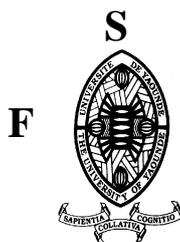


UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

UNITE DE RECHERCHE ET FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES
ET TECHNOLOGIES EDUCATIVES

DEPARTEMENT D'ÉDUCATION SPECIALISEE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

THE FACULTY OF EDUCATION

DOCTORATE RESEARCH AND TRAINING
PROGRAM UNIT FOR EDUCATIONNAL
SCIENCES AND TECHNOLOGIES

DEPARTMENT OF SPECIALIZED EDUCATION

**STRATEGIES DE RESOCIALISATION ET COMPETENCES
PSYCHOSOCIALES DES MINEURS DE LA PRISON
CENTRALE DE YAOUNDE**

Thèse soutenu en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat/Ph.D en Sciences de l'Éducation
le 06 juin 2024

Option : **Intervention et Action Communautaire**

Présenté par :

Pantaléon NOMO ONGUENE

Master en Intervention et Action Communautaire

Matricule : **14Z3059**

Jury :

TSALA TSALA Jacques Philippe, Professeur, Université de Yaoundé I

Président

EBALE MONEZE Chandel, Professeur, Université de Yaoundé I

Rapporteur

MAYI Marc Bruno, Professeur, Université de Yaoundé I

Membre

NKELZOK KOMTSINDI Valère, Professeur, Université de Douala

Membre

NJENGOUE NGAMALEU Henri Rodrigue, Professeur, Université de Yaoundé I

Membre



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Educatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

DEDICACE

**A ma mère
AMOSSO EWOLO Salomé**

REMERCIEMENTS

Nous exprimons nos très profondes gratitudees :

Au Pr. Chandel Ebale Moneze pour son accompagnement et toute la sollicitude qu'il a porté à ma modeste personne dans cette nouvelle expérience ; qu'il trouve en ce travail l'aboutissement de ses enseignements et remises en question ;

A Monsieur le Chef de Département d'EDS/IOE, le Pr Marc Bruno Mayi pour son dynamisme et sa disponibilité tout au long de notre formation ;

A tous les enseignants des Centres de Recherche et de Formation Doctorale de l'Université de Yaoundé 1, notamment à ceux de l'Unité de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences et Technologies Educatives de la Faculté des Sciences de l'Education ;

Au Pr. Armand Leka Essomba pour ses encouragements, ses remarques et ses conseils ;

A Monsieur le Délégué Régional de l'Administration Pénitentiaire du Centre et à Monsieur le Régisseur de la Prison Centrale de Yaoundé pour nous avoir accordé l'accès au sein de la Prison Centrale de Yaoundé ;

Notre reconnaissance va également à l'endroit du personnel pénitencier et ainsi qu'à tous les détenus mineurs qui ont permis que nous puissions collecter les données d'enquête;

A Madame Biloa Calixte épouse Dombu pour tout son soutien moral et financier ;

A Ewolo Modo Igor Salomon pour tout son soutien matériel et moral ;

A Mademoiselle Nga-Noah Bénédicte A. pour son soutien moral ;

A tous les membres de notre famille pour leur soutien financier et moral tout au long de cette entreprise.

SOMMAIRE

DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
GRAPHIQUES	xi
RESUME	xii
ABSTRACT	xiii
INTRODUCTION GENERALE	1
CADRE THEORIQUE	34
CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT CARCERAL	35
CHAPITRE 2 : ANALYSE DES STRATEGIES DE RESOCIALISATION EN INSTITUTION	79
CHAPITRE 3 : MODELE THEORIQUE PPCT ET COMPETENCES PSYCHOSOCIALES EXPLICATIVE	123
CADRE METHODOLOGIQUE ET OPERATOIRE	149
CHAPITRE 4: METHODE DE RECHERCHE	150
CHAPITRE 5 : PRESENTATION ET ANALYSES DES RESULTATS	174
CHAPITRE 6 : DISCUSSIONS ET ENSEIGNEMENTS	236
CONCLUSION GENERALE	308
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	325
TABLE DE MATIERES	342
ANNEXES	347
QUESTIONNAIRE	348

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACAT : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

APC : Approche Par Compétence

CAO : Centre d'Accueil et d'Observation

CAT : Centre d'Accueil de Transit

CONFEMEN : Conférences des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage

CPS : Compétences Psychosociales

ENAP : Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire

ENAS : Ecole Nationale des Assistants Sociaux

F⁺ : Facteur positif ou de protection

F⁻ : Facteur négatif ou de risque

Ha : Hypothèse alternative

HG : Hypothèse Générale

Ho : Hypothèse nulle

HR : Hypothèse de Recherche

MINAS : Ministère des Affaires Sociales

OAH : Organisation des Actions Humanitaires

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OST : Organisation Scientifique du Travail

PACDET : Programme d'Amélioration des Conditions de Détention et respect des Droits de l'Homme

PCY : Prison Centrale de Yaoundé

PPTE : Initiative des Pays Pauvres Très Endettés

QPR : Question Principale de Recherche

QR : Question Recherche

RC : Réponse Comportement

RC⁺ : Réponse Comportementale Positive

RC⁻ : Réponse Comportementale Négative

SEDACE : Service de la Discipline, des Activités Socioculturelles et Educatives

TPS : Tribunal Pénal Spécial

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNODC : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: <i>Les activités préconisées pour répondre aux besoins spécifiques (Document Satellite, 2012)</i>	118
Tableau 2: <i>Description de la variable indépendante : stratégies de resocialisation</i>	152
Tableau 3: <i>Description de la variable dépendante : compétences psychosociales</i>	153
Tableau 4: <i>Tableau récapitulatif des variables de l'étude</i>	162
Tableau 5: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de la région d'origine</i>	165
Tableau 6: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de l'âge</i>	166
Tableau 7: <i>Répartition en fonction de la durée d'incarcération</i>	166
Tableau 8: <i>Répartition en fonction de la classe fréquentée en prison</i>	167
Tableau 9: <i>Répartition en fonction du motif d'incarcération</i>	168
Tableau 10: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du statut</i>	169
Tableau 11: <i>Répartition en fonction de la situation de résidence avant l'incarcération</i>	169
Tableau 12: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de l'appréciation des codétenus</i>	174
Tableau 13: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de l'attitude à se confier aux autres</i>	175
Tableau 14: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de l'attitude à se méfier des autres</i>	175
Tableau 15: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir écouté par les encadreurs</i> 176	176
Tableau 16: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de l'attitude des encadreurs à donner des ordres</i>	176
Tableau 17: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur attitude à se confier aux encadreurs</i> ...	177
Tableau 18: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur choix à la personne à qui se confier</i>	177
Tableau 19: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du mode de contact avec la famille</i>	178
Tableau 20: <i>Répartition de l'échantillon en fonction des provisions reçus lors des visites</i>	179
Tableau 21: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir assisté par les membres de sa famille</i>	179
Tableau 22: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir aimé par les membres de sa famille</i>	180
Tableau 23: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'assister au cours</i>	181
Tableau 24: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'avoir les fournitures scolaires</i>	181
Tableau 25: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de la tendance à réviser les leçons</i>	182
Tableau 26: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de l'accès à la bibliothèque</i>	182
Tableau 27: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'être suivi par un encadreur</i>	182

Tableau 28: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de l'apprentissage d'un métier</i>	183
Tableau 29: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du type de métier</i>	184
Tableau 30: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de l'appréciation du métier</i>	184
Tableau 31: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'avoir choisi le métier.....</i>	185
Tableau 3: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de la participation aux jeux.....</i>	185
Tableau 33: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de la participation aux activités sportives.....</i>	186
Tableau 34: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de la participation aux théâtres.....</i>	186
Tableau 35: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de la participation aux causeries éducatives ..</i>	187
Tableau 36: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'aborder leur avenir dans les causeries éducatives</i>	187
Tableau 37: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait de trouver de l'intérêt pour les activités</i>	188
Tableau 38: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait de participer aux activités par peur de punition.....</i>	188
Tableau 39: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait de causer avec un encadreur</i>	189
Tableau 41: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'aborder la situation avant l'incarcération avec un encadreur.....</i>	190
Tableau 42: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait qu'on tienne compte de son avis</i>	191
Tableau 43: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'avoir un dossier personnel.....</i>	192
Tableau 43: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'avoir un dossier personnel.....</i>	Erreur !
Signet non défini.	
Tableau 44: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'être amené à assister aux causeries de groupe.....</i>	193
Tableau 45: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'aborder ce qu'on fera après la sortie dans les causeries de groupe.....</i>	193
Tableau 46: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'exprimer leurs difficultés</i>	194
Tableau 47: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait de proposer ce qu'ils feront à la sortie</i>	194
Tableau 48: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de ce qu'ils feront à la sortie.....</i>	195
Tableau 49: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de la tenue d'une rencontre détenu, encadreur et famille.....</i>	196
Tableau 50: <i>Répartition de l'échantillon en fonction des conseils reçus dans ces rencontres</i>	197
Tableau 51: <i>Répartition de l'échantillon en fonction des causeries liées à leurs problèmes.....</i>	197
Tableau 52: <i>Répartition de l'échantillon en fonction des causeries liées à leur avenir.....</i>	198
Tableau 53: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du respect du règlement intérieur</i>	198

Tableau 54: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à imposer leurs règles personnelles.....</i>	199
Tableau 55: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à faire ce qu'ils veulent</i>	199
Tableau 56: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'être régulièrement puni.....</i>	200
Tableau 57: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'être blâmé</i>	200
Tableau 58: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à faire usage de la violence pour s'imposer.....</i>	201
Tableau 59: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'avoir une tâche quotidienne.....</i>	202
Tableau 60: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'avoir changé de tâche</i>	202
Tableau 61: <i>Répartition de l'échantillon en fonction des tâches</i>	203
Tableau 62: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait de recevoir des cadeaux pour sa bonne conduite</i>	204
Tableau 63: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait de recevoir des cadeaux pour ses bons résultats à l'école.....</i>	204
Tableau 64: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur projet professionnel à la sortie de prison</i>	205
Tableau 65: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir capable de le faire.....</i>	206
Tableau 66: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à obéir aux ordres.....</i>	207
Tableau 67: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à agir en groupe.....</i>	207
Tableau 68: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à agir et à subir des conséquences</i>	207
Tableau 69: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à aimer les satisfactions immédiates.....</i>	208
Tableau 70: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à faire identifier le problème dans une situation.....</i>	208
Tableau 71: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à identifier les moyens pouvant résoudre le problème.....</i>	209
Tableau 72: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à évaluer ses capacités de résoudre le problème.....</i>	209
Tableau 73: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à évaluer les conséquences négatives.....</i>	210
Tableau 74: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à faire ce qui leur vient à l'esprit</i>	210
Tableau 75: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à la priorisation du résultat du comportement</i>	211
Tableau 76: <i>Répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir responsable de ses actes ...</i>	212

Tableau 77: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à négocier dans un conflit...</i>	212
Tableau 78: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à faire ce qu'ils veulent Coopérer avec les autres.....</i>	213
Tableau 79: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à travailler avec les autres ..</i>	213
Tableau 80: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à participer aux activités de la communauté.....</i>	214
Tableau 81: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à accepter les règles du groupe</i>	214
Tableau 82: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à amener les autres à accepter les règles.....</i>	215
Tableau 84: <i>Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à encourager les autres à changer.....</i>	215
Tableau 84: <i>Corrélations qualité des relations interpersonnelles et compétences psychosociales (VI₁VD).....</i>	217
Tableau 85: <i>Corrélation posture de l'encadreur et Habiletés sociales.....</i>	219
Tableau 86: <i>Corrélations participation aux moyens d'action et compétences psychosociales.....</i>	221
Tableau 87: <i>Corrélation Participation aux moyens d'action et résolution de problèmes.....</i>	222
Tableau 88: <i>Corrélation Participation aux moyens d'action et habiletés sociales</i>	222
Tableau 89: <i>Corrélation Participation aux enseignements et Compétences psychosociales.....</i>	223
Tableau 90: <i>Corrélations Participation aux enseignements et Résolution de problèmes.....</i>	224
Tableau 91: <i>Corrélation Participation aux enseignements et Habiletés sociales.....</i>	224
Tableau 92: <i>Corrélations Pratique de l'accompagnement psychosocial et Compétences psychosociales.....</i>	227
Tableau 93: <i>Corrélation système de responsabilité et compétences psychosociales</i>	230
Tableau 94: <i>Corrélation système de responsabilité et résolution de problèmes.....</i>	231
Tableau 95: <i>Représentant le test de Corrélations HR1Corrélations.....</i>	232
Tableau 96: <i>Corrélation récompense et compétences psychosociales.....</i>	233
Tableau 97: <i>Corrélation récompense et résolution de problèmes.....</i>	233
Tableau 98: <i>Récapitulatif des résultats de l'étude</i>	234

GRAPHIQUES

Figure 1 : facteurs concourant à l’incarcération.....	74
Figure 2 : Effets susceptibles de l’incarcération	77
Figure 3 : Impact des relations interpersonnelles sur les CPS.....	239
Figure 4 : Qualité du réseau relationnel de l’adolescent en Contexte carcéral	244
Figure 5 : Effet de facteurs de risque relationnels sur les CPS	245
Figure 6: Impact de la participation aux moyens d’action sur les CPS	248
Figure 7 : Relation en situation de classe porteuse de changement	250
Figure 8 : Impact du système de responsabilité sur les CPS	255
Figure 9 : Illustration de la pratique de l’accompagnement en institution.....	256
Figure 10 : Effet du système de responsabilité sur les CPS	262
Figure 11 : Caractéristique du système de responsabilité en Contexte carcéral	266
Figure 12 : Caractéristique de la variable indépendante sur la variable dépendante	271
Figure 13 : illustration du traitement bioécologique en institution carcérale.....	276
Figure 14 : <i>Effet attendu du traitement institutionnel</i>.....	291

RESUME

Héritage colonial, l'institution carcérale camerounaise s'impose de nos jours comme un des dispositifs de prévention tertiaire de la délinquance. Elle assume deux missions essentielles : celle de rétribution et celle de resocialisation. Cette double mission ambiguë lui confère une fonction sociale, à savoir : favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale. Le devenir des sortants de prison reste cependant une préoccupation majeure des politiques pénales, s'agissant notamment des dispositifs visant à les doter de ressources nécessaires à vivre hors de la délinquance et par conséquent à amoindrir les risques de récidive. Phénomène mondial, le récidivisme criminel est l'un des fléaux qui alimente le surpeuplement carcéral. Il est plus prégnant chez les détenus mineurs pour qui, une première condamnation augurerait d'une carrière délinquante riche et variée, si les facteurs de risque associés au passage à l'acte ne sont pas neutralisés en institution. La forte proportion des détenus multirécidivistes remet en cause la fonction sociale de la prison, et plus précisément sa mission rééducative. Résultat de la dynamique des rapports individu-environnement, le récidivisme tout comme la délinquance primaire est assimilé à une inadéquation sociale. De cette observation, notre étude se penche sur l'échec de resocialisation en institution ; et plus précisément, l'inadéquation entre les stratégies de resocialisation en institution et le développement des compétences psychosociales des détenus. De ce fait, l'ancrage sur la notion de compétences psychosociales tient à la fois sur l'efficacité et aux missions assignées à l'éducation d'une part et d'autre part, aux dispositifs d'accompagnement psychosocial et de prévention des risques. La question principale posée est la suivante : les stratégies de resocialisation développent-elles les compétences psychosociales des mineurs de la PCY? L'objectif général vise ainsi à apporter une lecture des faits qui concourent à la justification de cet échec de resocialisation en institution carcérale, au travers du modèle PPCT de Bronfenbrenner. L'hypothèse générale postule à cet effet que : « les stratégies de resocialisation développent les compétences psychosociales des mineurs de la PCY ».

Le cadre théorique a permis de dégager quatre dimensions de la variable principale, à savoir : la qualité des relations interpersonnelles, les moyens d'action, la pratique de l'accompagnement psychosocial et le système de responsabilité. Par la technique d'échantillonnage aléatoire simple, nous avons constitué un échantillon de 83 adolescents volontaires, issus d'une population de 115 détenus mineurs. Les données collectées par le biais d'un questionnaire ont été analysées par le test du r de Pearson. Ceux-ci ont permis d'aboutir aux dénouements statistiques suivants :

HR1 : La qualité des relations interpersonnelles n'est pas significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY ($\text{Sig.} = 0,313 > \alpha = 0,05$ et $r_{\text{cal}} = 0,112 < r_{1\alpha} = 0,217$) ;

HR2 : La participation aux moyens d'action sont fortement corrélés aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY ($\text{Sig.} = 0,005 > \alpha = 0,05$ et $r_{\text{cal}} = 0,306 > r_{1\alpha} = 0,217$) ;

HR3 : La pratique de l'accompagnement psychosocial n'est pas significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY ($\text{Sig.} = 0,861 > \alpha = 0,05$ et $r_{\text{cal}} = -0,020 < r_{1\alpha} = 0,217$) ;

HR4 : le système de responsabilité n'est pas significativement corrélé aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY ($\text{Sig.} = 0,193 > \alpha = 0,05$ et $r_{\text{cal}} = -0,144 < r_{1\alpha} = 0,217$).

Les résultats montrent que seul le dispositif d'action et notamment la participation aux enseignements enregistre une corrélation significative avec les compétences psychosociales ($r_{\text{cal}} = 0,306 > r_{1\alpha} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,005 > \alpha = 0,05$). Les indicateurs de la variable dépendante pour lesquels ce résultat est significatif sont : la résolution des problèmes et les habiletés sociales. L'autonomie n'a enregistré aucun résultat pertinent avec l'ensemble des indicateurs de la variable indépendante. Les stratégies de resocialisation, du moins, telles qu'opérationnalisées en institution carcérale, ne permettent pas de produire la réponse comportementale souhaitée, celle de doter les sortants de prison de ressources psychologiques et sociales nécessaires à leurs interactions harmonieuses avec l'environnement et pour faire face à la marginalité. L'éducation s'offre comme un outil, un moyen pour forger un changement chez le délinquant primaire. L'associer à un dispositif

Mots clés : Stratégie, Resocialisation, Mineur, Compétences et Compétences Psychosociales

d'accompagnement psychosocial au projet de vie constituerait un atout quant à la réinsertion sociale des personnes moins nanties en éducation, en qualification sociales, et donc la radicalisation

dans la délinquance consistant en l'exclusion sociale.

ABSTRACT

As colonial heritage, the Cameroonian prison institution is nowadays established as one of the tertiary crime prevention systems. It assumes two essential missions: that of retribution and that of re-socialization. This ambiguous double mission gives it a social function, that is to promote living together and social cohesion. However, the fate of those leaving prison remains a major concern of penal policies, particularly with regard to measures aimed at providing them with the resources necessary to live free from delinquency and consequently to reduce the risk of recidivism. A worldwide phenomenon, criminal recidivism is one of the scourges that fuels prison overcrowding. It is more significant among juvenile prisoners for whom a first conviction augurs a rich and varied delinquent career, if the risk factors associated with taking action are not neutralized in an institution. The high proportion of repeat offenders calls into question the social function of the prison, and more precisely its rehabilitative mission. As a result of the dynamics of individual-environment relationships, both recidivism and primary delinquency are assimilated to social maladjustment. From this observation, our study leans on the failure of resocialization in an institution; and more precisely, the adequacy between the strategies of resocialization in an institution and the acquisition of psychosocial skills of the detainees. Thereby the anchoring on the concept of psychosocial skills is due both from the one hand to the effectiveness and to the missions assigned to education and to psychosocial support and risk prevention systems in the order hand. The main question of this problem is: do the resocialization strategies develop the psychosocial skills of minors in the YCP's minors' quarter? The general objective is thus to provide a reading of the facts that contribute to the justification of this failure through Bronfenbrenner's PPCT model. The general hypothesis therefore postulates that: "resocialization strategies develop the psychosocial skills of minors in the YCP's minors' quarter".

The theoretical framework made possible the identification four dimensions of the main variable, namely: the quality of interpersonal relationships, the action mechanism, support activities and the system of responsibility. Data collected through a questionnaire from a sample of 83 adolescent volunteers, from a population of 115 juvenile detainees, were analysed by Pearson's r test. These led to the following statistical outcomes;

HR1: The quality of interpersonal relationships is not significantly correlated with the psychosocial skills of minors in the YCP's minors' quarter ($\text{Sig.} = 0.313 > \alpha = 0.05$ and $\text{r}_{\text{cal}} = 0.112 < \text{r}_{\text{lu}} = 0.217$);

HR2: The participation in the means of action are strongly correlated with the psychosocial skills of minors in the YCP's minors' quarter PCY ($\text{Sig.} = 0.005 > \alpha = 0.05$ and $\text{r}_{\text{cal}} = 0.306 > \text{r}_{\text{lu}} = 0.217$);

HR3: The practice of psychosocial support is not significantly correlated with the psychosocial skills of minors in the YCP's minors' quarter ($\text{Sig.} = 0.861 > \alpha = 0.05$ and $\text{r}_{\text{cal}} = -0.020 < \text{r}_{\text{lu}} = 0.217$);

HR4: the responsibility system is not significantly correlated with the psychosocial skills of minors in the YCP's minors' quarter ($\text{Sig.} = 0.193 > \alpha = 0.05$ and $\text{r}_{\text{cal}} = -0.144 < \text{r}_{\text{lu}} = 0.217$).

The results show that only the action plan, and in particular participation in lessons, recorded a significant correlation with psychosocial skills ($\text{r}_{\text{cal}} = 0.306 > \text{r}_{\text{lu}} = 0.217$ and $\text{Sig.} = 0.005 > \alpha = 0.05$). The indicators of the dependent variable for which this result is significant are: problem solving and social skills. Autonomy did not record any relevant results with all the indicators of the independent variable. The re-socialization strategies, at least, as operationalized in a prison institution, do not make it possible to produce the desired behavioural response, that of providing those leaving prison with the psychological and social resources necessary for their harmonious interaction with the environment and to cope with marginality. Education is offered as a tool, a means to forge change in the primary delinquent. Associating it with a psychosocial support system for the life project would constitute an asset in terms of social reintegration, for people less fortunate in education, in social qualifications, and therefore radicalization in delinquency is the means of dealing with social exclusion.

Keywords: Minor, Psychosocial Skills, re-socialization, Skills and Strategy

INTRODUCTION GENERALE

Les missions de la prison aménagement font l'objet de grandes curiosités scientifiques depuis leur avènement à la fin du 18^e siècle. Elles suivent un cheminement jonché à la fois par des obstacles liés aux idéologies sociétales, aux modèles disciplinaires de théorisation de la délinquance, aux réalités socioculturelles et économiques des contextes d'expression du phénomène. Cette pluralité d'approche, se traduit par la variété des concepts qui qualifient les dispositifs tertiaires de traitement/prévention de la délinquance. On note entre autres dénominations : la resocialisation, la réinsertion sociale, la rééducation, la réadaptation, la réhabilitation, la réintégration, etc. Le choix de l'une ou de l'autre de ces dénominations donne lieu à un dispositif stratégique particulier, à des préoccupations d'ordre étymologiques, idéologiques, politiques et téléologique. A cette impossibilité de définir un concept scientifique consensuel rendant compte de l'action pratique, s'ajoute d'une part, l'extrême diversité onto systémique de la population carcérale, se traduisant en : genre, âge, délit, origine socioculturelle, niveau de développement psychoaffectif, cognitif et relationnel, et le statut social. Et d'autre part, par la catégorisation de cette population carcérale sur une échelle de délinquance en termes de dangerosité, de risque de passage à l'acte ou d'affiliation à la délinquance (délinquant occasionnel ou d'habitude). Les méthodes d'investigation et d'intervention ne sauraient rester en marge d'un tel milieu caractérisé par ses valeurs antinomiques aux valeurs socialement admises, ses contraintes, son surpeuplement, ses moyens limités et la dissonance de sa philosophie téléologique (isoler-resocialiser). La prison en tant qu'institution réformatrice des jeunes serait née au 19^e siècle, dans le but de lutter contre les actes de déprédation des jeunes abandonnés, en fugue, vagabondant dans les rues, désœuvrés, constituant une main d'œuvre bon marché. Ce fut ainsi l'éclosion des écoles pénitentiaires habilitées à accueillir des délinquants (Allinne, 2011) ou des Government Reformatory dans les zones à culture anglo-saxonne (Chan Low, 2010).

Les questions de resocialisation en institution n'ont plus à prouver de leur actualité dans la sphère des débats de la science et des préoccupations d'ordre sociale. Elles restent des problématiques d'actualité ; ceci d'autant plus, qu'elles font partie des enjeux de la prison moderne et des préoccupations du monde contemporain. L'amplification de la criminalité politique, et notamment le terrorisme, l'enrôlement des jeunes dans des groupes armés

n'épargne aucun continent du monde, et suscite de grandes réflexions quant à la mise en œuvre de stratégies de déradicalisation pouvant doter ces jeunes des capacités à vivre hors de la délinquance ou de la marginalité.

Terrain privilégié de la psychiatrie dès ses premières heures et plus tard de la psychologie, les approches thérapeutiques d'inspiration analytique n'ont jusqu'à l'heure comblé les attentes des résultats escomptés, à savoir : réduire le taux de criminalité et notamment la récidive criminelle. La criminologie s'essaye dans cette quête de stratégies depuis les années 1950 ; mais, il semble que sa quête effrénée et enthousiasmée pour des méthodes de resocialisation purement scientifique qui soient commune à toutes les sociétés du monde est restée vaine, au point que Cusson (1974) souligne qu'elle s'est découragée. Les tentatives de la société civile ne sont pas en reste face à ces échecs répétés. Elles ont érigé l'élan philanthropique en rigueur méthodologique et la prise en charge s'est érigée en un modèle d'accompagnement. Il semble difficile de mettre sur pied une stratégie de resocialisation dans l'univers carcéral, et qui puisse contribuer au développement personnel des personnes sous-main de justice. La publication de Martinson en 1975 du rapport des travaux de recherche menés entre 1945 et 1967 sous le titre « *Nothing Works* » viendra plomber l'intérêt accordé à la mission d'amendement de l'institution carcérale et du traitement pénal (Lalande et Lamalice, 2006). Martinson dénonçait déjà l'absence manifeste de résultats significatifs quant aux effets des programmes thérapeutiques sur la récidive des personnes judiciairisées. Il remettait ainsi en cause l'efficacité de la clinique traditionnelle et les politiques de traitement en institution ; formulant par la même occasion une critique sur l'intervention répressive sur les couches sociales les plus marginalisées (Quirion, 2006). La pratique traditionnelle du traitement en institution axé sur la prise en charge individuelle du délinquant et reposant sur le modèle biomédicale et psycho dynamique fut dépassée, laissant place à un renouveau. La naissance du mouvement « *What Works* » au début des années 1980 marquera son assise sur un perspectif théorique behavioriste et cognitiviste. La conduite criminelle est perçue comme : « un comportement socialement appris et qui témoigne donc d'une forme de mésadaptation sociale » (Quirion, 2006, p. 145).

Ce renouveau des interventions thérapeutique en institution a été favorisé par le développement des sciences du comportement et notamment de la psychologie vers la fin du 20^e siècle. Le cognitivisme viendra booster cet attachement naturel à la réformation et

l'amendement des délinquants en institution, en mettant l'accent sur le développement des habiletés cognitives. Dans la société contemporaine, la prison dite moderne n'a point gommé cette construction sociale qui penche vers une fragilisation de la personne détenue, un instrument de radicalisation dans le crime qu'à un réel dispositif de renforcement de la cohésion sociale, du vivre ensemble et d'amoindrissement des risques de récidive criminelle. La resocialisation en institution est un champ d'intervention où s'entremêle des philosophies et des démarches qui s'opposent et se neutralisent ; laissant à la touche les questions d'ordre scientifiques, et notamment de pédagogie d'intervention. Ces approches réduites soient sur des méthodes armées (test psychothérapeutique), soient sur des logiques non structurées, informelles ont parfois mis au banc, les facteurs relevant de la dynamique interactive individu-environnement, voire du contexte d'expression des logiques délinquantes.

En Afrique subsaharienne, la gestion de la délinquance par l'incarcération des corps est un héritage colonial qui reste antinomique aux cultures ambiantes. Si la prison est reconnue comme institution sociale en Europe au 17^e siècle, elle l'est en Afrique qu'au 20^e siècle (Cusson, 1971). Ces pays sont confrontés à des difficultés diverses, notamment celles liées aux défis de l'adéquation entre l'éducation et développement, et à l'innovation sociale devant les modèles préconçus (Ela, 2001, 1998) laissent ainsi aux bancs l'intérêt accordé aux personnes incarcérées, voire aux marginaux (détenus, travailleuse de sexe, enfants de la rue). L'une des conséquences immédiates est l'importation des stratégies des partenaires internationaux sans en juger de leur efficacité dans le contexte socioculturel où l'élan communautaire prévaut encore sur l'individualisme. Cette transition de mode de traitement de la délinquance et de la philosophie pénale, n'a pour autant pas produit une transaction de comportements des acteurs de la chaîne pénale, quant aux moyens et à la démarche à adopter pour : amoindrir les risques de récidive, réduire le surpeuplement carcéral et doter les sortants de prison de ressources nécessaires pour vivre hors de la délinquance.

Au Cameroun, les détenus sont des couches sociales les plus marginalisées de manière délibérée, plus ou moins consciente par la société de façon générale. De même, on y observe également une hausse des comportements à risque (consommation de substance psychoactive, sexualité précoce et déviante, et conduite délinquante) et de la criminalité dans les grandes agglomérations hostiles à la tradition.

1. Contexte de l'étude

❖ Progression de la délinquance juvénile

Le fait colonial est l'élément historique marquant la déstructuration des structures sociales et la philosophie de vie de divers groupes sociaux en Afrique. La famille antique assurait selon Itoua une fonction de formation (enseignement moral, le caractère de l'enfant, les vertus), une fonction éducative (respect, l'endurance, discipline, solidarité, serviabilité), une fonction de promotion sociale (insertion sociale et production sociale (UNESCO, 1988). Cette occidentalisation des sociétés africaines a impliqué une réorganisation, réorientation de celle-ci vers les valeurs des empires coloniaux marqués par l'industrialisation, l'individualisme et le capital. De nos jours, l'Etat s'est approprié ce devoir régalien de la famille et l'a intégré dans sa politique d'étatisation et d'acculturation de la vie publique. Le contrôle social jadis informel et marqué par le principe de reconnaissance, exercé par la communauté a été relégué aux institutions étatiques qui assurent dorénavant un contrôle social formel. Cette possession du corps social de l'homme en société à des fins d'amenuiser l'apparition d'acte délictuel s'opère à travers les institutions scolaires, universitaires, de formation professionnelle, de sécurité publique (Police, Gendarmerie, Tribunaux) etc. qui assurent une prévention développementale et récréative par une forme de dissuasion des actes délictuels (Cusson, 2008). Concernant le contrôle des personnes jugées dangereuses pour la cohésion sociale et la sécurité des citoyens, l'Etat dispose de structures chargées de la prévention tertiaire. On dénombre entre autres : les cellules de garde à vue des unités de police et de gendarmerie, les établissements pénitentiaires, les centres fermés d'encadrement des jeunes, les zones de transit aux frontières terrestres maritimes et aéroportuaires, les zones de rétention douanière, les centres psychiatriques et les hôpitaux, les cellules ou locaux disciplinaires des forces de défense et de sécurité, les véhicules d'escorte des détenus, les cellules de garde à vue des Parquets et tous autres lieux où des personnes pourraient être détenues. Ces deux dernières décennies sont marquées par : l'incarcération des fonctionnaires et hauts dignitaires à travers l'opération épervier, les exactions de la secte islamiste *Boko Haram* dans la partie septentrionale du pays, les atrocités perpétrées par les sécessionnistes dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (Morelle et al, 2018). De même, le trafic et la consommation des drogues font leur lit dans les catégories jeunes, la hausse de la violence en milieu scolaire et les affres de la grande criminalité vécue dans les grandes

agglomérations. Dans son discours du 10/02/2020, à l'occasion de la 54^e édition de la fête de la jeunesse, le PRC décriait la hausse de la consommation des drogues au sein de la jeunesse camerounaise. Ainsi recommandait-il la mise en place d'un plan national de lutte contre ce fléau. De même, des faits divers témoignent de l'état de l'évolution de la violence en milieu scolaire, de la délinquance juvénile et des dérives dans la société camerounaise. C'est quatre dernières années ont été marquées par des faits de société illustrant l'état de violence en milieu jeune. Le 22 Novembre 2018, un élève de la classe de terminale, à l'Institut Polyvalent Bilingue « La Sophia » à Nkolfoulou-Yaoundé a été poignardé à mort par son camarade, la victime est décédée à la suite de cette altercation (Cameroun web, 2018). L'année 2019 est marquée par deux faits majeurs : deux élèves d'un Lycée de Bafoussam pris en flagrant délit d'activités illicites, porteront atteinte à la vie du surveillant général dudit Lycée ; en 29 mars 2019 au Lycée Bilingue de Deido à Douala, un élève de 17 ans est poignardé à mort par un ancien élève. L'agresseur avait été exclu du même établissement pour le fait de consommation de drogue (Lambo Ebelle, 2019). Le meurtre survenu le 15 janvier 2020 au Lycée de Nkolbisson de Yaoundé, d'un jeune enseignant de mathématiques, poignardé à mort par son élève âgé de 15 ans et en classe de 4^e (Marie Christine, 2020). Courant avril 2022, un élève poignarde à trois reprises le principal du Complexe Scolaire Yona à Nkolbisson-Yaoundé. Il est également à noter que la jeunesse scolarisée se livre très précocement à des dérives sexuelles, notamment les partouzes alimentées par des influenceuses des réseaux sociaux. En mars 2021, des élèves du lycée d'Ekounou-Yaoundé garçons et filles ont été interpellés par la police en pleine séance de « partouze » dans une auberge. Au service social du commissariat central de Mbalmayo, le nombre de jeunes de moins de 18 ans aux prises avec les drogues déférées au parquet du procureur de la république est passé de 32 cas en 2019 à 54 cas en 2020. Toutes ces crises de comportements ternissent l'image du milieu éducatif. Les fouilles organisées par les éléments de la sécurité publique au sein des établissements d'enseignements secondaire font état d'un environnement scolaire insécure, où les élèves se munissent d'armes blanches afin d'assurer leur protection. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) souligne que les violences sont les causes de décès d'environ 200 000 jeunes de 10 à 29 ans dans le monde, 83% des cas sont de sexe masculin (Action Sociale, 2022).

La démocratisation de l'espace public et notamment à travers les médias contribue au processus d'éloignement à la réalité sociale, par une forme de valorisation des valeurs de

l'ailleurs, stimulant de ce fait un refuge dans le monde virtuel et renforçant le conflit aux normes sociales ambiantes. L'Institut Nationale de la Statistique (INS, 2014) souligne que ce soit dans les TPI ou dans les TGI les infractions les plus récurrentes chez les adultes sont des atteintes aux biens d'autrui. L'abus de confiance (13,6%) et d'escroquerie (10,53%) émergent aux côtés du vol simple parmi les délits. Pour ces différents cas, les condamnations sont tout aussi importantes que les poursuites : 39,3% de vol, 21% de cas d'escroquerie et 14% de cas d'abus de confiance ont été condamnés en 2013 au niveau des TPI et près de 57% de cas de vol aggravé au niveau des TG, loin devant les blessures graves (13,43%), l'atteinte aux mœurs et le faux en écritures publiques TGI). L'analyse de la délinquance des mineurs trouve son fondement dans l'état de subsistance ou de nécessité des mineurs, ils sont majoritairement impliqués dans les cas de vols. En effet, pour les cas de vol simple qui représentent environ 76% des délits, on a enregistré environ 59% de condamnations tandis que pour les cas de vol aggravé qui représentent 67,25%, la quasi-totalité (98%) a été condamnée. Les pratiques de corruption concernent l'ensemble de la société, l'obsession constante pour l'argent et l'individualisme provoquent le délitage des valeurs sociales, un renversement complet des valeurs : la vertu est devenue un vice. Le Chef d'Etat dans son discours du 10/02/2013 décriait déjà l'état dégradant de la moralité de la jeunesse camerounaise (Biya, 2013). Pigeaud (2011) décrivant cet ajustement déviant, caractéristique du mode de vie général de la société camerounaise écrit :

Abîmés par la pauvreté, la corruption et la cupidité, les liens de solidarité sont de manière générale devenus très lâches. L'esprit civique est aussi mal en point : beaucoup de Camerounais des grandes villes ont pris le parti de se comporter comme leurs dirigeants, c'est-à-dire sans se préoccuper de suivre d'éventuelles règles de vie en société et les lois en général. (p.207)

Les données démographiques estimaient la population camerounaise à environ 22 millions d'habitants en 2014, dont près de la moitié vit en milieu urbain. Cette population est majoritairement jeune ; 43% des habitants ont moins de 15 ans et 54,4% ont moins de 19 ans selon le Bureau Central des Recensements des Etudes de Population (DPNPE, 2017-2026). En 2010, près de 40% de cette population était touchée par la pauvreté. Cette paupérisation s'observe dans tous les aspects de la vie : alimentation, santé, éducation, conditions d'existence, etc. (Njimeni, 2018). En 2021 le taux de sous-emploi global était estimé à 65%,

avec un taux de chômage à la hausse de 6,1%. Un grand nombre de ménage ne parvient pas à valoriser leur force de travail pour bénéficier d'un revenu mensuel stable et de satisfaire les besoins de base. La situation s'aggrave au fil des années, tout particulièrement dans les zones rurales, où plus de la moitié de la population est pauvre (Pégeaud, 2011). Cette paupérisation des populations rurales entraîne une forte pression des populations jeunes moins nantis en éducation, en qualifications professionnelles et en relations sociales sur les ressources du milieu urbain. La forte concentration des jeunes dans de grandes villes et notamment une catégorie moins nantie sur le plan du capital humain, économique et social, vivant dans des environnements défavorisés (cadre de vie offre des opportunités délinquantes ou délictogènes) ne peut-être sans incidence sur la progression du taux de criminalité. Le milieu urbain, marqué par une augmentation de la population, la précarisation des conditions de vie dans des quartiers défavorisés et la rareté de l'emploi jeune constitue en cadre de vie vulnérable pour des jeunes désœuvrés dont les stratégies d'adaptation exercent une pression sur la criminalité et indirectement sur le système pénitencier.

Le Cameroun est classé comme pays le plus corrompu de la planète en 1998 et 1999 par Transparency International (Mgba Ndjé, 2018). Pour Nga Ndongo (2000), l'inégale répartition des ressources, les injustices sociales et les logiques sociales de maintien des classes dirigeantes animent un fort sentiment d'exclusion sociale chez les classes dirigées. Ce sentiment d'exclusion s'exprime à travers une variété de types particuliers de délinquance (délinquance politique, délinquance liée aux stupéfiants, criminalité organisée, délinquance de proximité). Dishion, French et Patterson relèvent que le lien social se crée, lorsque le groupe dominant offre à l'individu : des opportunités d'épanouissement social, la possibilité de développer des compétences et un soutien, sous la forme de récompenses logiques et de sanctions logiques (Dang-Vu, 2005). Deslandes (2008) ajoute qu'un lien social faible se manifeste par : des inégalités sociales, les violences, l'absence de contact entre les gens ou des relations de prédation, l'exclusion de certains individus, l'incivilité et l'omniprésence de l'individualisme. Les politiques d'aide sociale et l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi sont sources de prévention des comportements à risque chez les jeunes. La stagnation du modèle répressif, l'injustice sociale, l'anomie sociale, la culture déviante généralisée dans le contexte de vie, le chômage, l'individualisme pervers, détérioration du lien social (Pégeaud, 2011 ; Ela, 1998 ; Nga Ndongo, 2000 ; Ndjodo, 2000) sont des facteurs favorisant l'installation des logiques d'adaptation déviante et de prédation.

Le 28 janvier 1998, 26 détenus mineurs (25 prévenus et un condamné) étaient incarcérés à la Prison Centrale de Douala et 45 (37 prévenus et 8 condamnés) à la Prison Centrale de Yaoundé (Ndjodo, 2000). Les données de mars 2017 révèlent que 80 détenus (64 prévenus et 16 condamnés) sont incarcérés à la PCY (Nomo, 2017). Nous constatons donc qu'en deux décennies, la population carcérale des mineurs a doublé dans la PCY et l'enlissement des logiques d'exclusion sociale. Plus d'un demi-siècle après son indépendance, la philosophie pénale du Cameroun est davantage centrée sur la logique répressive du droit pénal, au détriment des logiques correctives ou resocialisantes. Le Rapport annuel 2015 de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) faisait état de 823 mineurs incarcérés au Cameroun à la date du 31 décembre 2015. Parmi ceux-ci, 145 étaient condamnés et 678 étaient prévenus. Le délit ici a une connotation hédoniste et de survivance dans la rue. D'une manière générale la délinquance juvénile trouve son fondement dans l'état de subsistance ou de nécessité des mineurs ; en effet, le vol représente 76% de ces infractions (soit 3 vols pour 4 délits commis par les mineurs) (INS, 2014). A la Prison Centrale de Yaoundé par exemple, plus de 66% de mineurs sont détenus sous le motif d'atteinte aux biens (Nomo, 2017). Le Cameroun à l'instar des pays de l'Afrique subsaharienne s'est approprié le mode de gestion de la délinquance par l'enfermement des corps par le fait colonial. Ce changement de paradigme social dans le traitement de la délinquance implique nécessairement un réajustement des pratiques de prévention sociales aux logiques des sociétés modernes.

❖ **Politique de prévention de la délinquance**

Le rapport l'INS souligne une situation préoccupante de la criminalité au Cameroun, autant chez les mineurs que chez les adultes et les personnes de sexe féminin. La prévention de la délinquance est une action proactive, publique et privée, réalisée dans divers secteurs de la vie sociale (l'éducation, l'insertion sociale, de la sécurité, l'accueil des jeunes en difficulté, la politique de l'emploi, du droit pénal, etc.) qui s'opère sur trois : niveaux primaire, secondaire et tertiaire (Bailleau, 2011 ; Cusson, 2008 et Cusson, 2002). Ces dispositifs sont mis en œuvre selon le degré de prolifération des conduites délinquantes, et le degré de conflictualité entre l'individu et son environnement. L'éducation en tant qu'instrument d'acculturation tient une place capitale dans ce dispositif de prévention (développementale) des comportements à risque. La Constitution du 18 janvier 1996, dans son préambule, affirme que: (i) l'Etat assure

à l'enfant le droit à l'instruction; (ii) l'enseignement primaire est obligatoire; (iii) l'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les niveaux est une responsabilité de l'Etat. Après l'adoption et la promulgation de la loi d'orientation de l'éducation en 1998 (Loi N°98/004 du 14/04/1998), l'Etat du Cameroun par décret présidentiel N°2001/041 du 19 février 2001 dans son article 47 dispose que les élèves des écoles primaires publiques sont exemptés des contributions annuelles exigibles. Ceci dans l'intention de promouvoir l'éducation pour tous. Conscient de la dégradation de la morale publique et en réponse à ces préoccupations, l'Etat a procédé à une réorganisation du dispositif institutionnel en charge de la prévention de la morale publique et de la protection de l'enfance.

Le Décret N°2018/630 du 26 octobre 2018 portant Réorganisation de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement, s'est vue confier les missions de mobilisation des énergies pour développement économique, social et culturel du pays et la promotion du sentiment national et patriotique, du sens de la discipline, de la tolérance, de l'intérêt général, de la dignité du travail, de l'esprit civique et de la culture de la paix. Le respect de la morale publique est ainsi un gage de l'intégration nationale et un marqueur de la consolidation du vivre ensemble et de la cohésion sociale, mais aussi, du sentiment d'appartenance à la patrie.

Le Décret N°2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration participera à la mise en œuvre une politique de réinsertion des ex-combattants des groupes armés par le truchement dudit Comité dans les régions où sévissent la délinquance politique, à savoir : l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Le Comité a pour mission d'organiser, d'encadrer et de gérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants du Boko Haram et des groupes armés des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest désireux de répondre favorablement à l'offre de paix du Chef de l'Etat en déposant les armes (Article 2, Al.1).

Concernant la protection des Enfants en situation d'inadaptation sociales, les institutions d'encadrement des adolescents en difficulté ont été impulsées par l'œuvre des philanthropes soucieux de l'amendement et de la réintégration sociale des couches vulnérables. Le décret du 30/10/1928 instituant les juridictions spéciales, le régime de liberté surveillée pour les mineurs et la protection de l'enfance avait poussé le régime colonial à

mettre sur pied des structures chargées d'appliquer la politique sectorielle de l'enfance. L'Institution Camerounaise de l'Enfance de Betamba (à Ntui) créé en 1952, reconnu comme telle par l'arrêté n°1315 du 11 mars 1953 est la première des institutions pour enfants inadaptés sociaux et délinquant du Cameroun (reconnu par le décret N°73/333 du 25 juin 1973). Le CAO de Douala Benpanda est également créé durant la même période par les frères Canadiens des Ecoles Chrétiennes en vue de l'encadrement de l'enfance récalcitrante. Elle a été remise à l'Etat en 1972 conformément au décret N°72/461 du 02/09/1972.

En application de l'arrêté n° 89/003/A/MINASCOF du 2 avril 1990 portant création des Postes Sociaux, l'Instruction N° 93/00726/MINASCOF/SG du 1er avril 1993 fixant les attributions du poste social auprès des prisons souligne que le poste social auprès d'une prison est d'aider les détenus à : se réhabiliter et à s'amender par le biais d'une action de soutien psycho-social et une aide à la reconversion pour susciter en eux la volonté de se resocialiser. Nous rappelons qu'à cette époque, l'administration pénitentiaire était sous l'autorité du Ministère de l'Administration Territoriale et donc rattachée au pouvoir exécutif. L'Instruction distinguait les activités d'ensemble sur tous les détenus et les activités spécifiques vis-à-vis des mineurs. On peut noter dans cette Instruction qu'un souci était porter à la prévenir des effets de transition par la préparation des actions de postcure en liaison avec les sous-secteurs ou les secteurs départementaux du lieu de résidence du détenu sortant.

La prévention tertiaire est régie par le Décret N°2001/109/PM du 20 mars 2001 fixant l'organisation et le fonctionnement des institutions publiques d'encadrement des mineurs et de rééducation des mineurs inadaptés sociaux. Celui-ci place les Institutions Publiques d'Encadrement et de Rééducation sous l'autorité du ministre chargé des affaires sociales. Les institutions publiques d'encadrement et de rééducation sont des établissements de prévention de l'inadaptation sociale et de resocialisation des mineurs (abandonnés ; en détresse ; en danger moral et délinquants) de l'un ou l'autre sexe dont la moralité, la sécurité et/ou l'éducation est compromise (Article. 2, Al.1). Cinq types institutions d'encadrement et de rééducation sont retenues : les centres d'accueil et d'observation ; les centres de rééducation ; les centres d'accueil et de transit ; les centres d'hébergement et les home-ateliers (Article 3). Le Cameroun compte à ce jour 07 institutions publiques d'encadrement des mineurs inadaptés sociaux, à savoir : l'ICE de Betamba (120 places), ICE de Maroua (120), CAORM de Bepanda (60 places), CAO de Bafoussam (60 places), CAM de Bertoua (60 places), Borstal

Institut de Buea (60 places) et le Home Ateliers de Douala (120). En juin 2019, ces institutions comptaient un total de 130 pensionnaires, y inclus les 37 du CDDR pris en charge au BORSTAL INSTITUTE de Buea. Les stratégies de traitement ou de prise en charge psychosociales visent : la restauration de la personnalité, l'insertion ou la réinsertion au sein de la société et de la famille en particulier, cadre par excellence de vie de l'enfant.

Le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement attribue au Ministre des Affaires Sociales la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des personnes socialement vulnérables. Il est chargé de la prévention et du traitement de la délinquance juvénile et de l'inadaptation sociale et de la lutte contre les exclusions sociales en liaison avec les Ministères concernés. Il exerce en outre la tutelle technique sur les organismes de protection et d'encadrement de l'enfant, à l'exclusion des établissements d'enseignement relevant des Ministères chargés des questions d'enseignement. La chaîne des interventions de protection des Enfants en Conflit avec la Loi sera renforcée par le Décret N°2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales qui distingue dans ses articles 79, 80 et 81 trois unités techniques opérationnelles dans la chaîne des interventions des mineurs en conflit avec la loi. On y retrouve :

- Le Service d'Action Sociale auprès des Commissariats de Police et des Brigade de Gendarmerie,
- Le Service de l'Action Sociale auprès des Juridictions,
- Le Service d'Action Sociale auprès des Etablissements Pénitentiaires.

Ce dernier est chargé de la préservation de l'équilibre entre la personne incarcérée et ses différents milieux de vie, en vue de faciliter sa resocialisation. A ce titre, il assure l'assistance psychosociale et le maintien des relations sociales des personnes incarcérées, la protection spéciale des mineurs incarcérés, la promotion de l'amélioration des conditions de détention, le réapprentissage et l'intégration par le condamné des normes et valeurs enfreintes, la préparation à la réinsertion socio-économique des condamnés (Décret N°2017/383 du 18 juillet 2017). Ces UTO participent à la prévention et au traitement de la délinquance des Enfants en Conflit avec Loi. L'Etat manifeste une volonté politique, dans le souci d'améliorer les conditions de détention et d'encadrement des personnes incarcérées.

Malgré ces efforts dans l'élargissement des structures de prévention de la délinquance, la rééducation en institution souffre de maux tels que : l'harmonisation des lignes pédagogiques par catégorie d'Institution ; le renforcement qualitatif et quantitatif en ressources humaines ; la formation et le renforcement des capacités des effectifs et des personnels d'encadrement, et principalement les Travailleurs Sociaux ; le renforcement des capacités sur certaines thématiques (déradicalisation, toxicomanie). Le Ministère des Affaires Sociales (MINAS, 2012) note l'absence de consensus et de pratiques homologuées quant aux modalités de prise en charge psychosociale des OEV. Ces UTO et OSP souffrent de problèmes de qualification du personnel. L'absence de politique étatique sur la protection de l'enfance participe à la difficulté d'harmonisation des stratégies de prise en charge psychosociale. Dans l'état actuel, le Cameroun ne dispose plus d'institution publique de formation des travailleurs sociaux ; l'ENAS ayant été fermée depuis quelques années, du fait de son inadéquation aux problèmes d'interventions actuels. Pour pallier à ce déficit, l'Etat avait pourtant créé par Décret N° 2006/302 du 21/09/2006 l'Institut National de Travail Social (INTS), chargée des missions de formation professionnelle et continue et formation supérieure en travail social (Article 4). Il devait assurer la formation initiale, la formation continue et la formation à la carte dans les domaines du travail social ; et la promotion de la recherche fondamentale et appliquée dans ses domaines de compétence en relation avec les institutions universitaires spécialisées. Cet Institution n'a encore point vu le jour. Il en est de même de la politique de protection de l'enfance valide. Le DPNPE (2017-2026) n'étant qu'une proposition soumise à la validation de l'Assemblée Nationale. Ce document note, entre autres : l'insuffisante prise en compte de la problématique de protection de l'enfant dans les secteurs de la vie nationale ; l'inefficacité de l'offre de services de protection de l'enfant ; l'insuffisance des mécanismes de gouvernance des actions, etc.

Dans le secteur privé, il n'existe pas encore d'institutions privées homologuées et formellement reconnues d'encadrement des ECL. Il est d'ailleurs rare, voire impossible de rencontrer un dispositif du secteur public ou privé (association de la société civile) qui accueille les sortants de prison devant les portes de prisons, dans l'intention d'assurer un accompagnement à une réinsertion sociale véritable, malgré leur grand nombre (secteur privé) dans les fichiers de l'Etat. Les OSP notamment dans l'accueil des enfants vulnérables vivent plusieurs problèmes, nous avons, entre autres : l'absence de financement, (sous financés et ses financements viennent notamment de l'extérieur); la qualité du personnel, essentiellement fait

d'acteurs de terrain associatifs qui ne disposent d'aucune connaissance en intervention sociale, ni sur l'enfant et des moyens techniques pour atteindre les objectifs de l'accompagnement. Les structures d'accueil des enfants en difficultés semblent fonctionner indépendamment du projet école et du projet de la famille. Amana (2010) souligne que ces structures vivent des difficultés telles que : les pensionnaires insatisfaits, le manque de moyens financier et de matériels nécessaires à l'accomplissement des missions, la gestion souvent occulte des gestionnaires indélicats, l'incompétence des éducateurs et encadreurs. Elle conclut qu'elles sont vouées à une fonction instrumentale. Mengue fait remarquer que les acteurs de terrain sont moins outillés pour assurer le rôle d'éducateur (Association pour la Promotion des Droits de l'Homme en Afrique Centrale [APDHAC], 2002). L'absence de tout effort pour améliorer la condition des institutions et les programmes d'encadrement pour des jeunes en difficulté et notamment en conflit avec la loi de la part de l'Etat, dans ce contexte de pauvreté et de précarisation généralisé, tend à contraindre ces associations à reproduire des modèles importés et surtout d'atteindre les objectifs imposés par des bailleurs internationaux. Marguerat (1999) mentionne alors que : « trop d'actions en faveur des enfants de la rue sont le décalque de schémas préconçus, sans doute fort séduisants mais inaptes » (p. 55).

❖ **La surpopulation carcérale et l'échec du modèle dissuasif**

Les effets désocialisant de l'emprisonnement sur la personne détenue ne sont plus à démontrer. Ils étayent à suffisances l'échec de l'effet dissuasif assigné aux peines non correctives et qui visaient à décourager le délinquant dans une vie marginale. Cet effet pervers de l'enfermement est sans doute, la cause des maux dont souffrent les administrations pénitentiaires et remet en cause la fonction sociale de la prison dans la société moderne. L'échec de l'effet dissuasif se traduit par le surpeuplement carcéral, auquel contribue le grand nombre de récidivistes pour lesquels l'emprisonnement n'a que peu ou pas d'effet sur le renoncement au crime (UNODC, 2013). Le rapport de l'Institut Nationale de la Statistique (INS, 2014), souligne que dans l'ensemble le système pénitentiaire camerounais souffre de l'épineux problème de la surpopulation carcérale. Le Cameroun comptait en 2013, 26644 détenus repartis dans les 76 pénitenciers fonctionnels du territoire, soit 25763 hommes adultes, 531 femmes et 881 mineurs. Leur capacité d'accueil est de 17875 détenus. Les régions où l'on dénombre le plus de détenus sont celle du centre, du littoral, de l'extrême nord

et de l'ouest, avec plus de 3000 détenus. Les records du surpeuplement s'observent dans les prisons : Centrale de Yaoundé 4125 détenus pour une capacité de 1000 places, la prison de New-Bell construite pour 800 détenus en abrite 3000 et la prison de Bertoua qui a une capacité d'accueil de 120 détenus, mais en compte déjà 500. Les personnes sous-mandat de détention provisoire occupent une proportion de 60% de l'ensemble de la population carcérale (INS, 2014). En 2017, la population carcérale est estimée à 30 605 détenus, soit un taux de surpeuplement de plus de 171% (Morelle et al, 2018). Les lenteurs des procédures judiciaires et des abus ou des dysfonctionnements du système judiciaire, le refus plus ou moins volontaire et conscient d'appliquer la norme, de dire le droit, est l'une des causes du surpeuplement carcéral (Ndjodo, 2000). Le surpeuplement carcéral est d'ailleurs le résultat de l'effet du modernisme, traduit en termes de réaction sociale stigmatisante et d'institutionnalisation du stigmate. Cusson (1971) attribue à cet effet la hausse du taux de criminalité à la prévalence des peines stigmatisantes, au détriment des peines correctives.

L'Etat a pourtant manifesté une volonté politique, dans l'intention, le souci d'améliorer les conditions de détention et d'encadrement des personnes incarcérées. Le décret N°92/052 du 27 mars 1992 portant organisation du régime pénitentiaire au Cameroun et l'article 553 du code de procédure pénal, stipulent qu' « une séparation stricte doit être faite entre les prévenus, les condamnés, les femmes et les mineurs ». La rééducation du mineur est confiée à deux ordres d'encadreur : le personnel pénitencier et les travailleur social ou les intervenants du MINAS. Le personnel pénitencier assure deux fonctions principales, à savoir : celle de surveillance et de sécurité (la stricte observation des mesures d'ordre et de police intérieure appliquée à chaque catégorie de détenus ; l'application des décisions de justice portant privation ou restriction des libertés ; la sécurisation des établissements pénitentiaires ; la surveillance, la protection) et celle de la rééducation/réinsertion sociale (des personnes placées sous mains de justice ou faisant l'objet d'une mesure de garde à vue administrative ; la préparation à la réinsertion sociale des personnes placées sous mains de justice ; la production pénitentiaire à travers la valorisation du potentiel humain en détention). S'agissant des travailleurs sociaux du MINAS, les articles 61 et 64 du même décret précisent ; qu'une assistance sociale doit être assurée par les services spécialisés des affaires sociales sous l'autorité du Régisseur avec pour but de contribuer au relèvement intellectuel, social, moral, spirituel des détenus et à leur réinsertion sociale après la libération.

En 2001, le Président de la République a ordonné la création d'un comité ad hoc chargé de la réforme du système carcéral et de l'élaboration d'une nouvelle politique pénitentiaire. Autrefois sous l'autorité du pouvoir exécutif par le biais du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), le Décret N°2004/320 procèdera à une réorganisation de l'administration pénitentiaire et la rattachera désormais à la compétence du Ministère de la justice.

Le Cameroun a par ailleurs, ratifié le 29 juillet 2010, le protocole facultatif à la convention des Nations unies conclu à New York, en date du 18 décembre 2002. Il s'engage ainsi à renforcer la protection des personnes privées de liberté contre la torture, et toutes autres peines, traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le décret N°2010/365 du 29 novembre 2010 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire engage ceux-ci en son article 2(d) à : la préparation à la réinsertion sociale des personnes placées sous-main de justice. Aussi, s'exposent-ils à des sanctions pouvant aller jusqu'à la révocation, en cas de mauvais traitement sur la personne détenue. Des médecins spécialisés seront affectés dans les prisons centrales du territoire national, après une formation à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) de Buea. Le code de procédure pénale subira une refonte en 2005. De même, les programmes d'amélioration des conditions de détention et le respect des droits de l'homme (PACDET1 2001- 2004) et le PACDET2 (2007-2010) qui visait le réaménagement de certains locaux dans les prisons centrales servant d'espace de travail, d'éducation et de resocialisation seront opérationnalisés durant la décennie 2001-2011 (Action Chrétienne pour l'Abolition de la Torture [ACAT], 2011).

Le Décret N°2017/383 du 18 Juillet 2017, en son article 81 viendra renforcer la compétence du MINAS et son autonomie, s'agissant de la protection des mineurs en détention. Il souligne que le Service d'Action Sociale auprès des Etablissements Pénitentiaires est chargé de la préservation de l'équilibre entre la personne incarcérée et ses différents milieux de vie, en vue de faciliter sa resocialisation. A ce titre, il assure l'assistance psychosociale et le maintien des relations sociales des personnes incarcérées, la protection spéciale des mineurs incarcérés, la promotion de l'amélioration des conditions de détention, le réapprentissage et l'intégration par le condamné des normes et valeurs enfreintes, la préparation à la réinsertion socio-économique des condamnés, l'assistance juridique financière

et/ou matérielle aux prévenus et condamnés, la séparation catégorielle entre les détenus majeurs et mineurs hommes et femmes en liaison avec les administrations compétentes.

Cette volonté politique fait face aux défis des pratiques sociales dans la chaîne pénale. Le programme d'appui à la justice et le nouveau code pénal en 2016 n'ont point amélioré les conditions de détention, ni réduit le surpeuplement carcéral (Morelle et al, 2018). Dans l'ordinaire, la prison est un monde oublié, qui retombe peu à peu dans son état normal où se cultive : oisiveté, mauvais traitement, corruption, dégradation de la santé mentale et du bien-être du détenu, violence, trafic et consommation de drogue, etc. L'absence de tout effort de penser et d'améliorer la condition des détenus ou des programmes d'encadrement font lit dans un contexte de pauvreté généralisé. Les prisons camerounaises souffrent de maux tels que : l'insuffisance et le manque de professionnalisme des personnels, l'absence de stratégies de resocialisation contextualisées des détenus, l'inadaptation de la formation des personnels pénitentiaires aux pratiques modernes de l'administration de la peine, la faiblesse de l'ENAP à moderniser les programmes et méthodes d'enseignement et de formation. La réunion annuelle des délégués régionaux de l'administration pénitentiaire, tenue du 07 au 09 novembre 2012 a formulé les recommandations suivantes sur la problématique de la sécurité et le respect des Droits de l'Homme en milieu carcéral (Minjustice, 2012): la modernisation du système pénitentiaire, la définition d'un cadre stratégique d'intervention des acteurs publics et privés, et le développement des politiques d'encadrement des détenus. L'Agence Italienne pour la Coopération et le Développement par l'intermédiaire de son représentant a accordé un don de plus de 60 millions, à la prison de Maroua (Mokolo). Répondant à ce dernier, le Régisseur de ladite Prison s'exprimait en ses termes : « la prison n'est pas une fin en soi, c'est un milieu où nous sommes appelés à construire une société meilleure avec des hommes qui respectent les lois » (Cameroun Tribune, 2018, pp.17-18). Les objectifs assignés aux programmes en institution visent d'ailleurs à favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble. L'institution carcérale ou la politique pénale camerounaise répond-t-elle efficacement à l'objectif du vivre ensemble et de la cohésion sociale assigné au programme de réinsertion sociale ? C'est dans ce perspectif que nous avons formulé le sujet de recherche comme suit : « stratégies de resocialisation et compétences psychosociales des adolescents détenus dans la Prison Centrale de Yaoundé ». L'étude envisage évaluer l'impact des stratégies de resocialisation sur les compétences psychosociales de l'adolescent de la PCY. Cet objectif principal se veut d'une part explicative, c'est-à-dire apporter une lecture des faits

qui concourent à l'explicitation de l'échec des interventions de resocialisation en institution carcérale, ou plus précisément à l'inadéquation du dispositif de resocialisation en institution avec la quête des compétences psychosociales chez les adolescents détenus. Et d'autre part, l'étude s'assigne un objectif subsidiaire, celui de faire une proposition en termes d'intervention sociale en institution dans le but de neutraliser les effets des facteurs de risque associés à l'incarcération d'une part, et susceptible de développer les ressources de la personne d'autre part.

Deux principales catégories d'interventions à la réinsertion sociale sont opérationnalisées : les interventions offertes en institution, avant la libération des délinquants et les interventions à assise communautaire après la libération. Des dispositifs qui sont mis à l'épreuve de la réaction sociale et des logiques institutionnelles de traitement de la délinquance. Les stratégies adoptées à ce jour ne permettent pas aux adolescents d'acquérir des habiletés, des savoirs-agir leur permettant de faire face aux facteurs de risque associés à la sortie de prison ; ou à savoir composer avec les facteurs de protection dans un cadre de vie où surplombent les facteurs de risque. C'est le dilemme, l'ambiguïté des missions de la prison moderne (surveiller et réinsérer), l'une conduit à la réalisation de l'autre et l'autre justifie sa fonction sociale.

2. Problème de l'étude

2.1. Position du problème

Le devenir des sortants de prisons se pose avec tant d'acuité quant à leurs capacités, leurs ressources psychologiques et sociales à s'ajuster harmonieusement en milieu ouvert et de vivre hors de la délinquance. Les programmes de réinsertion s'évaluent d'ailleurs par leur capacité à amoindrir le risque lié à la récidive chez le sortant de prison, et notamment chez les détenus mineurs pour qui, l'incarcération constitue un facteur de risque, susceptible de prolonger la carrière délinquante. Le parcours de vie pré-carcéral des jeunes détenus est marqué par un cumul de déficits affectifs, cognitifs, conatifs et relationnels qui structurent les tendances à la déviance. Cusson (1995) fait d'ailleurs remarquer qu'ils se caractérisent par une attitude de présentisme marquée par une emprise sur le présent, des satisfactions immédiates et une inaptitude à un projet à long-terme. Des travaux de recherche (Abdellaoui

et Blatier, 2006 ; Elgar et al, 2003 ; Le Blanc, 2003 ; Mucchielli, 2001 ; Caïtucol, 2005 ; Tsala Tsala, 2002) révèlent que les liens d'attachement fragiles ou insécure précoces témoignent d'un conflit entre l'enfant et son environnement. Ces carences construisent un fort sentiment d'inconfort comportemental et une incapacité à faire face aux frustrations générées par le déséquilibre entre les ressources personnelles et les problèmes d'adaptation. La méfiance, l'animosité, l'agressivité et d'autres comportements antisociaux médiatisent leurs rapports à l'environnement, structurant ainsi par routinisation un style de vie marginal. Les conséquences peuvent être : une perception ou image négative des institutions sociales, des logiques de vie à court terme, l'intolérance à la frustration, la recherche de pairs délinquants, etc. (Dang-Vu, 2005). L'incarcération marque l'échec d'adopter un rôle socialement désirable et d'assumer pleinement son autonomie et sa responsabilité (Abdellaoui et Blatier, 2006).

Dans son essence, l'institution carcérale est fondée sur deux traditions pénales. D'une part, la philosophie distributive, fondée sur l'idée du châtement pur pour rétablir l'équilibre. Le châtement doit être à la mesure de l'acte posé et le fautif doit ressentir cela dans la chair et dans son esprit. La peine revêt ainsi un effet correctif. D'autre part, celle utilitariste (le courant néolibéral) visant la réduction du comportement prohibé. Pour cette dernière, Lalande et Lamalice (2006) soulignent qu'elle revêt trois fonctions : la dissuasion (intimider et prévenir le comportement délictueux), la neutralisation (emprisonnement dans un milieu sécurisé, exigence de maintien d'ordre) et la réhabilitation (modification du comportement, comprendre les mobiles, causes dans le but de prévenir la récidive). La politique pénale s'apprécie sur ce double objectif, punir et rééduquer les délinquants. Elle ambitionne par cette dualité d'objectifs de produire un effet correctif chez le délinquant. Les fins recherchées étant de protéger la société, de créer un effet dissuasif chez le délinquant et les potentiels criminels, mais aussi de susciter un effet correctif, réformateur chez celui-ci. Il s'agit de par ces fonctions, de décourager le délinquant dans son style de vie marginale, de telle sorte qu'une fois remis en liberté, il puisse vivre en respectant la loi et à entretenir des interactions harmonieuses avec ses semblables. Faire cesser l'agir délinquant et décourager les potentiels imitateurs de cette conduite est l'objectif ultime que recherche la sanction pénale, à travers l'incarcération.

Un ensemble de textes juridiques encadre d'ailleurs l'administration de la justice des mineurs et visent à bonifier l'atteinte des objectifs suscités. L'enfant en conflit avec la loi

étant également un enfant en danger, le statut de délinquant dangereux peut-être des signes d'un mineur en danger ; il doit à cet effet bénéficier de toute la protection nécessaire (Nkoa, 2019). Les règles minima des Nations Unies, promulguées à Beijing en 1985 mettent l'accent sur la protection des mineurs, les conditions d'incarcération, les prestations nécessaires pour la réinsertion sociale, la présence d'un personnel qualifié et le contact avec le monde extérieur. Les articles 61 et 64 du décret N°92/052 du 27 mars 1992 portant organisation du régime pénitentiaire au Cameroun précisent qu'une assistance sociale doit être assurée par les services spécialisés des affaires sociales, sous l'autorité du Régisseur avec pour but : « de contribuer au relèvement intellectuel, social, moral, spirituel des détenus et à leur réinsertion sociale après la libération ». En ce qui concerne le personnel pénitentier, ils sont contraints par le décret N°2010/365 du 29 novembre 2010 (article 2.d) portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire d'assurer : « la préparation à la réinsertion sociale des personnes placées sous-main de justice ». Ces mesures visent à susciter la motivation au changement, à développer le capital humain et à amoindrir les risques liés à la récidive.

Les objectifs assignés aux programmes d'intervention en institution sur des jeunes mésadaptés sont divers. Il s'agit entre autres : de compléter la formation scolaire ; de donner une formation professionnelle, de favoriser le développement optimal sur le plan affectif (des comportements qui sont reliés aux intérêts, aux émotions et valeurs), social (développer la capacité d'entrer en relation avec autrui et de maintenir des relations satisfaisantes avec son milieu social, jouer un rôle approprié, développer l'autonomie) et le développement de la communication (capacité à transmettre des signifiants à autrui). Ces interventions visent également à valoriser et à développer l'estime de soi ; corriger et modifier les comportements problématiques ; à répondre aux besoins spéciaux (problèmes d'adaptation) et enfin, à empêcher ou contrôler l'agir délinquant (Cusson et al, 1978). Les programmes sont centrés sur des objectifs de changement, les causes ou les facteurs de risque associés à la délinquance, mais aussi sur leur ajustement aux aptitudes et besoins de l'individu.

En milieu carcéral, ces programmes de réinsertion sociale contribuent à réduire chez le détenu les effets nocifs de la culture carcérale, en lui apportant un soutien psychosocial par un dispositif d'interventions psychosociales. Deux principales catégories d'interventions complémentaires sont offertes aux détenus. D'une part, les interventions à assise

communautaire après la libération qui consistent à un accompagnement à la réinsertion sociale ; et d'autre part, les interventions offertes en institution, avant la libération des délinquants qui visent le développement personnel et le changement du comportement problématique. En d'autres termes, ces interventions s'assignent pour objectifs : de doter l'individu des aptitudes à résoudre les problèmes ; d'affronter les facteurs de risque associés à leur style d'ajustement ; d'acquérir les capacités nécessaires pour vivre en respectant la loi et à subvenir à leurs besoins. L'effet optimal étant de permettre une meilleure sociabilité de l'individu, c'est-à-dire ; son aptitude à vivre harmonieusement en société et à être autonome. L'article 58 des règles minimas souligne que cet objectif de resocialisation sera atteint lorsque : « le délinquant, une fois libéré, est non seulement désireux, mais aussi capable, de vivre en respectant la loi et de subvenir à ses besoins ». Ce réapprentissage de la vie durant le temps carcéral, prépare l'individu à une relative autonomie, des relations interpersonnelles pacifiques et ceci par l'obéissance aux lois de la société. L'UNESCO (1995) assigne un but essentiel à l'éducation en milieu carcéral, celui de produire le changement ; c'est-à-dire, de conduire le détenu à mener une existence satisfaisante une fois remis en liberté sans commettre d'actes délictueux. Cette éducation doit développer le sentiment d'appartenance à la collectivité, les ressources nécessaires à une vie socialement intégrée et de décourager dans le même élan la conduite criminogène (UNESCO, 1995). L'intervention de resocialisation vise donc à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par des échanges satisfaisants avec lui-même et son environnement (Schwartz, 1981). Le dispositif de resocialisation en milieu carcéral s'opérationnalise en un accompagnement psychosocial et repose sur : les activités éducatives et socioculturelles, les entretiens psychologiques, le groupes de paroles à thématiques, les activités de maintien des liens avec la famille, etc. Deslandes (2008) fait remarquer que le développement des habiletés psychosociales est nécessaire pour favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale, ainsi que pour prévenir des comportements à risque. L'autonomie, les habiletés sociales et la capacité de s'adapter optimisent ainsi les interactions harmonieuses de l'individu avec son environnement ; mais surtout, renforcent son caractère résilient.

2.2. Formulation du problème

A l'observation du taux de personnes incarcérées et de celles qui y retournent, il se dégage une réalité marquante, celle d'un taux élevé de récidivisme des sortants de prison. Monnery (2013) révèle que dans la fin des années 90 et au début des années 2000, le taux de récidive dans les 2 à 3 ans qui suivaient la libération de détenus jeunes était de : 59% en Italie et de 70% dans certaines prisons des USA. Dans la même période en France, sur un échantillon de 2204 sortants de prison, 58% de l'échantillon ont été de nouveau condamnés avant juin 2002. En Angleterre une étude menée sur une population de 1335 détenus sortants et suivis a montré que 54% ont récidivé dès la première année et 68% à la deuxième année après la libération (Lable, 2015). Sur une observation de 500 000 personnes condamnées en 2004 (en France) et faisant la distinction entre les primos condamnés 59% et les récidivistes 41%, Josnin (2014) souligne que 45% ont récidivé entre 2004-2011. Ceux qui présentaient déjà des antécédents judiciaires enregistrent un taux de récidive de 63%, contre 32% pour les primo-condamnés sur la même période (2004-2011). La récidive constitue ainsi un facteur catalysant le parcours criminel du délinquant primaire. Les mineurs condamnés présentent plus de risque de re condamnation que les condamnés âgés de plus de 18 ans et le risque décroît avec l'âge. Plus on est jeune plus la tendance à récidiver est élevée. L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC, 2013) mentionne que le taux de récidive criminelle global de différents pays du monde atteint environ 70%, voire plus. Cette organisation réitère que le surpeuplement carcéral est dû aux grands nombres de récidivistes pour lesquels l'emprisonnement n'a que peu ou pas d'effet sur le renoncement au crime. Le rapport de l'Institut National de la Statistique (2014), fait également le constat général que les prisons camerounaises sont surpeuplées, et dans cette population se trouve un grand nombre de détenus récidivistes. Ces données font d'ailleurs remarquer que les détenus jeunes sont plus enclins à la récidive que les détenus majeurs malgré les mesures de protection dont ils bénéficient.

De cette réalité, il ressort qu'une personne incarcérée est plus susceptible de retourner en prison et les risques de récidive sont plus élevés pour les détenus mineurs. Des travaux de recherche (Besozzi 2000, Chantraine 2003, Leblanc 2000, Cabelguen 2006, Cusson 1974, Foucault 1975, Abdellaoui et Blatier 2006, Lable 2015, Bausson et al 2012, Arbour et al 2019, Kensey 2003) établissent une corrélation entre l'âge, le sexe et le type d'infraction avec le récidivisme. La probabilité de récidiver diminue avec l'âge (plus on est jeune plus la probabilité de récidiver est grande), le temps passé en prison est corrélé avec la probabilité de

récidive dès la première année de sortie. Une carrière délinquante débutée à l'adolescence sera plus abondante et variée, si les facteurs de risque associés à son prolongement ne sont pas amoindris. Le parcours criminogène des majeurs incarcérés trouve sa genèse dans l'adolescence. Le Blanc et Fréchette soulignent à cet effet que : « plus tôt un individu commence ses activités délictueuses, plus abondantes, plus durables et plus variées elles seront » (Le Blanc, 2003, p.21). Lable (2015) note que les condamnés pour vol, violences ou pour les infractions au code de la route sont ceux qui connaissent le plus fort taux de re condamnation, soit : 60,2% pour les violences, 63% pour le code de la route, et 69,5% pour les vols.

Les taux de récidive criminelle sus-évoqués témoignent soit d'un effet renforçateur du comportement problématique, soit d'une forme de radicalisation dans le crime ou d'un effet désocialisant de l'emprisonnement sur la personne détenue et plus précisément chez les mineurs. Le récidivisme questionne la double fonction de la prison sur sa capacité à bonifier les ressources psychologiques et sociales du sortant de prison quant à son intégration harmonieuse dans la société. Le sortant de prison est davantage plus enclin à vivre dans la marginalité qu'à adopter un mode de vie hors de la marginalité. Besozzi (1999, 2000) voit à cet effet dans la récidive un produit de l'interaction sujet-environnement, où les ressources de l'individu ne sont pas congruentes avec les situations problèmes d'adaptation. Fréchette et Le Blanc (Le Blanc, 2003) postulent qu'une harmonie psychique entre une personne et son environnement est gage d'adaptation de cette personne. Cusson (1975) écrit en ce sens que : « l'inadaptation et la délinquance sont fondamentalement des problèmes de comportement inappropriés qui conduisent le sujet à entrer en conflit avec son milieu » (p.125). La transformation du comportement du jeune reste un souci majeur des programmes de resocialisation.

Au regard des taux de récidivisme sus-évoqués, il se pose le problème de : la fiabilité des interventions de resocialisation en institution carcérale, ou en termes de leur incapacité à développer les réponses comportementales recherchées dans ledit dispositif. Il semble que les programmes de resocialisation en institution n'atteignent pas l'objectif escompté ; celui de modifier le comportement délictuel et de doter le sujet de ressources psychologiques et sociales nécessaires à une vie hors de la délinquance. Ces personnes ayant bénéficié des effets des programmes de resocialisation ne produisent pas la réponse comportementale attendue au

bout de ce processus. Elles sont d'ailleurs plus enclines à reproduire un style de vie pré-carcéral ancré dans la marginalité et qui s'est radicalisé en institution. On observe plutôt un effet de bonification des handicaps cumulés durant le parcours de vie pré-carcéral. Les carences sur le plan affectif, cognitif et relationnel durant le parcours de vie pré-carcéral ne sont pas comblées en institution. Ces carences hantent le sortant de prison dans ses rapports avec autrui et avec lui-même, son rapport aux normes et le rendent vulnérable au passage à l'acte. Cusson (1974) écrit en ce sens qu'en observant le fonctionnement de certaines institutions, on constate que : « les buts réellement poursuivis sont aux antipodes d'une resocialisation véritable : il semble que tout soit organisé pour produire des inaptes sociaux » (p.48). Le degré de préparation à la réinsertion sociale en institution justifie le niveau d'adhésion ou de conformité des sortants de prisons aux règles en vigueur dans la société et leur niveau d'adaptation et d'intégration dans les situations de vie.

2.3. Appropriation du problème, question de recherche et hypothèse générale

L'amplification du comportement délinquant est un produit de l'interaction entre la réaction sociale de la communauté et la perception ou la représentation que le délinquant se fait de cette réaction sociale ou la réceptivité, la résonance de cette réaction sociale dans le vécu psychosocial de l'adolescent. Besozzi (2000) précise à cet effet que la récidive du condamné ne dépend pas seulement de la pression sociale, ou encore des conditions de détention, mais aussi de l'interaction avec son environnement. Baliaba (2014) s'inscrivant dans une approche psychopathologique pure pose le problème de la réinsertion sociale des délinquants, en termes d'adéquation entre structure mentale et le fonctionnement social du délinquant. L'incapacité ou l'inaptitude du Surmoi à assumer ses fonctions d'autocritique, d'auto reproche, d'auto sanction et de censure morale constituerait le noyau structurant de l'agir délinquant du détenu. L'intervention psychologique en institution doit à cet effet viser une remédiation des instances psychiques, en termes de rôles et de fonctions. Dans notre contexte, deux travaux se sont intéressés à ce problème social.

Pour Baliaba (2014), le noyau structurant de l'agir délinquant émerge de l'incapacité ou de l'inaptitude du Surmoi à assumer ses fonctions d'autocritique, d'auto reproche, d'auto

sanction et de censure morale. L'auteur préconise à cet effet, une thérapie analytique en institution, une forme de réinsertion du Surmoi, en termes de rôles et de fonctions. Celle-ci favorisera l'adéquation entre structure mentale et fonctionnement social. Ebe Zambo (2018), quant à lui, souligne que l'image du corps chez le détenu récidiviste est prépondérante dans la dynamique des rapports individu-environnement. L'auteur souligne que la récidive du délinquant est le résultat des constructions évaluatives de l'image de Soi. La relation de l'image inconsciente du corps et la sémiotique du corps construisent ainsi la schématisation psychique de la récidive criminelle.

Selon Baliaba, le Surmoi régule les rapports à la norme sociale, et par conséquent, est un médiateur de la relation individu-environnement. Mais, le Surmoi n'a pas une fonction adaptative, cette fonction revient au Moi qui est l'interface psychique en interaction avec l'environnement. Donnant une réponse explicative au récidivisme, Ebe Zambo (2018) accorde une place prépondérante à l'image du corps chez le détenu récidiviste dans la dynamique des rapports individu-environnement. Il pose le problème de l'incidence de l'image inconsciente du corps sur la sémiotique du corps dans les situations d'interaction, débouchant en définitive sur des relations d'objet défectueuses, tel que cela semble être le cas chez le détenu récidiviste. La relation de l'image inconsciente du corps et la sémiotique du corps chez le détenu, construirait la schématisation psychique de la récidive criminelle. L'image inconsciente du corps entretient une relation de détermination exclusive avec la sémiotique du corps dans les situations d'interaction chez le détenu récidiviste, par son influence sur la gestion de la sensibilité somato-viscérale et psychique, des affects, des angoisses et des mécanismes de défense. Ebe Zambo accorde ainsi une importance au déterminant psychique et au construit subjectif de la réalité singulière du délinquant. Ces études accordent une grande importance à la dimension personnelle de la dynamique individu-environnement. Elles se réfèrent exclusivement à des facteurs intrapsychiques personnels au détriment des facteurs situationnels, interpersonnels. Ces travaux se réfèrent exclusivement à des facteurs intrapsychiques au détriment des facteurs psychosociaux. La délinquance est due aux attributs personnels morbides. En préconisant une réinsertion des instances psychiques et en l'occurrence du Surmoi, Baliaba néglige ainsi le Moi et ses ressources appelés à faire face aux problèmes d'adaptation. Un Moi Fragilisé en termes de ressources psychologiques et sociales est susceptible de faire recourt aux stratégies illégales pour survivre et résoudre les problèmes d'existence. De même, ces auteurs négligent la réaction sociale qui peut être stigmatisante

chez (Cusson, 1971), et conduire à des identifications négatives (Mailloux, 1965) ; soit marquée par l'effet Robin des bois chez Ebale et Messanga (2015) et valoriser des valeurs antisociales dû fait de la réaction sociale valorisante du groupe social restreint. En d'autres termes, la complaisance observée par un groupe restreint à l'égard de l'acte délictuel d'un membre favorise une réitération de l'acte, si l'acte satisfait à la fois les besoins du groupe et ceux du déviant. Ils occultent le rôle du support social, la dimension institutionnelle du traitement et les préoccupations développementales de l'adolescence, à savoir : la construction identitaire et l'autonomie.

Notre étude s'inscrit dans le cadre disciplinaire de l'Intervention et de l'Action Communautaire, et plus précisément dans le champ de recherche accompagnement psychosociale, stratégies et prévention des risques. Nous nous s'inscrivons ainsi dans l'approche de l'intervention individuelle. Le problème spécifique que pose cette étude est celui de l'inadéquation entre les stratégies de resocialisation en institution et la quête de compétences psychosociales chez les mineurs incarcérés. L'étude porte ainsi une attention sur l'axe interpersonnel qui rassemble les dimensions psychosociales et psycho relationnelles de la vie psychique. La dimension psychosociale se rapporte au développement d'une mentalité et d'une fonctionnalité sociale et La dimension psycho relationnelle réfère au développement d'une mentalité qui favorise les rapports interindividuels intimes. La dimension relationnelle est capitale dans l'adoption d'un comportement attendu. Bronfenbrenner saisit cette dimension (relations sujet-environnement) en termes de facteurs proximaux et distaux qui sont pour lui des « engins du développement » (Saint-Jacques et al, 2003, p. 8).

Cette étude tient également compte de la dimension contextuelle de réalisation du programme de resocialisation. La prison est un écosystème qui assume deux missions ; la première repose sur la « philosophie de la défense » et la seconde se fonde sur la « philosophie de l'amendement » (Combessie, 2003). Cette double téléologie régule les interactions sociales ; oppose les acteurs et confère une certaine ambiguïté dans l'intervention de resocialisation. Un tel écosystème revêt une culture relationnelle particulière, des habitudes de vie, une organisation et un mode d'ajustement particulier. Cette culture, organisation de la vie valorise une certaine posture attitudinale qui concourt à l'instauration d'un climat organisationnel harmonieux. La confluence des facteurs de risque et de protection favorise une culture de compromis (habitudes de vie, mode de vie) susceptible de plomber ou

de rehausser l'effet correctif recherché ou de justifier un comportement donné. La prépondérance de l'un de ces facteurs interfère plus ou moins sur la téléologie de l'intervention de resocialisation, justifiant la réponse comportementale du sujet dans son environnement. Bronfenbrenner (1979) pense à cet effet que le résultat développemental est une confluence de processus interactifs de plus en plus complexes et réciproque entre un organisme humain et les personnes, objets et symboles présents dans son environnement immédiat. Ce résultat développemental se réalise dans une confluence de facteurs entre les forces et les faiblesses de l'individu, et les risques et opportunités qu'offre son environnement. La saisie de la dynamique relationnelle individu-environnement permet d'élucider la situation problème, ainsi que les interférences de cette dynamique dans la réponse comportementale souhaitée. Les compétences psychosociales sont d'ailleurs des résultantes de la dynamique relationnelle individu-environnement.

Le problème ainsi présenté, nous nous posons la question suivante : les stratégies de resocialisation développent-elles les compétences psychosociales des mineurs de la PCY?

L'hypothèse générale formulée relativement à cette question de recherche s'énonce comme suit : les stratégies de resocialisation développent les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

3. Pertinence et originalité de l'étude

Les interventions visant la réinsertion sociale des personnes détenues souffrent d'un conflit d'idéologie, de concept, de méthode et de l'isolation des stratégies disciplinaires. La diversité même des dénominations conceptuelles rend compte de ce refus de coopération et de travail interdisciplinaire (Resocialisation, réhabilitation, rééducation, réintégration, réinsertion sociale, réadaptation etc.). En dépit des quelques recherches sur le milieu carcéral, celui-ci reste mal connu, ainsi que les personnes incarcérées ; ce qui constitue l'un des obstacles à la saisie même de l'objet épistémique et des méthodes d'étude dudit objet. Les personnes incarcérées ou marginales sont des oubliés des politiques de développement, de sorte que toutes réflexions ou questions tendant à poser le débat du fonctionnement du système carcéral, voire du renforcement des capacités du détenu à vivre en harmonie avec soi-même et avec les autres est mise à la touche même dans les sphères intellectuelles. Dans le contexte de notre

étude, des efforts ne sont point ménager pour accorder une réflexion sérieuse quant à la délinquance, sa propension, sa prévention et son traitement, et encore moins sur les méthodes, les dispositifs de réintégration sociale. Cette culture scientifique accorde peu d'intérêts aux populations dites : « exclues » ou « marginales » (détenus, travailleuses de sexe, enfants de la rue etc.), ce qui est un indicateur même de la stigmatisation et de l'exclusion dont sont victimes ces couches vulnérables et cela donne la voie aux modèles importés improductifs dans une société en transition et transaction entre tradition et modernité. La faible production scientifique sur des problématiques portant sur la délinquance juvénile et sur les pratiques correctives en contexte camerounais reste un frein à la connaissance de cette population d'une part, et surtout à l'opérationnalisation des stratégies adéquates d'autre part. Les mémoires et Thèses de Doctorat PhD archivés sur les catalogues (filières anthropologie, psychologie et sociologie) de la bibliothèque de la FALSH révèlent que : sur 58 thèses de Doctorat (sociologie 21, anthropologie 15 et psychologie 22), 3,44% (02 thèses) portent un intérêt sur la thématique de la réinsertion sociale. En outre, sur un effectif de 541 mémoires de master des filières sociologie, anthropologie et psychologie répertoriés, environ 2% (10 mémoires) traitent des questions portant sur ladite thématique.

Il y a une timide réflexion sur les thématiques portant sur la prévention des comportements à risque, notamment dans le traitement de la délinquance. La complexité de la question de resocialisation est sans doute dans une impasse où le pessimisme dans la recherche de stratégies et de la démarche en institution, souligne l'ignorance de cette question, mais encore de la méconnaissance même du phénomène de la délinquance. La prison elle-même est restée volontairement fermée aux investigations scientifiques. Les travaux sur la resocialisation des personnes incarcérées dans notre contexte sont essentiellement marqués par des considérations d'ordre psychopathologiques (santé mentale et bien-être subjectif) ; la délinquance étant perçue comme un symptôme d'une maladie mentale ou d'une structuration psychique morbide. Ces travaux (Baliaba, 2014 ; Ebe Zambo, 2018 et Guimfack, 2008) mettent à l'écart les aspects relevant du relationnel et du contextuel fondamental dans les pratiques sociales. Ces approches disciplinaires n'ont pas apporté une réponse convaincante à la problématique de la récidive criminelle ou sur des stratégies permettant d'amoinrir ces risques. Les travaux actuels s'investissent vers des orientations multifactorielle et interdisciplinaire. C'est sans doute dans une telle sphère futurologique que nous inscrivons cette recherche dans le champ pluridisciplinaire de l'intervention et de l'action

communautaire, et plus précisément dans le champ de recherche accompagnement psychosocial, stratégies et prévention des risques.

Cette étude contribuera tout d'abord à l'élaboration d'un corps de connaissances liés au milieu carcéral, mais surtout sur les stratégies de resocialisation en institution. Elle se donne pour objectif principal d'apporter une grille explicative de l'échec des interventions de resocialisation en institution carcérale. Et subsidiairement, envisage faire une proposition d'une stratégie susceptible d'améliorer les ressources de la personne détenu, et qui par ailleurs contribue à la prévention de la récidive. Aux vues des buts assignés à l'intervention sociale qu'elle fait une emphase sur la notion de Compétences Psychosociales. Celles-ci sont des ressources personnelles favorables au « vivre ensemble » et à la « cohésion sociale » ; deux missions assignées par les Nations Unies aux programmes de réinsertion sociale ; mais aussi deux objectifs qui faisaient partir de la conception de la justice traditionnelle dans les communautés africaines précoloniales. C'est de cette notion de compétences psychosociales qu'elle marque son originalité. Williamson mentionne que l'ancrage sur les CPs tient à deux objectifs conciliant et interdépendant : d'une part garantir l'efficacité de l'intervention ou de l'accompagnement ; et d'autre part, sur les valeurs portées à l'éducation à la santé ou à la prévention des conduites à risque (IREPS, 2014). Dans la quête de stratégies de resocialisation, Il est impérieux de se pencher sur les ressources dont dispose l'adolescent incarcéré appelé à s'adapter dans une vie socialement intégrée, à faire des choix responsables pour ses projets de vie personnelle et à disposer de compétences citoyennes, (juger, choisir, décider, justifier, argumenter, discuter et s'engager). Greenberger souligne que la maturité psychosociale est conditionnée dans toutes les sociétés par la capacité de fonctionner de façon autonome ; d'interagir adéquatement avec les autres et à contribuer à la cohésion sociale (Deslandes, 2008). Il est aussi impératif de porter une attention particulière au but de l'intervention sociale, à l'objectif que l'on souhaite atteindre dans la démarche de l'accompagnement : provoquer le changement de l'individu ou de la communauté face à une situation problème. Tout processus éducatif est téléologique, il vise l'atteinte d'un objectif précis. Tenir compte des particularités de l'environnement, des axes d'intervention, voire des comportements attendus dans un dispositif de traitement augurent d'une saisie plus ou moins globale la situation problème. L'incarcération est une situation de transition écologique qui se greffe à la transition psychologique (l'adolescence) et sociale (l'incarcération). Cette combinaison de facteurs de risques est susceptible de rendre l'adolescent vulnérable à toutes

les influences négatives de l’incarcération. Son originalité est aussi à apprécier dans sa grille de lecture, le modèle PPCT de Bronfenbrenner.

4. Intérêts l’étude

4.1. Intérêt social

Depuis près d’une décennie, le Cameroun est en proie à de mouvements criminels, de part et d’autre des régions telles que : l’Extrême-Nord, l’Est, le Sud-Ouest et le Nord-Ouest, entraînant un grand nombre de déplacés, mais aussi ; un grand nombre de recrues dans ces bandes armées. La recrudescence de la consommation des drogues en milieu jeune n’y est pas en reste ; et cela interpelle plus d’un acteur social quant aux stratégies ou politiques de prévention des conduites délinquantes, mais aussi, de la volonté à contre carrer le crime organisé et politique. La multiplication et la diversification des comportements déviants et l’enracinement dans un tel style de résolution de problème dans la vie, nous interpellent quant aux réactions, aux moyens de préventions et aux méthodes de traitement à opérationnaliser dans les différents contextes de vie où lesdites conduites peuvent se manifester. La criminalité est d’une part, une perturbation et un gâchis de la vie humaine ; et d’autre part, elle reste et demeure une menace pour l’humanité. Malgré les progrès dans les domaines diverses, le monde aujourd’hui est en proie à la violence et à plusieurs formes de criminalité. Celle-ci s’opère sous différentes catégories, à savoir : la délinquance des affaires, la délinquance de proximité, la délinquance de la voie publique, la criminalité organisée, la délinquance politique, d’imprévoyance et liées aux stupéfiants. La délinquance juvénile est un phénomène de transition dans le développement de l’individu ; celle-ci se caractérise par des délits mineurs et par son homogénéité. Cette petite criminalité constitue une réserve pour le crime organisé ; elle alimente celui-ci et lui fournit des clients potentiels. La période transitoire de l’adolescence est un rite de passage vers la société adulte ; elle est par ailleurs, la période d’enracinement des schèmes criminels, la prison constituant un rite de passage vers une carrière délinquante riche et variée. Un tel évènement peut constituer un obstacle ou un frein à la construction d’une identité socialement intégrée, stable et future. Il est donc du devoir de la communauté d’initier, d’assurer un accompagnement à la vie adulte des jeunes en quête de maturité psychosociale ; des incompétences psychosociales les exposeraient à des comportements irresponsables, à l’adoption des comportements à risque.

Les villes camerounaises sont appelées à s’émanciper et à se diversifier ; elles attireront de plus en plus de populations diverses. Cette augmentation de la population et l’élargissement de la ville auront une incidence sur le taux d’infractions et sur la délinquance. Ce malaise social sévira autant les institutions publiques, les familles ainsi que les individus (destruction des biens, perte économique, perte en vie humaine ...) et parallèlement, portera une atteinte aux politiques de développement et au projet de vie individuel et communautaire. Que cela soit en prison ou ailleurs, une oreille attentive doit être accordée à ce mal social, afin d’être mieux compris, et que l’on envisage la part de responsabilité et des éventuelles solutions au niveau des politiques institutionnelles et communautaires. La mobilisation, la synchronisation des efforts de la communauté sera un atout pour contrecarrer les effets nocifs et désocialisant de la prison ; mais aussi, pour atteindre les objectifs des nouvelles orientations de la prévention du crime, à savoir favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale. L’étude peut avoir des répercussions sur la politique criminelle notamment de prévention/traitement de la délinquance, des inadaptations sociales ainsi que sur les pratiques d’intervention sociale en institution dans le contexte camerounais. Cette étude marque également son intérêt social sur trois dimensions, à savoir :

- une réflexion sur l’opérationnalisation des modules de formation axés sur l’accompagnement psychosocial dans les institutions tels que : l’ENAP et l’INTS (en cours de création). Elle doit favoriser l’avènement de nouvelles professions ou une spécialisation des formations, mais aussi des pratiques sociales en travail social dans la chaîne des interventions des ECL;
- une évolution du contexte juridique de la détention, la prévention/traitement des ECL, d’une manière globale sur la politique criminelle du Cameroun (chez les adolescents). La dimension familiale doit être prise en compte dans le cadre de ces réflexions ; Celle-ci va de pair avec la problématique de la surpopulation carcérale, qui sera toujours d’actualité, animé par la croissance rapide des villes camerounaises, les mouvements d’exode rural et la jeunesse de sa population.
- Une réflexion sur la nécessité de développer les habiletés psychosociales chez les adolescents et surtout chez des enfants vulnérables, afin d’augmenter leur potentiel d’adaptation, de résilience aux différents contextes et situations de vie ; et aussi, pour favoriser leur intégration harmonieuse en société.

Cette réalité sociale s'impose autant aux associations de la société civile, qu'à celle sociopolitique de notre contexte de vie actuelle. Elle apporte un éclairage sur les pratiques d'interventions sociales dans les structures d'accueil d'enfants en difficulté/famille. L'Etat ne saurait monopoliser le secteur de l'enfance en difficulté et de la resocialisation des délinquants ; une invite à la société civile est un appel à cette synergie des interventions. La floraison des OSP doit de ce fait apporter une réponse adéquate à la recrudescence des conduites délinquantes, pareillement dans sa prévention que dans son traitement.

4.2. Intérêt scientifique

Les études sur le milieu carcéral ou sur la population carcérale sont dominées par les disciplines telles que : la psychologie, la sociologie et le droit, mais de moins en moins certaines accordent une réflexion centrale à la peine corrective, les pratiques d'intervention, les stratégies de traitement du délinquant et la démarche mise en œuvre. La littérature scientifique peu abondante dans le contexte de cette étude, justifie son ambition d'être un cadre de référence afférent à l'état des connaissances sur le milieu carcéral, l'adolescent incarcéré mais aussi, sur les mesures de traitement pour contrecarrer les effets des facteurs criminogènes qui amplifient la carrière délinquante. Elle veut apporter sa contribution dans le cadre de l'amélioration des pratiques d'intervention sociale en milieu carcéral. En dehors de son ambition d'évaluer les mesures de traitements, ou des stratégies de resocialisation, elle se propose de faire une esquisse d'une stratégie de traitement qui mettra l'accent sur la dimension sociale et culturelle de la personne en quête de changement et sur le contexte de la démarche d'accompagnement. La recherche en intervention sociale étant une investigation qui s'emploie à promouvoir le changement social et la solution aux problèmes dans les relations humaines, elle doit de ce fait aider les personnes à se donner du pouvoir et de se libérer en vue d'un plus grand bien-être. Amorcer un changement, c'est comprendre et reconstruire les représentations que les individus se font d'un objet donné ; mais aussi, mettre en œuvre des techniques ou des stratégies contribuant à les changer. L'incarcération est une période durant laquelle le délinquant doit sublimer ses tendances criminogènes pour s'approprier de nouvelles compétences ou d'avoir une conduite socialement intégrée. Il faut durant l'incarcération réduire les velléités criminelles chez l'adolescent détenu.

Les incidences théoriques et pratiques issue des explicités sont susceptibles d'esquisser une approche d'accompagnement psychosocial personnalisé. La mise sur pied d'un dispositif de resocialisation pouvant palier à ces insuffisances, nous semble alors une évidence dans la démarche de l'ingénierie sociale, et ceci, après avoir mené une évaluation de la situation problème. Il ne s'agit pas de restreindre lesdites stratégies sur une analyse psychique ; mais dépasser cette emprise psychopathologique. Le dispositif doit accorder d'une part, une attention sur la réalité institutionnelle (le milieu de vie immédiat, le système de croyances, de valeurs, voire sur le contexte global de l'environnement carcéral) ; et d'autre part sur la réalité intra et extra-muros. L'intérêt pour les compétences psychosociales dans le processus d'éducation, vise à doter les jeunes en difficultés, vulnérables des ressources ou des savoirs-agir leurs permettant de faire face aux facteurs de risque associés aux situations adaptatives. C'est cet objectif qui est susceptible de guider le dispositif de traitement vers une véritable resocialisation du détenu.

5. La limitation de l'étude

5.1. La limitation thématique

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'ingénierie éducative et notamment dans celle de l'intervention et de l'action communautaire. Elle s'articule sur la perspective du champ de recherche : accompagnement psychosocial, stratégies et prévention des risques. Sa problématique centrale est celle de la réinsertion sociale des enfants vulnérables et plus précisément de ceux en situation de délinquance. La récurrence criminelle du délinquant se situe dans un sillage ou une confluence d'un sentiment d'exclusion sociale et d'inadaptation sociale. Ainsi définit, le cadre disciplinaire justifie l'inscription de grille de lecture théorique dans l'approche bioécologique de l'intervention sociale, notamment, le modèle transactionnel de l'adaptation écologique (PPCT) de Bronfenbrenner. Les constructions représentatives de la société sont non congruentes avec les mesures prises pour réinsérer le délinquant dans son groupe social, et conjointement, elles sont incapables de déconstruire les constructions représentatives de la réalité du délinquant dans le sens d'une resocialisation véritable. Cela implique en outre, le fait que nous envisageons mobiliser une démarche méthodologique quantitative. L'objet de cette recherche étant de mesurer la corrélation entre des variables, et l'objectif visant la vérification et la généralisation des résultats, le questionnaire sera

l'instrument de collecte de données. Les analyses quantitatives se feront sur la base du degré de corrélation entre les variables de l'étude (le r Pearson).

5.2. Limitation spatiotemporelle

Le contexte décrit en première analyse de ce travail de recherche, semble être vécu dans la majorité des prisons camerounaises. Quelques écarts peuvent cependant être observés notamment, sur le plan infrastructurel. La présente étude est menée dans la Prison Centrale de Yaoundé Kondengui, située dans l'arrondissement de Yaoundé 4^e, département du Mfoundi. Le choix de ce pénitencier se justifie d'une part, au fait qu'on y retrouve des personnes de diverses catégories et de cultures différentes. Mais aussi d'autre part, parce que différents acteurs de la société y interviennent dans le but d'apporter leur contribution à la réinsertion sociale des mineurs. Sa population cible est donc ; l'ensemble des adolescents incarcérés dans ces prisons.

Dans l'optique de bien appréhender ce problème de recherche, nous l'aborderons en deux grands axes de réflexions. D'une part, sur l'axe théorique, nous ferons ressortir tout d'abord l'état de connaissance sur l'environnement carcéral. C'est un état des lieux des facteurs de protection et de vulnérabilité qui jonchent le chemin d'une resocialisation véritable en institution carcérale. L'évaluation de la dynamique individu-environnement ressortira la part de responsabilité de chacune des composantes de cette réalité. Il s'agit de dépasser les logiques sélectives et explicatives d'un phénomène social complexe uniquement sous l'angle de l'incarcération, sans tenir compte de réalité pré carcérale. Ensuite, une revue critique des stratégies mises œuvre en institution (intramuros), nous permettra de faire un point sur les mesures d'interventions chez des jeunes en situation d'inadaptation sociale. Et enfin, un point sera consacré au modèle théorique PPCT et compétences psychosociales. D'autre part, L'axe méthodologique et opératoire que l'on étayera en trois parties. Elle y ressortira : l'essentiel des éléments justificatifs de la démarche méthodologique adoptée. Ensuite, nous ferons une présentation et analyse des données de la statistique descriptive, ainsi que celle de la statistique inférentielle. Enfin, le dernier chapitre portera sur les discussions des résultats et les enseignements théoriques en intervention sociale.

CADRE THEORIQUE

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT CARCERAL

L'analyse du contexte d'intervention donné est une gageure tant de la saisie des logiques des acteurs impliqués qu'il faut situer dans un cadre précis ; mais aussi, des choix des dispositifs ou des mesures prises dans la quête d'un changement individuel ou collectif. C'est en d'autres termes, faire resituer les logiques d'action, la culture de vie dans un univers particulier de représentations, de philosophie existentielle ; pour lequel le choix des pratiques sociales conduit étroitement, à des réponses plus ou moins adéquates et efficaces. Le contexte est assimilé à un ensemble de caractéristiques propre à un environnement, où coexiste, conflue des facteurs de risque et de protection qui organise une culture de compromis (habitudes de vie, mode de vie, style d'ajustement) susceptible de plomber ou de précipiter l'effet correctif recherché. Le modèle social du handicap connu sous la dénomination Processus de Production du Handicap (PPH), rend compte de l'inter confluence des facteurs de risque propre aux facteurs personnels (intégrité-déficiência) et aux aptitudes de l'individu (capacité-incapacité) et des facteurs environnementaux (facilitateur-obstacle). Cette combinaison de facteurs individuels et environnementaux va produire des habitudes de vie qui peuvent plus ou moins favoriser ; soit l'adaptation de l'individu dans la société ou sa participation sociale ; soit son inadaptation, voire son exclusion à son environnement et renforcer la situation de handicap (Relandeau et Al, 2009). Dans cette dualité interactive individu/milieu, une transformation réciproque se produit au fil du temps et s'érige en culture de vie ou en un fonctionnement social. Le contexte carcéral ou institutionnel rend donc compte des réalités, des pratiques, des sous-cultures qui ont des effets nocifs sur les constructions psychiques ou sur l'univers des représentations sociales de la personne incarcérée. Ces constructions représentatives de la réalité ont plus ou moins un impact sur la réceptivité du délinquant au programme de changement. Il s'agit des éléments du construit social qui sont à la genèse des conduites criminelles ou qui consolident ladite conduite.

1.1. Institutionnalisation de la prison

1.1.1. Le fait colonial et l'enfermement des corps

Le fait historique montrant la nécessité de l'adoption des prisons comme moyen de lutte contre la délinquance est l'acte du 12 juillet 1884, quand les chefs douala signaient les accords avec l'Allemagne. L'ambiguïté des philosophies (philanthropique, esclavagiste, civilisation, économique, idéologique, expansionniste) soutenant la colonisation revêtaient les germes de cognition dissonance, d'instauration d'une structure psychique instable chez l'africain en pleine expérience embryonnaire de l'affrontement à de nouvelles cultures plus structurées. Ela (1980) écrit à cet effet dans : « un contexte où les blancs se considèrent comme les échantillons parfaits de l'espèce humaine, obsédés par la manie de l'assimilation, tout concourt, dans les colonies, à refaire le Noir à l'image du Blanc » (p.29). L'enfermement des corps n'était pas d'usage dans ces sociétés fortement assises sur l'agriculture, le collectivisme et sans grande technologie. La colonisation va consacrer l'émergence d'un nouveau fonctionne social, reposant sur l'industrie, le capital et l'individualisme. Les rapports des individus aux normes nouvelles sont alors constamment un idéal à atteindre. Dans ce mouvement de transition, où désir d'imposition de culture, d'acculturation et d'appropriation des terres faisait face aux refus, voire aux révoltes des peuples autochtones, le colon dictait le paradigme de son droit pénal (l'enfermement des corps) qu'il faut qualifier dans ce contexte historique de répressif et d'exclusion sociale, en dehors de l'usage de méthode extrême, à l'instar de la pendaison ou l'esclavage. Thibon (2009) souligne que l'évaluation des us et coutumes sur le référentiel des nouvelles normes (normes de la classe gouvernante, des sociétés plus modernes) favorise le processus d'invention de la délinquance dans une logique d'acculturation normative descendante. Les personnes ou groupes sociaux moins accoutumé(e)s aux nouvelles normes sont alors étiqueter, cataloguer de délinquant par la classe dominante ou gouvernante, d'où la criminalisation des us et coutumes des sociétés en contradiction avec les lois Etat. Pérouse de Montclos (2004) relève que la radicalisation des luttes nationalistes, conduit à l'isolement des germes du mal dans des établissements pénitenciers qui ont été bâtis sur la philosophie pédologique des empires coloniaux.

Il n'est pas sans rappeler que le but ultime recherché dans l'emprisonnement était la fragilisation du délinquant, tant dans son corps physique, psychologique et sociale à l'effet de dissuader, décourager ses potentiels imitateurs ou compagnons. Cette conception du système

judiciaire et de l'Homme en société était en marge avec les philosophies, us et coutumes des sociétés traditionnelles. Celles-ci privilégiaient une forme de justice visant le maintien des équilibres, le renforcement du lien social et la cohésion sociale. Les sociétés africaines fondées sur la communauté, valorisaient les interactions entre membres et l'isolation totale n'en était qu'une mesure extrême. La déviance ou les conflits interpersonnels étaient soumis à un système de juridiction communautaire, reconnu par le terme : « *arbre à palabre* ». La palabre est un cadre privilégié de résolution des conflits ; une forme de juridiction coutumière invitant les autorités traditionnelles, les acteurs impliqués dans un conflit, jeunes, vieillards, hommes et femmes à un dialogue autour d'évènements particuliers qui rythment la vie sociale. Elle ne se réduit pas à la dualité plaignant-mis en cause ; elle se veut inclusive, un cadre d'écoute des points de vue de tous dans la quête d'une solution acceptable pour tous. Elle se démarque ainsi de la conception occidentale de la justice du fait de sa recherche atemporelle de la cohésion social et de consolidation du lien social. La palabre est à la fois un outil et une institution donc la vocation première est d'instaurer la cohésion sociale, l'équilibre social et le vivre ensemble. La logique discursive de l'arbre à palabre n'en laissait moins que transparaître le souci de rétablir l'ordre, l'équilibre de la communauté. La résolution du conflit ne pouvait que viser la restauration de la complémentarité entre les membres (Ngonu, 2012). Brillon (1980) souligne que la justice traditionnelle était à la quête d'un compromis, la réconciliation rapide et équitable entre la victime et le délinquant par des décisions acceptables et acceptées par tous. Les sanctions faisaient l'objet de : justice réparatrice, punitions psychologiques, restriction de la mobilité et la restriction des rapports sociaux du coupable avec les membres de la communauté et réciproquement. Ces mesures collectives, relevant du contrôle social revêtaient à la fois des effets dissuasifs, préventifs et correctifs qui contraignaient le délinquant à changer son comportement aversif. Condamné à vivre dans une communauté où tout est connu, le stigmaté assurait un effet dissuasif, en suscitant un fort sentiment de honte à travers une mise en scène collective de l'humiliation, la ridiculisation et la moquerie qui affecteront l'esprit des potentiels délinquants. Brillon (1980) écrit à cet effet : « le délinquant, se voyant dans l'obligation de se faire oublier et pardonner, devait, en conséquence, adopter un comportement qui, seul, à la longue, apportait sa réintégration sociale totale » (p. 131). L'adoption d'un comportement sain participait à la réhabilitation du délinquant ; se conformer aux normes sociales semblait une exigence dans la réintégration sociale.

La philosophie pénale occidentale du 19^e siècle était dominée par la sanction punitive, le châtement, la violence systématique (Lanlande et Lamalice, 2006 et Allinne, 2011), modèle qui sera transposé dans les colonies d’Afrique. Bernault souligne que la prison coloniale ou postcoloniale n’avait pas ou peu de vocation à la réhabilitation ; ses fonctions étaient : l’encadrement des populations pour les fonctions de respect des frontières nouvellement tracées, de prophylaxie sanitaire, de travail obligatoire et de réduction des opposants à la colonisation (Allinne, 2011). Ces formes de répression exogènes, et aux finalités antinomiques à celles admises par les systèmes judiciaires traditionnels ont laissé au banc les objectifs tels que : la restauration de la cohésion sociale et la réintégration sociale du coupable. Ze Belingua (Ngono, 2012) oppose cette philosophie de l’incarcération du système occidental : du « surveiller et punir », à celle de la palabre dans les cultures africaines : du « discuter et du racheter ». Les logiques des structures d’accueil d’enfant en difficulté ont été également hantées par ces idéologies de cette époque. A la fin du 18^e siècle et au début du 19^e siècle, l’enfant est perçu par le pénal non pas comme un petit adulte, mais comme n’étant pas responsable de ses actes. Sa prise en charge et sa rééducation relève dès lors du devoir de l’Etat dans les colonies britanniques, afin d’en faire un citoyen responsable et productif. L’Etat joue également un rôle de médiateur dans la relation parent-enfant. Cette conception de l’objet du traitement en institutionnel fut inspirée par des mouvements philanthropiques et fera émerger les Government Reformatory donc la durée de traitement n’excédait pas cinq ans (Chan Low, 2010). Le traitement institutionnel reposait sur l’éducation, l’instruction religieuse, le travail agricole, la conversion religieuse et les ateliers (cordonnerie, artisanat). Allinne (2011) situe en 1888 la fondation par les Pères du Saint Esprit (Thiès) des premières institutions d’accueil de mineurs ou école pénitentiaire habilitées à accueillir des délinquants (condamnés, jeunes en danger, en correction, Etc.) dans le but de « dompter les natures rebelles, par le travail, l’évangile et le fer » (p.28). La rééducation en Afrique était réduite à des formes de travaux agricoles ; des peines substituées en travaux forcés. On assistait également à des punitions corporelles et à l’isolement dans un cachot ; des modes de régulation du délinquant imposés par les conquêtes coloniales (Allinne, 2011). La philosophie qui soutenait les colonies ou les institutions de rééducation des enfants, était liée à l’exploitation d’une main d’œuvre bon marché ; activité qui a pour inclinaison de contrôler et de canaliser le jeune délinquant.

Dans le processus d'étatisation de l'Etat Nation et son mouvement vers la modernité, le Cameroun a opté pour le maintien des modèles hérités dès les abords des indépendances. Ceux-ci ont trouvé terrain propice dans une réalité fortement marquée par une hétérogénéité socioculturelle, où la réceptivité, l'acceptation du droit pénal et les problèmes d'ajustement à la modernité semblent faire pression sur les valeurs de l'Etat. Le décret n° 92/052 du 27 mars 1992, consacre le régime pénitentiaire en cinq catégories de prisons, classées et organisées suivant la nature de leurs activités.

- Les prisons d'orientation ou de sélection (prisons centrales), implantées en principe dans les chefs-lieux de Régions, reçoivent les personnes condamnées à des peines d'emprisonnement de plus d'une année, avant orientation dans les prisons appropriées après une période.

- Les centres de relégation (prisons principales) sont des prisons réservées aux personnes exécutant une peine de relégation sous le régime du travail et de réforme sociale.

- Les prisons de production (prisons secondaires) permettent aux condamnés de participer par leur travail à l'effort national de développement. Elles sont implantées, soit à proximité des complexes économiques importants, soit en milieu rural où les activités agricoles ou d'élevage peuvent être menées.

- Les prisons écoles sont destinées à la formation théorique et pratique des condamnés ou des mineurs placés en rééducation, elles sont assimilées aux prisons spéciales pour femmes.

Dans la réalité, on distingue trois types de prisons suivant les niveaux de couverture administrative : les prisons centrales (10) dont une par région, les prisons principales (50) et les prisons secondaires (16) ; soit un total de 76 pénitenciers fonctionnels sur toute l'étendue du territoire, avec une capacité d'accueil de 17 895 détenus. La répartition nationale montre que les centres de détention sont plus nombreux dans les régions du Centre (14), de l'Extrême-Nord (10), de l'Ouest (10) et de l'Est (9). En 2017, la population carcérale est estimée à 30 605 détenus ; soit un taux de surpeuplement de plus de 171% pour une capacité d'accueil de 17 915 places (Morelle et al, 2018). Le surpeuplement carcéral s'observe davantage dans 7 régions (à l'exception des régions de l'Adamaoua, l'Est et le Nord-Ouest) (INS, 2014). En 2015, le rapport du CNDHL fait remarquer que 823 mineurs étaient

incarcérés au Cameroun, donc 145 condamnés et 678 prévenus. Ce surpeuplement est plus visible en milieu urbain où l'effritement du contrôle social informel et la cohabitation tradition et modernité posent le problème d'ajustement aux exigences de la vie moderne. La ville est par ailleurs un contexte de vie présentant plus de facteurs de risque propices à la délinquance. On cite entre autres facteurs : le phénomène des enfants de la rue, la propriété privée, la culture de la déviance, l'insuffisance du contrôle social informel, etc. De même, la prévalence des peines stigmatisantes exclue toute alternative à la prison (Nga Ndongo, 2000 ; Ndjodo, 2000 ; Maguerat, 1999 ; Houchon, 1984). Éduqué par un groupe primaire dans une culture restreinte en milieu rural, l'enfant est appelé à s'adapter dans un cadre de vie moderne multi culturalisé, façonnant plusieurs modèles de références et soumis à des influences diverses.

L'Etat du Cameroun indépendant n'existe que depuis 1960, et l'hétérogénéité des groupes socio-culturels pose le problème de la normalisation, nationalisation ou la légitimation de diverses pratiques coutumières devant le fort défi du processus d'étatisation et de la construction du sentiment national. Le non acceptation des normes qui sont non congruente avec les us et coutumes des sociétés hétérogènes regroupées en un Etat et qui perçoivent cela comme une acculturation imposée favorise une accoutumance à la marginalité, à la déviance ou à la délinquance dans contexte en quête de modernité. L'enfermement des corps est une exigence de gestion de la délinquance dans des sociétés modernes. L'incarcération est fortement marquée par les conjectures du droit pénale et des mouvements néolibéraux (Les droits des Droit de l'homme) deux courants de pensés (conservateur et libéral) qui se neutralisent dans la réalité carcérale. Resituons la prison dans cette dualité dissonance de sa philosophie à travers ses fonctions.

1.1.2. Les fonctions de la prison

L'institution carcérale est fondée sur deux traditions philosophiques. D'une part la rétribution, fondée sur l'idée du châtime pur pour rétablir l'équilibre (droit pénal) ; et d'autre part, celle utilitariste (le courant néolibéral) visant la réduction du comportement prohibé. Cette dernière revêt trois fonctions : la dissuasion (intimider et prévenir), la neutralisation (emprisonnement dans un milieu sécurisé) et la réhabilitation (modification du

comportement, comprendre les mobiles, causes dans le but de prévenir) (Lalande et Lamalice, 2006). La politique pénale s'apprécie sur ce double objectif punir et rééduquer les délinquants, dans les fins de protéger la société, mettre à l'écart, de créer un effet dissuasif chez des potentiels criminels, mais aussi de susciter un effet correctif, réformateur chez le détenu. Elle est dans ce sens un purgatoire social. Foucault (1965) l'assimile à un réformateur intégral. De façon plus explicite, Fauregon distingue trois types de fonctions : deux de type macrosociologique, à savoir : la neutralisation et la différenciation sociale (exigence de maintien d'ordre et la forte légitimité du mythe fondateur (l'amendement) et une troisième microsociologique : la fonction d'autorité (Combessie, 2003).

Pour Beaudot (2015) la prison assume cinq fonctions : la rétribution, la neutralisation, la prévention, la responsabilisation et la resocialisation.

➤ **La fonction de rétribution**

Le délinquant doit payer pour le crime commis. Le droit pénal prévoit à cet effet une punition équivalente à chaque délit. La prison ne propose pas d'objectif d'avenir ; la peine se veut proportionnelle à l'acte commis. Elle sert à payer sa dette envers la société, ceci en exécutant une décision judiciaire. Il faut que ceux qui commettent des délits le sentent dans leur chair pour qu'ils prennent conscience qu'ils ont fait quelque chose de mal. Le détenu doit vivre la peine et ses conséquences préjudiciables et douloureuses comme un mal nécessaire à l'intérêt général de la société. La peine a donc pour but de punir, d'empêcher et surtout, de dissuader l'individu. Durkheim fait remarquer que la fonction de la peine est de montrer que la règle reste en vigueur en dépit de la faute ; elle exprime un « traitement de rigueur » (Cusson, 2010, p.24).

Faire cesser l'agir délinquant et décourager les potentiels imitateurs de cette conduite est l'objectif ultime que recherche la sanction pénale à travers l'incarcération. La peine revêt deux aspects ; elle est à la fois stigmatisante et corrective : une dualité inséparable. Cusson (1971, 1983) montre que la peine est stigmatisante au fait qu'elle procède par étiquetage (un criminel, incorrigible, irrécupérable) et par exclusion (réduction des relations, rejet, isolation morale et physique, ostracisme), imposant une identité au sujet qu'il doit s'approprier. Son aspect correctif renvoie aux mesures (persuasion, blâme, conseils, directives, assistance, surveillance, interdictions, intimidations, etc.) visant la modification d'un comportement

aversif et la réintégration de son auteur. Mais, la valence stigmatisante de la peine l'emporte très souvent sur l'intérêt de réformateur intégral, ceci est dû à la désensibilisation du stimulus aversif, l'imprégnation et l'exposition à la culture carcérale, notamment dans des conditions d'incarcération déshumanisantes.

➤ **La fonction de neutralisation**

La mise à l'écart pendant un temps vise à éviter la reproduction de l'acte. C'est un moyen de protection de la société par la mise au ban des délinquants, ceux qui représentent plus de danger direct pour la société. La prison actuelle ne permet pas d'être un moteur de changement ; la récidive étant monnaie courante. Durkheim souligne à cet effet que « l'efficacité de la peine est douteuse et médiocre ; sa vraie fonction est de maintenir intacte la cohésion sociale en maintenant toute sa vitalité à la conscience commune » (Combessie, 2003, p.88). La sanction pénale est imposée de manière à ce qu'elle puisse permettre une reformation ou une resocialisation des contrevenants. Pour Quirion (2006) la peine revêt une fonction normalisatrice, réformatrice dans la société et ceci dans tous les plans de la vie ; c'est une forme de pression sociale visant à conformer les individus aux normes sociales.

Les conditions de détention poussent les personnes emprisonnées à diriger cette violence entre elles, contre eux même et/ou vers les assistants de surveillance pénitentiaire.

➤ **La fonction de prévention**

La dissuasion vise de manière générale à susciter la peur chez des potentiels imitateurs dans la population générale. Dans cet objectif général, la prison est dissuasive, elle part du principe que la simple énonciation par le législateur d'interdiction et de recommandation des comportements concourrait à décourager l'infracteur potentiel, au regard des peines correspondantes. La dissuasion spéciale vise à faire peur au condamné pour qu'il ne reproduise pas l'acte après la sortie ; c'est l'effet correctif de la peine. La prison est spécialement préventive de la récidive. Elle vise à empêcher toute personne ayant vécu la peine de récidiver. C'est un moyen de décourager les tendances antisociales des personnes détenues.

➤ **La fonction de responsabilisation**

La prison réaffirme les valeurs sociales et impose le respect de la vie humaine et l'attachement à celles-ci. La prison doit donner aux personnes des clés pour une plus grande autonomie. La réalité carcérale relève de la contrainte et de l'infantilisation ne laissant que très peu de place à l'initiative et à la responsabilisation aux personnes détenues. L'environnement carcéral est essentiellement déshumanisant et stigmatisant. Pour Rostaing (2006) c'est une épreuve traumatisante et une épreuve « par rapport à la norme sociale de conformité, épreuve qui implique la privation de liberté mais aussi le suivi des règles collectives, des privations matérielles, des frustrations et la perte de droits ou d'autonomie » (p.34). Elle assume cette fonction à travers la mise sur pied des dispositifs d'accompagnement psychosocial. Cet accompagnement peut s'opérationnaliser en accompagnement social, éducatif et professionnel. Cette fonction va de pair avec celle de la resocialisation/réinsertion.

➤ **La fonction de réinsertion, de resocialisation**

Le changement du style de vie et de penser du délinquant, pour vivre en harmonie avec lui-même et ses semblables, sans enfreindre la loi, est une quête perpétuelle de l'institution carcérale. L'ambition de resocialiser les personnes détenues en les désocialisant totalement en prison relève d'une contradiction évidente. C'est une action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par des échanges satisfaisants avec son milieu et son environnement. La peine est d'ailleurs un indicateur de la gravité du délit, son degré d'anti-sociabilité. La réhabilitation est aussi vue dans ce sens. Un délit moins grave est corrélé d'une intention de réhabilitation ; alors que les délits graves sont corrélés par une intention de neutralisation et de rétribution (Cusson, 1998). Taboada Leonetti (1994) souligne que :

La prison modifie radicalement les liens sociaux et les réseaux de sociabilité, et, donc, affaiblit le sentiment d'appartenance à un groupe à partir duquel, l'individu peut se situer son identité (par rapport à ce groupe et à la société) et qui peut le valoriser » (p. 59)

Cette fragilisation des liens a des incidences sur le rapport individu/environnement, et sur la cohésion sociale.

La fonction de réinsertion contribue à réduire chez le détenu les effets nocifs du milieu carcéral, en lui apportant un soutien psychosocial par des interventions psychosociales. En

effet, la gestion des détenus est mise à l'épreuve des sollicitudes ou pressions qu'exercent les candidats à l'incarcération sur le système pénitencier. La prison est un univers surpeuplé et cette surpopulation affecte la gestion quotidienne du fonctionnement institutionnel. A l'exception des critères distinctifs tels que : les hommes et les femmes, les mineurs et les majeurs, détenus classiques et détenus VIP dans la répartition des quartiers, les autres caractéristiques comme : condamnés, prévenus, délinquants primaires, multirécidivistes, les caïds, les sains et les malades ne sont pas prises en compte. Le milieu carcéral est un foisonnement de logiques d'action dissonantes, des mécanismes d'influences, des schèmes d'ajustement divers et des valeurs morales antinomiques à celles de la société. Il revêt une culture de vie particulière.

1.2. La culture carcérale

1.2.1. L'effet désocialisant de la culture carcérale

Le milieu carcéral est un champ d'interaction où foisonnent des particularités individuelles en termes de statuts, d'origines culturelles, d'âges, etc., qui engagent les individus et la groupes dans la production et la construction d'une réalité sociale, qu'est la réalité carcérale. Cette réalité représentative de la culture de vie en milieu carcéral est constructrice d'habitudes de vie qui n'ont de valeurs que dans un tel contexte. L'incarcération repose sur le paradigme behavioriste (instrumental) donc le but est de produire un effet dissuasif chez le délinquant, par l'exposition constante aux stimuli aversifs dès lors que celui-ci manifeste une attitude non-conformiste aux codes de conduites formels et informels. Le stimulus aversif doit être à mesure d'ébranler l'équilibre psychosocial et les représentations du sujet, afin de décourager le délinquant dans sa propension, sa trajectoire criminelle. Il revêt dans ce sens un effet correctif. L'effet dissuasif de l'incarcération est corrélé d'un effet correctif qui concourt à la réformation, à la réhabilitation du délinquant.

Par la scission du corps social, la prison crée une séparation entre les bons et les mauvais et construit l'étiquette de criminel. Elle charge le détenu d'un stigmate qui le hantera même à sa sortie de prison et se traduira par son agressivité. Pour Combessie (2003), la stigmatisation carcérale s'opère sous deux caractéristiques : la prise de corps (isolement dans un lieu clos) et la scission du corps social (séparation du bien et du mal), ce qui affecte

l'image du corps du détenu, ainsi que son estime de soi et son identité. Par cette double scission du corps, l'acte (le délit) ainsi incorporé comme stigmaté et intégré dans le corps propre participe aux difficultés d'intégration sociale. Il devient difficile de se détacher du délit et celui-ci est incorporé en lui comme une partie de soi, favorisant l'installation aux actes répétitifs. L'une des spécificités de la prison est de produire des stigmates, par une violence physique exercée sur le corps. L'emprisonnement renforce le stigmaté et l'institutionnalise ou lui confère un statut sur la personne condamnée qui le hantera au-delà des murs de la prison. Ce stigmaté sera l'une des sources du conflit intrapsychique et inter psychique qui interfère plus ou moins négativement dans la (les comportements) médiation des relations (rapport) à son environnement.

L'espace carcéral est un espace clos, de privations, d'imposition, de contraintes, d'infantilisation et de déresponsabilisation. Goffman caractérise le fonctionnement de l'institution carcérale de techniques de mortification où le corps est l'objet de contrainte (Morelle, 2016). Cet univers de contraintes pour Nomo Onguéné et Ebalé Moneze (2023a) : « engage les êtres humains à des relations verticales et horizontales, et exige une conformité aux logiques formelles et informelles sous-jacentes » (p.208). Une dynamique relationnelle qui aboutit à la construction de règles dans les rapports en institution, mais aussi, à des changements plus ou moins positifs d'ordre individuel, en rapport avec la carrière délinquante. Les relations d'ordre verticales sont celles qui concernent le détenu avec l'ensemble du personnel de l'administration pénitentiaire ou à ses substituts (organisation politique de la prison : commandant, maire, chef de quartier, chef local, escadron, portier, ...) et qui sont soutenues par le respect des règles formelles, exigences de mise dans la quête d'un climat harmonieux. La prison est un lieu de privation au sens exhaustif du terme (psychologique, physique, sociale, professionnelle) ; la routinisation des activités génère une monotonie qui devient ennuyeuse. Goffman (1969) l'assimile à une institution totalitaire. Cette caractéristique tire son fondement dans la conflictualité des logiques d'action dissonance entre deux catégories d'acteurs en interaction dans un espace restreint. D'un pôle, le personnel pénitencier qui a pour devoir de surveiller, de garder les délinquants. Ces derniers situés de l'autre pôle mobilisent des stratégies visant à s'évader, mais aussi par un mode de relation médiatisé par la provocation, la violence, la déviance etc. sur les premiers (Cusson, 1983). Le manquement aux devoirs des premiers favorise la réussite des logiques des seconds, et ce manquement est soumis à un système de sanction pouvant aller au

changement de statut dans la même institution. Dans un tel univers, Nomo Ongué et Ebalé Moneze (2023a) soulignent que la prédisposition conflictuelle et la dynamique de compétition entre les acteurs en interaction sont une : « source de tension permanente, de violence où la posture autoritaire et l'usage de punitions sévères participent à la neutralisation des velléités du détenu » (p.209). Le contrôle permanent et élevé fragilise la prise d'initiative, le contrôle de soi et d'augmente le taux de victimisation dans des prisons moins organisées.

Le Décret du 27 mars 1992 portant régime pénitentiaire au Cameroun, en son article 44 souligne 24 infractions à la discipline pénitentiaire, les actes suivants sont répertoriés : violation d'une disposition du règlement intérieur; voie de fait sur un personnel d'encadrement, tenue indécente ; injures ou menaces ; détention d'objets prohibés dans la prison ; oisiveté ou négligence pendant le travail ; mutilation intentionnelle ; sabotage ; tentative de conspiration ou d'évasion ; recel d'un objet quelconque ; complicité dans une infraction ; réclamations tapageuses ou injustifiées ; sortie sans autorisation préalable ; présence dans les lieux interdits; changement, altération ou suppression du numéro ou marque distinctive ; maniement du mécanisme d'une serrure de la prison, des lampes, des projecteurs ou de tout objet auquel l'accès est interdit ; appropriation indue du linge ou de l'outillage d'un autre détenu ; fabrication d'objet sans permission ; abstention ou refus d'aider un élément d'encadrement en difficulté ; refus d'obtempérer a un ordre légitime; abstention ou refus d'exécution de sa tâche dans les formes prescrites ; mutinerie ou incitation à la mutinerie et tout acte ou attitude contraire à l'ordre et la discipline. Ces infractions contraignent le détenu au respect de la discipline pénitentiaire et sont renforcées par un système de punition sévère. L'article 45 prévoit les sanctions suivantes : les corvées plus pénibles ; la mise en cellule de correction pour une période de quinze jours ; l'enchaînement dans la cellule de correction et la suspension ou la suppression des visites. La dangerosité d'un détenu pour ses codétenus et le non-respect de la discipline pénitentiaire sont généralement les motifs d'un isolement non sollicité (Ngono, 2012). L'isolement sollicité a pour motif la protection. La bureaucratie dans la gestion de la population carcérale et des missions est une difficulté qui s'ajoute à l'insuffisance criarde du personnel. Lemire (1990) souligne qu'en prison, les surveillants étant submergés de règlement qu'ils ne peuvent appliquer à la lettre, l'arbitraire devient une norme. Le souci de réduire le poids de la surcharge de travail (un burn-out) contribue davantage à solliciter des détenus comme substituts ou intermédiaires des encadreurs assermentés/personnel mandaté dans la réalisation partielle des missions assignées à

l'institution carcérale (Nomo Onguéné et Ebalé Moneze, 2023a). Morelle et al (2018) notent que dans les prisons camerounaises, on observe une organisation politique qui permet d'épauler les gardiens dans leur mission de maintien de l'ordre. Chaque quartier a à sa tête, un chef quartier nommé par le Régisseur, et celui-ci choisit ses membres qui peuvent occuper les postes suivants : Chef Quartier Adjoint, Maire Centrale, Central des Effectifs, Escadrons, Portiers, Chef Local, Maire, Chef Plats, Commissaire, etc. C'est une forme de gouvernement carcéral mis en œuvre pour s'assurer de la réalisation de la mission de sécurisation et de contrôle du pénitencier. L'acceptation d'un rôle par le détenu satisfait à la fois son besoin de sécurité, de reconnaissance sociale et ses besoins physiologiques. L'acceptation d'un rôle participe aussi au maintien de la sécurité pénitentiaire et un élan vers la resocialisation.

Les relations d'ordre horizontales sont celles qui s'établissent entre détenus, le personnel pénitencier, mais qui sont régis par un type de fonctionnement primaire où prévaut des règles informelles. La cohabitation entre les détenus à haut risque (niveau élevé de dangerosité) aux côtés de ceux à faible risque, des condamnés aux côtés des prévenus d'une part ; et la rigidité de certaines règles formelles d'autre part, voire l'effet du surpeuplement alimente un système de violences, de contagion des émotions et comportements, qui concourent à la prolifération des valeurs criminogènes. Plus le détenu est en interaction avec des codétenus multirécidivistes, plus il est susceptible de récidiver pour le même type d'infraction. La surpopulation affecte la performance et l'attitude du personnel, ainsi que sa capacité à remplir ses obligations de façon professionnelle, les programmes de réinsertion sociale, le budget alloué à l'alimentation et le climat organisationnel de la prison (UNODC, 2016). Les interactions entre détenus dans un tel univers contribuent à l'adoption des schèmes criminels. Chantraine (2004) souligne que ces acquisitions se font par le biais du phénomène «connexité délinquante » (p.252) qui se traduit par la création de réseau de criminel en prison, au partage d'expériences et techniques délinquantes ou à des échanges de capital humain spécifique à certaines infractions. Ces complicités délinquantes futures et l'apprentissage de technique délinquantes favorisent l'appétence à une carrière délinquante. Le récidivisme a un effet de contagion chez des personnes en interaction.

Le milieu carcéral fait l'éloge de certains crimes (vols, braquages) alors que d'autres sont moins valorisés et stigmatisés (abus sur des enfants, viols, infanticides) et leurs auteurs sont la proie de certains abus de violences, autant par les détenus que par le personnel

pénitencier. Cabelguen note à cet effet que les détenus auteurs d'agressions sexuelles exprimaient plus de difficultés à s'adapter ; vivant une forte stigmatisation et subissant plus d'insultes ou de violences physiques. Une échelle d'antivaleurs sociales se construit ainsi dans l'écosystème prison et induit par là même, une forme de hiérarchisation sociale où le délit détermine le rôle et la place du détenu (Cabelguen, 2006). Pour Chelmeton (2007) la hiérarchie sociale entre détenus est fondée sur la logique de la « caïdat », les braqueurs de banques figurent en haut de l'échelle sociale carcérale ; les « pointeurs » (criminels sexuels) sont en bas (p.12). Le délit hiérarchise les relations sociales en milieu carcéral. Les crimes de mœurs suscitent plus de discrimination et d'isolation en milieu carcéral. Une qualité de relation faible avec les autres détenus et une estime de soi faible augmente l'anxiété chez le détenu. Conséquemment, cela vient renforcer chez les détenus des distorsions sociales dans un système où l'objectif est pourtant de les modifier. Braithwaite (Dang-Vu, 2005) souligne qu'un environnement délictogène réduit l'effet préventif et dissuasif de la honte ; il augmente de ce fait des occasions déviantes et érige la culture déviante en système de norme sociale.

En outre, le surpeuplement des locaux, la diversité et les caractéristiques de la population carcérale sont des éléments qui participent à la reproduction en miniature des logiques sociales déviantes en contexte carcéral. L'adaptation à la réalité carcérale impose un nouveau code de conduite au détenu, qu'il est tenu de respecter, sous peine de subir un mauvais traitement de la part de ses codétenus et du personnel. Un nouvel environnement social exige chez l'individu un devoir de conformité, de similitude avec les membres dudit groupe social ; ceci par une accommodation et une assimilation aux valeurs, aux modèles posturaux de ce contexte de vie. Pour Cusson (1983), les modalités d'adaptation en contexte carcéral sont de trois ordres. Il s'agit de :

- **l'hibernation**

Elle est assimilée à une posture passive, d'évitement, d'isolement et de conformisme. Le détenu manifeste un niveau élevé de conformisme au règlement intérieur et évite tout comportement pouvant attirer l'attention des gardiens de prison. Il fait taire ses tendances criminogènes et adopte une attitude conformiste. Gendreau et al (1993) assimilent ce mode d'ajustement à un effet congélateur que la prison exerce sur certains criminels, l'instant de l'incarcération ; à la sortie l'activité criminelle explose et devient abondante.

- **l'installation**

C'est une posture active ; le détenu profite des avantages, des plaisirs que lui confère l'institution, en développant son réseau social soit par prédation, par coopération ou par collaboration.

- **la délinquance carcérale**

Elle se traduit par le vol, les recels, le regroupement en gangs, le trafic de drogue, l'homosexualité...Ce mode d'ajustement érige le milieu carcéral en une jungle où la règle du plus fort prime. Combessie (2017) assimile cette troisième modalité d'adaptation à la « radicalisation », une « ennemiété au cœur de la réclusion carcérale » qui concourt à la fabrication des ennemis de la société (p. 68). Les groupes de paria et de caïds se forment et sont prompts à exercer cette violence contre le personnel pénitencier ; mais aussi, sur ceux qui semblent s'opposer à leur hégémonie. La prison par ses contraintes, dépendances et l'absence d'écoute est une hydre de violence. Par celle-ci, elle met à rude épreuve les nerfs et le système de représentations des jeunes en quête d'identité et d'autonomie. La violence participe à la déstructuration de l'individualité, la reconnaissance sociale et au développement des comportements pathogènes. Yvorel (2007) souligne que trois phénomènes sont générateurs de la souffrance en prison, à savoir : la dépersonnalisation, la promiscuité et le manque de communication. La violence conduit à deux types de réaction : l'adaptation qui s'observe par une docilité dans le comportement du détenu d'une part ; et la révolte qui se traduit par une hostilité au système marqué par une violence sur soi et sur les autres. Cette violence est notamment observée chez les jeunes primaires et traduit une difficulté d'adaptation. Le vécu de l'incarcération ou de la sanction judiciaire présage aussi du mode d'ajustement carcéral. Cette révolte peut conduire désespérément au suicide ou à l'automutilation.

Un tel univers fait émerger un système de corruption, de marchandage, de compromis entre le personnel et les détenus pour maintenir l'équilibre du climat organisationnel de la prison. Dans le contrat formel des relations Surveillants-Détenus, les zones d'incertitude se découvrent et font émerger des logiques relationnelles de type informel, un code implicite informel qui régit les relations Surveillants-Détenus où chacun en tire profit. Pour Mba Missang (2021), la petite corruption de la classe socio-professionnelle des surveillants affecte

la mission de régulation sociale de la prison, et impose une forme de violence matérielle et psychologique aux détenus et à leurs proches. La petite corruption est assimilée à des actes illicites qui ne font pas directement appel à l'Etat. L'auteur souligne qu'il s'agit : « des paiements exigés pour obtenir un simple service, un formulaire de demande ou une simple signature, pour obtenir la copie d'une sanction approuvée pour obtenir un service de la part du personnel » (p. 74). Les surveillants et détenus développent un mode relationnel basé sur une bonne entente quelque part achetée et un mode de complicité basé sur l'intérêt pécuniaire et des services sollicités. Le trafic de stupéfiants et leur consommation n'est qu'un reflet de ce compromis surveillants/surveillés. La violence médiatise les rapports entre les groupes ; elle hiérarchise les rapports de forces et contraint à la conformité des règles formelles et informelles. Elle se manifeste sous ses aspects : physique (coups, blessure, homicide,), psychologique (menaces verbales, insultes, propagation de rumeurs, chantage, harcèlement,) et sexuelle (attouchements sexuels, viol), marchandage des visites. L'homosexualité est d'ailleurs une pratique qui sert de protection et d'amélioration de la qualité de vie ; de satisfaction des besoins physiologique et de sécurité pour les détenus abandonnés à eux-mêmes (ne recevant aucune visite).

L'adolescence est la période des premières expériences aux relations hétérosexuelles. Les privations, la promiscuité, le règne du caïdat, la violence, la routinisation des habitudes pourraient constituer des facteurs de risque quant à l'adoption des comportements sexuels déviant, notamment la pratique de l'homosexualité. Yverol (2007) fait remarquer que les comportements sexuels les plus fréquents rencontrés en prison sont de trois types : le sacrifice de la sexualité, la masturbation et l'homosexualité. En effet, l'homosexualité entre détenus reste encore taboue dans l'univers carcéral où la virilité est perçue comme une marque de puissance. Elle peut être consentie par les deux partenaires, mais peut également être forcée, et peut donc être une cause de traumatisme importante pour le détenu qui en est victime. L'homosexualité est une forme de prostitution des plus faibles ayant pour but d'obtenir une protection auprès des plus forts. C'est une forme violente d'ajustement en prison. Cette violence sexuelle est soumise à une omerta institutionnelle. Un ancien détenu confirme que dans cette ambiance impossible d'en ressortir sans le grade de général des forces armées du vol, du mensonge, de la corruption et du vice (ACAT, 2011).

La réaction à ce système de violence se fait sur deux formes de stratégies comportementales : soit par la précaution passive (repli sur soi, non-participation aux activités, évitement, passivité), ou soit par la précaution active (faire face aux agressions, répondre par la violence). Le facteur âge est déterminant dans l'amplification des risques de violence. L'expression de la violence est plus accentuée chez les détenus jeunes que chez les majeurs, du fait de certaines dimensions fondamentales de leur personnalité telle qu'un faible contrôle de soi ; une faible régulation affective ; ou une susceptibilité narcissique aux injures (Abdellaoui et Blatier, 2006 et Cabelguen, 2006). La sous-culture carcérale est propice à la violence. Elle encourage la réplique ; faiblir est perçue comme un signe de vulnérabilité, de faiblesse : c'est une école du crime (Combessie, 2003 ; Cabelguen, 2006a/b ; Foucault, 1975 ; Gendreau et al ; 1993). Ces deux modes de réactions (ajustement) à la violence carcérale illustrent aussi bien, les deux modes d'ajustements comportementaux mis en évidence par Cabelguen (2006b) : la prisonnisation (dépersonnalisation du comportement) et l'atomisation (personnalisation du comportement). Ces choix d'ajustement dépendent de : l'âge, du délit, de l'expérience carcérale, des caractéristiques onto systémiques du sujet et de la qualité du traitement en l'institution. Le processus d'adaptation du détenu à la culture carcérale repose par ailleurs sur la prépondérance et le degré d'acuité, soit des facteurs endogènes, soit des facteurs exogènes au sujet, qui se réfèrent chacun à l'un des modèles suivants : le modèle privatif et le modèle d'importation (Cabelguen, 2006a).

- le modèle privatif qui est l'incorporation ou l'assimilation du détenu à une sous culture carcérale par l'effet des différentes privations. Les facteurs extérieurs prédominent sur les prédispositions individuelles (Cabelguen, 2006a);
- le modèle d'importation n'accorde pas d'importance aux facteurs externes, mais plutôt aux dispositions psychologiques individuelles avant l'incarcération. C'est le style de vie pré-carcérale du détenu qui l'amène à assimiler aisément les valeurs déviantes (Cabelguen, 2006a).

Les conditions de détention plus souples facilitent la réinsertion et réduisent les risques de récidive et par conséquent ; plus celles-ci sont dures, plus les prisonniers sont susceptibles de récidiver (Drago et al, 2011). L'incarcération constitue déjà un traumatisme, ajouter à cela l'infantilisation et des punitions, cela altère davantage l'estime de soi. Bausson et al (2012)

soulignent que les conditions de vie dégradées en milieu carcéral sont des facteurs d'émergence de la détresse psychologique, donc souffrent certains détenus. Ces auteurs assimilent la détresse psychologique à : « un état de mal-être lié à des sentiments négatifs issus de situation éprouvantes et de difficultés existentielles » (p.9). Celle-ci se mesure par les signes comportementaux suivants : dispute, agressivité, saute d'humeur, isolement, silence, repli sur soi, attitudes rigides, passivité et abus de drogues ou de surconsommation de médicaments. Le non prise en charge d'une détresse psychologique provoque des incapacités psychosociales qui perturberont la participation à la vie sociale. Les personnes détenues, du fait de leur environnement de vie perdent des aptitudes (au niveau du langage, des comportements, des activités intellectuelles, des incapacités reliées à la protection et à la résistance), des habiletés sociales ainsi que leur capacité à s'occuper et à prendre soin d'elles-mêmes. Un certain nombre d'entre elles présentent en effet, des difficultés pour se nourrir, se reposer, communiquer et avoir des relations avec les autres, se responsabiliser, participer aux activités de loisir proposées par l'institution pénitentiaire, préparer leur sortie et leur réinsertion socioprofessionnelle. Ses incapacités sont de quatre types (Document Satellite, 2012 et Bausson et al, 2012) :

- Incapacités reliées aux comportements : Estime de soi, empathie, sentiment d'appartenance sociale, sens des responsabilités, souci et présentation de soi, sécurité personnelle, adaptation aux situations, sociabilité, affirmation de soi, respect des règles, contrôle des pulsions, contrôle des émotions, relaxation, écoute, planifier et projection dans l'avenir ;
- Incapacités reliées aux activités intellectuelles : Vigilance, sommeil, attention
- Incapacités reliées à la protection et à la résistance : Résistance à l'effort mental ponctuel, endurance mentale ;
- Incapacités reliées au langage : Expression orale et écrite.

L'incontrôlabilité, l'imposition, les contraintes, la stigmatisation, la contagion émotionnelle et l'incitation à l'action mettent à rude épreuve le système de représentations sociales. Ebalé Moneze (2019) souligne à cet effet que la perception de la contradiction comme irréversible amorce le changement d'une représentation. Pour Lhuillier et Leniszewska (2001) le choc carcéral constitue une rupture brutale d'avec son mode de vie et son milieu

d'appartenance, la mise en perspective du dehors-hier et dedans-aujourd'hui est synonyme d'effondrement. L'expérience carcérale est une expérience de fragilisation ; elle contribue à la perte de repères et à la mise à l'instabilité, une mise en perspective de l'identité (Lhuilier, 2006). L'effet de la culture carcérale a plus d'impact chez les adolescents en quête d'identité et d'autonomie.

1.3. Les caractéristiques personnelles de l'adolescent détenu

Les travaux portant sur les caractéristiques des délinquants sont dominés par les empreintes psychologiques et se fondent sur le fait que les comportements sociaux sont à dominance le reflet des comportements individuels et des structurations psychiques. L'adolescence et la délinquance juvénile laissent transparaître une coexistence des facteurs de maturation psychosociale, du caractère transitoire des conduites et de l'effet de la trajectoire de vie ou du parcours de vie. L'incarcération est une conséquence de la réactivation d'un grand nombre d'handicaps accumulés durant l'enfance et qui se sont accentués durant la période transitoire. La rupture de trajectoire de vie est marquée par une rupture sociale avec son groupe primaire, la crise situationnelle impose de nouveaux apprentissages, de nouvelles règles de vie (formelles et informelles) et surtout par la contrainte d'acceptation de cette nouvelle condition sociale, qui est contradictoire à celle du milieu ouvert.

1.3.1. Un parcours de vie marqué par des déficits (carences)

➤ Carences psychoaffectives et relationnelles

L'adolescence est une période transitoire dans le développement de l'Être humain, marquée par des changements biologiques et psychologiques. Cette phase de transition critique et sensible est une préparation à l'insertion de l'individu à la vie sociale adulte. Elle se caractérise par une réactivation et une mise à l'épreuve de la qualité des structures et des contenus psychiques (Ça, Moi et Surmoi) construits durant les trois premiers stades (Oral, Anal et Phallique) de développement Freudien (Freud, 1966). Dans cette tradition psychanalytique, Baliaba (2014) souligne que la structuration psychique du délinquant va de pair avec son fonctionnement. La structuration et le fonctionnement du surmoi sont des

éléments du psychisme qui concourent à l'amplification des comportements criminogènes et qui étaye d'un rapport problématique avec les normes sociales. Le surmoi du délinquant est réduit à sa substructure de l'idéal du Moi qui revêt certainement caractéristique du ça (complaisance, principe de plaisir). Le moi est envahi par des pulsions agressives, auxquelles il ne peut imposer le principe de réalité devant la connexité ça et idéal du moi (devenu surmoi). Cette phagocytose du surmoi entraîne : son affaiblissement, son impuissance, son incapacité à assumer ses fonctions d'auto-sanction, d'auto-accusation et d'autopunition. Il écrit : « L'affaiblissement de la censure (surmoi) laisse émerger, hors du ça, les représentations pulsionnelles jadis intolérables, suite à un rapprochement fusionnel entre le ça et le moi » (Baliaba, 2014, p.286). C'est un surmoi aversif (aversion du surmoi) qui érige les valeurs de la morale individuelle en norme, au détriment des valeurs du groupe, renforçant ainsi la conduite délinquante, légitimé par la censure collective.

Le surmoi n'est pas une fixité d'une part, il est une instance qui évolue au gré de la confrontation du moi avec la réalité extérieure ou des situations de vie. Il n'assume par ailleurs pas une fonction d'adaptation, celle-ci est une vocation du Moi, qui par sa confrontation à la réalité externe acquiert des ressources nécessaires pour faire face aux situations problèmes. Et d'autre part, la délinquance juvénile ne se réduit pas à une mauvaise structuration psychique, encore moins la délinquance générale. Elle se manifeste en type particulier en fonction de l'objet de l'activité criminelle. Nous avons à cet effet :

- La délinquance d'affaires : ce sont les infractions commises par les classes dirigeantes dans les domaines financiers, économiques et contre l'environnement (fraudes financières, détournements, fraudes fiscales, pollution de l'environnement, Etc.). Elle ne fait pas objet de resocialisation particulière ;
- La délinquance de proximité : ce sont des infractions mineures (vols, vandalismes, violences, menaces) qui alimentent un sentiment d'insécurité ; elle est spécialisée ;
- La délinquance de voie publique : elle se manifeste à travers des vols à main armée, cambriolages, vols d'automobile ;
- La délinquance organisée : elle se caractérise par sa structure hiérarchique et sa spécialisation dans de domaine d'activités divers (elle est diversifiée). On y retrouve des professionnels du crime qui réalisent la satisfaction des besoins d'existence par

l'activité criminelle (trafic, proxénétisme, extorsions, homicides crapuleux ...). Ce sont des réseaux de mafieux, très organisés ;

- La délinquance politique : elle trouve sa genèse à travers des revendications politiques de groupes stigmatisés et exclus de la gestion des affaires politiques du pays. Ceux-ci s'organisent alors en bandes armées et se revêtent des étiquettes tels : rebelles, terroristes, mouvements d'insurrection, etc.). Le statut d'un tel type est particulier du fait de l'affrontement d'intérêts politiques antagonistes entre les deux parties. La victoire de l'un des camps, fait de l'autre des hors la loi (exemple : le cas de la côte d'ivoire, de la RDC en 1998 ; les sécessionnistes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest Cameroun, Boko Haram) ;
- La délinquance d'imprévoyance : elle regroupe des infractions commises accidentellement et notamment des homicides involontaires ;
- La délinquance liée aux stupéfiants : ce sont des délits liés aux trafics de stupéfiants.

La délinquance n'est pas un symptôme d'une structuration psychique pathologique ; elle est avant tout un phénomène de société normale, une inadaptation sociale, une stratégie de survie, une entreprise (crime organisé). Le crime est un phénomène inhérent à toute société régit par un système punitif, de normes et de valeurs morales. Il émerge dans toute société régit par une philosophie de l'homme clairement défini par les institutions formelles de socialisation. Durkheim (1898) souligne qu'il revêt l'aspect d'un construit social. C'est un phénomène complexe qui ne peut se réduire à une grille de lecture simplificatrice de la réalité, à des facteurs explicatifs unidirectionnels ou à une analyse psychique. Mais, une question sociale à appréhender dans sa globalité, en termes de logique de survie afin d'envisager une politique de prévention intégrée. La réaction sociale du groupe ou de la société à l'égard de l'acte délictuel et du délinquant est d'ailleurs plus ou moins capitale dans la consolidation des logiques de prédation sociale. Analysant le jugement discriminatoire d'un déviant par son groupe, Ebalé Moneze et Messanga (2015) évoque l'hypothèse de l'effet Robin des bois pour justifier la complaisance observée à l'égard de l'acte délictuel d'un membre. L'étude montre comment la perception, l'attitude d'un groupe à l'égard d'un membre déviant change, se polarise en fonction de l'évaluation des attentes ou gains dont a bénéficié le groupe ou certains membres de celui-ci. Ces attentes du groupe favorisent une discrimination évaluative

et le membre déviant peut alors être perçu comme une brebis galeuse ou un Robin des bois. Les conséquences en termes de gains (individuels ou collectifs) de l'acte déviant, acte indésirable sur l'endogroupe constituent les biais dans l'évaluation discriminatoire à l'égard du déviant. La polarisation du jugement se fait en fonction du gain individuel ou collectif de l'acte déviant. Le déviant est perçu comme étant une brebis galeuse (effet brebis galeuse), si le gain de l'acte indésirable est individuel pour les membres de son groupe d'une part ; et comme un Robin des bois (effet Robin des bois), si le gain de l'acte indésirable est à la fois profitable pour le déviant et à son groupe cible d'autre part. Le surmoi ne saurait donc pas à lui seul réduire le passage à l'acte. La réaction sociale constitue également une force de coercition ou un effet catalysant le comportement antisocial.

En ce qui concerne la délinquance primaire, elle rend compte pour une catégorie de personne en situation de vulnérabilité des difficultés d'ajuster leurs ressources psychologiques et sociales à la satisfaction de leurs besoins existentiels, dans un contexte où surplombent les facteurs de risques. Mais aussi, de l'inefficacité des mesures de protection sociale de l'enfance et l'inefficacité des dispositifs de prévention primaire et secondaire. La délinquance primaire est un comportement situationnel et une combinaison des facteurs de risques à la fois personnelle et environnementale qui favorisent le passage à l'acte. Les travaux de recherche (Cabelguen, 2006a/b ; Lable, 2015 ; Cusson, 1998 ; Leblanc, 2000, 2003) penchent les explicatives de ce défaut de structuration psychique chez les délinquants sexuels. La délinquance de proximité ou primaire n'est qu'une logique de survie chez une catégorie d'individus moins nantis sur le plan du capital humain et social, et donc le cadre de vie offre des opportunités délinquantes. Elle est un mode de vie, une habitude de vie dans la criminalité organisée. Cusson perçoit le vol, une caractéristique de la délinquance primaire à une forme d'opportunités qui s'offre au délinquant. Il montre que tout bien insuffisamment protégé ou surveillé trouve son prédateur. Celui-ci agit de manière stratégique et raisonné en évaluant le rapport coût-bénéfice de l'acte qu'il envisage (Dortier, 2013).

C'est dans la marge de succession des stades développement que se construit le style de vie de l'enfant et donc le développement procède par le degré de coopération (sentiment social et l'intérêt social) ; la manière caractéristique dont il procède pour acquérir la supériorité ; ou de faire face à son sentiment d'infériorité (sécurité, perfection, dépréciation, frustration, etc.) (Adler, 1930). Adler identifie à travers des cas cliniques de psychologie

individuelle une caractéristique commune aux enfants difficiles, voire délinquant : celle d'un style de vie reposant sur un développement insuffisant du sentiment social et de l'intérêt social. L'orientation du sentiment social (égocentrisme et allocentrisme) va de pair avec le style de vie. Ce dernier est une dynamique psychique plus ou moins consciente, une tendance à l'orientation des conduites antisociales/sociales en construction qui se bâtit dans l'action sur l'environnement et organise les structures cognitives en fonction des résultats de cette action. C'est une logique cognitive, d'ajustement personnalisé plus ou moins consciente qui permet à l'individu de faire face aux problèmes de la vie. La mère éveille chez l'enfant le sens à la vie sociale. Ces premières expériences à la vie sociale sont capitales dans la relation de l'enfant avec la société. Adler (1930) souligne que le rôle de la mère se réduit à aiguiller l'intérêt naissant du petit vers autrui, sans l'arrêter et le fixer sur elle-même. La mère est alors comme le souligne Mahler (Ghiglione et Richard, 1998) un support à la construction du moi de l'enfant, un miroir à sa personnalité en gestation. Elle est la personne à travers laquelle, l'enfant fait ses premières expériences à la vie sociale. De ce fait, elle fait l'objet d'investissement libidinal de l'enfant et assure une médiation ou un accompagnement de l'enfant vers un réseau social plus large. Si ces premières expériences sont traumatisantes (carences affectives, déficit relationnel, figure maternelle instable, rupture brusque d'investissement libidinal avec la figure d'attachement, maltraitance, négligence), cela présage des effets nocifs dans le développement intrapsychique et interpersonnelle de la personnalité de l'enfant. Ces carences affectives, de soins et relationnelles vont contribuer à un réinvestissement libidinal du moi de sa propre énergie, une stagnation à l'égocentrisme et conjointement constituer une entrave au développement d'un sentiment social. Le sentiment social se construit tout d'abord dans son milieu de vie immédiat (processus proximaux) et se poursuit par la participation de celui-ci dans les autres couches systémiques (processus distaux) de son environnement (école, église, groupe de pairs ...). Le Blanc (2003) note que l'allocentrisme protège contre les conduites agressives et prédatrices et soutient la conformité aux standards conventionnels de conduite. Ce degré d'harmonie se localise sur le continuum qui va de l'égocentrisme du nouveau-né jusqu'à l'allocentrisme de l'adulte en pleine maturité. L'allocentrisme est la disposition à s'orienter vers les autres et une capacité à s'intéresser aux autres pour eux-mêmes.

Des recherches (Abdellaoui et Blatier, 2006 ; Cusson, 1971, 1974,1983 ; Besozzi, 2000 ; Combessie, 2003 ; Aseltie, 1995 et Tsala Tsala, 2002) montrent l'effet protecteur d'un

attachement parental vis-à-vis des conduites antisociales à l'adolescence. Certaines ont montré une relation significative directe entre attachement familial et comportements déviants. Il est également intéressant de noter que le peu de connaissances que les parents ont des activités et des fréquentations de leurs enfants est lié à une augmentation des comportements délinquants. Pour Winnicott la satisfaction du besoin d'amour dès les trois ou cinq premières années de vie est primordiale dans l'évolution du rapport à la normalité chez l'enfant ; les expériences négatives et traumatisantes pouvant altérer les caractéristiques de la personnalité (intérêt pour autrui, attachement superficiel, insensibilité, repli sur soi, etc.) (Caïtucol, 2005). Les tendances antisociales sont communes à tous les enfants ; mais, sont plus accentuées chez ceux qui ont vécu des expériences d'absences prolongées de soins ou d'amour maternel (mère ou substitut). Cette aversion comportementale se traduira par une difficulté du développement affectif que renforcera un environnement non protecteur. La déprivation (le sevrage) est au centre de la problématique antisociale, la perte d'un objet appréhendé comme une partie de soi, non indifférencié entre le soi et le non soi, et que l'aire transitionnelle (objet transitionnel) n'a pu dépasser. Le vol, la destruction, l'agressivité ne sont que des manifestations de tendances antisociales visant à susciter l'attention de la mère ou de son environnement. Ces troubles à la normalité représentent « l'espoir relatif à la réparation d'un traumatisme dû à un sevrage affectif » (p. 34). La délinquance est alors une forme évolutive prise par les tendances antisociales qui ne vise qu'à trouver des bénéfices secondaires. Le parcours de vie des délinquants révélé dans les travaux scientifiques affirme que la qualité et la fréquence des liens d'attachement avec la figure maternelle ou avec l'entourage familial sont déterminantes dans la dimension criminogène de la personnalité du délinquant. Tsala Tsala (2002) justifie l'émergence des conduites délinquantes par la faiblesse des premiers liens entre l'enfant et son milieu immédiat. Un style d'attachement basé sur le rejet (une mauvaise communication et une faible confiance combinée à des sentiments d'aliénation et d'abandon) est associé à l'extériorisation de comportements problématiques, à des risques élevés de participation à des activités délinquantes (Abdellaoui et Blatier, 2006). Un attachement insécurisé est lié à des problèmes de comportements, à l'usage de drogue et à un fonctionnement familial pauvre (Elgar et al, 2003). La qualité de l'attachement maternel à l'enfance est prédictive d'une conduite délinquante future (Le Blanc, 2003 et Mucchielli, 2001).

L'absence d'ouverture à la communication et la non réceptivité au besoin de l'enfant par son environnement social augurent des interactions conflictuelles entre l'enfant et son entourage, de difficultés d'adaptation (Parrila et al, 2002 ; Arcand et al, 2014 ; Saint-Jacques et al, 2003). L'absence du père, son impuissance dans son rôle, l'envahissement trop affectif de la mère sur la personnalité de l'enfant peuvent ainsi devenir un obstacle au développement de son intérêt social. L'absence du père mettrait par conséquent en cause « la construction fondamentale de l'enfant, sa maturation, son individuation, son équilibre affectif et sexuel » (Mucchielli, 2001, p.221). Pour Allen et al (2002) un attachement sécurisé chez des adolescents potentiellement à risque de délinquance prédit une relative amélioration des habiletés sociales de l'âge de 16 à 18 ans ; alors qu'un attachement insécuré-préoccupé est corrélé à une augmentation de la délinquance durant cette période. L'enfant a besoin d'un environnement sécurisant pour développer les habiletés adaptatives dans un contexte de vie différent. Les pratiques parentales associées au développement de troubles de conduites chez l'enfant comprennent une discipline incohérente, irritante, explosive, inflexible et rigide, ainsi qu'une supervision et implication faible (Mgbwa et Ngoni Ossango, 2011). Les inadaptations ont donc un lien avec la qualité dans la relation de triangulation.

➤ **Des carences éducatives**

Les carences suscitées ont une incidence dans la progression vers un intérêt social de l'enfant et ses capacités à s'adapter dans d'autres milieux. Dans cette logique de stimulations précoces favorisant les acquisitions futures, Mgbwa et Ngoni Ossango (2011) soulignent que le développement intégral de l'enfant ne peut réussir que dans le cas où les relations interpersonnelles familiales sont harmonieuses et que les parents intègrent la fonction parentale à travers de bonnes pratiques parentales. Les conduites délinquantes (comportements problématiques) chez une catégorie d'adolescent sont soutenues, soit par un refus de l'école, soit par des difficultés d'adaptation dans l'institution école ou par l'incapacité des institutions à réguler les conduites déviantes, de répondre aux besoins spécifiques. Le délinquant présente des difficultés d'adaptation scolaire ; Tremblay et al (1992) notent que les échecs scolaires et les mauvais comportements dès les premières années sont des prédicteurs d'échec scolaire ultérieur, d'employabilité et de criminalité. La sous-culture scolaire et la culture de vie ontologique systémique du délinquant potentiel sont opposées et l'issue de ce conflit conduit à des inadaptations scolaires et à l'émergence de comportements

problématiques. Cusson (1995) note que l'école est un univers ordonné, de soumission à l'autorité, de routine, une discipline de travail et une passivité ; alors que le délinquant a une appétence à l'action, l'excitation et au jeu (hostilité à l'école, indiscipline, fauteur de trouble, réplique, école buissonnière). Le délinquant se caractérise par une absence d'ambition scolaire, le désintéressement, sans objectifs, sans motivation et en quête de satisfaction immédiate ; les inadaptations scolaires et les échecs scolaires deviennent les éléments de dévalorisation du système scolaire et du prolongement du désengagement aux structures sociales. L'opposition à l'autorité scolaire, les échecs scolaires, l'inadaptation scolaire sont sanctionnés par une peine stigmatisant : l'exclusion. L'échec scolaire et l'exclusion de l'institution scolaire réduisent l'aptitude à la vie sociale et élève le risque de refuge dans des pairs délinquants. Les inadaptations en milieu scolaire amenuisent l'intérêt pour l'école et les études (attitude d'acceptation, d'engagement) ; ce désengagement scolaire peut plus ou moins favoriser l'adoption de conduites délinquante (Leblanc, 2003 et Cusson, 1998). Les conséquences peuvent être : une perception ou image négative des institutions sociales, des logiques de vie à court terme, l'intolérance à la frustration, la recherche de pairs délinquante, Etc. (Dang-Vu, 2005). Cusson (1974) insiste sur l'incapacité du jeune délinquant à s'adapter à des situations nouvelles et se complait dans des satisfactions routinières. Le délinquant se caractérise par un mode de satisfaction de besoin immédiat et ne peuvent différer celle-ci. Cusson (1995) désigne cette attitude de « présentisme » traduit en « un ensemble de conduites caractérisées par l'absence de persévérance dans la poursuite des projets à long terme » (p.224). L'auteur ajoute que le présentiste est marqué par une emprise du présent des désirs du temps présent, sans projection à l'avenir ; il a des ambitions hors de portée de ses ressources psychologiques et sociales (limités ou insuffisantes). Il a hérité d'un mode de vie fait de satisfaction quotidienne, une vie fait de discipline est pénible pour lui et refuse de faire face aux difficultés. La peur de faire face aux échecs stimule le désengagement à un projet à long terme, exigeant une discipline et la capacité à faire face aux frustrations. Un tel mode de satisfaction de besoin caractérisé par l'emprise du présent, la satisfaction immédiate du désir génère intolérance à la frustration, sentiment d'injustice, des rapports conflictuels avec son entourage, mais aussi une appétence à la marginalité. Pour Lewis un style de vie marqué par des satisfactions immédiates ou présentisme est une caractéristique comportementale associé à une expression de la culture de la pauvreté qui alimente la marginalité (Houchon, 1982). Le délinquant manque de maîtrise de soi, différer la satisfaction, reste égocentrique, ni avoir la

relation de cause à effet, rapport aux règles défectueux ; incapables d'entreprendre un projet à long terme, manque d'initiative, faible niveau de compétences interpersonnelles, faible niveau de scolarité, fonctionnement cognitif ou émotionnel limité (UNODC, 2013 et UNESCO, 1995). Gottfredson et Hirschi posent le problème de l'incapacité ou de l'incompétence des diverses structures de socialisation (famille, institution scolaire, ...) à développer le contrôle de soi chez l'enfant, ce qui handicap leur développement social (Dand-Vu, 2005). Le faible contrôle de soi se manifeste par : une vision à court terme, insouciance de la sanction, la recherche des plaisirs immédiat, l'absence de projets visant des résultats à long terme, l'incapacité de planifier, une préférence des activités physiques, préférence pour le risque, intolérance à la frustration, manque de persévérance, incapacité à mener à terme une tâche intellectuellement difficile, égocentrisme, insensibilité à la souffrance de l'autre, etc. Des déficits psycho relationnels, cognitifs relevés par multiples travaux scientifiques (Cusson, 1974, 1998 ; Cabelguen, 2006 ; UNESCO, 1995).

Dans l'incapacité de la société d'appréhender le vécu de la réalité pré-criminogène, il devient impossible de trouver une solution permettant de mieux canaliser la conduite de l'enfant vers un intérêt social. L'exclusion est d'ailleurs la réaction communément utilisée pour éloigner le délinquant des lieux de construction d'un sentiment d'appartenance communautaire ou de participation sociale. Il en résulte que les liens avec la société, l'attachement aux personnes, l'investissement dans les activités conventionnelles et l'engagement envers les institutions, deviennent plus difficiles à nouer pour l'individu égocentrique (Leblanc, 2010). Pinatel soulignait dans sa théorie du noyau central de la personnalité criminelle, quatre dimensions fondamentales donc trois constituent des lacunes sur le plan des relations interpersonnelles : l'égocentrisme, l'indifférence affective et l'agressivité (Cusson, 1974). La stigmatisation (l'exclusion du groupe) catalyse et intensifie les facteurs criminogènes, et une relation au monde sous le signe de l'hostilité chez le potentiel délinquant ou chez le déviant. Fonkoua (2008) écrit que : « très peu d'institutions scolaires ont prévu et organisé pour la masse des enfants et adolescents en difficulté des solutions adéquates pour leur spécificité » (p.13). Cette incapacité de répondre aux inadaptations scolaires, renforce chez Mailloux une aversion globale pour les activités socialisées, une perception infamante de soi-même, des identifications négatives conduisant à la routinisation, soutenu par l'étiquette d'incorrigible par son entourage (Cusson, 1983).

L'exclusion de l'individu des groupes socialement conforme amorce l'affiliation aux groupes labélisés, offrant des opportunités délinquantes et une routinisation d'actes délictuels qui favorisent le passage à l'acte. Le groupe de pairs peut cependant revêtir les caractéristiques d'une « bande de pairs » ou à d'un « gang » ayant une organisation hiérarchique, une culture comportementale spécifique voire déviante qui tend à contraster avec les valeurs socialement admises et le refus de toute autorité. Les apprentissages dans ce type de réseau de socialisation visent à la préparation morale nécessaire à la perpétration d'un délit, mais aussi des techniques, des astuces délinquants concourant au développement des schèmes antisociaux (alliances agressives, révolutionnaires, fugue, refus de l'autorité parentale). Pour une catégorie d'entre eux, l'identité va se construire dans la déviance, en absence de normes, de valeurs morales, d'une autorité. L'exclusion de l'individu des groupes socialement conforme amorce l'affiliation aux groupes labélisés et l'opportunité et la routine qui favorise le passage à l'acte. Pour une catégorie d'entre eux, l'identité va se construire dans la déviance, en absence de normes, de valeurs morales, d'une autorité. La socialisation dans la rue est une école de la déviance où toute tentative de survie se forge et se consolide dans les techniques d'ajustement délinquantes. Survivre dans la rue c'est décider d'enfreindre la loi.

La socialisation dans la rue en est un exemple particulier des pairs délinquants ; c'est une école de la déviance où toute tentative de survie se forge et se consolide dans les techniques d'ajustement délinquantes. Survivre dans la rue c'est décider d'enfreindre la loi, en réalisant ses satisfactions physiologiques sur des logiques de prédation. Cette caractéristique peut aussi être le résultat d'un style d'ajustement ou de survie dans des contextes de vie défavorisé (transition éco systémique). Un enfant qui vit dans un environnement où les ressources sont insuffisantes et la demande abondante intégrera des habitudes de satisfactions physiologiques immédiates ; la pauvreté en ressource, l'absence de soutien social, voire l'absence d'un modèle de référence ne lui permettant pas de songer au lendemain. Les enfants de la rue qui côtoient la marginalité ont érigé ce type d'attitude en habitude de vie. Contraints par un cadre de vie non protecteur et incorporant des modèles de Gangsters des rues, ces enfants ont adopté un tel mode de vie du fait que l'essentiel de leur journée est consacré à la recherche de satisfaction de besoins physiologique et ne se font plus d'illusion d'une quelconque gratification sociale ou d'un accomplissement de soi lié à une certaine norme sociale.

Rappelons que le conditionnement psychosocial et psycho relationnel durant le déroulement des étapes antérieures ont une incidence sur le vécu de la crise de l'adolescence. Les carences des premières années de vie déterminent le mode de gestion des pulsions de l'adolescence. Ce vécu aura plus ou moins d'effet nocif sur la gestion de la transition psychologique, surtout sur les éléments d'intégration ou de construction de l'identité que dans l'adoption des comportements à risque. L'adolescent n'est pas alors à l'abri d'un certain nombre de comportements à risque donc les conséquences peuvent compromettre ses chances d'intégration dans la société des adultes ou marquer son histoire de vie. Caïtucoll (2005) écrit à cet effet que : « au moment de l'adolescence l'immaturation est un élément essentiel de santé... Il faut que la société soit secourue par les aspirations de ceux qui n'ont pas de responsabilités » (p.51). L'incarcération peut alors apparaître chez une catégorie d'adolescents comme une conséquence d'un mode de vie familiarisé à déviante ; et chez d'autres comme un accident du parcours dû aux facteurs situationnels.

1.3.2. Effets de la situation d'incarcération sur la période de transition

Deux grandes phases caractérisent cette crise de développement, que Debesse (1997) assimile en : « crise d'originalité juvénile » ; à savoir d'une part : la phase d'opposition caractérisée par une revendication de son indépendance et de son autonomie décisionnelle dans tous les domaines. Ses émotions alternent entre dépression et agressivité ; ceux-ci peuvent cacher un manque de confiance en soi. L'affirmation de Soi passe par l'opposition aux figures d'identifications antérieures, mais aussi de toute autorité. Et d'autre part, la phase juvénile (16-20 ans) qui se caractérise par la restructuration de Soi, sur les plans intellectuel et psychologique, l'affirmation de Soi, la découverte d'autrui, la quête d'une autonomie et le besoin de participer à la vie sociale, et en fin par la rationalisation, la sexualité. La fin de cette phase s'accompagne de deux orientations complémentaires, à savoir : la découverte et la structuration de la personnalité individuelle, et l'ouverture sur autrui et la société. Gaonach et Golder (1995) conditionnent le passage à la vie adulte par la réalisation des tâches de développement ; et plus précisément ceux en rapport au Soi (identité) et à autrui (sociale). Pour le second, il s'agit de : Se défaire des liens de la dépendance avec les parents, S'engager dans les relations de proximité avec les pairs. Et pour les premiers : Se situer et se restructurer

à travers des enjeux cruciaux, les perspectives professionnelles, les relations interpersonnelles, le rapport à l'autre sexe, les valeurs, les croyances et les plans de vie.

L'identité va se construire dans ce sillage d'interactions avec ses semblables ; et par incorporation des figures ou des modèles symboliques que véhiculent la société ou des prescriptions subjectives de son groupe. Les changements cognitifs se poursuivent avec la consolidation de la capacité de raisonner et d'analyser (formuler des hypothèses, planifier des activités, établir des stratégies, tirer des conclusions, estimer les chances de succès ou d'échec), la capacité d'abstraction et l'élaboration de la pensée abstraite. Piaget (1964) affirme alors qu'à ce stade : « il s'agit, pour l'enfant, d'exécuter en pensée des actions possible sur des objets, mais de réfléchir ces opérations indépendamment des objets et de remplacer ceux-ci par de simples propositions » (p. 91).

L'adolescence constitue une période propice de sensibilisation et d'intériorisation de la culture carcérale, du fait des déséquilibres en cours et de la malléabilité des structures psychiques. Abdellaoui et Blatier (2006) l'assimilent à une période d'imprégnation carcérale, (le sujet subit une phase de conditionnement, avec un renforcement des réponses socialement indésirables). L'exposition aux modèles appropriés ou inappropriés peut avoir les effets négatifs ou positifs sur le développement, et l'indicateur de l'effet d'un environnement sur l'enfant s'apprécie sur la reproduction dans son comportement des habitudes de vies reflétant son cadre de vie ou de son milieu (Parroli et al, 2002). Chez l'adolescent incarcéré, la construction identitaire est sous l'effet d'exposition aux contraintes, valeurs de la culture carcérale et en marge avec celles de la société. L'appropriation desdites valeurs s'effectue durant le processus de carceralisation, et à la soumission aux normes formelles et informelles. La régression progressive des compétences psychosociales se fait par imprégnation à la culture carcérale et est accentuée par les caractéristiques de la personne (Nomo, 2017). L'absence de stimulations, les contraintes carcérales participe à une représentation de l'image de soi négative, la dévalorisation de l'autre et des valeurs sociales ou citoyennes ; ceci pouvant justifier autant les actes délétères comme la récidive post carcérale de l'individu. Chantraine (2004) précise que la sortie de prison « se heurte alors au dur constat d'un cumul de handicaps, au sein duquel chaque tentative pour réduire l'emprise de l'un est détruite par l'acuité de l'autre » (p. 68). Les conditions de détention déplorable, la promiscuité, manque d'hygiène, la perte de dignité, l'infantilisation, la violence catalysent le reniement de soi, la

dévalorisation de soi et une dégradation du capital humain. Hoggart fait remarquer que les contextes de contraintes, d'imposition comme la prison conduisent à une aliénation du soi (Abdellaoui et Blatier, 2006). Cette identité d'aliénée entraîne le repli sur soi, la marginalité, la perte de personnalité, la honte, la non perception des contradictions et des rapports de pouvoir. Un tel contexte favorise l'émergence d'un sentiment d'impuissance acquise qui se manifeste par trois conséquences négatives : une difficulté cognitive (établir des relations entre son action et les évènements) ; une baisse de la motivation à entreprendre (une démotivation à prendre des initiatives) et une augmentation des émotions de tristesse et de découragement (la dépression, le suicide, incapacités psychosociales) (Amar, 2008). L'incontrôlabilité des éléments et l'incapacité à établir des liens de cause à effet entre les données de la situation favorisent la valorisation des stratégies d'adaptation centrées sur les émotions. Les difficultés à affronter la vie, la crainte des préjugés, l'altération des liens familiaux, la fragilité du réseau de soutien social, le regard de l'autre, Etc. conduisent pour Reich à une impuissance à la sortie (Lable, 2015). Cela justifie par ailleurs le refuge dans la toxicomanie (consommation des drogues dures), des pairs déviants et la reproduction du mode d'ajustement déviant chez certains sortants.

L'habitude de vivre selon un mode de fonctionnement carcéral pourrait venir modifier et renforcer certaines caractéristiques psychologiques du détenu ; mais, ces changements seront corrélés avec les situations pré et post-carcérales. Le renforcement du style de vie routinier consolide les schémas de vie inadéquats et rend impossible le développement d'un sentiment ou de l'intérêt social, d'une tendance à l'allocentrisme, d'une participation à la vie communautaire. L'identité se situe dans une frontière où le Soi et le non Soi, le social et l'asocial, le prescrit et le proscrit sont confuses ; elle est dans un état d'indifférenciation des valeurs morales et amORALES sous l'effet de la familiarisation ou de l'imprégnation aux réalités carcérales. L'incarcération dégrade l'identité du jeune détenu qui se trouve dans une population fortement stigmatisée et dont il ne peut se sortir de son plein gré. Les facteurs sur lesquels repose la formation de l'identité chez l'adolescent sont : la manière dont l'adolescent juge les autres ; la manière dont les autres le jugent ; la manière dont il juge les jugements des autres et sa capacité à garder à l'esprit les catégories sociales disponibles dans une culture lorsqu'il forme des jugements au sujet d'autres personnes (Amana, 2010). Rostaing (2006) considère l'emprisonnement comme une expérience qui inclut : une prise en charge institutionnelle importante ; une remise en cause identitaire par soi ou par autrui ; et une

atteinte à la dignité. Elle contribue fortement à la dégradation de l'estime de soi et l'ampleur de cette dégradation est vécu selon que le détenu est prévenu (c'est-à-dire que les frontières entre le prisonnier et le groupe social sont perméable) ou condamné (c'est-à-dire que les frontières entre le prisonnier et le groupe social sont imperméable). Le statut des détenus influence les dispositions psychologiques à une bonne resocialisation.

La prison a des effets sélectifs en fonction des prédispositions délinquantes pré carcérales ou du rapport au système de normes sociales. Ces prédispositions sont des indicateurs d'ajustement en milieu carcéral. Abdellaoui et Blatier (2008) distinguent ainsi les bons mineurs des mauvais mineurs ; la prison jouerait un effet correctif et dissuasif sur les premiers, par une remise en question, une prise de conscience de l'acte, une redéfinition du parcours et une projection vers des valeurs socialement intégrées ; et d'autre part, elle serait pour les mauvais mineurs une « carte de visite valorisante » (p.45), un cadre favorable à l'adoption et à l'expression des comportements délictuels. Ceux-ci y trouvent un cadre idéal de reproduction, d'expression de leur conduite asociale pré-carcérale. La subjectivation de l'expérience carcérale, du rapport à la situation d'incarcération, varie d'un individu à un autre et est liée à la situation pré carcérale. Chez les enfants de la rue, l'ancrage dans un mode de vie d'ajustement déviant, la débrouillardise conduisent à une interpénétration entre rue et activités illicites. Pour Larouche (2009) le rapport à la prison dépend de la trajectoire de vie pré carcérale. Ce rapport peut se faire sur trois dimensions.

- Tout d'abord, l'incarcération inéluctable, la prison ne constitue pas un choc identitaire du fait qu'elle était prévisible, attendue comme étant une continuité ou une conséquence inévitable de la vie de rue, des activités illicites, de la consommation des drogues et de la répression routinière.
- Ensuite, l'incarcération parenthèse qui n'est qu'une pose dans un mode de vie rythmée par une consommation de drogue (toxicomane) et de prostitution ; c'est un retrait, une mise en forme visant à renouveler les énergies.
- Enfin, l'incarcération bifurcation, elle est une situation déclencheuse du renoncement à la rue, aux activités illicites ; elle revêt aussi l'effet dissuasif de la prison sur l'engagement à la réinsertion sociale véritable, en se rapprochant la normale sociale, de la désirabilité sociale source de construction d'une identité sociale socialement intégrée.

La prison peut alors être un élément déclencheur de la désistance, de la sortie du cercle vicieux des activités illicites, la prise de conscience des dangers de ce mode de vie, constitue l'amorce d'un changement et d'une reconstruction identitaire.

1.4. Les intervenants dans l'encadrement en milieu carcéral

Les intervenants en milieu carcéral présentent des profils multiples, des postures et des logiques d'action parfois dissonance, contradictoire dans un univers où le but poursuivi reste de produire un effet correctif chez le délinquant. Cet univers reste un champ de bataille entre les acteurs du droit pénal et ceux de la société civile ou des défenseurs des droits de l'homme. Les surveillants de prison et les travailleurs sociaux s'opposent sur une base philosophique. Les premiers agissent sur la base d'une « philosophie de la défense », alors que les seconds sont sur une « philosophie de l'amendement ». La logique de la politique de la « détention positive » a tenté de fondre en un seul corps les surveillants et les travailleurs sociaux pénitentiaires. Le surveillant doit être pour le détenu, ce que l'enseignant est pour l'élève. Surveiller et réinsérer.

1.4.1. Le personnel pénitentier

Le décret de 1992 attribue deux fonctions principales suivantes au personnel pénitentier, à savoir : celle de surveillance et de sécurité (la stricte observation des mesures d'ordre et de police intérieure appliquée à chaque catégorie de détenus ; l'application des décisions de justice portant privation ou restriction des libertés ; la sécurisation des établissements pénitentiaires ; la surveillance, la protection) et celle de la rééducation/réinsertion sociale (des personnes placées sous mains de justice ou faisant l'objet d'une mesure de garde à vue administrative ; la préparation à la réinsertion sociale des personnes placées sous mains de justice ; la production pénitentiaire à travers la valorisation du potentiel humain en détention). Le décret N°2010/365 du 29 novembre 2010 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire engage ceux-ci en son article 2(d) à : « la préparation à la réinsertion sociale des personnes placées sous-main de justice ». Le personnel pénitentier est tenu dans le cadre de l'exécution de ses missions

d'assurer la sécurité et la conformité du détenu au règlement intérieur, et ce dernier n'a qu'un devoir ; celui de se soumettre. Le statut du personnel pénitencier, lui impose deux rôles majeurs : celui d'une part, d'assurer la protection, la sécurité des personnes placées sous-main de justice ; et celui d'autre part, d'assurer la resocialisation de ceux-ci. Cette dernière fonction lui confère le statut d'un éducateur, d'encadreur, de médiateur, d'accompagnateur à la réinsertion sociale ; il est par sa disponibilité et son accessibilité le médiateur et l'intermédiaire entre le détenu et le monde extérieur, ce qui fait de lui un élément capital dans la démarche de la resocialisation (Cabelguen, 2006). Un manquement à ses obligations professionnelles notamment la première, fait l'objet de procédures et de sanctions pénales. Ces fonctions ou modèles d'action dissonantes sont sur la balance de l'univers psychique du personnel pénitencier; un conflit téléologique où il y prime davantage la philosophie originaire de l'enfermement, celle d'assurer une sécurité et de maintenir un confort psychologique, un équilibre entre les intérêts de l'institution et les siens. Les abus auxquels, il peut se livrer dans l'exécution de sa tâche, ne sont que le reflet de son état argentin (expérience de Stanley Miligram sur l'obéissance). Article 62 stipule que chaque établissement pénitentiaire organisera des cours pour mineurs et adultes et mettra à la disposition des détenus dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la prison des livres et ouvrages nécessaires au développement de leurs connaissances.

En ce qui concerne le personnel d'encadrement, dans l'ensemble, on en compte 2720, soit plus de neuf détenus pour un gardien de prison. Ce ratio est supérieur à la norme, qui recommande un gardien pour cinq détenus. Ce constat est fait dans neuf régions, et le ratio atteint son maximum dans la région de l'Extrême-Nord, où l'on compte près de 14 détenus pour un gardien. Dans les régions du Littoral, du Nord et de l'Ouest, le rapport excède 10 détenus par personnel d'encadrement. Seule la région de l'Adamaoua présente un rapport normal, avec moins de cinq détenus pour un gardien. La faible spécialisation des gardiens de prisons, leur formation fortement assise sur des projections conflictuelles (rapport de forces), la surcharge de travail augmente la vocation de prise en charge de la sécurité, au détriment de l'élan de resocialisation, de conseil et d'éducation. Borjon (1994) en maintenant la promiscuité, les contraintes et en accentuant l'isolement, la prison tend à susciter une moralisation du détenu. Le projet moralisateur de l'administration pénitentiaire au 19^e siècle est confié aux confréries religieuses.

1.4.2. Les assistants sociaux

Le ministère des affaires sociales a été créé en 1975 à la faveur du décret N°75/467 du 28 juin 1975. L'offre de formation sera améliorée à l'occasion de la création de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales (ENAAS) de Yaoundé par décret N°80/199 du 09 juin 1980. L'offre de formation se faisait alors en trois cycles : le cycle C des Assistants Adjointes des Affaires Sociales (niveau BEPC), le cycle B1 des Assistants des Affaires Sociales (niveau PROBATOIRE) et le cycle B2 des Assistants Principaux des Affaires Sociales (niveau BACCALAUREAT). La naissance du service social auprès des prisons est créée en 1990, suite à l'arrêté N° 89/003/A/MINASCOF du 2 avril 1990 portant création des Postes Sociaux. En application de ce décret, l'Instruction N° 93/00726/MINASCOF/SG du 1er avril 1993 fixe les attributions du poste social auprès des prisons. Le poste social auprès d'une prison est d'aider les détenus à : se réhabiliter et à s'amender par le biais d'une action de soutien psycho-social et une aide à la reconversion pour susciter en eux la volonté de se resocialiser. L'Instruction définit les activités les activités d'ensemble sur tous les détenus et les activités spécifiques vis-à-vis des mineurs. S'agissant des activités d'ensemble sur tous les détenus, les attributions sont les suivantes :

- l'accueil des détenus (conseil, prise en charge, réception, renseignement) ;
- l'entretien d'accueil avec les détenus à leur arrivée ;
- l'action éducative et de soutien psychologique ;
- l'animation socio-culturelle du milieu carcéral en relation avec le service de la discipline et des activités socio-culturelles et éducatives de la prison ;
- les causeries éducatives sur les thèmes circonstanciés liés aux besoins d'information et de relèvement moral des détenus ;
- les liaisons avec les familles des détenus transférés et/ou nécessitant en collaboration avec les services sociaux compétents ;
- la préparation des actions de postcure en liaison avec les sous-secteurs ou les secteurs départementaux du lieu de résidence du détenu sortant ;
- la participation à toutes les activités concourant à la réhabilitation morale et matérielle du détenu en liaison avec les autres services de la prison ;
- la liaison avec les employeurs en cas de besoin si l'intérêt de la personne détenue est mis en cause ;

- les entretiens avec les détenus sur leur demande ou en cas de besoin ;
- les enquêtes sociales aux fins de compléter les requêtes adressées au Ministre chargé des affaires sociales par les détenus ;
- la participation à l'accélération des procédures pénales afin d'écourter le plus possible la détention préventive des détenus ;
- l'examen des problèmes particuliers auxquels sont confrontées les femmes détenues (femme grosses, mères d'enfants, malades mentales).

Les activités spécifiques en faveur des mineurs incarcérés sont menées avec la collaboration avec le Régisseur. Il s'agit entre autres :

- l'organisation de l'hébergement et de l'alimentation ;
- la surveillance médicale en liaison avec le Poste Social du Tribunal ;
- l'organisation des sorties des mineurs pour raison d'enquête de soins médicaux ou de visite à domicile ;
- le suivi de l'exécution des ordres de retrait des mineurs ;
- la transmission rapide par voie hiérarchique des demandes d'appel ou de liberté provisoire formulées par les mineurs pour acheminement aux instances compétentes ;
- l'organisation de l'encadrement socio-éducatif des mineurs ;
- l'observation des comportements des mineurs et la rédaction des rapports y afférents;
- la préparation des dossiers de placement institutionnel en liaison avec le Poste Social du Tribunal ;
- les liaisons avec les services chargés de l'E.M.O. en cas de relaxe, de sursis, de libération provisoire, conditionnelle ou surveillée des mineurs ;
- les liaisons avec organismes philanthropiques pour un soutien logistique aux activités en faveur des prisonniers ;
- la participation à la recherche en matière de traitement de la délinquance en milieu carcéral.

On peut noter dans cette Instruction, un souci de prévenir les effets de la sortie de prison, par la préparation des actions de postcure en liaison avec les sous-secteurs ou les secteurs départementaux du lieu de résidence du détenu sortant. Le bureau était sous l'autorité

du régisseur de prison et l'administration pénitentiaire était sous la tutelle du ministère de l'administration territoriale.

Le décret N°92/052 du 27 mars 1992 portant organisation du régime pénitentiaire au Cameroun dans les articles 61 et 64 du même décret précisent qu'une assistance sociale doit être assurée par les services spécialisés des affaires sociales sous l'autorité du Régisseur avec pour but : « de contribuer au relèvement intellectuel, social, moral, spirituel des détenus et à leur réinsertion sociale après la libération ». Ces activités quotidiennes sont susceptibles d'améliorer la santé mentale des personnes emprisonnées et leurs capacités de résiliences. Les activités collectives contribuent également à l'intégration, et valorisent les compétences. L'assistance sociale aux détenus est assurée sous le contrôle et l'autorité du Régisseur par les services spécialisés du Minas. L'article 64 souligne que l'assistance sociale aux détenus est assurée sous l'autorité du Régisseur par les services spécialisés du Ministère chargé des Affaires Sociales. L'administration pénitentiaire est alors sous la tutelle du ministère de la justice. Elle a notamment pour objet de contribuer au relèvement moral des détenus et à leur réinsertion sociale après libération.

L'article 27 du règlement intérieur de la PCY lui attribue les rôles suivants:

- De servir de liaison entre les détenus incarcérés, leur famille et les magistrats instructeurs ;
- D'entreprendre les démarches nécessaires à la libération rapide des mineurs, ou leur placement dans un centre plus approprié à leur condition ;
- De contribuer de manière générale au relèvement morale des détenus ;
- D'œuvrer dans le cadre de ses attributions, à la recherche des voies et moyens tendant à assurer une réinsertion sociale des détenus après la libération.

Le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement du Ministre des Affaires Sociales attribue la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des personnes socialement vulnérables. A ce titre, il est chargé de la prévention et du traitement de la délinquance juvénile et de l'inadaptation sociale ; et de la lutte contre les exclusions sociales en liaison avec les Ministères concernés. Il exerce en outre la tutelle

technique sur les organismes de protection et d'encadrement de l'enfant, à l'exclusion des établissements d'enseignement relevant des Ministères chargés des questions d'enseignement. A la suite, en 2017, le service social est mis sous l'autorité du ministère de la justice à la faveur du Décret N°2017/383 du 18 Juillet 2017, l'article 81 souligne que le Service d'Action Sociale auprès des Etablissements Pénitentiaires est chargé de la préservation de l'équilibre entre la personne incarcérée et ses différents milieux de vie, en vue de faciliter sa resocialisation. A ce titre, il assure l'assistance psychosociale et le maintien des relations sociales des personnes incarcérées, la protection spéciale des mineurs incarcérés, la promotion de l'amélioration des conditions de détention, le réapprentissage et l'intégration par le condamné des normes et valeurs enfreintes, la préparation à la réinsertion socio-économique des condamnés, l'assistance juridique financière et/ou matérielle aux prévenus et condamnés, la séparation catégorielle entre les détenus majeurs et mineurs hommes et femmes en liaison avec les administrations compétentes. La rupture de l'interrelation entre l'enfant et son milieu de vie immédiat, ébranle la sécurité personnelle de l'individu et constitue l'essence de l'inadaptation sociale ou de facteurs d'émergence de conduites délinquantes. Il faut maintenir en permanence le sujet en phase avec les exigences de la vie dans son milieu, développer ses capacités d'intégration et l'acquisition des valeurs reconnues par l'ensemble de la communauté.

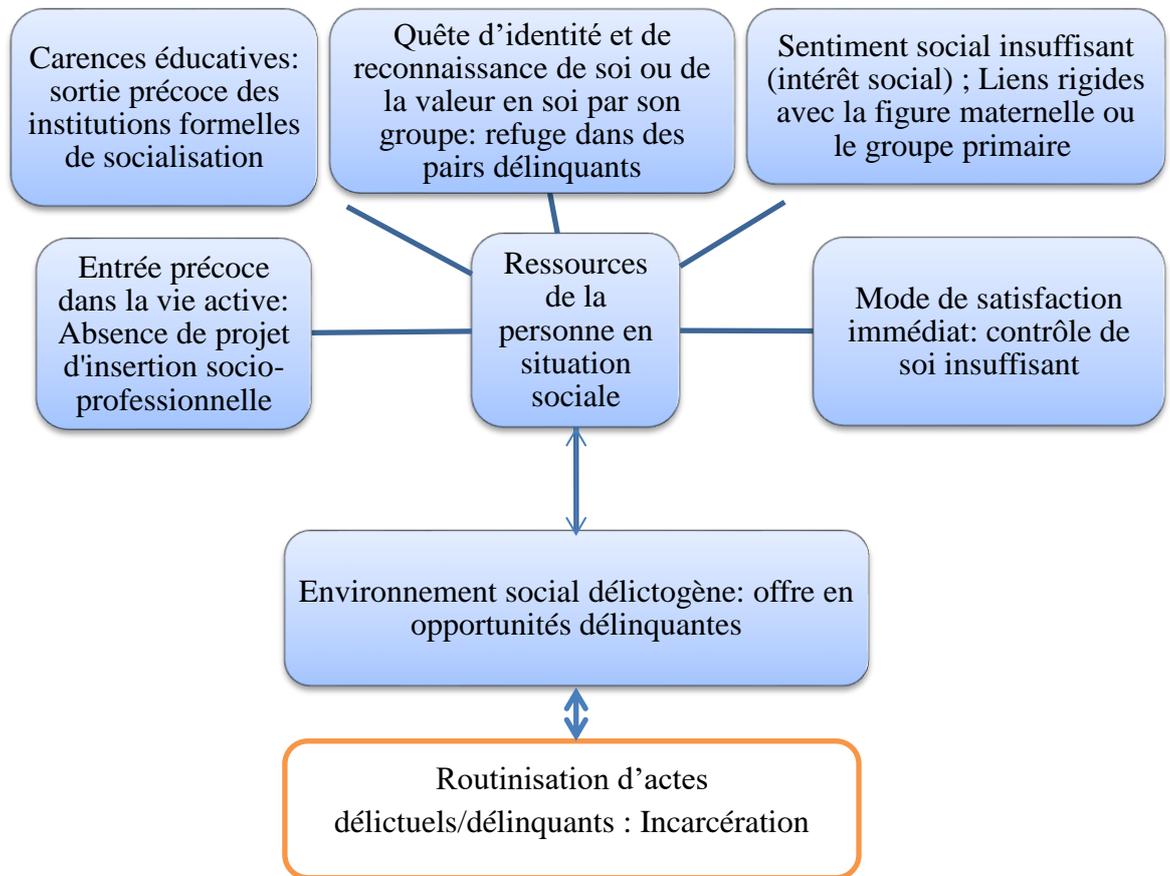
Les politiques d'intervention construisent la tendance à la victimisation qui consolide les postures, les dispositions du délinquant, en faisant de lui une victime d'un système et cela ne l'aide pas à prendre conscience de ses responsabilités. Pour accompagner l'état, certaines structures privées d'encadrement des enfants accroissent les capacités nationales de prise en charge institutionnelle des enfants inadaptés sociaux en vue de leur réinsertion sociale. Les organisations de la société civile qui poursuivent le plaidoyer sur le respect et la réalisation des droits de l'enfant, valorisent l'harmonie familiale, et assurent le relai des messages du Gouvernement au sein des communautés. Il y a aussi l'appui des confessions religieuses qui concourent à la prévention de l'inadaptation sociale juvénile par l'éducation des ouailles à l'harmonie familiale et à la parenté responsable.

Les explicités sur la délinquance, au-delà des regards réductionnistes et parfois linéaires, rendent compte d'un phénomène complexe, autant dans sa construction que dans ses

manifestations dans divers contextes de vie. Celles-ci convergent vers une analyse globale, synthétique et multidimensionnelle des facteurs criminogènes concourant à la progression du crime de manière holistique. C'est un phénomène qui s'appréhende sous plusieurs formes : la délinquance d'affaires, de proximité, la délinquance de voie publique, la délinquance organisée, la délinquance politique, la délinquance d'imprévoyance et celle liée aux stupéfiants. Il s'agit là d'un comportement de prédation et d'ajustement face à une situation perçue comme une injustice sociale ou un ajustement problématique face à une frustration sociale. Les facteurs qui interagissent dans la genèse d'une telle conduite antisociale et qui conduisent au passage à l'acte relèvent de la dynamique constructive des rapports individu-environnement. Le parcours de vie n'est jamais à l'abri d'une perturbation qui peut désorienter l'âme infantile et la rendre incapable d'investir son énergie vers un sentiment social suffisamment développer ; de faire d'une partie de Soi une partie de l'autre. Le degré de préparation à la vie adulte et communautaire justifie le niveau d'adhésion ou de conformité des individus aux règles en vigueur dans la société et leur niveau d'adaptation et d'intégration dans les situations de vie. Le manque d'amour, la maltraitance, la stigmatisation, le rejet qu'un individu subit dans son environnement sont des facteurs de risque qui amoindrissent le développement harmonieux de celui-ci et de son intérêt social. La méfiance, l'animosité, l'agressivité et d'autres comportements délictueux médiatisent ses relations avec ses semblables. Ces comportements éloignent la personne de l'intérêt de sa communauté et surtout l'expose aux effets des peines stigmatisantes. Les défauts de structuration sont alimentés par un style de vie déviant qui s'est construit par un mode d'expression comportemental marginal, des habitudes de vie asociales. Ce style de vie construit sur un sentiment social peu développer, devient une béquille dans les habiletés sociales de l'enfant à interagir avec son environnement. Le délinquant est inconfortable dans des situations nouvelles notamment celles qui exigent et mettent à l'épreuve son sens à la vie sociale, à la tolérance, à l'effort continue. Des relations problématiques avec son réseau social, la sortie très tôt des institutions formelles de socialisation, le refuge dans des groupes socialement marginalisés et l'absence de projet d'insertion sociale contribuent à la fragilisation du potentiel adaptatif de la personne humaine dans son environnement. L'adoption d'un mode de vie marginale peut-être perçue comme un moyen compensatoire visant à faire face à une incapacité de vivre selon les exigences de la réalité. Elle peut aussi être une réponse aux rejets dont une personne est victime dans son environnement social. La victimisation constitue à cet

effet, la structure attitudinale de l'enfant qui tendra à reproduire les mêmes comportements face à son environnement. Ces comportements inadéquats dans ces interactions sociales construisent en lui un fort sentiment d'infériorité, où la vie est parsemée d'obstacles difficiles à franchir et où il ne peut que les franchir selon sa réalité singulière, au détriment de celle sociale. Les facteurs de risque au niveau onto systémique qui concourent ou amplifient la conduite délinquante sont : l'insuffisance d'un développement du sentiment social, un style de vie routinier et marginal, inaptitude à la vie sociale et des habitudes de vie ancrées dans le crime, Complexe d'infériorité, manque de confiance, baisse d'estime de soi, sentiment d'exclusion, quête de reconnaissance, d'appréciation sociale ou de valorisation, niveau d'instruction faible, désinvestissement scolaire, manque de maîtrise du Moi et problème avec l'autorité. Le sexe, la sous-scolarisation, l'entrée précoce à la vie active, les liens fragiles avec la famille, sont des facteurs de risque qui augmentent la probabilité d'être incarcéré. Un cadre de vie délictogènes offre d'ailleurs des occasions délinquantes à un jeune en conflit avec son réseau social.

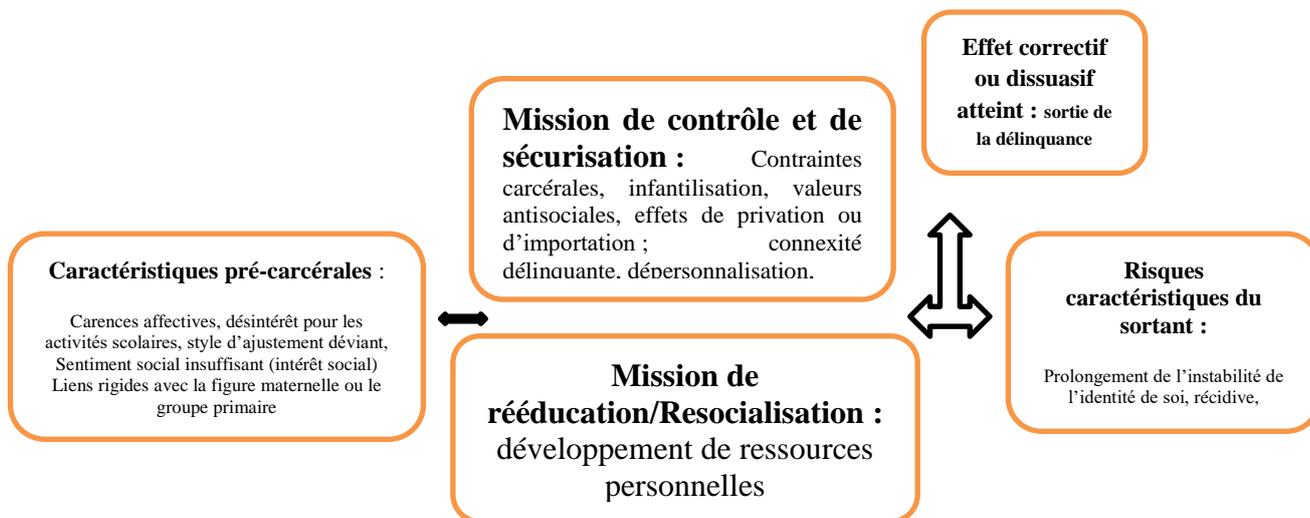
Figure 1 : facteurs concourant à l'incarcération



La tendance à incarcérer les jeunes délinquants pour des délits mineurs (vagabondage, fugue, vol de canne à sucre, etc.) a toujours fait l'objet de véhémence critique autant chez les acteurs de l'intervention pénale que des acteurs de la société civile. Cette critique est fondée sur l'idée que l'imprégnation au milieu carcéral, notamment les effets de stigmatisation et de mauvais traitement, réduiraient l'effet dissuasif, la peur d'une nouvelle incarcération. La prison constituerait ainsi pour une catégorie d'entre eux un effet catalyseur, une stimulation motivante au passage à l'acte. La crise sociale marquée par une incarcération, s'accompagne d'apprentissage de nouvelles règles de vie dans un univers de valorisation des valeurs antisociales et de contraintes. L'incarcération intervient à cet effet comme une crise situationnelle qui va précipiter les insuffisances, les handicaps, le faible soutien social, le sentiment d'infériorité, de contrôle qui quoique déjà fragiles dans la situation pré-carcérale, assurait essentiellement le maintien de l'intégrité du concept de Soi et exerçaient une forme de pression sociale sur le sujet. Elle va menacer davantage l'intégrité biologique, sociale et

psychologique. L'enfermement risque d'augmenter la possibilité de perturbation du style de vie ; mais aussi, d'influencer le contrôle et les habiletés de la personne à s'adapter dans des situations de vie nouvelles. Les effets seront davantage ressentis ou marqués chez le détenu en fonction de son degré d'acceptation de son projet de vie ou de l'énonciation claire d'un projet de vie socialement intégré. L'incarcération constitue l'aboutissement d'un parcours de vie actif et abondant dans la marginalité pour une catégorie de jeunes sans projet de vie et sans soutien social. L'emprisonnement va constituer pour eux une occasion de transaction vers un mode de vie marginale radicale; l'apparition ultérieure d'actes authentiquement antisociaux à la sortie de prison. Ceci, si les effets négatifs de la prison renforcent le sentiment d'injustice sociale, de rejet social, au détriment du sentiment d'appartenance communautaire, d'intégration sociale dans un environnement ayant ses propres valeurs morales et ses compétences différentes de celle de la prison. L'incarcération va amplifier les effets désocialisant et déstructurant sur le plan intra personnel et interpersonnel et renforcer le sentiment d'éloignement aux valeurs sociales et ceci par le degré de conformisme du détenu aux règles et aux normes du milieu carcéral. Le cadre contraignant, menaçant, chargé d'inconfort psychologique et de valeurs dissonantes va prolonger l'instabilité de l'estime de soi (caractéristique des adolescents) et susceptible de rendre l'évaluation de soi négative. L'incarcération qui survient dans cette période est alors vécue comme une crise situationnelle qui va précipiter et consolider les défauts des structures de la personnalité. Cette rupture de trajectoire avec un support social va contribuer à l'accumulation d'un grand nombre de déficits sur le plan psychoaffectif, cognitif et social, et amplifier, renforcer le style de vie en conformité avec les normes, les ordonnances posturales ou comportementales du groupe socialement marginalisé, au détriment du groupe socialement intégré. La détention devient menaçante, déstructurant et prolongeant l'instabilité du contrôle de soi et de l'identité, dans un parcours de vie déjà jonché de rejet, de stigmatisation, de quête de reconnaissance de soi, de handicap renforçant ainsi les difficultés d'adaptation. Le dysfonctionnement de l'institution participe à l'émergence d'une sous culture carcérale antinomique aux valeurs sociales et les conditions de détention déplorable, la promiscuité, manque d'hygiène, la perte de dignité, contraintes, privations, l'infantilisation, la violence catalysent le reniement de soi, la dévalorisation de soi et une dégradation du capital humain. La prison appauvrit le détenu sur le plan monétaire (arrêt brutal des ressources habituelles), des relations familiales et sur le plan personnel.

Figure 2 : Effets susceptibles de l’incarcération



La dépendance à l’institution et la rupture sociale constituent le risque d’une très grande adaptation en prison, au détriment des valeurs du milieu socialement intégré. La prise en charge institutionnelle participe à cette dévalorisation de soi, à une perte d’autonomie. Les notions de soutien, d’accompagnement et de reconstruction sociale deviennent primordiales pour un Moi dévalorisé, un style d’ajustement déviant avec un support social fragilisé. L’adolescence constitue une période de sensibilité aux programmes de traitement ; elle est la période par excellence d’atténuation, de neutralisation des facteurs de risque personnels associés au récidivisme. La construction identitaire ne peut se faire sans un certain nombre de compétences qui revêtent à la fois des assises en termes d’habiletés individuelles (autonomie), interpersonnelles et sociales. Le milieu carcéral n’aide pas à se reconstruire et à prendre conscience de ses responsabilités. L’aide de la famille et de la communauté est primordiale dans cette prise de conscience et de changement de perspectives de vie. Les candidats à l’incarcération ont des liens d’attachement instable avec leur environnement social ; instabilité qui peut se constater dans leurs interactions avec les différents systèmes tout au long de leur parcours de vie (familles, écoles, travail...). A défaut d’y remédier, le processus d’exclusion et l’appropriation de l’identité du stigmaté criminel, se poursuit à travers le phénomène de récidive jusqu’à son déclin vers la trentaine. La première incarcération est plus propice pour réduire le risque de récidive. Les interventions de traitement des détenus mineurs doivent avoir des répercussions sur la transition vers le monde adulte ainsi que sur sa

réinsertion sociale. Il faut repenser la philosophie de la détention des mineurs. La réaction face au programme de resocialisation est fonction du niveau d'habiletés pré-carcéral, du parcours de vie, du rapport à la famille, du vécu de l'incarcération.

L'adolescent incarcéré traverse une double crise ; d'une part, une crise psychologique marquée par une quête d'identité et d'autonomie ; et d'autre part, une crise sociale ou situationnelle marquée par une rupture de trajectoire de vie (incarcération). Cette rupture sociale avec un support social va contribuer à l'accumulation d'un grand nombre de déficits sur le plan psychoaffectif, cognitif et social, et est susceptible de renforcer le style de vie marginale, au détriment de celui socialement intégré. De nombreux délinquants souffrent d'un manque sérieux de compétences, ce qui ne leur permettent pas de se battre et de réussir dans la communauté : faible niveau de compétences interpersonnelles, faible niveau de scolarité, analphabétisme, incapacité d'avoir un projet de vie, à prendre des initiatives, ou manque de compétences en planification (UNODC, 2013 ; UNESCO, 1995 ; Cusson, 1974,1975 ; Lamanda, 2008). Ces habiletés psychologiques et sociales sont essentielles au renforcement du lien social. Deslandes (2008) atteste d'ailleurs que le développement des compétences humaines d'autonomie, de coopération sociale et de participation publique consolide le lien social, nécessaire à la cohésion sociale et au vivre ensemble. La période de l'adolescence est souvent génératrice de besoins financiers, sociaux, affectifs, d'autonomie et des aspirations à l'indépendance. Dans les sociétés africaines d'antan, cette période transitoire était marquée par un rite de passage. La survenance d'un traumatisme à cette période susciterait les comportements à risque tels que : la consommation abusive de substances psychoactives, des comportements antisociaux et autodestructeurs, et une diminution de l'intérêt aux activités scolaires. Ces risques remettent en question le regard porté aux missions de l'institution d'accueil pour jeune en difficulté, et plus particulièrement les missions de l'institution carcérale camerounaise dans une société démocratique.

CHAPITRE 2 : ANALYSE DES STRATEGIES DE RESOCIALISATION EN INSTITUTION

Si les interventions psychosociales correctives en institution carcérale existent depuis le 19^e siècle, les recherches sur ledit domaine n'ont fait que leur apparition dès le début du 20^e siècle et vers les années 1950 dans le domaine de la criminologie. L'intervention corrective pénale repose sur l'idée que les personnes incarcérées ou les délinquants sont malléables et sont susceptibles d'agir de manière autonome, d'être mieux adaptés, d'agir en respectant la loi et l'ordre social (Quirion, 2006). En effet, la prison rédemptrice telle que rêvée par les philanthropes des débuts de la prison pour peine au 18^e siècle, a donné naissance aux politiques pénitentiaires de traitement calquée sur le modèle médical (Combessie, 2003). Cette approche pédologique de la prison psychiatrique a été fortement impulsée par les travaux de Lombroso (1876) sur « *le criminel né* », vers la fin du 19^e siècle dominé alors par la philosophie punitive. Le traitement individuel dominera le début du 20^e siècle ; il est réduit au modèle médical où l'on attribue le stigmate de malade au délinquant et le gardien de prison qu'il faut remplacer par l'infirmier, le médecin, le psychologue ou le psychiatre. Mais le phénomène criminel restait mal connu et les résultats de ces interventions mitigés.

Bien avant l'appropriation de la criminologie, la psychologie tient une place prépondérante dans le traitement en milieu carcéral et sur les missions de réinsertion sociale des détenus. Le 20^e siècle, verra la politique pénitentiaire se diriger vers une dominance à la « défense sociale », s'opposant au modèle médical. Deux philosophies qui hanteront les interventions en milieu carcéral. La publication de Martinson en 1974 du rapport des travaux de recherche menés entre 1945 et 1967 sous le titre « *Nothing Works* » viendra plomber la valeur apportée à celle-ci (Lalande et Lamalice, 2006). Les premières ébauches ou tentatives d'élaborer et d'expérimenter une stratégie de resocialisation en institution datent de 1920 sous l'impulsion de l'école psychanalytique freudienne avec Aichorn et Weiman. La tradition soviétique avec Makarenko reste aussi un modèle que l'on ne saurait faire table rase tant dans la démarche que dans les techniques mises en œuvre dans l'atteinte des objectifs d'une telle entreprise, du fait de son emphase sur le type d'homme assigné à la politique soviétique (Cusson, 1974). Les méthodes de remédiation des inadaptations sociales chez les adolescents en difficulté ont évolué. Elles sont le lieu d'emboîtement de logiques structurées et formelles

(scientifiques), et des logiques non-structurées et informelles, sans doute du fait que la resocialisation n'est pas exclusivement réduite à des mesures purement scientifiques. Elle revêt une expérience vicariante, quasi-expérimentale, faisant ressortir l'implication de plusieurs acteurs sociaux. L'Office des Nations Unies pour la prévention du crime donne à cet effet pour mission aux programmes de réintégration sociale de favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale (UNODC, 2013). Les actions de la société civile, les mesures de traitement juridique et les prescriptions des rapports scientifiques sont autant d'initiatives prises mais qui sont mises à l'épreuve de la démarche et des moyens mis œuvrés quant à l'atteinte des résultats escomptés : celui d'amoindrir le risque de récidive ou de prévenir l'amplification dans la trajectoire délinquante chez les adolescents.

2.1. La récidive

La notion de récidive est polysémique et prête des confusions quant à son utilisation. Le nouveau Code Pénal camerounais stipule en son article 88, alinéa 1, est récidiviste :

a) *« toute personne physique ou morale qui, après avoir été condamné pour un crime ou délit, commet une nouvelle infraction qualifiée de crime ou délit dans un délai qui commence à courir à compter de la date de la condamnation devenue définitive et qui expire cinq(05) ans après l'exécution de la peine prononcée ou à sa prescription »* (Loi n°2016/007 du 12/07/2016).

b) *« toute personne physique ou morale qui, après avoir été condamné pour une contravention commet une nouvelle contravention dans un délai qui commence à courir à compter de la date de condamnation devenue définitive et qui expire douze (12) mois après l'exécution de la peine prononcée ou à sa prescription »* (Loi n°2016/007 du 12/07/2016).

La réactivation des schèmes délictuels dans le but de satisfaire un besoin existentiel et la re condamnation de l'acte constitue la consommation de la récidive. Cette notion revêt deux aspects ou deux notions distinctes. D'une part, la récidive légale assimilée à une rechute dans la même infraction sur une période bien déterminée. Elle tient compte à la fois de la similitude de l'acte et du délai sur une période précise. D'autre part, la réitération assimilée à une re

condamnation ou une rechute sans une limitation sur l'infraction ou sur une période donnée. C'est deux aspects constituent ce qui est communément conçu de récidive au sens large.

La récidive selon le dictionnaire APA (2015) désigne la répétition d'un comportement délinquant ou criminel, en particulier dans le cas d'un criminel d'habitude ou d'un récidiviste, qui a été condamné à plusieurs reprises. Elle est la reproduction d'un comportement prohibé suite à une précédente sanction ou d'un effet correctif visant à inhiber ou à la modification dudit comportement problématique. Cette attitude ou réponse comportementale est fonction des caractéristiques individuels et du contexte socio-économique de production de ce comportement. La réitération est le concept le plus associé à la récidive de manière générale, elle n'apporte aucune limite temporelle à l'acte. La définition juridique donne une restriction sur le type de délit et sur le temps. La réinsertion manquée d'un ex-détenu entraîne des coûts directs et indirects à la collectivité. Ce coût s'observe sur la chaîne des services du système de justice pénal, la sécurité de la collectivité, les services sociaux, le délinquant et la hausse de la criminalité (UNODC, 2013). Les travaux de recherche mettent l'accent sur trois indicateurs sur le risque de récidive, à savoir : le sexe, l'âge et les antécédents carcéraux. Pour Josnin (2014) la rapidité avec laquelle un condamné va récidiver est fonction de deux facteurs majeurs : l'âge et la présence d'antécédents judiciaires. L'auteur situe à moins de 26 l'âge avec lequel le condamné est plus enclin à récidiver. La nature de l'infraction notamment le vol, recel, escroquerie ou dégradation intervient comme déclencheur mineur de la récidive.

Les effets du contexte de vie ou de l'environnement étant sous-estimés. Arbour et al (2019) notent que la probabilité de récidiver diminue avec l'âge (plus on est jeune plus la probabilité de récidiver est grande) ; le temps passé en prison est corrélé avec la probabilité de récidive dès la première année de sortie. Ils identifient deux prédicteurs de la récidive : les prédicteurs statistiques sont constants dans le temps (âge du premier délit, genre, durée de la peine, antécédent,) et les prédicteurs dynamiques évoluent dans le temps (consommation de drogues, la personnalité, le statut social et l'état civil). Lable (2015) en faisant la distinction entre les situations de ceux dont l'incarcération est un « accident » du parcours de vie et ceux dont le crime constitue un « mode de vie », note que les seconds auront plus une propension à la récidive que les premiers (p.297-298). Les situations pré carcérale sont plus ou moins des effets sur la récidive. Les sortants de prison sont déterminés par leur parcours social pré carcéral ; celui-ci conditionne le type de passage à l'acte. Bonta et al (2013) notent huit

catégories de risques ou de besoins centraux à la prédiction du comportement criminel : antécédents criminels, la personnalité antisociale, les études et l'emploi, les relations familiales ou conjugales, la toxicomanie, les loisirs et les activités récréatives, les compagnons favorisant la criminalité, les attitudes et éléments cognitifs pro-criminels. L'amplification de la tendance à récidiver est corrélée soit à l'isolement ou conjointement avec la stigmatisation, le sentiment d'injustice, l'élargissement du réseau criminel en milieu carcéral et la qualité du traitement en prison, le type de prison ou le vécu du sujet (Cusson, 2010). Ce récidivisme bien que lié à la situation pré carcérale et aux facteurs de risque liés à la situation post-carcérale peut aussi émerger des différents effets privatifs qui ont fragilisé le capital humain et social du délinquant. Cusson (1983) écrira : « il se trouve des hommes à ce point dépourvus d'amis, de familles, de ressources, à ce point misérables, que la prison leur apparaît préférable à la liberté » (p.230). Le passage à l'acte est un choix stratégique, un retour vers un monde où on se sent valoriser, aimer et respecter. Besozzi (1999, 2000) voit à cet effet dans la récidive, un produit de l'interaction sujet-environnement, où les ressources de l'individu ne sont pas congruentes avec la situation problème. Le délinquant fait donc recours aux stratégies marginales. Le degré de stigmatisation donc fait objet les personnes incarcérées, venant de la part de la communauté toute entière est de nature à précipiter leur refuge dans des groupes qui valorisent leur identité ou étiquette de « délinquant ». Les interactions entre les prédispositions de l'individu et la réaction sociale de son environnement sont une sphère de construction de facteurs de vulnérabilité ou de protection. Lable (2015) écrit : « la qualité, la nature du lien social est l'élément le plus prédictif quant à la poursuite, ou l'interruption, d'un parcours pénal » (p. 297-298). Pour Ebe Zambo (2018) la récidive du délinquant est le résultat des constructions évaluative de l'image de Soi. L'image inconsciente du corps détermine exclusivement la sémiotique du corps dans les situations d'interaction chez le détenu récidiviste. Une évaluation du Soi négative augmenterait la probabilité de récidiver chez le délinquant dans les situations d'interaction avec son environnement.

L'amplification dans la déviance ou dans la délinquance est un produit de l'interaction entre la réaction sociale de la communauté et la perception ou la représentation que le délinquant se fait de cette réaction sociale. Par une appropriation progressive du schème attitudinal de l'identité du stigmaté auquel la réaction sociale le soumet, l'individu en quête de change s'installe dans une de réitération des comportements délictueux. Le vécu de la réaction

sociale est l'un des indicateurs qui catalyse, active le récidivisme. L'autre indicateur de la récidive est la dissolution de l'effet dissuasif de la peine en milieu carcéral. La familiarisation avec la culture carcérale et le milieu crée ainsi une nouvelle identité d'appartenance sociale, amorçant ainsi une désaffiliation aux groupes socialement intégrés. Le délinquant est embrigadé dans une dualité qui ne lui donne pas la possibilité de renoncer au crime, entre la dissolution de l'effet dissuasif de la peine et étiquetage de son groupe social d'appartenance, il n'a qu'une issue rechercher un groupe qui va l'accepter comme tel. L'hétérogénéité des contextes de vie ou les contingences socio-économique contextuelles dans lequel le sortant de prison va s'intégrer, ont plus ou moins d'effet d'incitation à la récidive, eu égard à l'acuité, la prégnance des caractéristiques délictogènes. Le style de vie pré carcéral, la qualité des relations dans le cadre de vie immédiat et médiat, le contexte de vie pré carcéral et le contexte social de réinsertion ont une corrélation sur la réinsertion et la récidive. Ces facteurs peuvent constituer des facteurs de vulnérabilité ou des obstacles, ou des facteurs de protection ou des facilitateurs à l'un et inversement à l'autre. La récidive est une construction sociale, c'est le produit de l'interaction des facteurs de risques liés au délinquant (son rapport à la norme, sa réceptivité du programme) et à son environnement social (la réaction sociale). Elle a une perspective développementaliste, d'où le choix d'une période si cruciale qu'est l'adolescence pour amorcer. Les facteurs de protection de cette dynamique individu-environnement catalysent positivement le processus de désistance.

2.2. Les dispositifs de resocialisation

2.2.1. Concept resocialisation

Les interventions visant le traitement des détenus souffrent d'un manque de consensus conceptuel pour caractériser celles-ci. Il est commun de rencontrer dans la littérature scientifique une variété de concept qui suscite une confusion quant aux logiques et dispositifs sous-jacents, ainsi qu'aux résultats recherchés. Ceci traduit en effet, la complexité des frontières dans les pratiques sociales visant un effet correctif du délinquant. Il est commode de rencontrer des termes tels que : la réhabilitation, la réinsertion sociale, la réadaptation, la réintégration, la resocialisation, la rééducation, assistance... Il est tout à fait évident d'en souligner leurs définitions et les différenciations dans le cadre du traitement de la délinquance.

Le système pénal anglo-saxon s'est approprié le concept de réhabilitation, appréhender comme une action de restaurer les habiletés, les capacités sociales ou de rendre apte à nouveau. Elle est utilisée autant dans le milieu médical que dans les structures d'accueil de jeunes en difficulté ; et combine à la fois des mesures de rééducation et de réadaptation concourant au fonctionnement autonome et sociale. Les programmes de réhabilitation visent à permettre au patient d'atteindre un niveau de qualité de vie satisfaisant en développant certaines habiletés et compétences (instrumentales, sociales, intellectuelles, etc.). Ces programmes tiennent en compte les facteurs de l'environnement et des ressources du patient et concernent les patients psychotiques en institution (Charron et al, 2020). Le dictionnaire APA (2015) définit le terme réhabilitation comme étant : « le processus d'amener un individu à un état de santé ou à une activité utile et constructive, rétablissant au plus haut degré possible son indépendance, son bien-être et son niveau de fonctionnement à la suite d'une blessure, d'un handicap ou d'un trouble » (p.897). C'est une intervention qui vise à fournir, développer chez un patient ou une personne des compétences et des capacités qu'elle avait acquises antérieurement ou de compenser leur perte. De manière générale, dans sa compréhension française, la notion de réhabilitation renvoie à la restauration de la dignité, des droits perdus, rétablir une situation juridique antérieure, relevant de la déchéance. Le rétablissement dans un fonctionnement initial ou rendre à nouveau apte ; s'assimile alors à doter un individu des styles d'ajustement qui caractérisaient son mode de vie et qui ont été la cause fondamentale de son incarcération. Il s'agit dans l'univers de la détention de retrouver ses droits déçus par l'incarcération, l'effacement du casier judiciaire afin de pouvoir assumer ses droits et devoir de citoyen responsable dans des conditions de vie normales antérieures. Le nouveau code pénal camerounais en son Article 69, alinéa 1 souligne que : « *la réhabilitation, acquise de plein droit ou par décision de justice efface la condamnation pour crime ou délit et met fin à toute peine accessoire et toute mesure de sûreté, à l'exception de l'internement dans une maison de santé et de la fermeture de l'établissement* » (Loi n°2016/007 du 12/07/2016).

La réadaptation est la logique française de la réhabilitations anglo-saxonne, appréhendé comme un processus permettant aux personnes handicapées (Personne souffrant d'une maladie, d'une blessure ou d'un handicap, d'un trouble ou d'une déficience physique ou mentale) d'atteindre et de préserver un niveau optimal du point vu physique, social, mental et

à les doter d'une plus grande capacité d'indépendance. Elle se réfère aussi à un ensemble d'actions, de mesures permettant de supprimer, atténuer, de surmonter les obstacles générateurs du handicap faisant intervenir une équipe pluridisciplinaire. Les programmes de réadaptation sont généralement personnalisés, et permettent de répondre aux besoins spécifiques de chaque individu et peuvent inclure une thérapie physique, une thérapie récréative, une ergothérapie et une psychothérapie ; programmes éducatifs et professionnels; et des services spécialisés appropriés, comme l'orthophonie et la formation à l'orientation et à la mobilité (APA, 2015). La réadaptation psychologique vise le développement ou la restauration d'une identité. L'objectif est d'aider l'individu à développer ou à retrouver son image de soi, sa capacité à faire face aux problèmes émotionnels, sa compétence et son autonomie. Par ailleurs, la réadaptation peut se pratiquer en institution (médicale) ou en communauté et cibler notamment des personnes en situation de handicap. Relandeau et al (2009) dans une logique communautaire préconisent le concept Réadaptation à Base Communautaire (RBC) assimilée à une logique du développement communautaire pour la réadaptation, l'égalisation des chances et l'intégration sociale de toute personne en situation de handicap.

Qu'en est-il des termes resocialisation et de réinsertion sociale ? Bien qu'assimilés par plusieurs travaux comme des synonymes, soulignons qu'il s'agit de deux dispositifs complémentaires dans la démarche de réintégration sociale. Ils se distinguent autant par le milieu de réalisation que par les buts visés. Rappelons que le premier objectif assigné aux programmes de réintégration sociale est de fournir aux délinquants l'assistance et une surveillance favorisant l'apprentissage d'une vie hors de la délinquance d'une part, et d'amoindrir les risques de récidive d'autre part (UNODC, 2013). Les criminologues préfèrent l'usage du terme réintégration regroupant, un ensemble d'interventions visant des personnes afin de : « les empêcher d'adopter un comportement criminel ou, pour celles qui sont déjà en conflit avec la loi, de réduire les risques de récidive » (p.5). Ces programmes de réintégration ont pour objectif d'aider les délinquants à « renoncer à la criminalité, à se réinsérer avec succès dans la communauté et à éviter de retomber dans le crime » (p. 6). Deux types d'interventions sont offerts et visent des objectifs complémentaires dans une logique de continuité d'action (de l'institution vers la communauté) ou une approche globale qui met en

complémentarité et en continuité des interventions en institution à viser un effet resocialisant, et des interventions en communauté, visant une réinsertion sociale.

Les programmes à assise communautaire visent à faciliter la réinsertion sociale après la libération. Elles évitent les pièges de la sortie (fonds d'aide de retour à domicile), assurent le relais pour le suivi post-carcéral et pérennisent l'intervention intra-muros. Réinsertion sociale est un processus qui consiste à réintégrer dans une communauté donnée, une personne qui se serait écarté des règles, des normes et valeurs préétablies par celle-ci, en lui faisant bénéficier de mesure spéciale. Arbour et al (2019) font remarquer qu'il s'agit d' « un ensemble d'intervention, dont l'objectif est que la personne contrevenante vive de façon socialement acceptable, et, dans le respect des lois » (p.7). Il s'agit des dispositifs communautaires d'aide apportée aux sortants de prison dans le but de retrouver son milieu familial, social et professionnel. Ces mesures sont mises en œuvre par des organisations du secteur public et privé et se traduisent en un accompagnement des sortants sur divers dimensions : familiale, professionnelle et communautaire. Dans la logique de la justice pénale, elle vise le rétablissement du lien social entre l'individu et la société ; qui procède par des interventions de médiation, d'aide et d'assistance sociale, d'accompagnement professionnel ou juridique Etc. L'incarcération fragilise le niveau d'habiletés sociales, l'estime de soi, le lien social ; Elle accentue l'attitude présentiste et institutionnalise le stigmatisme de délinquant. Les dispositifs de réinsertion sociale sont des mesures visant à atténuer les méfaits ou des facteurs de risque liés à l'effet de transition écologique (de la prison à la communauté). Ces interventions visent à réduire le choc psychologique de la sortie et à réactualiser les capacités d'adaptation du sortant. Ces mesures visent également à réduire les effets pervers de la stigmatisation communautaire. Il s'agit de dispositifs d'accueil en communauté ou de programmes, qui offrent une forme de surveillance communautaire, de soutien et d'assistance aux délinquants et parfois à leur famille (hébergement, accompagnement professionnel,) (UNODC, 2013). Ces programmes ciblent des personnes placées en institution, afin d'inhiber leur comportement criminel ou d'amoindrir les risques de récidive et ceux qui ne le sont pas, pour favoriser leur intégration sociale. La réinsertion sociale est donc le processus par lequel, une personne ou un groupe de personne se fait accompagner dans le but de réintégrer la société sur diverses dimensions : familiale, professionnelle et communautaire. Elle est fortement assise sur une logique behavioriste

(action sur l'environnement), de modification des facteurs de risque liés à l'environnement pour favoriser l'intégration du sujet en difficulté. L'individu est objet de l'intervention. La réinsertion sociale est une intervention orientée vers l'intégration dans un milieu social plus propice aux développements (famille, milieu de rechange, école, travail, communauté) des mesures et services d'aide participent à la réalisation de cet axe d'intervention. Contact avec l'extérieur : sortie, visites, courriers, appels téléphoniques. Dans le contexte de notre étude, cette catégorie d'intervention relève des intervenants du MINAS qui s'opérationnalise en une approche de désinstitutionalisation : méthode d'accompagnement consistant en une action centrée sur l'éducation en milieu ouvert qui s'organise sur trois axes : l'axe préventif (éviter les inadaptations sociales par d'interventions de proximité), l'axe curatif (l'intervention porte sur l'enfant, son milieu de vie médiat et immédiat), l'axe de réinsertion ou postcure (restituer l'inadapté dans son cadre un certain temps pour harmoniser les interventions).

Les programmes offerts en institution, sont des dispositifs visant le développement personnel et le changement du comportement problématique. Il s'agit de doter l'individu des aptitudes à résoudre des problèmes, à affronter les facteurs de risque associés à leur style d'ajustement ; à acquérir les capacités nécessaires pour vivre en respectant la loi et pour subvenir à leurs besoins. Ceci dans le but de permettre la sociabilité de l'individu, c'est-à-dire ; son aptitude à vivre harmonieusement en société, avec ses semblables. L'article 58 des règles minimas souligne que cet objectif de resocialisation sera atteint lorsque « le délinquant, une fois libéré, est non seulement désireux, mais aussi capable, de vivre en respectant la loi et de subvenir à ses besoins ». C'est un réapprentissage de la vie en groupe qui prépare l'individu à une relative autonomie, des relations interpersonnelles pacifiques et ceci par l'obéissance aux lois de la société. Elle vise donc à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par des échanges satisfaisants avec son milieu et son environnement (Martin, 2018). Le dispositif repose davantage sur un perspectif constructiviste et behavioriste ; l'individu est à la fois sujet et objet de l'intervention. La resocialisation s'assimile à une intervention de rééducation, c'est-à-dire : « une formation qui se concentre sur le remplacement des cognitions, des affects ou des comportements inadaptés par des comportements plus sains et plus adaptatifs ou sur le réapprentissage de compétences oubliées » (APA, 2015, p.892). Cette forme de traitement psychologique vise à faire acquérir aux personnes des moyens efficaces de faire face aux problèmes d'adaptation.

En milieu carcéral ce processus s'opérationnalise en accompagnement psychosociale et reposent sur : les activités éducatives et socioculturelles, les groupes de paroles à thématiques et les activités de maintien des liens avec la famille. Ceci dans le but de répondre aux besoins spécifiques (estime de soi, participation sociale, projection dans l'avenir) des personnes détenues, après avoir fait un diagnostic des incapacités et des besoins spécifiques de chaque détenu via les entretiens individuels. Certains programmes expérimentaux de prévention de la récidive, se fondent sur une démarche visant : « à apprendre aux délinquants à réfléchir aux conséquences de leurs conduites criminelles, à les amener à mieux se connaître et à mieux se contrôler, à reconnaître et à éviter les situations qui précèdent le passage à l'acte et à leur donner la possibilité de mettre en pratique des comportements prosociaux » (Lamada, 2008, p.20). Pour le dictionnaire APA (2015) la resocialisation est le « processus permettant aux personnes atteintes de troubles mentaux de reprendre des activités et des comportements interpersonnels appropriés et, en général, de participer à la vie de la communauté grâce à des attitudes et des compétences plus adaptatives » (p.910). La modification du comportement problématique et l'adoption des comportements prosociaux restent un idéal d'un programme de resocialisation. La résolution des problèmes de l'existence, exige chez tout individu, une mobilisation des ressources matérielles, morales et sociales dont il dispose ; afin, de parvenir à l'objectif qu'il s'est fixé soi-même. La personne sujette de l'intervention de resocialisation doit être capable de mobiliser des moyens, des comportements légaux, stratégies illégales qui restaurent le climat social harmonieux. Cet ajustement harmonieux doit se faire autant dans des environnements où surplombent les facteurs de risque que dans ceux dominés par des facteurs de protection. La resocialisation est davantage tournée vers un intérêt social. C'est un dispositif de médiation permettant de traiter le délinquant, par une forme de médiatisation des tendances socialement indésirables vers des tendances socialement désirables. Il vise à résoudre le rapport conflictuel individu-environnement, en lui dotant de ressources nécessaires à vivre hors de la marginalité Les interventions en institution doivent ainsi doter le délinquant d'une flexibilité cognitive soutenue par des habilités psychosociales, afin d'optimiser les interactions harmonieuses entre celui-ci et son environnement.

2.2.2. Les principes et logiques de traitement en institution

2.2.2.1.Principes

Les objectifs assignés aux programmes d'intervention sur des jeunes inadaptés sont divers ; il s'agit entre autres : de compléter la formation scolaire ; donner une formation professionnelle, favoriser le développement optimal (affectif : des comportements qui sont reliés aux intérêts, aux émotions et valeurs , social : la capacité d'entrer en relation avec autrui et de maintenir des relations satisfaisantes avec son milieu social (jouer un rôle approprié, développer l'autonomie) et le développement de la communication (capacité à transmettre des signifiants à autrui), valoriser et développer l'estime de soi, corriger et modifier les comportements problématiques, répondre aux besoins spéciaux (problèmes d'adaptation) et enfin, empêcher l'agir délinquant ou le contrôler (Cusson et al, 1978). Les programmes doivent être centrés sur des objectifs de changement, les causes ou les facteurs de risque de la délinquance, mais aussi d'ajuster les programmes aux aptitudes de l'individu, ses besoins et ses problèmes. Gendreau et collaborateurs élaborent quatre principes dans le traitement correctionnel, à savoir (Lalande et Lamalice, 2006) :

- **Le principe du risque**

La révolution des outils actuariels a permis de mieux classer les délinquants en fonction des facteurs de risques liés à la récidive. Les programmes visaient la neutralisation des facteurs de risques associés à la récidive. Il s'agit de tenir compte du niveau de dangerosité ou du risque de récidive du délinquant afin de concorder le service avec ses prédispositions ; la nécessité d'adapter le service avec le niveau de risque du délinquant ou son appétence à la délinquance.

- **Le principe de besoin**

Celle-ci se distingue en besoins criminogènes (toxicomanie, anxiété, chômage, hostilité, agressivité) et en besoins non criminogènes (estime de soi, anxiété, malaise psychologiques). La modification des premiers réduit le risque de récidive ;

- **Le principe de réceptivité :**

Le traitement doit tenir compte du style d'apprentissage et des habiletés des délinquants ; les caractéristiques du délinquants (capacités cognitives, sa maturité) et les caractéristiques du programmes (structure du programme, habiletés des personnes offrant le

service) doivent être congruentes. Le principe de réceptivité insiste sur le style, les méthodes d'apprentissage et les habiletés des délinquants ; c'est l'interaction ou l'adéquation entre les caractéristiques du délinquant et les caractéristiques du service (la structure, les capacités des personnes à offrir le service).

- **Le principe d'intégrité du programme**

Les programmes doivent être administrés comme conçus et par un personnel qualifié et dévoué. Le principe d'intégrité du programme fait référence à la réalisation effective du programme par un personnel qualifié.

Le traitement des facteurs de risques notamment dynamique liés à la situation sociale pré carcérale du délinquant (fragilité des attaches avec la famille, caractéristiques personnelles et facteurs de risque associés au contexte), le rendant incapable d'affronter les problèmes d'adaptation ou des facteurs de risque de la société. Les objectifs de changement, les causes ou les facteurs criminogènes sont des préalables à définir afin d'adapter le programme de traitement aux besoins de l'individu ou à ses problèmes spécifiques dans l'interdépendance thérapeutique individu-collectif. L'évaluation des facteurs de risque liés à la sphère individuelle, relationnelle et contextuelle, et des besoins criminogènes qui concourent au passage à l'acte est primordiale pour adapter le programme de traitement au sujet. Le libre consentement de la personne favorise la réceptivité ou l'acceptation du programme. La motivation au changement, l'engagement dans ce processus est un indicateur qui présage de l'efficacité du traitement ou des effets positifs de celui-ci sur le comportement problématique, mais aussi, rend compte de l'acceptation et de la réceptivité du délinquant. Soulignant tout de même que les interventions correctives sur les jeunes mésadaptés ne transforment pas durablement la personne surtout du fait qu'on agisse contre leur gré. La participation volontaire est l'élément qui justifie l'acceptation ou la réceptivité du programme et le désir de ne pas récidiver. Cette participation aux programmes à des effets positifs sur la récidive. Cusson et al (1978) distinguent des standards substantiels qui correspondent aux pratiques (ce qui doit être fait) et des standards procéduraux qui sont assimilés aux démarches à suivre pour accomplir une tâche, une activité de...L'efficacité d'une stratégie repose sur un diagnostic, une évaluation de la situation problématique du délinquant afin de rendre les interventions personnalisées et mieux structurées.

2.2.2.2.Traitement en institution

La stratégie est l'art de combiner des actions dans un but déterminé. Elle est une construction réflexive, intuitive et objective qui concourt à la résolution d'une situation problème donnée liée à un contexte donné ou à une situation problème stagnante. Meier (2009) souligne à cet effet que : « la stratégie est avant tout la traduction en actions d'une vision singulière (d'un système de pensée), fruit de l'analyse et de l'intuition, qui évolue au gré des événements, des expériences personnelles et professionnelles et des interactions » (p.187). La stratégie se veut innovante dans un statu quo d'un modèle inadéquat et non productif d'un résultat attendu. Raynal et Rieunier (1997) définissent la stratégie comme : « une organisation de méthodes, techniques et moyens pour atteindre un objectif » (p.425). Quirion (2006) appréhende la stratégie en termes de dispositif thérapeutique définit comme : « un assemblage de pratiques discursives, de technologies d'intervention et de pratiques institutionnelle qui s'agencent toutes autour de ce nouvel objet que représente le criminel à traiter » (p.142). La stratégie de resocialisation est donc un dispositif de médiation permettant de traiter le délinquant. Elle s'offre comme moyen conceptuel technique et pratique entre le souci réformateur et les résultats attendus.

2.2.2.2.1. La logique psychanalytique

Les premiers travaux portant sur la rééducation des jeunes délinquants ont été inspirés par le modèle psycho dynamique, dont l'étiologie du comportement problématique repose sur deux observations. D'une part, les délinquants manquent d'amour et de bonheur : ceci est dû à un excès de sévérité de la part de leur milieu (famille, école). Ce sont ces besoins qui sont en conflit avec la société, et justifient son agressivité envers l'adulte ou son affirmation contre l'autorité. Et d'autre part, ils ne vivent pas selon le principe de réalité. Le délinquant contrairement à l'enfant normal ne sait pas faire face aux frustrations et aux contraintes d'une vie socialement intégrée ; d'où l'attitude agressive médiatisant ses rapports aux autres. Pour resocialiser un tel adolescent en institution, Aichhorn préconise une psychologie de la réconciliation, visant à combler les désirs insatisfaits (Cusson, 1974). Aichhorn (dans ces deux cas), ne tient pas compte des responsabilités des autres acteurs de l'environnement dans le projet de resocialisation. Il fait une fixation sur le travail de l'éducateur et n'accorde pas une importance au support social sur lequel l'adolescent doit reconstruire son identité, et

notamment sa famille. Pourtant, s'il y a eu des carences affectives, celles-ci ont commencé dans la famille, et se sont prolongées à l'école. Ses objectifs sont atteints grâce au travail de l'éducateur par une relation de transfert (réaction affective du jeune à l'endroit de l'éducateur). Ce transfert est influencé par la relation que le délinquant avait avec ses parents, l'éducateur doit l'amener à établir un transfert positif ; c'est-à-dire, une réaction positive à l'endroit de l'éducateur. La relation de transfert avec l'éducateur favorise : la réconciliation du délinquant avec la société, suscite la confiance et le rend perméable à l'influence de l'éducateur. L'auteur affirme que : « l'éducateur doit apprendre à l'enfant à tenir compte de la réalité dans la poursuite du plaisir ; c'est pourquoi l'éducateur pourra punir l'enfant qui ne tient compte que de son plaisir et récompenser celui qui respecte les exigences de la réalité » (Cusson, 1974, p. 22). Il s'agit là d'un modèle d'apprentissage skinnérien, faisant usage des renforçateurs positifs et négatifs pour augmenter la probabilité d'apparition du comportement attendu. La qualité de la relation éducateur-délinquant est primordiale dans : le changement d'attitude, le rapport aux normes et à l'autorité, au développement de son identité, ses capacités d'intégration et de sa maîtrise de soi. C'est une démarche de traitement centrée sur l'encadreur, l'éducateur. L'aidé est passif (objet de l'intervention) dans cette démarche et la relation à l'éducateur est intermédiaire, prédictive de la qualité des rapports aux normes et à la société ; elle favorisera l'intégration de l'individu objet du traitement dans la société.

Dans cet ordre d'idées, Baliaba (2014) justifie l'acte délinquant ou l'incapacité du délinquant à vivre selon le principe de réalité, par une impuissance d'un Surmoi et d'un Moi passif face aux injonctions du Ça. Dans son étude, il fait le constat selon lequel le Surmoi du délinquant est incapable, voire inapte à remplir ses fonctions d'autocritique, d'auto reproche, d'auto sanction et de censure morale. Il pose donc le problème d'adéquation entre structure mentale et le fonctionnement social ; et préconise à cet effet, une remédiation par la réorganisation des instances psychiques, en termes de rôles et de fonctions. L'expertise psychologique y est vivement recommandée dans la réinsertion. L'objectif psycho dynamique est composé du diagnostic, de la prise en charge, du suivi et du pronostic de l'inadaptation : c'est une thérapie complémentariste en lien direct avec le contexte de vie des personnes devant bénéficier de ses services. L'auteur nous fait l'économie des objectifs spécifiques assignés à cette thérapie ainsi que de la démarche à mobiliser pour atteindre ces objectifs par le moyen de la méthode psycho dynamique. Mais on pourrait reprocher à Baliaba d'avoir

proposé une stratégie donc le but visé est la santé mentale et le bien-être du délinquant, et non sur l'objectif principal de l'entreprise de resocialisation, à savoir : la réduction du risque de récidive, la cohésion sociale. La personnalité du délinquant en situation carcérale est réduite à : « une personnalité limite alternant entre des états névrotiques (névrose obsessionnelle) et psychotiques (psychose maniaco-dépressive) » (Baliaba, 2014, p.288). Les troubles mentaux et les troubles de la personnalité sont de façon récurrente associés notamment aux facteurs déterminants de la délinquance sexuelle et aux meurtriers en série, par plusieurs travaux scientifiques (Cabelguen, 2006 ; Cusson, 1998 ; Le Blanc, 2003). Les délits d'atteintes aux biens d'autrui qui caractérisent par ailleurs la délinquance juvénile camerounaise sont plus assimilés aux logiques de prédation, de survie dans un environnement où priment l'individualisme et une compétition quant aux ressources disponibles. Leblanc (2003) souligne ainsi que le terme de délinquance est une réalité diffuse et complexe où de multiples manifestations se chevauchent, où des niveaux de gravité très distincts s'opposent et où s'entrecroisent toutes sortes de déclencheurs sociaux et personnels (Leblanc, 2010). La délinquance est un épiphénomène de l'adolescence (Mucchielli, 1964, Leblanc, 2010). Une première incarcération ne détermine pas à cet âge, le degré de dangerosité criminologique de l'adolescent, sans avoir présenté son parcours criminogène pré carcéral. D'autant plus que l'auteur travail avec des adolescents et ne précise pas s'ils sont des multirécidivistes ; s'ils vivent leur première incarcération, ni le type de délit. Un ensemble de facteurs interagissent pour produire une conduite délinquante, et il est important de tenir compte de tous ces aspects. La dangerosité criminologique n'est pas déterminée par la dangerosité psychiatrique (Cabelguen, 2006), mais la vulnérabilité situationnelle d'un adolescent peut le conduire à adopter des ajustements délinquants et construire un style de survie déviant par effet de répétition dans un environnement délictogènes. En d'autres termes, si un adolescent présente plus de facteurs de vulnérabilité dans son cadre de vie ; alors, il est susceptible de manifester des conduites non congruentes à une situation adaptative et qui ne relève pas d'une structuration psychique défailante. L'auteur ne nous renseigne par sur le choix de son échantillon, ni des procédures ou des outils qui permettent de confirmer que ces adolescents ont véritablement un problème de socialisation des instances psychiques. La resocialisation dans cette logique est sous l'emprise des considérations psychopathologiques et cliniques, qui condamnent le délinquant à perdre toute maîtrise de son autonomie, du fait de l'étiquette « de malade ». Ce travail de déresponsabilisation par l'étiquette de personne atteinte de troubles

mentaux, devant l'acte criminel, participe à la construction des schèmes récidivant, à la progression dans le crime, voire à la mentalisation des logiques délinquante.

Le Surmoi est le produit d'une construction sociale entre l'enfant et les différentes couches systémique de son environnement ; il se reconstruit avec le temps et en fonction du contexte. Il ne suffit donc pas de restructurer les instances psychiques ; il est nécessaire d'entreprendre cette stratégie dans son environnement social. Car, il ne retournera pas vivre avec son univers psychique restructuré, mais avec ses semblables, sa famille et les facteurs de risque associés à son cadre de vie. Nguimfack (2008) préconise une thérapie à dimension globale chez des personnes vivant dans une culture de vie communautariste. Il souligne que les interventions ou inputs de la thérapie produisent un effet thérapeutique optimisant l'appartenance du mineur délinquant et chez chacun des membres de sa famille, concrétisant ainsi leur adaptation familiale. L'action thérapeutique en thérapie systémique promeut le travail de réadaptation du délinquant à son environnement familial. Les interventions des psychologues et psychiatres en milieu carcéral n'ont pas échappé à cette critique méthodologique ; elles ont privilégié l'aspect psychologique (le bien-être subjectif) au détriment de celui social, de la resocialisation véritable du détenu. Une approche systémique serait favorable à la reconstruction des instances psychiques, puisque ladite approche tient compte des interactions sociales dans l'environnement social. De même, la grande diversité de la population carcérale (caractéristiques individuelles, de délits, d'origines culturelles) et de la criminalité (la délinquance d'affaires, de proximité, de voie publique, organisée, politique, d'imprévoyance et liée aux stupéfiants) pose des soucis de méthodes de traitement dans la saisie de l'objet épistémique dans sa réalité singulière. La délinquance est une réponse comportementale situationnel, favorisée par une accumulation ou addition des facteurs de risque liés aux caractéristiques de l'individu et du contexte. Si le Ça est au départ de la vie psychique (Freud, 1966), il demeure que le Moi et le Surmoi ne sont que des instances en devenir qui se construisent sous l'effet des confrontations du Ça avec les réalités du monde extérieur et des propres expériences acquises. Le moi s'ajuste en fonction de cette réalité construite. Le Surmoi et le Moi sont des produits de construction sociale à travers les différentes transitions dans des couches systémiques de son environnement. Il faut apprendre au Moi à faire face aux exigences des facteurs de risques associés à son contexte de vie, dans sa quête de satisfaction des besoins et à adopter des comportements prosociaux.

Dans l'élan d'atténuer, l'effet des contraintes carcérales sur la santé mentale et le bien-être des personnes incarcérées et de préparer leur réinsertion sociale. L'approche psychosociale mise en œuvre par Handicap International dans les prisons de Madagascar vise notamment à répondre aux situations qui entraînent de la détresse psychologique et/ou des troubles mentaux. Furtos assimile la détresse psychologique ou à des troubles mentaux à toute situation qui démunie les capacités de vivre avec soi-même et avec autrui (Bausson et al, 2012 ; Calvot et al 2013). Cette détresse psychologique génère des incapacités psychosociales, réduisant ainsi les aptitudes du détenu à s'adapter en milieu ouvert. Il s'agit donc de faire face à ces incapacités psychosociales pour favoriser la réinsertion sociale ultérieure. Deux dispositifs visant la réinsertion sociale sont mis en œuvre aux côtés des volets nutrition et juridique, à savoir : Le Dispositif de Soutien Psychosocial regroupant les activités éducatives et socioculturelles, les groupes de parole à thématique et les activités de maintien des liens avec la famille d'une part. Le Dispositif d'Accompagnement Psychosocial s'opérant à travers les entretiens psychosociaux individuels, les groupes de parole à expression libre, les activités d'insertion professionnelle et les activités d'aide de retour au domicile, d'autre part. Ce dispositif permet de répondre à la fois aux questions de santé mentale et de bien-être, ainsi que sur les objectifs de la réinsertion sociale. Il permet aussi d'atténuer les effets nocifs des facteurs de risques liés à l'environnement carcéral.

Winnicott pour qui les tendances antisociales ont émergé dans l'incapacité plus ou moins consciente de la mère, son substitut ou de l'environnement de l'enfant à jouer la fonction de support au moi de l'enfant ; tient compte de l'apport du cadre d'encadrement dans le traitement de la délinquance (Caïtucoll, 2005). Les tendances antisociales (vol et destruction) qui évoluent en délinquance ne peuvent être traitées que dans un environnement (familial, scolaire ou social) protecteur (un holding), un cadre sécurisant dans sa fiabilité, sa solidité et sa constance. Il doit offrir des occasions thérapeutiques, conduire à de nouvelles expériences positives avec autrui qui devient n'ont pas une béquille, mais un soutien, un support sur lequel on peut compter et avancer. Les parents responsables de la situation (des carences affectives), doivent occuper une place fondamentale dans l'éducation de leurs enfants. Ils doivent être à mesure de réaliser un ajustement affectif spontané à l'âge affectif dont correspond la carence ou la difficulté. Les tendances moralisatrices en institution ne répondent pas aux besoins de l'enfant en situation d'inadaptation sociale. Ce sont des

thérapies reposant sur des logiques religieuses. Les traitements analytiques n'ont point de résultats convaincants dans de tels cas. Tremblay et Craig (Cusson, 1998) soulignent que des programmes d'interventions précoces (en prévention développementale) visant à corriger des erreurs éducatives parentales, à prévenir l'intégration des déficits cognitifs et de résorber les comportements problématiques sont efficaces dans un environnement éducatif favorable, avec des adultes attentifs, cohérents, fermes et affectueux. Amana (2010) note le déficit de cet environnement protecteur dans l'incapacité de combler les besoins de carences affectives chez les enfants en institution d'accueil. Elle justifie l'inefficacité des mesures prises à des raisons liées à : l'insuffisance d'institutions spécialisées ; personnel insuffisant et non qualifié ; promiscuité dans les structures d'accueil ; non financement des centres ; instabilité du personnel et défaillances dans l'exercice de leurs fonctions. L'existence d'un risque de carence affective et de modèle en institution prolonge les inadaptations sociales. Arbour et collaborateurs (2019) analysant les données du Ministère de la Sécurité Publique combinées aux données des établissements de Montréal, Québec et de Saint-Jérôme, soulignent que les mesures prises sur des interventions axées sur la réinsertion sociale diminuent considérablement la récidive. Deux facteurs déterminent l'efficacité de ceux-ci, à savoir : la nature des interventions et le contexte dans lequel elles sont implantées.

Quirion (2006) analysant les mutations pénales (service correctionnel) sous l'angle des pratiques et finalités thérapeutiques. Il aborde la question de la résurgence du traitement pénal sur deux décennies (1980-2000), sous l'angle de la révolution cognitive, la multiplication des outils actuariels d'évaluation clinique et de la responsabilisation accrue des bénéficiaires. Ce renouveau s'est concrétisé en :

- La révolution cognitive : les thérapies d'inspiration psychodynamique et behavioriste classique pour laisser place aux thérapies à volet cognitif d'inspiration cognitiviste. Les apprentissages et les modes de pensées sont sources de comportement. C'est : « une démedicalisation des interventions auprès des personnes dites marginaux » (p. 148). La marginalité n'est plus un symptôme de traits pathologiques ou interprétée en termes de normal et pathologique ; c'est le résultat de construction mentale source de comportement. C'est l'éclosion des programmes axés sur les habiletés cognitives.

- Les grilles d'évaluation actuarielle : une objectivité est apportée à l'évaluation clinique, par de nouveaux outils statistiques. Ceux-ci permettent de classer et de juger du niveau de risque des détenus. L'évaluation et la classification sont nécessaires dans le contrôle, la surveillance et la resocialisation des détenus. Sur ce dernier volet, l'intervention corrective vise à neutraliser les facteurs de risque favorisant le passage à l'acte et cela par la détermination des besoins du sujet.

- la responsabilisation accrue de la clientèle faisant ressortir une dimension institutionnelle et politique de l'intervention corrective. Cette prise en compte de la dimension institutionnelle fait prévaloir la participation active des bénéficiaires et la motivation de celui-ci. L'accent est mis sur l'autonomie. Le patient n'est plus objet passif ou un « récipient inanimé des soins » (p.154) ; c'est un acteur du traitement. Il a un contrôle sur sa vie, la quête de citoyen autonome et responsable étant l'objectif de tout système sociale d'éducation ou de rééducation.

Pour Porporino et al (1991) le programme de développement des aptitudes cognitives est fondé sur le modèle de compétence sociale et cognitive du comportement criminel (découlant des théories cognitives de l'apprentissage). L'hypothèse conceptuelle est fondée sur l'idée que ce sont les pensées du délinquant qu'il faudrait s'attaquer. L'expérience de vie construit un style d'ajustement, un mode de rapport à l'environnement. Un rapport défectueux à la norme sociale, est une conséquence d'une impréparation sur le plan cognitif. L'éducation s'offre ainsi comme l'outil, le moyen d'action permettant de remédier à ses constructions cognitives défailtantes ; plutôt qu'un traitement à base biomédicale.

2.2.2.2.2.L'approche de Boscovilienne

Cusson (1975) considère la resocialisation comme toute démarche d'accompagnement initiée par un éducateur, visant la poursuite d'objectifs (les buts) à court et à long terme dans le but du développement de la personne du jeune en institution. La resocialisation se résume en deux composantes : les objectifs poursuivis et moyens mis en œuvre pour les atteindre. Une stratégie de resocialisation doit être à mesure de définir les buts et les moyens ; ces buts doivent être eux-mêmes observables et mesurables, de sorte à permettre une rétroaction de

l'intervenant. Il définit (Cusson, 1974) à cet effet deux objectifs à court et, à moyen et long terme. D'une part un objectif à long et moyen terme : vise à transformer le comportement et les attitudes du jeune et faire en sorte que ces changements ou transformations favorisent son aptitude sociale. Il s'agit plus précisément de développer les qualités, les capacités, les habitudes, comportements qui soient incompatibles avec le style de vie délinquant. Et d'autre part, la définition des objectifs à court-terme permet d'évoluer progressivement dans les étapes de resocialisation. Leblanc (1983) souligne que la rééducation repose sur un processus constitué d'étapes, tout comme le développement général de la personne allant du plus simple au plus complexe. Faire des acquisitions progressives et cumulées en termes de comportement observables est un objectif fixé de la démarche qui se traduit en quatre étapes à Boscoville (Gendreau, 1993):

- l'acclimatation : c'est l'accueil, une imprégnation du milieu pour amener l'individu à vivre en harmonie avec son milieu et favoriser un sentiment de bien-être ;
- le contrôle : faire acquérir au jeune le contrôle de son agir (sa sous-culture délinquante) et l'intégration au quartier qui est l'unité sociale de base.
- La production : il s'agit de l'utilisation des ressources de soi et l'environnement social pour s'adapter ou réaliser des tâches (constructions des liens affectifs avec les pairs et les éducateurs change de perception, qualité de travail et efficacité). Le développement des ressources et du sentiment d'efficacité
- Personnalité : acquisition des valeurs morales ainsi que de la contribution à la cohésion du groupe social. Cette étape correspond à la consolidation de la relation d'influence avec un éducateur et à l'adhésion des schèmes aux valeurs de l'institution ; l'acquisition d'une autonomie. La construction d'une nouvelle identité par l'engagement dans la rééducation et la neutralisation des opportunités de l'agir délinquant.

Les moyens renvoient à l'ensemble des interventions, les techniques d'action dont on se sert pour réaliser l'objectif. On distingue trois éléments : les interventions individuelles, l'accueil dans l'institution de l'éducateur par les jeunes (réceptivité) et le travail d'organisation ou le travail en institution. Cusson (1974, 1975) assigne à la resocialisation en institution quatre objectifs prioritaires. Il s'agit :

- D'apprendre au délinquant à entrer en relation avec autrui : il est question de développer ses compétences interpersonnelles pour favoriser son adaptation au milieu sociale. Cet objectif contribuera à valoriser le sentiment d'altruisme et le respect de la singularité de l'autre ;
- De réconcilier le délinquant avec la société : cette réconciliation passe par la reconstruction des liens avec la famille, la formation professionnelle et les activités éducatives. La mauvaise intégration de l'individu à la société peut être à l'origine d'un sentiment d'exclusion sociale. C'est ce sentiment qui selon Cusson le prédispose à la criminalité.
- De rendre le délinquant capable de répondre aux attentes d'autrui et de la société : il s'agit de lui apprendre des habiletés sociales, car ne disposant pas de ressources pour intégrer harmonieusement son milieu.
- De faire cesser l'agir délinquant : il faut apprendre au délinquant à éviter tout délit. Il faut que, pendant son séjour en institution, doit permettre au jeune d'acquérir un contrôle intériorisé de son agir délinquant (Cusson, 1975).

Le personnel doit créer et maintenir une atmosphère chaleureuse, propice au développement de sentiments positifs et d'engagement au changement (Cusson et al, 1978). Une communication honnête, ouverte, un climat de respect mutuel, sensibilité, l'empathie, encouragement ou reconnaissance, pas de mépris ou de stigmatisation. C'est au travers de deux niveaux d'interaction sociale que se réalise le changement du comportement problématique. La relation à l'éducateur, pivot central de l'intervention. Le mentorat est d'ailleurs une technique reposant sur une relation entre un adulte non parent et un jeune à risque dans le but d'encourager un comportement positif chez le jeune grâce aux apprentissages ou à la qualité de la relation (UNODC, 2013). La force et l'intensité (le degré de confiance mutuelle et de respect) de cette relation (mentor-mentoré) sont des indicateurs qui déterminent le changement du comportement problématique. L'effet du mentorat est essentiellement lié à la qualité du processus d'exécution du mentorat, le contexte des interactions et la qualité des relations entre les participants. Cusson (1974) accorde une grande importance à l'intégration du jeune dans le groupe en institution qui pour lui constitue un intermédiaire d'intégration à la société, l'intégration dans les petits groupes conduit à l'intégration dans la société. Le groupe est conçu comme un agent du changement de par la

dimension sociale et les apprentissages expérientiels qu'il offre. Le système de responsabilités doit favoriser la construction de l'identité, l'intériorisation des valeurs et celles-ci s'acquièrent dans la structure sociale.

Cusson décrit une approche globale de la resocialisation, se réalisant dans un milieu complexe où l'individu a des interactions régulières avec plusieurs personnes de sphères éco systémiques différentes. Il s'agit par ailleurs de réaliser le changement de l'individu dans sa globalité ; car il est un tout et mobilise les composantes de sa personnalité pour s'adapter. Le milieu est vu dans ce sens comme thérapeutique par les activités, les contenus de celles-ci, les valeurs à transmettre, le style de mise en relation interpersonnelle, les moyens et but. L'approche de la rééducation à Boscoville est une approche globale qui fait du milieu de vie un cadre thérapeutique par : les activités quotidiennes qu'il propose ; la constance des interactions et les valeurs à transmettre. L'éducateur tient une place importante dans ce système thérapeutique. Il est un catalyseur au changement, en suscitant de l'intérêt aux activités, l'engagement, la motivation et en adaptant les activités aux besoins spécifiques du délinquant. Il produit une acceptation du programme de traitement et les activités revêtent les aspects de rééducation, d'individualisation (ajuster le programme aux besoins spécifiques du délinquant) et de graduation (étapes intermédiaires). Le rôle de l'éducateur est : d'établir une relation soutenante et confiante, faire évoluer et transformer le jeune délinquant. La valeur du personnel fonde la valeur d'une institution ; il est le pivot du changement. Le développement des habiletés interpersonnelles passe d'ailleurs par des relations positives.

Le fait pour Cusson de réduire les relations aux pairs et à l'encadreur en institution comme biais de l'intégration du jeune dans la société, pose le problème crucial du transfert, de transposition des constructions des schèmes institutionnels (entre des jeunes aux problématiques similaires) en milieu social naturel. En d'autres termes, l'effet de transition peut faire l'objet de difficultés d'ajustement des schémas préconçus en laboratoire dans le milieu naturel dynamique et aux effets incontrôlables. D'autant plus que ces groupes sont situationnellement liés par des comportements problématiques et conditionnés dans une institution. Cette association des exclus, des marginaux sur une ressemblance comportementale pourrait être l'élément catalyseur de familiarisation, de la bonne qualité des relations dans ces groupes soumis plus ou moins aux contraintes institutionnelles (se conformer à la discipline). Comme dans toutes les institutions d'accueil pour jeunes, un

contrôle de l'agir délinquant est observé avec efficacité pendant le séjour. Il y a alors un effet d'hibernation ou congélateur du style de vie délinquant. Le conformisme en institution est une exigence, une contrainte pour s'adapter au milieu et bénéficier des avantages que celui-ci offre. Sa logique repose sur celle psychanalytique de la projection d'affect que le délinquant a envers l'encadreur ou de ses pairs sur des personnes externes. La famille groupe intermédiaire à l'intégration social n'est pas pris en compte. L'encadreur ou l'éducateur est au centre de l'accompagnement dans le changement et le développement personnel de l'enfant. L'éducateur tient une place centrale dans cette configuration thérapeutique, il est un modèle de référence qui inspire le changement. Les interactions avec les membres de sa famille par un travail de médiation de l'éducateur peuvent être favorable à la reconstruction des liens avec la société et comblé les carences affectives, cognitives et sociales. L'adolescent pourrait se faire des fixations sur l'éducateur et éprouverait des difficultés à réinvestir cette énergie psychique sur les autres membres de la société.

Le Blanc (1983) dans l'évaluation de la rééducation des délinquants à Boscoville, porte une attention à la qualité de la ressource humaine et son aptitude à faire progresser le délinquant dans la marge des objectifs intermédiaires. Sur les trois dimensions évaluées : les moyens d'action (ressources humaines, les éducateurs et les groupes de pairs), les moyens techniques (activités, procédés thérapeutiques) et l'encadrement de la conduite (système de responsabilité, sanction, tâche) ; l'aspect des relations humaines tient une part importante dans la rééducation. La logique du modèle de Boscoville est plus ou moins socioconstructiviste ; par les interactions harmonieuses avec son entourage, le délinquant acquiert de nouvelles habiletés favorables à une vie hors institution. La conception de l'intervention corrective de Boscoville repose sur une méthode psycho éducative, une conjugaison (alliance), un tout homogène harmonieux entre une conception théorique, un milieu physique, un programme, un système clinique et un personnel qualifié. C'est une combinaison d'attitudes professionnelles, d'activités, de groupes et de milieu de vie. Leblanc conçoit le modèle Boscovillien comme monolithique (repose sur une théorie, celle des étapes), uniforme et en cohérence avec l'organisation physique du milieu.

Pour faire face à la perception pathologique de la conduite délinquante et à l'incapacité de maximiser les changements sur le plan du développement personnel et de l'adaptation sociale, Leblanc (1983) préconise un diagnostic et un traitement différentiel, afin de pallier

aux insuffisances du traitement général, uniforme et monolithique de Boscoville. Leblanc (2000) propose une approche différentielle de la psychoéducation dans les interventions pour jeunes en difficulté. Cette approche combine deux méthodes : la méthode cognitive comportementale et la méthode cognitive développementale.

➤ **La méthode cognitive**

Elle est adaptée aux adolescents psychopathiques à faible capacité d'introspection. Elle vise à réduire la fréquence des cognitions et comportements problématiques ou antisociaux (apprentissage de type 2). Il s'agit de faire acquérir des habiletés intra et interpersonnelles pro sociales spécifiques, la généralisation de ceux-ci dans la vie courante et l'abandon du comportement problématique. Les thérapies cognitives-comportementales ou les modèles d'apprentissage actifs ou programmes expérientiels (UNODC, 2013) sont adaptées pour développer un ensemble d'aptitudes de sociabilité, de maturité relationnelle, de développement moral. Elle s'opère sur trois volets :

- ❖ un volet individuel (observation des excès et de déficits, définition du plan d'intervention, le contrat comportementaux, monitoring) c'est la phase d'évaluation, du diagnostic du comportement problématique (affective, cognitive et relationnelle), l'énumération des traits antisociaux et les alternatives prosociales. Son but est de dresser le contrat comportemental.
- ❖ Les ateliers d'apprentissage servent à l'acquisition des habiletés relationnelles et de maîtrise des émotions.
- ❖ Le milieu de vie repose sur un système de responsabilité dont le but est d'intégrer l'individu dans son groupe (tâches, droits et devoirs, récompense et des sanctions, codes de vie et des rôles formels).

➤ **La méthode cognitive développementale**

Elle est complémentaire à la première et est adaptée aux adolescents névrotiques. Elle repose davantage sur les effets des dilemmes moraux et la communauté juste. Son objectif est de faire progresser les attitudes et comportements marginaux des adolescents en difficulté, sur le plan du raisonnement moral et sur le plan des compétences relationnelles dans le but

d'établir un climat social positif dans leur milieu de vie. On intervient selon Selman sur trois plans : la compréhension et la connaissance que l'individu a de ses comportements à risque et du contexte dans lequel il se trouve ; la signification qu'il accorde à ces comportements et enfin, sa stratégie de négociation interpersonnelle (stratégie d'ajustement). Cette méthode s'appuie sur la participation sociale, la vie sociale et les responsabilités. La famille est mise en contribution enfin d'assurer la continuité (internat-famille). Nguimfack (2008) appréhendant la réadaptation des mineurs délinquants placés en institution à l'environnement familial, souligne dans une lecture des thérapies d'approche systémique que les interventions ou inputs de thérapeute produisent un effet thérapeutique optimisant d'appartenance entre le patient désigné (mineur délinquant) et chez chacun des membres de sa famille, concrétisant ainsi leur adaptation à leur sphère familiale. Scelles (2005) souligne à cet effet que dans la médiation familiale, il faut tenir compte de l'historicité individuelle, familiale et sociétale, et cela sans négligé les éléments du contexte actuel.

Dufour et al (1992) appréhendent l'intervention de réadaptation comme une démarche qui a pour but précis : le rétablissement de « la relation harmonieuse du jeune avec son milieu, à permettre son intégration sociale » (p.66). Cette démarche est un continuum d'intervention sur l'individu et sur son milieu. L'intervention axée sur l'individu vise à développer :

- La responsabilité la capacité à satisfaire ses besoins sans entraver l'ordre social. C'est au travers des relations significatives et l'expérimentation active qu'elle s'acquiert ;
- L'autonomie capacité d'assumer sa prise en charge ;
- L'indépendance qui est la capacité de contrôler efficacement sa vie ; c'est le produit du développement de la responsabilité et de l'autonomie.

Ces objectifs sont atteints par quatre moyens, à savoir : les entretiens (évaluation et ajustement), les interactions (action éducative), l'expérientiel (activité d'acquisition des connaissances, d'habiletés et de conscientisation) et par les modèles présents en institution. Deux modèles théoriques dans les interventions auprès des adolescents en difficulté sont mis en œuvre dans le Phare (institution d'accueil), ceux-ci sont inspirés par Glasser (Dufour et al, 1992). D'une part, la thérapie de la réalité, elle est centrée sur l'évaluation du comportement

actuel de l'adolescent, ses ressources, comportements, attitudes et leur effet sur les buts visés, ainsi que leur impact sur l'environnement. Le but de la démarche est de remplacer un comportement antisocial par un comportement pro social. L'adolescent doit être à mesure de savoir ce qu'il veut, les moyens pour l'atteindre et faire un choix responsable du comportement adéquat dans la situation problème. L'éducateur tient une place centrale dans cette démarche thérapeutique ; il est l'expert et se sert notamment des entrevues armées pour saisir la réalité singulière de l'aidé. D'autre part, la thérapie du contrôle repose sur le principe de la motivation intérieure. Toute réponse comportementale vise la satisfaction d'un besoin interne. Maslow distingue cinq types de besoins dont : les besoins physiologiques (assurer la survie), les besoins de sécurité (être protégé contre une menace), les besoins d'amour, sociaux ou d'appartenance à des groupes (avoir des amis, recevoir de l'affection des autres), les besoins d'estime (être apprécié, sollicité et respecté par les autres) et les besoins d'actualisation de soi ou de réalisation de soi (Lévy-Leboyer, 2006). Sur ce dernier Maslow (2004) écrira : « devenir de plus en plus ce qu'on est, de devenir tout ce qu'on est capable d'être » (p.38). Glasser retient dans sa thérapie de contrôle quatre types de besoins, à savoir : l'appartenance (maintenir une conviction que les gens nous aiment, acceptent, se préoccupent, sont attentionnés), le pouvoir (savoir que nous sommes nécessaires à la société, la reconnaissance, ce besoin suscite la valeur d'être compétitif), le plaisir (la satisfaction qui favorise les jeux d'apprentissage) et la liberté (agir et penser sans être restreint, accès aux choix). La théorie de l'attachement repose d'ailleurs sur ce principe de réponse adéquate aux sollicitudes, signaux de communications de l'enfant par la mère. C'est par le comportement qu'on saisit les ressources que dispose la personne à satisfaire ses besoins.

Dans cette relation aidant/aidé, le premier ne doit pas réduire la personne à un malade qu'il faut soigner ; mais, la regarder comme ayant des besoins et des ambitions, et qu'il éprouve des difficultés à les réaliser. Dans ce souci de développer l'autonomie de la personne, Gravel et Bernier montre les avantages de l'outil d'intervention « Maître d'œuvre de mon projet de vie » en réadaptation psychosociale. Une approche qui redonne à la personne le pouvoir d'agir sur sa vie ; « générer l'espoir, l'alimenter et toujours garder en tête de favoriser l'autonomie, l'investissement personnel et le rétablissement » (AQRP, 2011, p.24). Le plan d'intervention s'opère en cinq étapes :

- identifier le projet de vie : faire faire une projection sur la vie dans un temps déterminé ;
- mettre en évidence les forces par une évaluation des forces, tout en faisant une réflexion sur sa situation ;
- identifier les difficultés rencontrées : c'est une occasion d'évaluer les forces, fixer les objectifs plus réalistes, dessiner le plan d'intervention ;
- préciser la situation actuelle à améliorer consiste à redéfinir les objectifs par la prise de conscience des problèmes actuels
- enfin, identifier les moyens et les stratégies d'actions à entreprendre pour corriger les difficultés ou le comportement problématique et contractualiser le plan d'intervention.

2.3. Dispositif institutionnel du MINAS

2.3.1. Brève présentation de l'institution de rééducation ou d'accueil des jeunes en difficulté au Cameroun

L'approche d'institutionnalisation consiste à créer des institutions spécialisées dans l'encadrement des enfants en situation d'inadaptation sociale. Celles-ci sont créées par le secteur public et le secteur privé (associatif). Elles sont diverses et se différencient par leur domaines d'intervention, nous avons : les CAT centre d'accueil de transit (structure de dépannage et d'encadrement), les CAO centres d'accueil d'observation(structure préventives de l'inadaptation sociales et d'alternative à l'emprisonnement), les Home-Ateliers réservés aux filles inadaptées et à leur rééducation, et les centres de rééducation qui sont des structures de placement, et les centres d'hébergement réservés aux enfants ayant des besoins de protection, victimes de traitement aversif (préparer les jeunes au retour en famille). Les institutions d'encadrement des adolescents en difficulté ont été impulsées par l'œuvre des philanthropes soucieux de l'amendement et de la réintégration sociale de ce type de population. Au Cameroun, c'est le décret du 30/10/1928 instituant les juridictions spéciales, le régime de liberté surveillée pour les mineurs et la protection de l'enfance qui ont poussé le régime colonial et le gouvernement camerounais à mettre sur pied des structures chargées

d'appliquer la politique sectorielle de l'enfance. La création des Postes Sociaux puis des Services de l'Action Sociale (SAS) auprès des institutions judiciaires (Commissariats de Police, Juridictions, et Etablissements Pénitentiaires) a été une conséquence du décret sus-évoqué.

La première de ces institutions pour enfants inadaptés sociaux et délinquant, et la plus ancienne en Afrique noire (reconnu par le décret N°73/333 du 25 juin 1973) est l'Institution Camerounaise de l'Enfance de Betamba (à Ntui). Celle-ci existe depuis 1952, reconnu comme telle par l'arrêté n°1315 du 11 mars 1953. Le décret N° 73/333 du 25 juin 1973 portant organisation et fonctionnement de l'Institut Camerounaise de l'Enfance de Betamba souligne en son Article 2 que l'institution est un centre de resocialisation pour les garçons mineurs dont la sécurité, la moralité l'éducation sont comprises, ainsi que les mineurs délinquants et abandonnés, qui lui sont confiés par les tribunaux. Le but de l'institution est de permettre au mineur placé, l'exercice de ses qualités humaines afin qu'il accède à l'autonomie et à la responsabilité sur les plans affectif, moral, professionnel, et social. L'Article 3 donne des précisions sur l'âge d'admission à l'institution fixé à 12 ans au moins et à 16 ans au plus. La durée normale du placement est de 3 ans. Elle est d'un an au moins et ne peut en aucun cas excéder 4 ans.

Le décret N° 73/155 la 22/03/1973 portant organisation et fonctionnement de l'Institut Borstal de Buea

Article 3 – L'Institut est un centre pour garçons mineurs délinquants, inadaptés ou abandonnés qui lui sont confiés par les tribunaux en vue de leur rééducation par la formation scolaire et professionnelle et par toute action tendant à développer leur caractère, leurs facultés et leur responsabilité. Article 4 – L'âge des mineurs au moment de leur admission à l'Institut est de 12 ans au moins et de 18 ans au plus. La durée du placement à l'Institut est d'un an au moins et de deux ans au plus. A titre exceptionnel et avec l'accord de la Direction, un mineur peut séjourner plus longtemps à l'Institut. Dans ce cas, la durée du séjour ne doit toutefois pas dépasser trois ans.

Le CAO de Douala Benpanda est également créé durant la même période par les frères Canadiens des Ecoles Chrétiennes en vue de l'encadrement de l'enfance récalcitrante et

remise à l'Etat en 1972 conformément au décret N°72/461 du 02/09/1972. L'ICE de Maroua (regroupant les trois régions de septentrion) verra le jour. Les missions étaient essentiellement : lutter contre l'inadaptation sociales et la délinquance juvénile par le truchement de la rééducation des mineurs délinquants ou inadaptés sociaux et la réinsertion socio-économique durable. Il s'agissait de manière générale de permettre aux mineurs de faire usage de ses qualités humaines aux fins d'accéder à l'autonomie et à la responsabilité sur le plan affectif, moral, professionnel et social. Les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif général se structure dans la réalisation de cinq sections techniques, à savoir ;

- l'éducation : à travers la rééducation des pensionnaires par les activités de restructuration de la personnalité du mineur, organisation de la vie en groupe, animation sportive, de l'organisation des loisirs et de l'animation socioculturelle ;
- la formation professionnelle et la production : la formation des mineurs se fait dans différents ateliers : menuiserie, mécanique générale et automobile, menuiserie métallique (métallurgique), couture, vannerie, maçonnerie ;
- la scolarisation : il s'agit d'une réadaptation scolaire pour des enfants qui ont refusé l'école ou n'y sont pas allés par rattrapage, alphabétisation dans un cycle primaire complet ;
- l'agropastoral ; il s'agit de la conduite et supervision générale des activités d'agriculture, pisciculture et élevage de la communauté globale des pensionnaires, ainsi que du suivi des activités de nettoyage de l'institution ;
- la santé : il s'agit des soins médicaux

La coordination de ces sections et la coopération entre celles-ci a pour but de corriger la situation d'inadaptation sociale du mineur en déphasage psychosocial. Aux côtés de ces institutions publiques, on y retrouve des structures privées pour atteindre cet idéal.

Les « Home-Ateliers » pour jeunes filles sont créés en 1985 par décret N° 85/256 du 26/02/1985. Ce sont des établissements spécialisés de rééducation et de réinsertion des jeunes femmes inadaptées sociales, en danger moral ou issues de familles nécessiteuses.

L'OAH (Organisation des Actions Humanitaires) de Maroua (1998), elle vise pour objectif : l'alphabétisation et apprentissage d'un métier (broderie, couture, maçonnerie,

menuiserie, élevage, agriculture). L'instruction est mise en amont avant tout apprentissage d'un métier.

Le COE de Garoua (une ONG italienne) qui s'occupe de la formation des hommes valables œuvrant pour une société renouvelée et solidaire. C'est dans cette quête de formation d'une seule et unique communauté humaine que son action s'inscrit dans la protection et l'encadrement des enfants de la rue à Garoua. L'objectif est de permettre aux enfants de se détacher de la réalité de la rue (drogue, violence, homosexualité, vol...) et d'expérimenter un style de vie régulier proche de celui de la famille. L'école, les activités sportives et la cuisine sont des activités principales.

La MATER de Ngaoundéré, créé par les missionnaire catholique (Oblat de Marie Immaculée) réalise les objectifs suivants : réinsérer les enfants de la rue dans la société ; aider les enfants à prendre conscience de leur situation ; réinsérer les enfants dans leur famille respectives ; suscité en eux le désir du travail par l'acquisition d'une formation professionnelle ; développer en eux l'esprit d'initiative susceptible de favoriser leur épanouissement ; améliorer les conditions de vie de l'enfant en situation particulièrement difficile ; accueillir des malades sortis de prison pour un meilleur suivi du traitement. Les activités telles que : le jardinage, alphabétisation, fabrication des enveloppes, des croix et des cartes postales, permettent de réaliser ces objectifs, la petite menuiserie et la projection de films éducatifs y sont associées.

La Chaîne des Foyers Saint-Nicodème à Douala (créée en 1995) : elles remplissent les fonctions suivantes : centre d'écoute, d'accueil, hébergement, alphabétisation, petites actions productrices et soins. L'objectif est la réinsertion familiale, sociale et professionnelle. L'intervention tourne autour de cinq points : écoute, recherche des parents, l'hébergement, scolarisation et la formation.

Le Foyer de l'Espérance créé en 1972, avait pour objectif selon son fondateur : « aider le gamin qui a quitté sa famille ou qu'on libère de prison à reprendre pied et appétit, goût au travail et envie de retrouver les siens » (APHAC, 2002, p45). Il s'agit notamment d'amener les enfants en situation difficile de retrouver un épanouissement humain et social et le sortir du cycle de vagabondage, larcin, prison, banditisme, drogue. L'intervention se fonde sur le

principe propre au foyer qui consiste à aider l'enfant à faire grandir en lui le désir d'une vie en vue de s'y épanouir et de retrouver une vie de famille heureuse et paisible. C'est la réhabilitation humaine, la réinsertion familiale et sociale de l'enfant qui est visé. Dans le souci de développer certaines habiletés sociales en eux et leur sens social, les activités suivantes sont préconisées : alphabétisation, catéchèse, sport, cuisine, ménage, vaisselle, lessive et ramassage des ordures. Une discipline collective soutient le climat organisationnel du foyer et chacun est tenu à la respecter. En ce qui concerne les mineurs en détention, l'Arche de Noé situé derrière la PCY, intervient dans l'accompagnement psychosocial de ceux-ci. Elle mobilise une thérapie qui permet à l'enfant de se ressaisir avant de rejoindre sa famille d'origine ou d'accueil. Elle joue le rôle de médiateur, d'intermédiaire entre la famille et l'enfant. Sa pédagogie se résume en cinq points : Foi, Amour, Confiance, Respect et Amitié.

2.3.2. Dispositif de rééducation du MINAS

Le dispositif de traitement des inadaptations sociales dans les institutions de rééducation du MINAS s'opère en trois phases: Elaboration diagnostic, le traitement et la postcure. Le programme s'écoule sur une période de 1-3 ans. L'environnement de réalisation des programmes doit répondre aux besoins psycho-affectif, cognitifs et relationnels (amour, sécurité, affirmation, expression du Moi, appartenance, identification...). L'éducateur tient une place centrale dans le dispositif thérapeutique ; il assume le rôle de substitut parental, de personne d'appui et de facilitateur.

Phase 1: Accueil et Sécurisation

L'entretien d'accueil est une forme de préparation de l'enfant à la réceptivité au programme. A cette phase, il s'agit pour l'Educateur de faire connaître à l'enfant le rôle que la structure entend pleinement jouer dans sa resocialisation, et l'amener à être réceptif au programme.

Phase 2 : De l'élaboration du diagnostic

La première étape de la prise en charge institutionnelle doit déboucher sur l'élaboration d'un diagnostic qui consiste en une analyse approfondie et rigoureuse de toutes les dimensions de la personnalité du mineur en conflit avec la loi ; en l'identification et la mesure de l'écart entre le comportement de l'intéressé et l'idéal de conformité sociale dans une perspective systémique. Les dimensions à explorer sont :

- physique qui prend en compte les suivants : l'âge, le poids, la taille, le rapport entre ces trois éléments, l'état de santé physique, l'endurance, l'hygiène corporelle et vestimentaire, etc. ;
- cognitive qui se rapporte à l'intelligence et à ses fonctions connexes (la maturité et l'intelligence, le niveau intellectuel, les aptitudes particulières, la maturité du langage, la créativité, le jugement, etc.) ;
- psychologique (les conduites, les motivations, le caractère, l'affectivité, la santé mentale, les mécanismes de défense, la croyance, la philosophie personnelle de la vie) ;
- sociale qui fait appel à l'origine ethnique, les conditions matérielles et morales de vie, les caractéristiques du réseau primaire, l'identification du réseau secondaire, la maturité locale.

L'évaluation vise à mesurer à la fois le degré d'anormalité de l'enfant et à évaluer ses besoins et capacités propres. La détermination des besoins criminogènes est capitale à cette phase, car ils feront l'objet d'un plan de neutralisation.

Phase 3 : du Traitement

L'intervention consiste à réduire l'écart entre le comportement déviant de l'individu et l'idéal normatif de conformité sociale par un travail de restructuration de la personnalité. Elle revêt quatre (04) aspects essentiels :

- Le déconditionnement (durée de 03 mois) : Le déconditionnement ou restructuration consiste à une remise en question des comportements antisociaux et à une intégration des valeurs socialement désirables. L'institution doit créer un environnement sécurisant favorable à la réalisation de cet objectif. Il a pour but de susciter une prise

de conscience du délinquant, afin d'amorcer un changement dans les cognitions, le style de vie et le rapport aux normes sociales. C'est la phase d'acclimatation, une initiation progressive au fonctionnement en institution.

- Le reconditionnement (04 mois) : C'est la phase de substitution des comportements sociaux positifs et valorisants pour l'individu et le groupe aux comportements antisociaux. Elle est le début d'une prise de contrôle de la personnalité de l'enfant et vise la stabilisation de la personnalité du mineur. Au cours de celle-ci, l'Educateur procède à des renforcements des normes intériorisées, assimilées ou acceptées.
- L'action par le groupe (06 mois) : C'est un élément capital dans la rééducation. Elle permet de faire l'expérience des relations humaines valorisantes ; libérer des tensions et malaises affectives ; révéler de nouvelles tendances et l'occasion de présenter des modèles d'identification valables.
- La personnalisation du sujet : Elle consiste à la restructuration de la personnalité du mineur par l'amélioration de ses capacités à appréhender le réel, de faire le choix, de prendre des décisions et d'assumer ses responsabilités.

Phase 4 : De la postcure

Elle est mise en œuvre lorsqu'un rapprochement le comportement du mineur se rapproche de l'idéal de conformité sociale (jugé satisfaisant) ; il en est de même de la stabilité de sa personnalité. Cette phase fait intervenir de nouveaux acteurs : famille, milieu scolaire, milieu professionnel, service des Affaires Sociales compétents afin d'éviter toute éventualité de rechute.

2.4. Les moyens techniques

Les activités de resocialisation sont des moyens, techniques des mesures prises pour amener des personnes en situation de vie marginale, à vivre en respectant le système de valeurs morales de leur communauté et à corriger le comportement problématique. C'est un moyen d'action et techniques visent aussi le développement du capital humain. Elles sont entre autres : l'éducation, la formation professionnelle, la prise en charge, les psychothérapies

individuelles et de groupes, les punitions, l'accompagnement psychosocial, le travail de médiation avec la famille, le travail pénitentiaire.

- **L'éducation**

L'éducation en prison est basée sur le principe d'éducabilité universelle. L'éducation est un droit fondamental, c'est un gage d'opportunité, un facteur de protection à l'avenir. Elle a une mission de civilisation (discipline réglant le comportement humain en vue de le civiliser) et une mission d'instruction (développer la nature humaine) (Nzino et Elizabeth, 2018). L'ambition d'une éducation tout au long de la vie ou dans une perspective globale justifie la nécessité d'éduquer en prison d'autant plus que l'éducation est le moyen par lequel se construit le sentiment social, le développement de la personnalité et la capacité de diriger soi-même sa vie. Elle est fondée sur le principe de l'éducation pour tous, l'article 26 de la déclaration des Droits de l'Homme, les articles 13 et 14 du Pacte International relatifs aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, etc. (UNESCO, 1995). Cette éducation doit mettre l'accent sur le changement d'attitude face à la délinquance et à la modification du style de vie antérieur qui favorisait la promptitude à commettre des délits. Elle peut avoir trois objectifs immédiats :

- Donner aux détenus une occupation utile ;
- Améliorer la qualité de vie en prison ;
- Obtenir un résultat utile sur le plan des compétences professionnelles, des connaissances, de compréhension, des attitudes sociales et du comportement.

Les deux derniers objectifs s'inscrivent dans la logique de réinsertion sociale et de réalisation des possibilités individuelles. La question des aptitudes à la vie en société est intrinsèquement liée à celle du changement d'attitudes. Les enseignements sont adaptés en fonction du contexte socio-économique et culturel de la prison. L'aptitude sociale s'apprend par la connaissance générale du droit et des obligations juridiques en tant que membre de la société. Duguid souligne d'ailleurs qu'une éducation inapte à changer des attitudes renforce le style de vie délinquant. Les cours sont axés sur les délits des prisonniers, le comportement délictueux (délits sexuels, maîtrise de la colère, cause de l'alcoolisme), consommation de stupéfiants, l'art d'être parent, les relations familiales, les responsabilités vis-à-vis de la

communauté, la préparation, les premiers secours. Sedlak et Karez résument les principales stratégies à appliquer pour atteindre les objectifs de l'éducation dans les prisons sur cinq points (UNESCO, 1995) :

- Permettre aux détenus d'avoir des expériences positives pour améliorer l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes ;
- Aider les détenus à se sentir responsable de leurs actes ;
- Les aider à comprendre que l'éducation leur donne plus de possibilités de choix dans leur vie quotidienne ;
- Prévoir de multiples hausses des niveaux d'enseignement durant une année ;
- Faire usage d'un modèle d'instruction individualisé, fondé sur les compétences.

Les autres moyens d'assurer une éducation en prison sont : les bibliothèques, les clubs de lecture, ouvrages écrits en prison, composition de pièces de théâtre et tenue de rôles (jeu de rôles), arts plastiques, groupes de discussion, sport et éducation physique. Ces stratégies sont réalisées dans les activités culturelles (arts plastiques, art dramatique et les sports) ; aptitudes créatrices dans le cadre d'équipe et l'accompagnement psychopédagogique. Réinsertion sociale : alphabétisation, échanges éducatifs, bibliothèque, activités socioculturelles, groupes de paroles, maintien du lien avec la famille. Les mesures éducatives visent à favoriser le développement de l'individu sur divers plans. Les contenus des programmes et la qualité (qualification du personnel, durée, matériel) doivent être comparable avec ceux du milieu ouvert. L'activité psycho éducative qui comprend les entretiens individuels, les entretiens de groupes ou réunion de groupes, le jeu de rôle, le psychodrame, l'observation, les causeries éducatives.

- **Le travail pénitencier**

Borjon (1994) le travail des détenus participe à l'intérêt général ; il a souvent été vu sous l'angle d'une action rédemptrice, d'une reconversion. Le travail pénitencier est un moyen de mettre à profit le temps carcéral et qui participe également d'atténuer la dyade conflictuelle détenu-gardien. C'est un moyen de réformation du détenu, par la discipline ; l'éducation par le travail réforme le délinquant. Une diversité d'activités élémentaires et traditionnelles telles que : la couture, la broderie, l'agriculture, mécanique, des postes

d'auxiliaire, Etc. pallient à l'absence d'occupation et n'ont qu'une vocation instrumentale et expectative (satisfaire des besoins physiologiques), sans remettre en cause à long terme le comportement problématique. Pour Sidaction (2011) les activités en détention : lecture (bibliothèque, journaux autorisés et autres), télévision et radio, enseignement, travail (fournir un travail rémunéré sous la demande, il doit s'inscrire dans un parcours (projet) thérapeutique ou de traitement individualisé ayant pour but de faciliter la réinsertion sociale (travail d'entretien des locaux, cuisine, distribution des repas, chef), activités socioculturelles, culte. Les interventions psychologiques et éducatives : thérapie éducative, entretiens avec les éducateurs, atelier d'initiation à la lecture, thérapies de relaxation ; Recherche de ressources sociales : démarche pour les documents de base, démarche pour l'assistance sanitaire et juridique ; Recherche des ressources professionnelles : les attitudes , les compétences personnelles, les éléments professionnels et les éléments sociaux (maladies, dépendances, handicaps) Pour une optimisation des résultats de la prise en charge du mineur en conflit avec la loi, plusieurs activités sont menées dans les Institutions d'encadrement.

- **Le travail de médiation**

La médiation est une intervention d'un tiers entre des personnes ou groupes, pour prévenir un conflit ou y trouver des solutions avec l'accord et la participation des parties en présence. C'est un processus de création, réparation du lien social et de règlement de conflits de la vie quotidienne, dans lequel une tierce impartiale et indépendante tente de faire participer les parties à la recherche de solution. Pour Meier (2009) : « elle vise à créer ou recréer des liens d'écoute et d'échange entre des personnes en conflit, grâce à la présence d'un tiers neutre, impartial et indépendant qui va servir d'intermédiaire dans les relations » (p.129).

La médiation familiale pour Scelles (2005) repose sur les principes d'autonomie, de responsabilité et d'autodétermination, de solidarité familiale et la préservation des droits des membres de la famille (parents et enfants). Ainsi elle l'a défini comme étant :

« Un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axée sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision –médiateur familial- favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels,

leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution » (p.4).

Elle a pour objectif de construire ou de reconstruire le lien familial endommagé par une situation de rupture ou de séparation : restaurer la communication, accompagner la famille à initier le changement et à chercher les solutions au problème. Elle vise à rendre la famille autonome ; et à amorcer un changement d'attitude des membres de la famille dans la manière de gérer les difficultés ou à plus de responsabilités pour surmonter les difficultés liées à la situation de rupture (Calvot et al, 2013). Le médiateur n'est pas un conseiller, ni un éducateur, ne juge pas et ne prend pas parti dans le conflit, il n'est pas thérapeute. Il se doit de mieux comprendre le système familial, son fonctionnement, ses problématique, sa structure. Il se doit de soutenir les personnes présentant le plus de difficultés et accompagner la famille dans le plan d'action. Le travail avec la famille : lien avec la famille, échanges d'information, participation au plan d'intervention ou projet d'accompagnement, visite à domicile, résolution des conflits (préparer la réinsertion familiale). Les liens avec l'extérieur : correspondance (contrôlée et lu par les autorités judiciaire et/ou l'administration pénitentiaire), les communications par téléphone (elles sont payantes, et ne peuvent recevoir des appels) et les visites (prévenus 3/7 et condamné 1/7). Le nombre de visites effectuées et le nombre de plans d'actions menées avec la famille augurent d'une réussite de la médiation.

Le soutien social

Le soutien social est toute situation d'interaction social dans laquelle une personne ou un groupe de personnes peut apporter à une autre (individu ou endo/exo groupe) en difficulté des aides à la fois psychosociale et instrumentale, dans le but d'y compatir à sa situation ou d'amorcer un changement social (individuel et collectif). C'est aussi tout acte d'assistance quel que soit sa nature favorisant aussi bien l'adaptation du sujet que des effets bénéfiques sur sa santé et son bien-être. Il est l'œuvre d'un réseau social ou d'un support social donc la source peut être informelle (relations personnelles : enfants, conjoint, familles, amis,..), semi-formelle (contexte de groupes organisés et non institutionnalisés: groupe d'entraide, de loisirs ;) et formelle (soutien fourni par un professionnel de groupes institutionnalisés : santé, services juridique,) qui selon Bouchet et Laprise (2006) augmente les stratégies d'adaptation, l'estime de soi, la compétence et le sentiment d'appartenance par le biais des échanges, des

ressources pratiques ou psychosociales. Le soutien peut alors revêtir une variété de formes : émotionnelle (écoute, affection, compréhension, réconfort), instrumentale (service, aide financière, ressources matérielles), et informationnelle et normatif (conseils, partage d'expériences, directives, acquérir des habiletés) dans la démarche d'accompagnement psychosocial (Dévault et Fréchette, 2002). La posture de la source du soutien est un aspect important dans le vécu et la réceptivité du soutien ; ce dernier pouvant avoir des effets nocifs et dévalorisant chez l'aidé. Le but du soutien est d'augmenter l'autonomie et l'empowerment de la personne plutôt que d'augmenter son sentiment de dépendance ou de vulnérabilité. Dévault et Fréchette (2002) écrivent : « une aide qui favorise l'autonomie et la prise de décision par l'aidé sera beaucoup moins menaçante qu'une aide davantage faite de directive et de conseils » (p.23). La posture doit être interchangeable dans la relation dyade aidant-aidé dans le but de favoriser une réciprocité et une ouverture dans la communication.

Le groupe de parole a pour vocation d'améliorer le bien-être des personnes en difficulté par une participation à un groupe de pairs favorisant la dynamique de groupe, les interactions et les liens entre les participants (renforcer la capacité d'agir, contenir les affects). Minary et Perrin (2004) le groupe constitue un espace privilégié de soutien à de personnes vulnérables souvent pris en charge. C'est un partage de subjectivités, des souffrances, des expériences mais aussi un lieu d'explication de résolution de problème, tout en évitant de psychologiser les problématiques sociales et à les orienter vers des problématiques psychopathologiques. Desroche insiste d'ailleurs sur le travail personnel au sein du groupe, c'est le lieu approprié pour retrouver un sens et une cohérence au projet personnel. Le groupe est un support pour restaurer l'estime de soi ; de ce fait, le groupe doit promouvoir les ressources et les compétences des personnes, d'éviter la psychologisation de leur difficulté. Le groupe de parole permet aux personnes de faire un lien entre ce qu'elles vivent et une cohérence leur projet. La prise de conscience est le premier pas vers le changement et la reconstruction du soi. L'autonomie s'acquière à travers les activités suivantes : les activités thérapeutiques de groupe : assemblé hebdomadaire, groupe alcool, groupe de confrontation, groupe historiques, groupes de contrôle émotionnelle, tâches communes, entraînement aux capacités sociales (pensée pro sociale), atelier hebdomadaire, groupe psychodrame, groupe de résolution de problèmes, atelier sur la sexualité et la prévention des IST.

- **L'accompagnement psychosocial**

L'accompagnement est une démarche interactive entre un intervenant et un aidé (individu ou groupe) fondé sur un libre consentement et sur une période limitée, usant des méthodes et techniques d'approches participatives, et donc le but ultime est d'améliorer les capacités, les aptitudes de la personne aidée à vivre en harmonie avec soi-même et avec les autres, à réaliser son projet de vie, ainsi que celui de sa communauté. Définissons l'accompagnement comme une démarche interactive entre un référentiel ou un éducateur et un accompagné reposant sur le principe du libre consentement entre les deux entités, et visant à produire des changements d'ordre du psychologique et social sur une période de temps bien déterminée et dans un contexte donné. Le développement des aptitudes, la réduction des facteurs de vulnérabilité dans le souci de modifier l'état d'inadaptation sociale du sujet en lui offrant des ressources pour mieux s'adapter et se réaliser. Relandeau et al (2009) soulignent que l'accompagnement social personnalisé contribue à l'autonomisation des personnes dans la réalisation de leur projet de vie, en renforçant leur estime de soi et leur participation aux actions de leur communauté. Cela produit inconditionnellement une autodétermination déclenchée par l'interaction de quatre composantes donc : la participation, la compétence, l'estime de soi et la conscience critique (conscience individuelle, collective, sociale et politique). Dans sa mise en œuvre en tant que démarche structurée, elle suit huit étapes (prise en compte de la demande, diagnostic de la situation, définition et négociation projet, définition du plan d'action, contractualisation : Coconstruire le projet ; Démarrage et suivi du projet, Les bilans intermédiaires et La finalisation de l'accompagnement) interdépendantes. L'évaluation de la situation est l'étape la plus importante du schéma de cette démarche, car détermine l'action thérapeutique et corrective. L'évaluation des besoins de la personne, par l'analyse des données d'entrevues individuelles et familiales a pour objectif d'assurer un accompagnement individuel personnalisé. Il s'agit de répondre aux principes d'ajustement de l'intervention aux besoins spécifiques (L'intervention doit répondre aux besoins du jeune) de la personne et une évaluation de la personne la plus vulnérable afin d'identifier les besoins spécifiques et renforcer les capacités individuelles. C'est l'étape anamnèse historique et normalisation de la conduite, une connaissance de l'utilisateur dans tous les domaines de vie (Fesu, 2009). Le plan d'intervention individuel ou contrat d'intervention repose sur une évaluation du jeune sur le plan social, éducatif, criminologique, médical, affectif et cognitif. Cette évaluation ressort les forces et les qualités de la personne, il s'agit d'une analyse psychosociale de la personne qui concourt à l'élaboration du projet d'accompagnement ou du

contrat d'intervention. Ce dernier est élaboré en collaboration avec multiple acteurs, notamment l'enfant, sa famille et les intervenants. C'est l'individualisation de l'intervention qui optimise l'atteinte des objectifs spécifiques au bout du processus. L'évaluation s'enrichit des différents entretiens, des récits de vie, observations, etc. La définition des objectifs et la compréhension de ceux-ci par les entités en coopération, suscite l'engagement, la motivation au changement. L'accompagnement s'opère en fonction des objectifs fixés ; en donnant les moyens à la personne de faire les choses par elle-même. S'ajuster à la personne, à son milieu et sa capacité à évoluer dans la démarche optimise ses capacités et facilite la démarche. Les dispositifs de développement des aptitudes s'intéressent particulièrement aux comportements et attitudes qui accompagnent l'acte délictuel (la prise de décision responsable, la communication, la résolution des problèmes et conflit, l'estime de soi et la maîtrise de soi, Etc.). L'accompagnateur est dévoué au rôle de redonner l'espoir, d'incitateur au changement ; il doit avoir une notion élargie de la normalité chacun ayant sa réalité psychosociale (ne pas juger, traiter de mauvais), donner les occasions d'exercer son autonomie.

Tableau 1: Les activités préconisées pour répondre aux besoins spécifiques (Document Satellite, 2012).

Activités	Mise en œuvre	Buts visés
Un accompagnement psychosocial personnalisé	Entretiens individuels (avec les membres de la famille), Définir les besoins, Co-élaborer un plan d'action, suivre les objectifs fixés, avoir un dossier personnalisé, évaluation	Aider à mobiliser les ressources, élaborer un projet de vie personnalisé, soutien psychologique, répondre aux besoins spécifiques de la personne
Un accompagnement psychosocial collectif	Créer des groupes, tenir un dossier de groupe, activités de groupe, évaluer, faire participer	Se projeter dans l'avenir par l'échange entre pair, partager ses difficultés, espace d'écoute, surmonter les obstacles ensemble
Construire un avenir par l'entremise des formations professionnelles,	Assurer une formation, remettre les attestations de fin de formation	Acquérir des connaissance/compétences, renforcer la capacité d'agir, améliorer le savoir être, projection dans l'avenir
Loisirs sportifs et activités socioculturelles : microprojet (objectifs,	Tournois sportifs, broderie, concours de danse, théâtre	Activités socialisantes, participation, favoriser un climat harmonieux, valoriser la personne et développer les compétences

résultats attendus		
Sensibiliser sur le statut et les droits,	Séances collectives, disposé d'un document, séances sur la liberté anticipé	Connaître ses droits, valoriser la personne, informer sur la situation judiciaire, favoriser la participation
Activités éducatives	Cours d'enseignement, microprojet éducatif, rédaction des lettres, disponibilité du matériel didactique, bibliothèque	Acquérir des connaissances /compétences, participation, valorisation de l'estime de soi, faire des apprentissages

La définition des règles de vie est une exigence de tout groupe social, ces règles visent à préserver les valeurs et la vie du groupe. L'organisation de la vie du groupe et les mécanismes d'acculturation visent à favoriser l'autonomie, l'indépendance, la solidarité et la libre participation des membres de ladite société. Cette organisation régleme la communication et les comportements attendus par les membres. L'institution carcérale ne déroge pas à cette règle. Elle est conçue pour réaliser deux missions : punir et rééduquer. Le délinquant en institution subit des sanctions, des châtime nts corporels, un étiquetage, des punitions excessives qui l'isolent de la réalité sociale. La réaction sociale à l'égard de l'enfant délinquant a toujours fait l'objet de châtime nt ou d'exclusion, en dépit des connaissances sur le développement de l'enfant. L'enfant a toujours été appréhendé comme un adulte ; et les carences psychoaffectives, cognitives et relationnelles dues à sa socialisation ne bénéficient pas autant de traitement visant à les combler. Il est davantage urgent de songer n'ont pas à imposer à ceux-ci des peines stigmatisantes conduisant à des identifications négatives, mais à des peines rééducatives visant à l'appropriation des identifications positives. Le sentiment d'exclusion sociale est source de mal être psychologique qui altère les capacités, les ressources adaptatives de la personne.

Les interventions correctives en contexte institutionnels sont multiples et leurs efficacités est fonction de leur ancrage dans la recherche scientifique (adéquation théorie-pratique), la prise en compte du contexte et leur implémentation par un personnel compétent.

La qualité du personnel chargé de leur mise en œuvre est également un facteur optimisant de l'atteinte de l'objectif escompté. Dans l'ensemble, les dispositifs mis en œuvre pour changer les comportements marginaux ou problématiques sont pensés pour répondre non pas aux particularités des adolescents en difficulté, mais à un public ciblé de manière uniforme. Les caractéristiques des bénéficiaires : très faible niveau de scolarisation et de qualification professionnelle, absence de projet de vie réaliste, manque de repère et de connaissance des normes sociales, rupture familiales et contextes familiaux défaillants, fragilité psychologique, problèmes de logement, etc. ne sont pas pris en charge en institution. Ces interventions dans leur administration fonctionnent comme dans le modèle médical où toute maladie est soignée par un ensemble de médicament bien précis. Les programmes de resocialisation ne tiennent pas compte de la réalité singulière de l'enfant en situation de délinquance. Ces programmes buttent d'autre part à la réalité institutionnelle, faite de discipline rigoureuse, de moralisation, d'infantilisation, de prise en charge totale, de routine, etc. ne laissant aucune possibilité d'expérimentation de l'autonomie en institution. Le cycle de vie en institution constitue un meilleur moyen de routinisation des schèmes d'ajustement convenable dans un tel milieu. Cette routinisation des schèmes est en institution constitue une des béquilles à l'adaptation en milieu ouvert, où la dynamique des facteurs de risque et de protection ne fait plus l'objet d'un contrôle strict. Répondre au principe d'ajustement du dispositif aux besoins de l'individu est une parodie coûteuse dans un univers aux ressources limités. La réalité institutionnelle hante la démarche même du traitement et favorise des postures inadéquates dans la quête de l'effet de changement chez le délinquant. Les attitudes prescrites sont telles que : la démarche participative, être attentif aux histoires de vie et être empathique sont mise à l'épreuve de la surpopulation carcérale et de l'insuffisance du personnel d'encadrement. La réalité institutionnelle hante tant la démarche de traitement, que les postures des entités en interaction dans l'accompagnement. Cette double posture est basée sur une relation de dominance, descendante où l'une des entités donne des ordres et l'autre est censé obéir ; une relation de soumission à l'autorité et non d'un engagement au changement, d'une acceptation aux programmes. Cette posture relationnelle conduit à la production des pratiques inadéquates et la quête d'un effet de changement chez le délinquant, se réduit à la quête d'un conformisme institutionnel. Du point de vue téléologique le conformisme aux règles, aux exigences morales de l'institution sont prônés, perdant de vue l'intérêt porté à la personne humaine et au développement de son capital humain et social. La prison est le siège de contraintes diverses,

une hydre de valeurs antinomiques et de contraste des logiques de traitement, et une philosophie dissonante de la resocialisation. Ce dispositif précaire, improvisé et cloisonné de resocialisation.

L'homme est un être en devenir, cette caractéristique de l'être humain le différencie de l'animal donc la satisfaction des besoins est quotidienne ; la logique de satisfaction des besoins chez l'homme s'inscrit dans une logique de planification, de réalisation d'un projet à long terme. Maslow (2004) distingue à ce sujet cinq besoins hiérarchiques (les besoins physiologiques, les besoins de sécurité, les besoins d'amour, les besoins d'estime et les besoins d'accomplissement de soi) qui déterminent les comportements des individus, et les engagent dans les interactions et des rapports à la normalité. L'acuité de ces besoins guident les logiques de satisfaction des individus en fonction des réalités subjectives (éducation, expériences vécues, l'univers de soutien) et des ressources objectives de l'individu. La personne vulnérable mobilise ses ressources individuelles et environnementales pour améliorer sa capacité à agir par elle-même et avec autrui. La vulnérabilité dépend d'ailleurs de l'interaction des facteurs personnels et des facteurs environnementaux.

En Travail Social, dans la dyade « individu-environnement », l'individu est objet d'intervention et non sujette à des interventions. A cet égard, l'intervenant social est un intermédiaire, un médiateur participant à la construction de liens forts et productifs entre ces deux entités ; ceci pour assurer un développement et à l'adaptation sociale de l'individu dans son milieu. En institution carcérale, le travail social a pour mission de contribuer au relèvement moral de l'enfant, d'assurer la bonne adaptation de celui-ci en milieu carcéral, d'assurer le suivi de la procédure le concernant, d'organiser son séjour à travers le rattrapage scolaire ou la formation, de préparer sa réinsertion socio – économique, et de traiter et prévenir la délinquance juvénile. Le traitement consiste à apprendre ou réapprendre au délinquant de s'identifier comme membre d'une société ; d'accepter les normes et ses valeurs, mais surtout d'ajuster ses aspirations personnelles aux exigences de celle-ci dans l'optique de promouvoir le développement social. La finalité ultime de cette intervention rééducative est la modification du comportement délictuel de l'enfant, pour en faire un comportement socialement intégré, conforme aux normes sociales. Ce processus implique une réconciliation du délinquant avec lui-même, et avec la société; nécessaire à une réinsertion sociale véritable.

L'approche centrée sur la personne nécessite la mise en place des activités adaptées aux besoins spécifiques de la personne. Pour Rogers l'individu est une personne, orienté en permanence vers le développement de son potentiel intérieur et l'amélioration du concept de soi. La motivation est primordiale dans la démarche d'accompagnement, et notamment dans un contexte de contrainte et de résignation. Le détenu doit être le centre de gravité de l'intervenant et ce dernier doit adopter une posture professionnelle qui crée un espace d'écoute sécurisant et bienveillant dans un tel contexte générant des souffrances psychologiques, des incapacités psychologiques. La rue est un espace vital, de survie ; elle a sa culture qui a quelques ressemblances avec celle du milieu carcéral. La nécessité de saisir ces cultures de vie est un gage, dans la compréhension et la quête des méthodes, moyens parvenant à l'atteinte des objectifs définis. Le style de vie de cette population cible est fortement ancré dans la marginalité, sous l'effet d'un conditionnement vicariant et qui semble facilement capter tout ce qui a des ressemblances avec ce style de vie et assure son épanouissement dans le résultat souhaité. La resocialisation des enfants en situation d'inadaptation sociale ne peut se réduire à un apprentissage des normes de la société dominante. Les objectifs formulés ne tiennent pas souvent compte de la culture acquise durant le parcours de vie dans la marginalité. L'objectif normatif devient un enjeu central dans les interactions entre l'éducateur et l'enfant alors que le travail principal devrait être la mise en place des activités ayant pour but d'améliorer la conduite des enfants et de développer leurs capacités de créativité. Il faut se conformer aux normes d'une structure qui exige un comportement idéal sur des logiques expectatives. Cela augmente alors des manies de l'incapacité à répondre adéquatement aux besoins de la personne en situation de handicap par une rigidité disciplinaire, des activités inadaptées aux besoins de l'enfant et incapable de combler les déficits, ainsi que les carences du parcours de vie pré-carcéral. La culture de vie en institution a un apport positif dans le contrôle des pulsions. Elle discipline le rythme de satisfaction des besoins physiologiques, se contenter de ce qu'on a en prison, vivre sans le soutien des autres, elle peut d'ailleurs inciter à un investissement aux projets de vie à long terme. La resocialisation en institution peut s'appréhender sur quatre dimensions : la dynamique relationnelle en institution, les moyens d'action, la démarche et le système de responsabilité. Cette logique d'action vise à développer les ressources personnelles du détenu.

CHAPITRE 3 : MODELE THEORIQUE PPCT ET COMPETENCES PSYCHOSOCIALES

Concept en plein expansion depuis la fin du 20^e siècle, la notion de compétences autrefois exclusivement réservée au milieu professionnel donc la paternité n'est point à remettre en doute. Elle est devenue incontournable dans plusieurs secteurs d'activité de la vie sociale. Dans le domaine de l'éducation ou de la socialisation, l'on en a fait un pilier, ceci dans le but de favoriser l'adaptation ou l'insertion du jeune aux exigences de la vie adulte. L'Unicef mettra davantage une emphase sur les compétences psychosociales et exigera leur intégration dans les programmes scolaires. Une nouvelle approche pédagogique vit ainsi le jour, à savoir : l'Approche par Compétences, pour pallier aux insuffisances de celles plus ancrées aux savoirs scolaires et pour répondre au problème permanent évoqué des rapports scientifiques (Ela, 2000 et Fonkoua, 2006) de l'adéquation entre les savoirs scolaires et la vie sociale ou des enjeux de développement des populations. Le domaine de la santé, notamment dans son aspect thérapeutique (réadaptation sociale, santé mentale,) n'en est point resté en marge de cette innovation. Les compétences du patient ou du client sont des outils de mesure de la réussite du traitement et du bien-être. Elles sont donc indispensables à la promotion de la santé, la prévention des comportements à risques, l'adaptation et à la résilience. Ce chapitre apporte un éclairage sur la saisie, la compréhension desdites compétences psychosociales, sans toutefois insister sur la notion de compétence, mais aussi, apporte une réponse sur leurs moyens d'acquisition. Il s'achève avec une présentation de la grille de lecture théorique de l'étude, à savoir : le modèle PPCT de Bronfenbrenner.

3.1. Les compétences psychosociales

3.1.1. Définitions

L'expression compétences psychosociales est une association de deux notions distinctes, à savoir celle de compétences et de psychosociales. Le Petit Robert (2009) souligne que le mot compétence vient du latin *competentia*, renvoyant ainsi à une capacité, un art, une

expertise, une qualité. Ceci rend compte de la polysémie du concept, liée à la variété des domaines de sciences, mais aussi au contexte de son utilisation. Si en milieu professionnel le mot revêt plus le sens d'une expertise ou d'une qualité, il prend plutôt une autre connotation selon qu'on est dans le domaine sportif (performance) ou dans le domaine éducation. Raynal et Rieunier (1997) donnent une définition réduite (en pédagogie) de la notion, en l'assimilant à un « savoir-faire efficace dans une situation déterminée » (p.110). Ces auteurs assimilent la compétence en termes de réponse comportementale d'un individu aux sollicitations de son environnement. Les psychologues voient ainsi une reproduction d'un schéma préconçu (suite à une formation), une réponse standardisée à des situations et susceptibles d'être mesurée (performance). Charron et al (2020) désignent par compétence « l'ensemble des ressources intellectuelles que l'individu peut mettre en œuvre à volonté, sans pour autant en être nécessairement conscient, pour atteindre un objectif fixé, que ce soit dans le cadre d'une activité privée ou de relations sociales » (p.50). La compétence est alors définie comme la capacité pour une personne de gérer son potentiel en situation. Jonnaert (2009) tient compte de deux aspects interdépendants dans la définition de la compétence, à savoir : le contexte (réponse contextualisée) et la représentation de la situation. Il écrit à cet effet qu'une compétence est : « une mise en œuvre, par une personne particulière ou par un groupe de personnes, de savoirs, de savoir-être, de savoir-faire ou de savoir-devenir dans une situation donnée » (p. 38). Le dictionnaire APA (2018) l'assimile à une « capacité d'exercer un contrôle sur sa vie, de traiter efficacement les problèmes spécifiques et de modifier son comportement et son environnement » (p.220). C'est un ensemble de ressources mobilisées dont un individu ou un groupe dispose et qui lui permettent d'ajuster la réponse comportementale à une situation problème donnée dans un contexte particulier.

Cette orientation nous introduit dans la dualité individu-environnement ou dans la dynamique psychosociale de la compétence. Le psychosocial est intimement lié à l'histoire de la psychologie sociale qui s'est constitué dans une zone d'incompétence de la sociologie et de la psychologie. Ce qui est communément appelé psychologie sociale, une science charnière et carrefour qui analyse les comportements, les cognitions et les affects de l'individu en fonction du contexte de vie et/ou de la situation (Ebale, 2019). Ce nouveau regard dit regard ternaire ou regard psychosocial pour Ebale : « met en présence un sujet individuel (ego), un sujet collectif (alter) et un objet, à savoir, le stimulus ou la situation » (p.42). Le psychosocial

renvoie donc à tout ce qui relève des construits des interactions, échanges individu-environnement. Ce terme est intimement lié au processus de transformation physique ou psychologique de l'individu en fonction du milieu. L'adaptation relève d'un compromis entre trois types de contraintes, à savoir : une contrainte biologique, une contrainte environnementale et une contrainte intentionnelle. L'individu répond au besoin de conservation de l'individu, soit aux exigences du monde physique et social ou à une exigence téléologique (Charron et al, 2014, 2020).

L'OMS (1993) définit les CPS comme : « la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être subjectif lui permettant de répondre de façon positive et efficace aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne ». Elles sont donc des habiletés qui dépendantes du contexte de vie (chargées culturellement et politiquement par le profil d'homme souhaité par la philosophie éducative) et donc la mobilisation est corrélée avec situation sociale. Luis et Lamboy écrivent que les CPS sont : « des habiletés individuelles de nature psychologique qui sont indispensables à toute vie sociale » (Inpes, 2015, p.12). L'habileté est pour Gausse (2018) : « une qualité (innée ou acquise) de finesse, d'adresse dans le choix de moyens pour arriver à une fin, qualité d'adresse, d'intelligence, de compétence dans une activité demandant l'acquisition et l'application de techniques, aptitude et/ou adresse particulière dans tel domaine ou pour telle activité » (p. 3).

Elles font également référence aux aptitudes ou habiletés à :

- répondre aux exigences de la vie quotidienne ;
- maintenir un état de bien-être subjectif ;
- Émettre des comportements positifs, pro sociaux et adapter dans une situation.

Ce sont des agents vecteurs de la résilience, c'est-à-dire des ressources qui optimisent la capacité d'une personne à rebondir ou à se reconstruire après un événement traumatisant et à vivre en harmonie avec soi-même et avec les autres. La résilience est le résultat des capacités d'un individu ou d'un groupe à mobiliser ses ressources pour faire face aux épreuves habituelles de l'existence, ou même pour se prémunir contre la survenue de telles épreuves. Les caractéristiques d'une personne résiliente sont : la sympathie, le sens de l'humour, un tempérament facile, une haute estime de soi, des compétences cognitives, des compétences sociales, une capacité de se projeter dans l'avenir et l'habileté à résoudre des

problèmes. La reconstruction est un produit de l'interaction entre la personne et son environnement de vie (Calvot et al, 2013). Elles sont intermédiaires à la résilience de l'individu. D'où leur importance dans la prévention des comportements à risque (consommation des substances psychoactives, comportements violents, comportement sexuel à risque), le bien-être subjectif et la santé mentale. Elles sont interdépendantes ; mais aussi fonction du contexte socioculturel. Sandon (2014) souligne qu'elles sont des « aptitudes d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adaptant un comportement approprié et positif, à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement » (p.5). Ce sont des compétences de vie courante ou « life skills » qui vise à donner les aptitudes pour un comportement positif et adaptable permettant à des individus de gérer efficacement les exigences et les défis de la vie quotidienne. Ce sont des aptitudes dans le domaine de la négociation, de la prise de décision, du traitement des désaccords, règlement de conflits, et de l'esprit critique). Elles se réfèrent aussi, à l'ensemble des processus psychologiques et sociologiques par lesquels une personne, située dans un contexte donné, entretient une relation dynamique, réelle et symbolique, avec elle-même, les autres, les groupes et plus largement avec son environnement. Elles font également référence à la capacité de fonctionner d'une façon autonome, à la capacité d'interagir adéquatement avec les autres et à la capacité de contribuer à la cohésion sociale. Les compétences psychosociales se développent dans des situations d'interaction favorisant l'exploration des expériences positives par les potentialités biologiques du sujet. Ces expériences renforcent à la fois les facteurs auto systémiques facilitateurs à la réalisation de soi : l'autonomie et l'autodétermination. C'est un ensemble d'attitudes et de comportements qui permettent à un individu de participer de manière efficace et constructive à la réalisation de son projet de vie et de celui de sa société. Elles sont des supports d'intégration sociale, forts prédicteurs de l'adaptabilité sociale, de la santé et du bien-être, voire de l'inclusion sociale (Parent et al, 1995 ; Dutrénit, 2001 ; Ermery, 2005). Elles s'inscrivent dans un processus d'empowerment, c'est-à-dire dans un processus de renforcement du pouvoir d'agir. L'empowerment est un processus visant à rendre une personne ou groupe de personnes autonomes, actrice ou acteur de sa propre vie. Ces objectifs sont : permettre à une personne ou à un groupe de renforcer son pouvoir créateur qui le motive à accomplir quelque chose et à s'émanciper dans son environnement social ; analyser les contraintes de sa propre situation et de s'en libérer, d'influencer sur son existence, d'agir et d'en changer le cours ; réaliser qu'on n'est pas seul,

que l'on fait partir d'un groupe et qu'on peut changer sa situation en agissant et en interagissant avec la communauté (Relandeau et al, 2009).

La production des compétences sociales se situe toujours dans un contexte social et culturel donné. Mais il en demeure moins que le système de production et de développement de ces comportements pro sociaux repose sur le type d'homme recherché par la philosophie de vie d'un peuple à un moment donné de son histoire. Les CPS sont vecteurs de santé et de bien-être, mais aussi un potentiel du capital humain favorable à la résilience et à l'actualisation quotidienne des comportements face aux situations problèmes. Greenberger souligne qu'elles font référence à la capacité de fonctionner d'une façon autonome (compétence individuelle), à la capacité d'interagir adéquatement avec les autres (compétence interpersonnelle) et à la capacité de contribuer à la cohésion sociale (compétence sociale) (Deslandes, 2008). Des habiletés qu'il assimile à la maturité psychosociale. APA (2015) souligne que la maturité psychosociale renvoie à : « la capacité de gérer efficacement et avec résilience l'expérience et d'accomplir de manière satisfaisante des tâches de développement (biologique, sociales, cognitive) caractéristiques de son âge » (p.858). Ces aptitudes sont nécessaires dans la vie adulte et notamment dans une société ancrée dans l'individualisme et la démocratie.

3.1.2. Typologie des compétences psychosociales

La littérature scientifique dénombre une variété de compétences psychosociales qui intègre diverses dimensions de la personnalité et de ses rapports à la vie sociale. Les variantes les plus rencontrées sont celles liées à : l'identité, l'autonomie, l'adaptation ou résolution des problèmes et sociale. Ces dimensions n'agissent pas isolément dans la production de la réponse adaptative ; elles sont interdépendantes et mobilisées en situation.

3.1.2.1. Agir Autonome

L'autonomie fait référence à la capacité à diriger soi-même sa vie, par la définition d'un projet et la mise en route des moyens nécessaires à sa réalisation. Raynal et Rieunier

(1997) la définissent comme : « l'aptitude à prendre des décisions pertinentes de son propre chef après une analyse de la situation à traiter » (p.72). L'autonomie se réfère au libre arbitre de la personne et est la résultante de plusieurs facteurs liés à la personne et à son environnement ou à son contexte de vie. Elle se réfère à la capacité à se gouverner soi-même (capacité à prévoir et choisir, d'agir, d'accepter ou de refuser un jugement) ; à réaliser son projet de vie tout en respectant les normes conventionnelles de sa société et des contraintes liées à la réalisation dudit projet. Elle n'est pas un libertinage, ou une tendance à assumer des responsabilités aux buts égoïstes ; mais, de réaliser son projet de vie dans le respect des normes du système conventionnelle de sa société. Chaque société définit un ensemble de valeur qui accorde plus d'intérêt à l'action individuelle au détriment du groupe et vice-versa. Chauffaut et David (2003) attestent à cet effet, qu'elle se réfère étroitement à la notion d'individu et de liberté, mais aussi, des valeurs, droits et devoirs moraux et sociaux qu'on confère à celui-ci dans la société. C'est donc une « construction politique moderne » (p.9).

L'autonomie renvoie à une personne productive, une valeur ajoutée à l'effort national et qui permet de sortir des schémas assistanciers, de la dépendance. Dans la quête d'un développement ou d'un bien-être général, l'individu a des responsabilités, des qualités personnelles pour participer à la réalisation de cet idéal. La notion d'autonomie est un indicateur évaluant la primauté des valeurs individuelles dans un environnement surplombé par les facteurs de risque. Elle ressort aussi la notion de résilience, la responsabilité personnelle, une volonté à réussir malgré les difficultés, les facteurs défavorables. L'autonomie est une finalité de l'action sociale et renvoie davantage à l'identité, au développement personnel. Les termes communément associés à l'autonomie sont : la responsabilité (assumer les conséquences de ses actes), l'indépendance (trouver en soi les ressources nécessaires), les capacités/compétences (capacités à faire des choix des aptitudes;;) (Chauffaut et David, 2003). Greenberger souligne que l'autonomie s'exprime sur trois dimensions : l'orientation vers le travail (persévérance, effort, habiletés de travail, le désir de se réaliser et réaliser un travail satisfaisant), l'identité (concept de soi, confiance en soi, estime de soi et intériorisation des valeurs) et l'indépendance (le sentiment de contrôle, l'initiative et l'autodétermination) (Deslandes, 2008). Chez Cusson (1975) l'autonomie se traduit par la prise d'initiative dans la poursuite du projet de vie, l'indépendance (résister aux pressions, moins dépendant ;:), la force (maîtrise de soi, vivre selon le principe de réalité, tolérance, ne

pas se décourager) et la compétence (savoir-faire dans un domaine). Les dimensions : initiative, indépendance et dépendance, intolérance à la frustration, sports et activités académique, métier.

La composante adaptative : elle regroupe des habiletés relatives à la résolution des problèmes par l'individu dans son cadre de vie, à savoir faire face aux difficultés de son environnement. Elle revêt à la fois des habiletés cognitives, affectives et émotives ; regroupant entre autres la capacité à faire une auto-évaluation, auto critique ou une évaluation d'une situation (pensée critique, mesurer les conséquences de ses actes, respecter les règles, respecter les comportements favorables à la santé et à la sécurité, assumer les conséquences de ses actes), à réguler ses émotions (colère, anxiété, faire face aux pertes, pensée positive, abus et traumatismes) ; à prendre des décisions et à résoudre les problèmes. L'autonomie sous-tend une aptitude (compétences cognitives) à la pensée critique, l'auto-évaluation, la prise de décision et à la résolution des problèmes. La remise en cause de la réponse comportementale à adopter, l'exploration des alternatives nouvelles et les conséquences de ses actions sont des mécanismes déterminant l'ajustement de l'individu dans son environnement. Les stratégies d'ajustements (cognitives, émotionnelles) sont corrélées avec l'évaluation des réponses et de l'auto efficacité d'un individu. La comparaison entre l'évaluation de la menace et celle du coping détermine l'adoption du comportement suggéré. Si l'Evaluation de la Menace est inférieure à l'Evaluation du coping, alors il n'y a pas d'adoption du comportement suggéré. Mais, si l'Evaluation de la Menace est supérieure à l'Evaluation du coping, alors l'adoption du comportement suggéré envisageable (Chappé, 2011). L'ajustement ou la réponse comportementale dépend de façon importante des croyances que les individus ont d'eux-mêmes, de la situation, de la leur propre capacité à faire face aux évènements, ainsi que des valeurs qui les poussent à agir dans un sens ou dans un autre (Fischer et al, 2020). Elles guident et justifient le choix de la stratégie d'ajustement. Deux processus d'évaluation s'opèrent ou sont activés, face à une nouvelle information menaçante ou situation problématique, à savoir : l'évaluation primaire et l'évaluation secondaire (Bruchon, 2005). La première est affective et concerne les propriétés subjectives de la situation, celles liées à la subjectivité de l'individu. La seconde est cognitive et repose sur les aspects objectifs. C'est l'estimation et la compréhension qu'un individu a des ressources personnelles et sociales à sa disposition pour faire face à la situation. Il ne s'agit

pas seulement d'évaluer ses ressources ; mais encore, de savoir si on a l'aptitude ou la capacité de les mobiliser d'une part, et de connaître l'efficacité ainsi que les conséquences de ses tentatives. Bantuelle et Demeulemeester (2008) soulignent que les individus ayant des habiletés à prendre des décisions, ressentent un meilleur sentiment de contrôle sur leur vie, un meilleur sentiment d'efficacité personnelle et une estime de soi positive. Cette capacité à exercer un meilleur contrôle sur sa vie, renforce le sentiment d'auto efficacité personnelle, une estime de soi positive et enfin une motivation à la poursuite des projets de vie à venir. Cette évaluation de soi est un élément essentiel à la construction d'une identité, et parallèlement à réceptivité aux mesures de resocialisation.

3.1.2.2. Identité (valeur affective)

L'identité est définie comme la partie du concept de soi d'un individu qui résulte de la conscience qu'à cet individu d'appartenir à un groupe social ainsi que la valeur et la signification émotionnelle qu'il attache à cette appartenance. Elle est se réfère à une capacité réflexive sur soi et à la façon dont chacun se définit en situation. Le concept de Soi est central dans la construction de l'identité, car il est corrélé avec le comportement des individus en situation. Le jugement que l'on a de Soi-même, de l'autre et l'image de nous qu'on veut projeter aux autres (personnes, objets ou faits) participent à la production de notre comportement en situation. L'identité pour Monson est situationnelle car assumerait une fonction d'adaptation, un rôle correspondant à la situation (Abdellaoui et Blatier, 2006). L'estime de Soi est la dimension affective et évaluative de la représentation de soi (image de soi) se définissant comme : l'état d'évaluation d'une personne de son niveau potentiel d'inclusion dans les groupes. L'estime de soi est la conscience de soi, ses valeurs, attitudes qui permettent de faire face au monde, évaluer la distance entre le soi réel et le soi idéal. L'estime de Soi renvoie à la conscience de sa valeur personnelle, permettant d'évaluer la distance entre le soi réel et l'idéal de soi. Abdellaoui et Blatier font remarquer que la conscience de sa valeur personnelle, ne peut se développer qu'en se basant sur les jugements que la personne porte sur elle-même. L'estime de Soi représente un déterminant essentiel de la santé mentale et des comportements sociaux. Elle se développe à partir d'expériences positives ou négatives vécues depuis l'enfance. Elle peut être renforcée par l'encouragement et une acceptation des autres. Elle se déprécie le plus souvent par l'échec, la critique et le

rejet. Une faible estime de soi ne peut être que transitoire, dans certains cas, elle peut entraîner des problèmes graves tels qu'anorexie, dépression, suicide ou délinquance (IREPS, 2014). Dubois & Silverthorn (2004) montrent également qu'une faible estime de soi prédit l'association à des pairs délinquants. Une personne se sentant rejetée par la société la rejette à son tour afin de restaurer son estime de soi et se tourne vers des pairs délinquants en adoptant leurs comportements. Cusson (1971) appréhende cela en termes de réaction sociale stigmatisante, qui conduit chez Mailloux (1965) à des identifications négatives. Le déviant s'associe aux pairs déviants ; et la reconnaissance de ses conduites délictueuses par ceux-ci augmente l'estime de soi. La reconnaissance par le groupe favorise une valorisation de l'image que l'on a de soi. Par ailleurs, une faible estime de soi est non seulement corrélée à la déviance des pairs mais également à celle de la famille et du voisinage (Zhang, 2003). Une estime de soi négative est pour Meier (2009) à l'origine de difficulté pour un individu qui peut dès lors manifester des doutes, des hésitations ou des comportements agressifs ou d'autodéfense. Le développement de cette estime de soi pour Maslow (2004), conduit à des sentiments de confiance en soi, de valeur, de force, de compétence, de capacité, et d'être utile et nécessaire dans le monde. L'estime de Soi renforce le sentiment d'auto efficacité et la motivation de l'individu. Les individus possédant une haute estime d'eux-mêmes ont plus de chance de se caractériser par la réussite et par une bonne intégration tandis que ceux ayant une faible estime. Elle favorise le sentiment d'auto-efficacité (aptitude à mettre en œuvre une suite d'action pour atteindre un but) et la motivation (attitude envers le but recherché dépendant de sa conscience de soi).

L'adolescence est une période de profonds changements (socialisation, cognition, image du corps, sexualité). Elle est souvent la période de la vie où l'estime de soi est la plus faible et devient de ce fait responsable de problèmes divers. L'acquisition d'une identité autonome différenciée de celle des modèles antérieurs est une préoccupation développementale de la période transitoire de l'adolescence. La confrontation des caractéristiques individuelles et de ceux de son environnement participent à cette construction de l'identité. Les caractéristiques du sujet, le parcours de vie ou son histoire personnelle fait d'échec, de traumatismes, de liens fragiles, d'insécurité affective favorisent l'émergence de problème psychologique qui affecte l'estime de soi. Les échecs successifs dans les domaines scolaires, des relations sociales et de l'adaptation au système de norme catalysent l'émergence

d'un complexe psychique dont le noyau est l'échec. Cette routinisation dans les échecs constitue un obstacle devant les activités nécessitant l'intervention de fonction cognitive structurée ; laissant ainsi une issue, un refuge dans des activités de satisfaction immédiates ou dans le vice. Chez l'adolescent incarcéré, celle-ci se fait dans une population stigmatisée et marginalisée. Les stratégies de resocialisation doivent agir sur les processus identitaires d'intégration et d'évaluation de l'information. Ces stratégies peuvent consister en un refus d'insertion de l'information nouvelle, le stigmate, ou en un remaniement de l'identité, une redéfinition de dimensions identitaires de manière à conserver une évaluation de soi positive (Abdellaoui et Blatier, 2006).

3.1.2.3. Compétences sociales

Les compétences sociales désignent l'efficacité des interactions avec autrui, tant du point de vue de soi-même que des autres. Ermery (2005) affirme : qu'« il s'agit donc d'être capable d'établir de bonnes relations, de savoir utiliser les règles de conduites émises dans une société donnée ; ainsi que d'être capable de s'adapter à un environnement en comprenant les signes de reconnaissance » (pp. 38-39). Celles-ci sont de bons indicateurs sur la capacité d'adaptation ultérieure d'un individu et cela dans des contextes de vie différents. Elles sont intermédiaires entre l'environnement et le sujet et médiatisent les interactions harmonieuses. Dubois et Felner mentionnent l'importance des interactions entre la personne et son environnement comme élément de la compétence sociale et des répercussions de cette dernière sur l'adaptation sociale (Parrila et al, 2002). Elle est la dimension relationnelle (interpersonnelle ou qualité des relations) et regroupe les habiletés favorables à l'établissement des relations de coopération et d'échange avec son environnement social (assistance, sympathie, valoriser l'autre, faire preuve de politesse, exprimer son respect, offrir de l'aide, s'excuser, l'écoute active, l'expression des émotions, capacité à donner et recevoir des remontées d'information et des réactions se présenter). Cusson (1975) fait remarquer que les problèmes de relations interpersonnelles du délinquant sont le produit de l'hostilité de son entourage et du rejet de ses parents ; hostilité qu'il projette par ailleurs sur son environnement. Cette composante se mesure à travers cinq dimensions : la solidarité, agression, ouverture, hostilité et manipulation (se servir de l'autre). Abdellaoui et Blatier (2006) soulignent que les détenus faisant montre de grandes habiletés sociales sont enclins notamment à écarter ou de mieux anticiper un danger imminent ou à repousser l'escalade possible des violences. Pour

Cabelguen (2006a), les habilités sociales leurs permettent d'améliorer le rapport interpersonnel avec les autres détenus ; favorisent un bon rapport avec les membres du personnel. Leurs comportements à l'égard des surveillants sont compris dans une attitude de tolérance et de coopération. Ces détenus expriment une bonne distinction entre la part des responsabilités individuelles et professionnelles chez le personnel pénitentiaire (Cabelguen, 2006b). La composante communautaire regroupe les habiletés qui favorisent la participation de l'individu à la vie de la communauté, sa cohésion. Elle fait référence aux capacités du sujet à accepter les normes et exigences des groupes sociaux et à participer à la réalisation des intérêts généraux. C'est sa réceptivité aux sollicitations de son groupe qui revêt deux dimensions : son acceptation mutuelle qui renforce le sentiment d'appartenance, de reconnaissance en tant que membre de la communauté d'une part ; et la participation qui est la manifestation comportementale de l'acceptation intériorisée par un engagement et une contribution à la consolidation de la cohésion sociale et du vivre ensemble d'autre part. Ce sont des attitudes et comportements facilitant l'insertion sociale du sujet (conformité aux normes, acceptation, participation). L'habileté à mobiliser des comportements adéquats en présence d'autrui, de contrôler les interactions sociales est un produit de la socialisation et un facteur d'intégration dans un environnement donné. Elles ont un effet durable sur l'adaptation et l'intégration ; et revêtent alors l'aspect d'un mouvement, d'une mobilisation d'un ensemble de savoirs, de compétences, d'aptitudes dans une situation particulière.

3.1.3. Développement des compétences psychosociales

3.1.3.1. L'incidence de l'éducation familiale

Les réseaux de socialisation primaire préparent l'enfant à la vie sociale, en assurant la médiation des tendances égocentriques de l'enfant vers des aptitudes à la vie sociale ; ceci dans le but que celui-ci assume ses devoirs de citoyen responsable. La socialisation étant un processus long et continu, l'enfant assimile par ce biais des modes de pensées, les valeurs et les comportements caractéristiques à la société qu'il appartient ; mais aussi, des valeurs humaines universelles. Les parents sont les premiers : modèles, les pédagogues et les renforçateurs des habiletés futures de l'enfant par leurs pratiques éducatives et leurs styles d'encadrement. Ils représentent pour les enfants un modèle de socialisation. Il s'agit pour eux

de renforcer les capacités des enfants à assumer leurs devoirs et responsabilités, de leur transmettre le culte de l'effort à travers le travail bien fait, de leur inculquer le respect de la liberté et la considération d'autrui à travers les principes de tolérances et coopération, l'amour de la Patrie et des valeurs socioculturelles positives (amour des parents, respect des aînés...). Les enfants doivent maîtriser leurs droits, mais aussi leurs devoirs. La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant dispose en son article 31 que tout enfant a des responsabilités envers sa famille, la société, l'Etat et toute autre communauté reconnue légalement ainsi qu'envers la communauté internationale (Ndjodo, 2000). Il doit de ce fait : respecter les institutions de son pays, les lois et les règlements qui y sont en vigueur et les normes sociales de sa société d'appartenance (Minas, 2018). L'intérêt et l'attention de la famille constitue la fondation de la protection de l'enfant. Le rejet ou l'abandon sont des éléments perturbateurs pouvant hypothéquer le développement et le bien-être de l'enfant et de l'adolescent en particulier. La culture micro systémique est parfois chargée de facteurs de vulnérabilité (hostilité, maltraitance, frustration, valorisation des conduites délinquantes) qu'elle devient source de production des handicaps multiples pour l'enfant. Mgbwa et Ngonu (2011) souligne que développement intégral de l'enfant ne peut réussir que dans le cas où les relations interpersonnelles familiales sont harmonieuses et que les parents intègrent la fonction parentale à travers de bonnes pratiques parentales. L'enfant a besoin d'un environnement sécurisant pour développer les habiletés adaptatives dans de contextes de vie différents. Des facteurs psychosociaux peuvent aussi être à l'origine, au développement et maintien de l'estime de soi. Des relations positives avec les parents et avec les pairs ont été reconnues comme facteurs importants pour l'estime de soi de l'adolescent. Les pratiques parentales associées au développement de troubles de conduites chez l'enfant comprennent une discipline incohérente, irritable, explosive, inflexible et rigide, ainsi qu'une supervision et implication faible. Paroli et al (2002) soulignent que les interactions positives sont prédicteurs de compétences prosociales qui sont des indicateurs des aptitudes comportementales des compétences sociales définis comme des : « comportements témoignant d'une sensibilité à l'égard des besoins des autres, de la capacité de comprendre le point de vue des autres et d'un désir d'interactions sociales » (p.5). Les pratiques parentales non efficaces et la discipline punitive sont corrélées avec les problèmes comportementaux. Deslandes (2008) écrit à cet effet que : « le style démocratique caractérisé par la sensibilité (engagement parental), l'encouragement à l'autonomie psychologique et la supervision au

développement de l'autonomie du jeune et plus précisément, de sa persévérance et sa volonté à faire des efforts (orientation vers le travail), de son autodétermination (indépendance) et de son identité (estime de soi, concept de soi) » (p. 168). Deslandes & Cloutier (2005) montrent que le style éducatif démocratique (autorité bienveillante) est plus favorable à cela. Ils prescrivent les pratiques éducatives suivantes : la participation au processus de prise de décision familiale, le soutien affectif, les occasions d'écoute et de respect des points de vue de l'autre, etc. Les parents sont des modèles de solidarité sociale et stimule par leur attitude envers les autres, le développement du sentiment d'appartenance familiale et communautaire. Le style démocratique se caractérise par une sensibilité (des sollicitations et stimulations) élevée et des exigences élevées. Le style participatif est discursif, ouvert à la contradiction et au dialogue ; laisse la possibilité à chaque membre d'apporter sa contribution à la culture de vie du groupe et à son épanouissement. Il est usuellement assimilé au style démocratique pour certains, un terme qui ne rend pas compte de l'étymologie du concept et qui vise à promouvoir des valeurs idéologiques, notamment l'idéologie libérale ne reposant sur aucune valeur de groupe et morale. L'autonomie se développe dans le « contexte de relations proches et soutenantes avec les parents et non au détriment des relations parentales » (Sandon, 2014, p.15). Mais ce modèle semble plus adapté dans le contexte actuel où le parent n'est plus porteur de toute puissance en termes de connaissance, ... Les mutations incessantes ont fait de certaines générations des analphabètes de leur temps où les enfants assument la fonction de parent et éclairent les parents (en termes de savoirs) sur les choses du moment. Dans cette triangulation ou cette relation dialectique la position de l'enfant et concomitamment celle du parent alterne en fonction de l'objet de la relation. L'équilibre du climat familial harmonieux, l'absence de distension ouverte entre les parents, de dissonances ou de contradiction ouverte dans les enseignements sont des atouts dans le respect par les enfants des directives donnés par ses parents. Les inadaptations ont donc un lien avec la qualité dans la relation de triangulation. Les apprentissages précoces et les résultats positifs génèrent la motivation aux apprentissages futurs de même ordre, renforçant ainsi l'appétence, l'estime de soi et le sentiment d'efficacité face aux types de situations. La santé se construit dans la relation sociale la qualité des relations qu'un individu entretient avec son environnement est un indicateur de son bien-être et de son niveau de ressources. Cette socialisation primaire est complétée par les institutions de socialisation secondaires (Focus santé, 2016).

3.1.3.2. Education scolaire

Si le cadre familial est le lieu d'éducation de base et morale, des satisfactions des besoins physiologiques, de dominance de la culture de vie d'un groupe restreint ; l'école est une institution étatique qui se charge de l'instruction de l'enfant, de manière globale. Elle est l'instrument de diffusion de la philosophie de vie d'un pays, de la fabrication du type d'homme souhaité par cette philosophie. Elle est mise en œuvre par l'Etat qui dans son processus d'étatisation opérationnalise un système répression, un système d'acculturation ou de domestication des normes, valeurs et de l'identité nationales ; mais aussi, des institutions de relais de sa politique qui facilitent l'intériorisation du sentiment d'appartenance à l'Etat Nation et à la construction du lien social. Thibon (2009) écrit :

«Le préalable de l'affirmation de l'Etat atteint, le processus autoritaire d'étatisation et d'acculturation juridique se complète d'une socialisation politique nationale qui légitime l'Etat sous couvert de l'adhésion des populations, mais aussi-fait moins souvent souligner d'une redistribution et d'un investissement de l'Etat au niveau local » (p. 126).

L'école assume sa fonction essentielle de médiation des savoirs de l'enfant vers les savoirs socialement reconnus. L'action d'éduquer vise à rendre la personne autonome par l'influence d'un éducateur. La connaissance de l'objet, sa représentation médiatise les rapports de l'individu à celui-ci dans son contexte. Le système éducation par l'appropriation d'une approche par compétence favorise chez l'enfant l'adoption des attitudes flexibles à son adaptation et un épanouissement social dans des contextes de transition. Les attitudes ou postures éducatives, les pratiques pédagogiques tournées vers l'apprenant et non vers les savoirs sont favorables au développement des ressources personnelles, augmentent la motivation à optimiser son potentiel. Sandon (2014) souligne que l'approche par les CPS est une approche positive et valorisante qui tient à la fois compte de la personne dans sa globalité, ses ressources, la cohérence de l'environnement et les attitudes pédagogiques globales positive des encadreurs. Elle favorise la modification des comportements, de maintien des comportements positifs. Arcand et al (2014) sur une analyse des travaux des chercheurs en sciences éducation et des professionnels de l'approche par compétence, proposent trois familles de situation (famille identité et adaptation, famille habitudes de vie et la famille

relations sociales) regroupant dix « savoirs communs déterminants » (...) comme objets d'interventions éducatives en contexte scolaire pour améliorer la réussite, la santé et le bien-être des jeunes. Ces savoirs-agir, compétences ou ces ressources personnelles résultant à la fois des apprentissages cognitifs et des divers apprentissages sociaux permettent aux jeunes d'adopter : des habitudes de vie saines, des relations sociales harmonieuses et de structurer l'identité ainsi que de s'adapter au changement et transitions. Royer (2006) propose un enseignement différencié, positif et de qualité pour l'amélioration des compétences personnelles et des habiletés en matière de résolution de problème chez les jeunes en difficulté.

❖ **La pédagogie participative**

L'apprentissage au mieux vivre ensemble s'expérimente dans les activités de la classe, la relation école-famille et le climat scolaire qui favorise le bien-être et la réussite des enfants. L'école ou la salle de classe est ainsi le lieu d'expérimentation du vivre ensemble. En définissant les règles de vie et en suscitant leur respect, et les activités d'éducation, elle promeut la solidarité, l'égalité des chances, l'entraide, les valeurs citoyennes, la tolérance, l'effort, les relations interpersonnelles dans un cadre multi culturalisé. Elle permet aussi d'envisager des projets de vie individuels et collectifs. L'école renforce l'individualité dans en compétition avec l'autre, dans le respect des normes sociales. Dans ce sens, il est évident que le délinquant sorti très tôt du système scolaire éprouvera de difficulté à développer de telles aptitudes ou habiletés. Son univers de normes est dominé par celles de son groupe social de référence, ou d'un groupe proche. L'éventail d'approche pédagogique telles que : la pédagogie de projet, la pédagogie des grands groupes, l'apprentissage coopératif, l'utilisation des méthodes interactives, et les activités périscolaires et extra scolaires sont des moyens et des occasions permettant d'atteindre ces objectifs. Les ateliers créatifs, les mises en situation, les jeux de rôle, discussions de groupe, tutorat, médiation entre pairs permettent de cultiver les valeurs de coopération (confiance, entraide, solidarité).

3.1.3.3. Apprentissages expérientiels ou ateliers expérientiels

Le développement des CPS repose sur la logique de relation d'aide réduite à un acte éducatif, visant à inciter, stimuler la personne à prendre conscience de ses capacités à agir dans sa vie et dans la société, de manière autonome, tout en faisant face aux facteurs de risque associés à son contexte de vie. Un réseau social soutenant rend favorable. Les ateliers expérientiels étant des interventions inscrites dans une démarche de psychoéducation réaliser en groupe. Le processus éducatif est au centre des apprentissages expérientiels, à travers les interactions entre le potentiel inné de l'enfant et les effets bénéfiques des transitions dans ses réseaux éco systémiques (famille, école, groupe de pairs, église, club ...). Pour qu'un programme de développement de CPS soit efficace, il faut qu'il satisfait trois exigences fondamentales : répondre aux besoins du jeune, capter ou susciter l'intérêt des participants, interactif et expérience vécue (être doté de méthode pédagogiques impliquant une participation active de sa part) (Sandon, 2014 et Inpes, 2015). L'action dans l'environnement favorise les apprentissages expérientiels (par expérience), par l'exercice des tâches différentes aux postures diverses ; cela optimise les ressources psychologiques et sociales, les schémas d'ajustement aux différentes situations problèmes. La routinisation des styles d'ajustement favorise une estime de soi positive, une qualification sociale, l'habileté à faire face aux nouvelles situations.

Les activités adaptées aux besoins de personnes sont capitales ; ceux-ci étant envisagées par l'intervenant comme un support, une nécessité à l'adaptation ultérieure de la personne ou susceptibles d'amoindrir les effets négatifs et facteurs de risques sur son style d'ajustement délinquant. Les jeux de rôles, la simulation d'une situation problème, les exercices de mise en situation. Le degré d'adéquation entre les ressources acquises, l'expérience acquise favorise plus ou moins l'adaptation. Le contexte d'apprentissage et son écart avec la situation problème peut favoriser l'inadaptation. Des actions individuelles sont nécessaires et consiste en des entretiens d'évaluation des potentialités de l'individu. Le but étant de considérer les caractéristiques propres du sujet et de l'inscrire dans une logique de suivi individualisé et de progression à son rythme. Les actions collectives sont des activités de groupe qui par leur dynamique produisent un effet d'émulation sur les comportements individuels. Le groupe doit être porteur de changement et la place de l'individu est déterminante dans le groupe pour produire le changement escompté.

- **La posture de l'intervenant**

La posture professionnelle désigne la manière dont le professionnel se positionne par rapport aux personnes concernées par les actions qu'il mène (ses valeurs, ses représentations et par ses attitudes, comportements, paroles). Gendreau (1978) parle de schèmes relationnels qui sont des attitudes professionnelles faisant preuve de confiance, de congruence, de considération, disponibilité, d'empathie et de sécurité ; attitudes nécessaires à l'établissement et au maintien de la relation d'aide ou d'accompagnement. L'éducateur est un agent de l'intervention, il doit susciter le changement ; il doit être capable d'observer, d'évaluer, d'organiser, d'animer, d'utiliser, de communiquer.

Quatre éléments sont nécessaires dans une posture soutenante :

- La bienveillance : un regard positif et de non jugement afin d'instaurer un climat de confiance
- Dépasser les stéréotypes : avoir la capacité à se décentrer du statut social et des capacités de la personne afin de reconnaître ses valeurs, sa culture, son niveau de savoirs. Il s'agit d'avoir un rapport relatif à la norme sociale
- S'appuyer sur les potentialités : ne pas le percevoir en termes de déficits à contrôler mais de potentiels à mouvoir, stimuler tout en reconnaissant ses difficultés, prioriser les ressources à développer. La reconnaissance des qualités, ressources de la personne renforce la qualité de la relation thérapeutique, l'autonomie de l'aidé.

Les techniques permettant de développer de telles habiletés sont interactives, expérientielles mais aussi ludique. L'intervenant est au centre de ce type d'intervention, sa posture éducative basée sur la confiance, sa capacité à animer un groupe et ses propres compétences sont primordiales dans le développement de l'estime de soi, la conscience de soi, la gestion et l'expression des émotions, stress, communication et relations, conflits et résolutions, coopération, Etc. C'est une posture humaniste qui considère chaque être humain comme possédant des qualités et des ressources pour se réaliser soi-même. Le fait de se sentir incompris renforce l'égoïsme et l'autre est perçu comme un juge, un donneur de leçon, cela rend le travail de resocialisation difficile.

Les techniques employées sont : la non directivité un principe fondamental en intervention sociale. La personne doit être actrice de sa propre vie et son développement. Chauffaut et David (2003) insiste sur la relation équilibrée basée sur la confiance, écouter, valoriser les ressources, se centrer sur ce qui est important. L'orientation : prendre en compte la demande, proposer des solutions et laisser l'autre choisir et guider l'action vers la réalisation des objectifs. L'éducation : faire prendre conscience, valeur. L'accompagnement : un engagement réciproque dans une relation équilibrée visant un changement de l'une des entités. L'accompagnant est un partenaire au changement et non un expert pour éviter de limiter l'intervention. Cette posture de partenaire développe le lien social, les compétences relationnelles et de lever les obstacles au changement. Etre dans une position d'empathie et de bousculer les croyances de l'individu pour éviter de consolider l'installation dans une posture de victimisation chez l'aidé.

3.2. Le modèle PPCT de Bronfenbrenner ou « Processus-Personne-Contexte-Temps »

Le modèle écologique est centré sur les interrelations complexes entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux. Il va au-delà du modèle psychologique (centré sur les déterminants personnels) et sociologique (centré sur les déterminants environnementaux). Bien que systémique à la base, ce modèle montre l'influence des systèmes environnants sur les systèmes humains (Relandeau, 2009). Tout système subit des pesanteurs, des influences de son environnement ; il n'est pas isolé. L'imbrication de ces approches montre que les sous-systèmes écologiques n'évoluent pas isolement ; ils sont interdépendants et s'influencent mutuellement. Un changement ou un déséquilibre survenant dans une sous-structure entraîne une perturbation du fonctionnement à moyen et à long terme des autres sphères éco systémiques. L'individu se construit dans l'interaction régit par un système de normes données, avec une philosophie d'acculturation particulière. Le modèle bioécologique de Bronfenbrenner (1979) s'inscrit dans une logique d'intervention individuelle ; où l'accompagnement tient compte des besoins du sujet, la démarche, le réseau de relations et le contexte de réalisation de celui-ci. L'auteur rend compte de la dynamique comportementale individu-environnement dans les situations d'adaptation et de développement.

3.2.1. Une taxonomie de sous-couches d'environnement

L'environnement est assimilé en tant que ; système d'emboîtement de facteurs en interdépendance qui influencent la personne en développement. L'environnement dans l'approche transactionnelle étant une juxtaposition de couches systémiques ; une taxonomie de six systèmes est mise en évidence.

➤ Onto système

C'est l'organisme lui-même avec ses caractéristiques innées et acquises aux plans physique, émotionnel, intellectuel et comportemental. C'est l'ensemble des caractéristiques, des compétences, des vulnérabilités et des déficits innés et acquis de l'individu. Il se réfère à la Personne, à ses ressources, en interaction avec lui-même et porteur de caractéristiques propres. Chaque individu est une singularité ; il a donc une histoire de vie personnelle qui combine à la fois des vulnérabilités et des opportunités.

➤ Microsystème

C'est le lieu, le contexte de vie immédiat dans lequel l'individu a une participation active et directe. On l'assimile également : au modèle d'activités, aux rôles et relations interpersonnelles expérimentés par un sujet au cours de son évolution, dans un environnement ayant des caractéristiques physiques et matérielles spécifiques. Bronfenbrenner affirme que le microsystème est : « un modèle d'activités, de rôles et de relations interpersonnelles vécues par la personne en développement dans un milieu doté de caractéristiques physiques et matérielles particulières. » (Mayer, 1997, p.42). C'est un réseau d'onto système en interaction dans un environnement physique particulier. Il englobe donc : le lieu physique, les rôles, les interactions et les activités.

➤ Méso système

C'est l'ensemble des liens et processus qui prennent place entre deux ou plusieurs microsystèmes. Bronfenbrenner (1979) souligne que le méso système comprend les interrelations entre deux ou plusieurs milieux dans lesquels la personne en développement participe activement. C'est un groupe de microsystèmes en interaction par le truchement

d'échange de communications. Ces échanges peuvent se faire par le biais : des interactions de face à face, mais aussi par des échanges de courriers, de communications téléphoniques.

➤ **Exo système**

Ce sont les endroits, des lieux ou contextes non fréquentés par le sujet en tant que participant, mais dont ; les activités ou décisions touchent et influencent ses propres activités et ou son rôle dans le microsystème. La personne en développement n'est pas active dans ces lieux, mais les événements qui y surviennent, influencent néanmoins sa vie (salaire du parent, conflit professionnel).

➤ **Macro système**

C'est l'ensemble des croyances, idéologies, les valeurs et normes, des façons de vivre d'une culture ou une sous-culture. Ces idéologies de vie sont le reflet et la source tout à la fois des conduites individuelles et institutionnelles. Il s'agit des « patterns » qui définissent les formes de vie en société. Pour Bronfenbrenner (1979) le macro système se réfère à : « la cohérence de forme et de contenu entre les systèmes, qui découle de la sous-culture ou de la culture dans son ensemble, des systèmes de croyances ou de l'idéologie » (p. 26). Le macro système est le support, la toile de fond qui englobe tous les autres sous-systèmes de l'environnement. Il peut valoriser la vie individuelle ou collective, la compétition ou la coopération, la violence, la tolérance, la solidarité Etc. Les facteurs comme la socio-démographie, les croyances et les valeurs sont aussi pris en compte en estimant qu'ils influencent le comportement de manière indirecte.

➤ **Chrono système**

C'est l'ensemble des considérations temporelles qui caractérisent un événement donné. Il se réfère aux influences découlant du passage du temps ; c'est l'effet de l'expérience carcérale sur les représentations et le comportement ultérieur de l'individu. Le temps carcéral est marqué par son caractère répétitif et monotone.

3.2.2. Le modèle PPCT

La théorie « Processus-Personne-Contexte-Temps » est une opérationnalisation de la théorie écologique du développement humain de Bronfenbrenner qui accorde plus d'importance aux processus dits proximaux et distaux. Ceux-ci sont pour Bronfenbrenner des « engins du développement » (Saint-Jacques et al, 2003, p. 8). Bronfenbrenner (1996) pense que le développement est une résultante de processus interactifs de plus en plus complexes et réciproque entre un organisme humain et les personnes, objets et symboles présents dans son environnement immédiat. La forme, la force et la direction de l'effet des processus proximaux sur le développement varient selon les caractéristiques de la personne et de l'environnement général. Ce résultat développemental se réalise dans une confluence de facteurs entre les forces et les faiblesses de l'individu, et les risques et opportunités qu'offre son environnement. Plus les facteurs de risque ou de vulnérabilité sont récurrents ou élevés, plus le risque de voir l'apparition de comportements déviant/délinquant augmente. Plus le contexte offre des opportunités délinquantes, plus la tendance à les reproduire ou à les voir apparaître est plus prononcée ; et parallèlement, plus les facteurs de protection surplombent les facteurs de risque, moins les risques de développement de certains types de comportements délictogènes seront amoindris.

Le modèle écologique « Processus-Personne- Contexte-Temps », se résume sous le paradigme $RcT_2 = f(PPC) T_1-T_2$; c'est-à-dire que la Réponse comportementale (ou développementale) au Temps T_2 est une fonction conjointe (non linéaire et non additive) des caractéristiques de la Personne, des Processus (proximaux et distaux) et des caractéristiques du Contexte de vie portant sur une période de vie spécifique (Saint-Jacques et al, 2003). Le Résultat du comportement adaptatif délinquant ou la Réponse Comportementale (RC) d'un temps donné (T_2) est fonction de la confluence ou de la prévalence des Processus proximaux et distaux, assimilé à la qualité de liens avec les environnement immédiat et médiateur, des caractéristiques de la Personne (âge, sexe, style de vie ou d'ajustement, niveau d'habileté psychosociales), des caractéristiques de son environnement ou de son Contexte de vie (C : délictogènes, chômage, stigmatisation, injustice sociale) à une période déterminée (T_1-T_2 : transition). Autrement dit, le résultat développemental au temps T_2 est une fonction conjointe (non linéaire et non additive) des caractéristiques des relationnelles que la personne entretient avec son environnement, les caractéristiques propres à la personne et du contexte vie dans lequel se réalise son développement, portant sur une période de vie spécifique. Une réponse

comportementale est une transaction une stratégie flexible, par essence conscientes, différenciées et adaptées à une situation problème survenant dans la transaction individu-environnement. La mobilisation des stratégies pour faire face au problème est consciente et revêt une dimension à la fois cognitive et comportementale.

C'est un modèle transactionnel de l'adaptation ou du développement d'une personne dans la dynamique des relations changeantes entre la personne et son environnement. La vie est émaillée de transition, c'est-à-dire de changement et de mutations qui surviennent dans le système écologique, ces dernières contraignent l'individu à faire des transactions ou des ajustements comportementaux pour résoudre les déséquilibres auxquels il fait face ou pour s'adapter au changement. L'interdépendance entre les sous-sphères écologiques, l'adaptation, le recyclage des ressources (tout changement repose sur les ressources existantes) sont des principes du modèle. L'approche éco systémique de Bronfenbrenner est centrée sur les interrelations entre un individu en développement et les différentes sous-couches systémiques dont la complémentarité est assurée par médiation du sujet. Les relations sociales entretiennent une pression sociale dans l'adoption de la réponse comportementale attendue. Le comportement souhaité fait l'objet d'évaluation des coûts/bénéfices de nature sociale et repose sur les croyances de l'individu concernant les groupes de références pertinents. Cela est modéré par la motivation à se soumettre ou la volonté de l'individu de répondre ou non aux attentes. C'est un modèle qui tient compte du contexte de réalisation et de construction des savoirs-agir et de leurs mobilisations appropriées par le sujet dans son environnement par les transitions et transactions qu'il opère. L'individu s'adapte dans ces différents environnements en contextualisant ou en actualisant son comportement dans les situations. Larose et al (2004) soulignent que l'adaptation est évaluée selon « le degré d'adéquation des conduites par rapport à un ensemble de normes de référence qui sont relativement aisément définissables » (p.59). Bronfenbrenner (1979) souligne qu'une transition survient à chaque fois que la position d'une personne est modifiée dans l'environnement suite des changements dans ses activités, ses relations ou ses rôles. Ces changements doivent également participer à la modification de la position écologique de la personne.

Une compétence est une variété de ressources psychologiques ou sociales de nature multiple (cognitive, émotionnelle et sociale), mobilisé par l'individu pour faire face à une

situation problème précise dans un contexte donné. L'ajustement adéquat justifie et jauge du niveau de compétence de l'individu dans la dialectique interactive individu-environnement. C'est d'ailleurs dans cette dynamique que se construit et se réalise l'individu. Support de la résilience et du bien-être, les CPs sont des ressources de nature psychologique (cognitives, affectives et conatives) nécessaires à l'adaptation sociale. Elles revêtent plusieurs dimensions donc les plus marquantes sont : l'autonomie, l'identité, les habiletés sociales et l'adaptation. Ce sont des construits de la dialectique individu-environnement qui se développent dans les transitions de l'individu dans les différentes sphères éco systémiques de son environnement, à savoir : la famille, l'école, les groupes de pairs, etc. Les caractéristiques de la personne en développement et ceux de son contexte de vie confluent dans la production des comportements. Elles justifient par ailleurs les niveaux d'adaptation ou d'ajustement à la situation problème, aux facteurs de vulnérabilité. C'est dans ce sens que nous appréhendons la notion de compétence psychosociale comme des habiletés sociales et psychologique, qui permettent à un individu de savoir interagir ou de s'ajuster harmonieusement dans une situation problème où façonne à la fois facteurs de risque et de protection. En d'autres termes, elles renvoient aux ressources, aux habiletés psychologiques et sociales que mobilise l'individu pour faire face aux facteurs de risque associés à l'adaptation aux situations problèmes de la vie. Pour Nomo Ongué et Ebalé Moneze (2023a) : « elles combinent à la fois une dynamique cognitive, conative, affective et relationnelle favorable aux interactions harmonieuses et à l'ajustement aux situations de vie » (p. 207-208). Savoir combiner avec les facteurs de risque pour s'intégrer dans un environnement ou adopter des attitudes prosociales dans un cadre où surplombent des facteurs de risque favorisent l'intégration sociale et le vivre ensemble.

Deux processus interviennent dans cette dialectique, Bronfenbrenner les appelle les processus proximaux et processus distaux ; assimilés aux relations que l'individu entretient avec son environnement immédiat d'une part, et avec les environnements distaux d'autre part. C'est de cette confluence réciproque entre l'individu et l'environnement que le modèle théorique PPCT tient une place capitale. La réponse comportementale ou développementale d'un individu à une période donnée est une résultante combinée de ses caractéristiques personnelles, des processus, du contexte de vie et des évolutions du temps. Ceci rend compte de la réalité des conduites produites en contexte particulier. Dans la réalité des situations

d'adaptative, les acteurs de l'intervention curative ou corrective en milieu carcéral conçoivent l'individu soit comme un objet épistémique qui se développe en conséquence d'une action. Il subit les contraintes des normes comportementales de son environnement et s'accommode d'une part ; soit comme un sujet épistémique se construisant par le biais des interactions sociales. Dans la distinction responsabilité individuelle et responsabilité environnementale, deux perspectives d'intervention s'opposent et sont complémentaires dans une perspective globale. Ces deux dimensions (facteurs de risque individuels et facteurs de risque environnementaux) sont des paradigmes théoriques du développement humain : le modèle behavioriste et le modèle constructiviste voire socioconstructiviste. L'individu en tant qu'objet de resocialisation subit les effets des mesures correctives sous les contraintes ambiantes, sans réel réaménagement des structures psychiques et des ressources psychologiques. Les mesures visant à modifier les facteurs de risque environnementaux pour faciliter l'adaptation de l'individu dans son environnement. Le référentiel social a pour but de favoriser l'adaptation de l'aidé aux facteurs externes ou aux contingences de son contexte : c'est une approche comportementaliste réductionniste de l'accompagnement. Le perspectif behavioriste consiste à agir sur les facteurs de risque et à rehausser les facteurs de protection afin de favoriser l'adaptation, la résilience de l'individu objet de mesure d'intervention. L'aidant est objet de l'intervention et celle-ci est centrée sur les facteurs environnementaux.

Le perspectif constructiviste (ou socio construction) Piagétienne sur l'adaptation souligne que l'adaptation procède par assimilation et accommodation dans la quête d'un équilibre. La mentalisation de l'action construit des schèmes d'ajustement qui s'intègrent dans des familles de situations et mobilisés dans des contextes particuliers. Il est évident que chaque contexte semblable, suscitera une logique d'ajustement approprié. L'approche constructiviste, voire socio constructiviste privilégie les construits, les relations dans un contexte où facteurs de risque et de protection s'interagissent et sont interdépendant. L'aidant est sujet des interactions et l'intervention est centrée sur les facteurs personnels. Cela favorise le développement des ressources personnelles, l'aisance à mobiliser des savoir-agir complexe en combinant ressources internes et externes. L'individu en tant que sujet de resocialisation est un acteur de sa propre construction. L'individu construit ses compétences, schémas d'ajustement et les contextualise en fonction des situations. Le savoir-agir s'acquière ou se construit dans un foisonnement de facteurs de risque et d'opportunité ; c'est ce déséquilibre

que s'acquière l'habileté à savoir utiliser le peu de ressources de son environnement. Soumis aux contraintes et aux déséquilibres l'individu en tant que sujet d'intervention doit composer, mobiliser des ressources personnelles, faire des choix responsables des éléments de protection de son environnement, les combiner avec son réseau social pour mieux s'adapter aux situations. Cela permet un réel développement du capital humain. Le référentiel social n'est qu'un médiateur à cette construction ; il opère une médiation entre l'enfant et ces différents milieux. Larose et al (2004) écriront : « l'enfant est conçu comme étant susceptible, potentiellement, d'engendrer une infinité de conduites adéquates à une infinité de situation nouvelles, en les adaptant et en les transférant de façon contextualisée à d'autres situation lorsque cela s'avère pertinent » (p. 60).

Le développement des compétences psychosociales s'inscrit dans le parcours de socialisation de la personne. Ceci fait ainsi intervenir une chaîne des interactions que la personne entretient avec son entourage et ses différents milieux. Ces derniers sont assimilés à des réseaux d'interaction éco systémique appréhendés sur deux aspects. D'une part, le réseau de relation immédiat où s'observe des interactions directes, d'influence directe sur la personne en développement et où il y passe plus de temps (famille, école, pairs, etc.). Ce sont des lieux de construction et de modelage des patterns de comportements, d'acquisition des expériences. Ces interactions participent au développement et à l'acquisition des expériences nécessaires à la vie, à l'adaptation sociale et cela en fonction des patterns de comportements propres à leur âge. Chaque milieu génère des acquisitions particulières, en fonction de l'âge de la personne et les interactions sont orientées vers l'adoption et la reproduction des attitudes et comportements socialement désirés à cet environnement. Ce souci de transmission et de reproduction des comportements donnés, vise à maintenir une forme de culture comportementale et de régir ce qui relève de la désirabilité sociale, de la norme sociale et inversement. D'autre part, le réseau de relation médiat où se produisent les interactions, les influences indirectes sur la personne en développement. Ce sont ces environnements qui définissent sans ambiguïté la politique, le type d'homme, les normes, les attentes sur le comportement des acteurs en interaction. Ils influencent ainsi les lieux d'interaction directe par la définition des normes sociales, les moyens de répression et de valorisation des comportements socialement désirés, et par la mise en œuvre des institutions de socialisation et de régulation sociale. Une harmonie, une congruence doit être observée entre les niveaux

d'interaction directe et indirecte sur le comportement souhaité, afin d'augmenter sa probabilité d'adoption par les personnes en développement. Les agents de socialisation ou de changement doivent ainsi être à mesure de reproduire et induire dans leurs interactions directes avec la personne en développement les comportements souhaités.

Revenant à notre étude, les agents de changement doivent être capables de déclencher le changement du style de vie délictuel et l'adoption des comportements socialement intégrés. Dans le cas d'espèce, il s'agit de développer des CPS propre à la période de la personne en développement (adolescence). Cela se réalise dans la dialectique individu-environnement, et par mise en œuvre des facteurs de protection, d'opportunités propices à la réalisation des tâches développementales dans l'écosystème prison. Le milieu carcéral induit des constructions volontaires/involontaires, conscientes/inconscientes qui favorisent l'adoption d'une culture comportementale donnée, et celle-ci est plus ou moins propice à la réalisation des tâches développementales propre à l'adolescence et conjointement au développement des CPS. Un tel environnement revêt des facteurs de risque qui rendent le sortant de prison apte à interagir harmonieusement avec lui-même et ses semblables ; à mieux ajuster son comportement aux situations nouvelles et par conséquent à revaloriser son style de vie délictuel. Pour rendre plus explicite de cette nous avons retenu quatre dimensions de la variable indépendante à savoir : la qualité des relations interpersonnelles, la participation aux moyens d'action, la pratique de l'accompagnement psychosocial et la responsabilisation en institution. Des variables susceptibles d'expliquer la réponse comportementale de l'individu en institution carcérale.

CADRE METHODOLOGIQUE ET OPERATOIRE

CHAPITRE 4: METHODE DE RECHERCHE

Elément essentiel de la recherche scientifique, la méthodologie est l'ensemble des règles et des principes que suit l'esprit humain dans la production des savoirs de l'ordre du matériel ou de la confirmation des savoirs existant. Tout chercheur procède par ordre et calcul dans son investigation pour atteindre le résultat escompté au bout du processus mis en œuvre. Le sujet qui fait l'objet cette recherche pose le problème de l'inadéquation entre les stratégies de resocialisation en contexte carcéral et le développement des compétences psychosociales des mineurs de la PCY. Il aborde l'impact des stratégies de resocialisation sur le développement des habilités psychologiques et sociales. Celles-ci sont nécessaires aux interactions harmonieuses entre lui et son environnement social ; mais aussi, à la résilience et l'adoption comportements pro sociaux. La question principale est formulée comme suit : les stratégies de resocialisation carcérale développent-elles les compétences psychosociales des mineurs de la PCY? Cette question principale de recherche a permis d'émettre quatre questions de recherche, à savoir :

QR1 : La qualité des relations interpersonnelles développe-t-elle les compétences psychosociales des mineurs de la PCY?

QR2 : La participation aux moyens d'action développe-t-elle les compétences psychosociales des mineurs de la PCY?

QR3 : La pratique de l'accompagnement psychosociale développe-t-elle les compétences psychosociales des mineurs de la PCY?

QR4 : Le système de responsabilités développe-t-il les compétences psychosociales des mineurs de la PCY?

Nous aborderons dans la suite de ce chapitre : les variables de l'étude, les objectifs, les hypothèses, la population d'étude et l'échantillon, le type d'étude, l'outil de collecte de données et l'outil d'analyse.

4.1. Les variables de l'étude

4.1.1. La variable indépendante : Stratégies de resocialisation

La variable indépendante dont on veut mesurer les effets sur la variable d'étude est : « stratégies de resocialisation ». La stratégie est l'art de combiner des actions dans un but déterminé. Elle est une construction réflexive, intuitive et objective qui concourt à la résolution d'une situation problème donnée liée à un contexte donné ou à une situation problème stagnante. Meier (2009) souligne à cet effet que : « la stratégie est avant tout la traduction en actions d'une vision singulière (d'un système de pensée), fruit de l'analyse et de l'intuition, qui évolue au gré des événements, des expériences personnelles et professionnelles et des interactions » (p.187). C'est l'ensemble des dispositifs mis en œuvre et la façon dont ceux-ci sont conduits dans le but d'atteindre le résultat escompté. La stratégie se veut innovante dans un statu quo d'un modèle inadéquat et non productif du résultat attendu. Pour mieux appréhender la variable indépendante, la synthèse de la littérature nous a permis de retenir quatre dimensions des variables, à savoir : la qualité des relations interpersonnelles, les moyens d'action, la pratique de l'accompagnement psychosociale et le système de responsabilisation. Le tableau ci-dessous permet une meilleure saisie de ces dimensions.

Tableau 2

Description de la variable indépendante : stratégies de resocialisation

Dimensions de la VI	Indicateurs	Items
Qualité des relations interpersonnelles	Relation avec les codétenus	Avoir un ami, se confier à lui, être, être étiqueté, victime de violence
	Posture de l'encadreur	Se confier, être reconforté, être écouté
	Soutien familial	Visites, lettres, appels, être soutenu, être assisté, provisions
Participation aux moyens d'action	Participation aux enseignements	Avoir les fournitures scolaires, participe au cours, intérêt, bonnes notes
	Participation aux ateliers de formation	type atelier, avoir choisi, intérêt
	Participation aux activités récréatives	Théâtre, sport, compétition jeux, sport, théâtre, causerie éducative
Pratique de l'accompagnement psychosociale	Pratique des entretiens individuels	Causer avec un encadreur, aborder sa situation, se sentir écouté, définir des objectifs, définir ses besoins, dossier personnalisé
	Pratique des activités de groupe	Amener à participer, exprimer ses problèmes, proposer des solutions, avoir une idée de ce qu'on fera
	Pratique de la médiation familiale	Rencontre avec les parents, parler des problèmes, conseils d'eux, parler de l'avenir, parler du problème, proposer des solutions
Système de responsabilités	Punitions	respect du règlement, être puni, s'imposer, être blâmé
	Rôles ou tâches	Avoir une tâche, changer la tâche, type de tâche
	Récompenses	cadeau, félicité, encouragé

4.1.2. La variable dépendante: Compétences psychosociales

La variable dépendante repose sur les « compétences », mais plus précisément sur les « compétences psychosociales ». Ces dernières sont définies comme des habiletés psychologiques et sociales qui favorisent les interactions harmonieuses entre individu et son environnement. Elles se réfèrent aussi, à l'ensemble des processus psychologiques et sociologiques par lesquels une personne, située dans un contexte donné, entretient une relation dynamique, réelle et symbolique, avec elle-même, les autres, les groupes et plus largement avec son environnement. Elles font également référence à la capacité de fonctionner d'une façon autonome (compétences individuelles), à la capacité d'interagir adéquatement avec les autres (compétences interpersonnelles) et à la capacité de contribuer à la cohésion sociale (compétences sociales). Ces compétences sont intermédiaires à la résilience de l'individu ; un aspect de notre sujet qui renforce la pertinence de notre sujet par rapport à notre discipline. Pour ce qui est de la variable dépendante, nous avons retenu trois variantes : l'autonomie, résolution de problèmes, les habiletés sociales.

Tableau 3

Description de la variable dépendante : compétences psychosociales

Modalités	Items
Autonomie	Projet de vie : avoir un projet, être à mesure de le réaliser, ressources, prendre des décisions
	Être indépendant/faire face à la dépendance : connaître ses intérêts, faire comme les autres, dire non aux autres
	Opinion personnelle, résister à la pression d'un tiers ou groupe, changer d'opinion
Résolution de problèmes	Evaluer la situation : identifier le problème, les moyens de résolution, ses capacités à résoudre le problème
	Mesurer les conséquences : identifier les bénéfiques, les pertes et les conséquences
	Faire un choix : choisir le comportement, faire ce qui vient à l'esprit
Habiletés sociales	Intérêt social : Reconnaître son appartenance à un groupe, actes

(participation Communautaire)	responsables, coopérer, agir en équipe,
	Acceptation : Accepter le règlement, les sanctions, les suggestions, l'aide, demander conseils, disposer
	Participation : Se décider de changer, agir volontairement ou librement, réaliser les tâches, inciter les autres, encourager les autres

4.2. Les objectifs de la recherche

Comme nous l'avons souligné d'entrée dans ce chapitre, l'objectif principal de cette étude est d'explicitier les faits qui concourent à l'échec de la resocialisation en institution carcérale. Ce volet explicatif s'attarde davantage sur les variables stratégies de resocialisation et les compétences psychosociales. Ces dernières relèvent de la dynamique adaptative individu-environnement. S'agissant de l'objectif principal, il s'énonce comme suit :

OG : évaluer la corrélation entre les stratégies de resocialisation et les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

L'objectif subsidiairement formulé à cet objectif principal est de faire une proposition en termes d'interventions sociales en institution visant à neutraliser les effets nocifs de l'incarcération et aussi à développer les ressources de la personne.

Cet objectif général est opérationnalisé à trois niveaux. Le premier niveau met en relation les dimensions de la variable indépendante et la variable dépendante. Le second niveau met en relation les indicateurs de la VI et la VD. Le niveau tertiaire met en relation les indicateurs des dimensions de la variable indépendante et les indicateurs de la variable dépendante.

OR1 : Mesurer la corrélation entre la qualité des relations interpersonnelles et les compétences psychosociales des mineurs de la PCY. Les objectifs spécifiques formulés conjointement aux indicateurs de la dimension qualité de relation personnelle sont :

- ❖ **OR1₁** : Mesurer la corrélation entre la relation avec les codétenus et les compétences psychosociales.

OR1₁₁ : Mesurer la corrélation entre la relation avec les codétenus et l'autonomie.

- **OR1₁₂** : Mesurer la corrélation entre la relation avec les codétenus et l'habileté à résoudre les problèmes.
- **OR1₁₃** : Mesurer la corrélation entre la relation avec les codétenus et les habiletés sociales.

❖ **OR1₂** : Mesurer la corrélation entre la posture des encadreurs et les compétences psychosociales.

- **OR1₂₁** : Mesurer la corrélation entre la posture des encadreurs et l'autonomie.
- **OR1₂₂** : Mesurer la corrélation entre la posture des encadreurs et l'habileté à résoudre les problèmes.
- **OR1₂₃** : Mesurer la corrélation entre la posture des encadreurs et les habiletés sociales.

❖ **OR1₃** : Mesurer la corrélation entre le soutien familial et les compétences psychosociales.

- **OR1₃₁** : Mesurer la corrélation entre le soutien familial et l'autonomie.
- **OR1₃₂** : Mesurer la corrélation entre le soutien familial et l'habileté à résoudre les problèmes.
- **OR1₃₃** : Mesurer la corrélation entre le soutien familial et les habiletés sociales.

OR2 : Mesurer la corrélation entre la participation au moyen d'action et les compétences psychosociales des adolescents de la PCY.

❖ **OR2₁** : Mesurer la corrélation entre la participation aux enseignements et les compétences psychosociales.

- **OR2₁₁** : Mesurer la corrélation entre la participation aux enseignements et l'autonomie.
- **OR2₁₂** : Mesurer la corrélation entre la participation aux enseignements et l'habileté à résoudre les problèmes.
- **OR2₁₃** : Mesurer la corrélation entre la participation aux enseignements et les habiletés sociales.

- ❖ **OR2₂** : Mesurer la corrélation entre la participation aux ateliers de formation et les compétences psychosociales.
 - **OR2₁₁** : Mesurer la corrélation entre la participation aux ateliers de formation et l'autonomie.
 - **OR2₁₂** : Mesurer la corrélation entre la participation aux ateliers de formation et l'habileté à résoudre les problèmes.
 - **OR2₁₃** : Mesurer la corrélation entre la participation aux ateliers de formation et les habiletés sociales.

- ❖ **OR2₃** : Mesurer la corrélation entre la participation aux activités récréatives et les compétences psychosociales.
 - **OR2₃₁** : Mesurer la corrélation entre la participation aux activités récréatives et l'autonomie.
 - **OR2₃₂** : Mesurer la corrélation entre la participation aux activités récréatives et l'habileté à résoudre les problèmes.
 - **OR2₃₃** : Mesurer la corrélation entre la participation aux activités récréatives et les habiletés sociales.

OR3 : Mesurer la corrélation entre la pratique de l'accompagnement psychosocial et les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

- ❖ **OR3₁** : Mesurer la corrélation entre la pratique des entretiens individuels et les compétences psychosociales.
 - **OR3₁₁** : Mesurer la corrélation entre la pratique des entretiens individuels et l'autonomie.
 - **OR3₁₂** : Mesurer la corrélation entre la pratique des entretiens individuels et l'habileté à résoudre les problèmes.
 - **OR3₁₃** : Mesurer la corrélation entre la pratique des entretiens individuels et les habiletés sociales.

- ❖ **OR3₂** : Mesurer la corrélation entre la pratique des ateliers de groupe et les compétences psychosociales.

- **OR3₂₁** : Mesurer la corrélation entre la pratique des ateliers de groupe et l'autonomie.
- **OR3₂₂** : Mesurer la corrélation entre la pratique des ateliers de groupe et l'habileté à résoudre les problèmes.
- **OR3₂₃** : Mesurer la corrélation entre la pratique des ateliers de groupe et les habiletés sociales.

❖ **OR3** : Mesurer la corrélation entre la pratique de la médiation familiale et les compétences psychosociales.

- **OR3₃₁** : Mesurer la corrélation entre la pratique de la médiation familiale et l'autonomie.
- **OR3₃₂** : Mesurer la corrélation entre la pratique de la médiation familiale et l'habileté à résoudre les problèmes.
- **OR3₃₃** : Mesurer la corrélation entre la pratique de la médiation familiale et les habiletés sociales.

OR4 : Mesurer la corrélation entre le système de responsabilité et les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

❖ **OR4₁** : Mesurer la corrélation entre le système de punition et les compétences psychosociales.

- **OR4₁₁** : Mesurer la corrélation entre le système de punition et l'autonomie.
- **OR4₁₂** : Mesurer la corrélation entre le système de punition et l'habileté à résoudre les problèmes.
- **OR4₁₃** : Mesurer la corrélation entre le système de punition et les habiletés sociales.

❖ **OR4₂** : Mesurer la corrélation entre les rôles/tâches et les compétences psychosociales.

- **OR4₂₁** : Mesurer la corrélation entre les rôles/tâches et l'autonomie.
- **OR4₂₂** : Mesurer la corrélation entre les rôles/tâches et l'habileté à résoudre les problèmes.
- **OR4₂₃** : Mesurer la corrélation entre les rôles/tâches et les habiletés sociales.

- ❖ **OR4₃** : Mesurer la corrélation entre les récompenses et les compétences psychosociales
 - **OR4₃₁** : Mesurer la corrélation entre les récompenses et l'autonomie.
 - **OR4₃₂** : Mesurer la corrélation entre les récompenses et l'habileté à résoudre les problèmes.
 - **OR4₃₃** : Mesurer la corrélation entre les récompenses et les habiletés sociales.

Les hypothèses sont conjointement posées en rapport à ces objectifs.

4.3. Hypothèses

4.1.2. Les hypothèses de l'étude

L'hypothèse est une phrase affirmative reposant sur un lien entre deux variables qui doit être soumise à une vérification empirique ou à un jugement de vérité qui statue sur le lien. Au sens d'Angers (1992), cette relation prédite implique une vérification empirique. Nos hypothèses sont bivariées et énoncent une corrélation entre la variable indépendante, ses dimensions et la variable dépendante. Ces niveaux de relation revêtent trois niveaux de formulation ou de qualification d'hypothèses.

Le premier niveau prédit la relation entre les variables de l'étude, à savoir : les stratégies de resocialisation et compétences psychosociale. C'est l'hypothèse générale, elle s'énonce comme suit :

HG : Les stratégies de resocialisation développent les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

Le deuxième et le troisième niveau de formulation mettent en relation les dimensions de la variable indépendante avec la variable dépendante d'une part ; les dimensions de la variable indépendante avec les dimensions de la variable dépendante d'autre part. Les dimensions qui ont retenu notre attention sont : la qualité des relations interpersonnelles, les moyens d'action, la pratique de l'accompagnement psychosociale et le système de

responsabilisation. Les hypothèses de recherche formulées relativement à cette hypothèse générale sont les suivantes :

HR1 : La qualité des relations interpersonnelles développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

Les hypothèses spécifiques formulées conjointement aux indicateurs de la dimension qualité de relations interpersonnelles sont les suivantes :

- ❖ **HR1₁** : La relation avec les codétenus développe les compétences psychosociales.
- ❖ **HR1₂** : La posture des encadreurs développe les compétences psychosociales.
- ❖ **HR1₃** : Le soutien familial développe les compétences psychosociales.

HR2 : La participation aux moyens d'action développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

- ❖ **HR2₁** : La participation aux enseignements développe les compétences psychosociales.
- ❖ **HR2₂** : La participation aux ateliers de formation développe les compétences psychosociales.
- ❖ **HR2₃** : La participation aux activités récréatives développe les compétences psychosociales.

HR3 : La pratique de l'accompagnement psychosocial développe sur les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

- ❖ **HR3₁** : La pratique des entretiens individuels développe les compétences psychosociales.
- ❖ **HR3₂** : La pratique des ateliers de groupe développe les compétences psychosociales.
- ❖ **HR3₃** : La pratique de la médiation familiale développe les compétences psychosociales.

HR4 : Le système de responsabilité développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

- ❖ **HR4₁** : Le système de punition développe les compétences psychosociales.
- ❖ **HR4₂** : Les rôles/tâches développe les compétences psychosociales.
- ❖ **HR4₃** : Les récompenses développent les compétences psychosociales

Des hypothèses statistiques associées aux hypothèses sus-évoquées seront formulées dans la démarche de la statistique inférentielle.

Tableau 4

Tableau récapitulatif des variables de l'étude

Variable indépendante	Modalités	Indicateurs	Variable dépendante	Modalités	Indicateurs
Stratégies de resocialisation	Qualité de relation interpersonnelle	Relation avec les codétenus	Compétences psychosociales	Autonomie	Projet de vie
		Soutien familial			Prise d'initiative
		Posture des encadreurs			Etre indépendant ou faire face à la dépendance
	Participation aux Moyens d'action	Participation aux enseignements		Habilités à résoudre les problèmes	Evaluer la situation
		Participation aux ateliers de formations			Mesurer les conséquences
		Participation aux activités récréatives			Faire un choix
	Pratique de l'accompagnement psychosocial	Pratique des entretiens individuels		Compétences sociales	Sentiment d'appartenance
		Pratique des ateliers de groupe			Habilité à coopérer
		Pratique de la médiation familiale			Participer aux activités communautaires
	Le système de responsabilisation	système de punition			
		Tâche/Rôle			
		les récompenses			

44.4. Population d'étude et échantillon

4.4.1. Population de l'étude

La population d'étude est du point de vue quantitatif composée de 865 mineurs (INS, 2014 ; Minjustice, 2013) incarcérés dans les prisons du territoire nationale. Elle est perçue comme un ensemble d'individu partageant plus ou moins les mêmes caractéristiques (Mucchielli, 1971 ; Angers 1992 ; Howell, 2008 ; Mongeau, 2008). La population carcérale se caractérise par son hétérogénéité et celle-ci tient aux particularités liées à l'âge, au statut d'incarcération (prévenu ou condamné), au délit (vol simple, aggravé, agression sexuelle...) et au cadre de vie immédiat pré carcérale (famille biologique, famille adoptive, rue, seul), etc. Tenir compte de ces variables sociométriques est aussi capitale tant dans la saisie de la situation pré carcérale que dans la recherche de l'effet escompté (transformation du comportement), la réceptivité du programme de resocialisation et par conséquent sur l'amenuisement du risque de récidive. Le condamné et le prévenu ne sont pas dans les mêmes dispositions psychologiques dû fait de la frontière qui sépare les bons et les mauvais. Si le premier peut affirmer son appartenance au groupe détenus, l'autre en est moins capable de se définir comme libre ou détenu (Cabelguen, 2006 ; Abdellaoui et Blatier, 2006). Il est dans une frontière qui influence d'ailleurs son attitude, ses croyances et comportements. L'incidence du statut se fait ressentir dans la participation aux activités socioéducatives organisées à l'extérieur de la prison, et pour lesquelles, les prévenus n'y participent pas. Les travaux de recherche font de la variable âge un élément capital dans les programmes de réinsertion et des effets pervers de la culture carcérale. La maturation psychosociale et la construction identitaire en cours rendent l'esprit des plus jeunes malléable et réceptif aux programme (Leblanc, 2003 ; Cusson, 1974 ; Abdellaoui et Blatier, 2006). Il en est de même pour le type d'infraction qui conjecture des risques élevés au récidivisme. Le cadre de vie immédiat au moment de l'incarcération revêt son importance dans l'analyse de la variable dépendante. Notre population est essentiellement composée des individus relevant de la primo délinquance, et donc faisant leur première expérience carcérale.

Les détenus du quartier 13 des mineurs de la Prison Centrale de Yaoundé font office de population d'étude dans le cadre de cette recherche. Durant la période de collecte des données cette population était constituée de 115 individus. Notons que toutes les prisons camerounaises n'ont pas de programmes de réintégration et de quartier réservé aux délinquants mineurs. La population carcérale de la PCY est représentative des catégories socioculturelles du pays. Ladite prison est située dans l'arrondissement de Yaoundé 4, département du Mfoundi et plus précisément au quartier Kondengui. Le quartier des mineurs sur le plan physique est composé de trois locaux, le bureau du service de l'action sociale auprès des prisons, bureau d'étude, trois toilettes, atelier de formation professionnel (dépannage), la grande salle réservée aux enseignements, deux cellules VIP et une cellule d'isolement. Le personnel est composé : des encadreurs (le personnel et les assistants sociaux), les détenus auxiliaires de l'administration et les intervenants sociaux externes.

4.4.2. Echantillonnage et échantillon

4.4.2.1. Echantillonnage

L'échantillon de cette recherche est tiré de la population des adolescents détenus au quartier 13 de la PCY. Cette fraction représentative de la population permettra de faire des extrapolations, des inférences sur la population d'étude (Loubet, 2000 ; Howell, 2008 ; Angers, 1992). Le prélèvement de cet échantillon d'observations s'est fait par la technique d'échantillonnage aléatoire simple. Par le fait des pesanteurs contextuelles, et notamment des mesures barrières gouvernementales prises pour enrayer la pandémie de la Covid-19, nous avons eu une autorisation d'accès spéciale à la prison. Celle-ci limitait l'accès à la cour administrative. En effet, informés de notre présence dans l'institution par un détenu coursier (taxi), les responsables des mineurs (commandant ou chargés de discipline) se devaient d'accompagner les adolescents vers nous, afin que nous puissions administrer le questionnaire. Sur les 115 adolescents détenus, 83 ont accepté volontairement de participer à l'étude. Nous avons d'ailleurs été informés que certains détenus sont difficiles, et on ne saurait forcer ceux-ci à participer à une activité. C'est ainsi que nous avons constitué un échantillon de 83 individus, tous de sexe masculin.

4.4.2.2. Présentation de l'échantillon

Tableau 5

Répartition de l'échantillon en fonction de la région d'origine

Région d'Origine	Effectif	Fréquence (%)
Adamaoua	2	2,4
Centre	42	50,6
Est	2	2,4
Extrême Nord	6	7,2
Littoral	4	4,8
Nord	6	7,2
Nord-Ouest	3	3,6
Ouest	12	14,5
Sud	5	6,0
Total	82	98,8
Système manquant	1	1,2
Total	83	100,0

Le tableau 5 ci-dessus montre que l'échantillon est composé de 42 individus originaires de la région du centre, soit une proportion de 50,6% de l'effectif, la région du centre constitue ainsi la classe modale de cette série. Les originaires de la région de l'Ouest occupent le deuxième rang en termes de fréquence d'apparition, à savoir 14,5%, soit 12 individus de l'échantillon. Elle est suivie par la région de Nord et de l'Extrême Nord (7,2%), le Sud (6%), le littoral (4,8), le Nord-Ouest (3,6%), l'Est et l'Adamaoua (2,4). L'environnement socio-culturel dans lequel se situe la PCY est majoritairement peuplé par les originaires de la région du centre bien que se situant en zone urbaine. Les Tribunaux du TCA, TGI et TPI du département du Mfoundi exercent également leurs compétences au-delà de la zone.

Tableau 6*Répartition de l'échantillon en fonction de l'âge*

Age	[12-15[[15-18[[18-21[[21-24[Total
Effectif	3	22	57	1	83
Fréquence (%)	3,6	26,5	68,7	1,2	100

Il ressort de ce tableau 6 que la classe d'âge la plus représentatif de cet échantillon est celle de 18 à 21 ans, elle occupe une fréquence d'occurrence de 68,7%, soit un effectif de 57 individus. Elle est suivie par la classe d'âge de [15-18[qui enregistre une fréquence d'apparition de 26,5%, soit 22 individus. Les classes d'âge de [12-15[et [21-24[occupent respectivement 3,6% et 1,2%, soit 3 et 1 individus.

Tableau 7*Répartition en fonction de la durée d'incarcération*

Durée d'incarcération	[0-6[[6-12[[12-18[[18- + [Total
Effectif	43	24	11	5	83
Fréquence (%)	51,8	28,9	13,3	6	100

S'agissant de la durée d'incarcération, il ressort de ce tableau 7 que la durée ayant une forte fréquence d'occurrence est celle de [0-6[mois, soit 51,8% d'individus (43/83). Les autres périodes d'incarcération enregistrent respectivement les fréquences suivantes : 28,9% pour la période de [6-12[mois, 13,3% pour la période de [12-18[et 6% pour la période de plus de 18 mois.

Tableau 8*Répartition en fonction de la classe fréquentée en prison*

Classe	Sil	CP	CE1	CE2	CM2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 nd	1 ^{ère}	Bac	Pas	Total
Effectif	6	3	3	9	17	4	6	3	18	1	7	1	5	83
Fréquence (%)	7,2	3,6	3,6	10,8	20,5	4,8	7,2	3,6	21,7	1,2	8,4	1,2	6	100

Les données concernant la classe de scolarisation en détention, révèlent que 18 adolescents incarcérés suivent des enseignements de la classe de 3^e, soit 21,7% ; 20,5% suivent les enseignements de la classe de CM2, 10,8% suivent les enseignements de la classe de CE2 ; 8,4% suivent les enseignements de la classe de Première ; 7,2% suivent respectivement les enseignements de la classe de SIL et de 5^e ; 4,8% sont en classe de 6^e ; ceux qui sont en classe de CP, CE1 et 4^e occupent respectivement une fréquence de 3,6% et un individu de l'échantillon suit les enseignements de la classe de 2nd. Dans cet échantillon, 7,2% des individus composant l'échantillon ne suivent pas d'enseignements en milieu carcéral, dont un déclare avoir déjà obtenu son Baccalauréat. La santé visuelle, l'hostilité aux enseignements et le désintérêt sont évoqués dans cette non-scolarisation.

Au regard de ces données, il ressort que la délinquance est plus marquée chez les adolescents ayant un niveau scolaire bas, soit 89,2% (75 individus) de l'échantillon ont au plus un diplôme de CEPE. La moyenne de l'effectif suit les enseignements de la classe de CM2, montrant ainsi une forte corrélation entre le niveau d'étude et la délinquance chez les adolescents en conflit avec la loi.

Tableau 9

*Répartition en fonction du motif
d'incarcération*

Motif d'incarcération	Vol Simpl e	Vol Aggr avé	Vol en Coacti on	Viol	Meurt re	Agres sion	Trafic/c onso drogue	Coup et Blessure	Détour nement de bien	Total
Effectif	30	26	7	5	7	2	4	1	1	83
Fréquence (%)	36,1	31,3	8,4	6	8,4	2,4	4,8	1,2	1,2	100

Ce tableau 9 présente la répartition de l'échantillon en fonction du motif de l'incarcération. Il ressort de celui-ci que : 30 adolescents sont en prison pour le motif de vol simple, soit 36,1% de l'effectif, 26 adolescents sont incarcérés pour l'infraction de vol aggravé, soit 31,3% ; Les délits de vol en coaction et meurtre occupent respectivement les fréquences d'occurrence de 8,4% (7 individus) ; le délit lié au viol enregistre une fréquence d'apparition de 6% (5 individus) ; le trafic et la consommation de drogue occupe une fréquence de 4,8% (4 individus) 9 sont accusé de viol et enfin, les coups et blessures, ainsi que les détournements de biens publics enregistrent respectivement une fréquence de 1,2% (soit un individu).

Ce tableau montre que les atteintes aux biens d'autrui (vol simple, vol aggravé, vol en coaction, détournement de biens publics) constituent les infractions les plus commises par les mineurs délinquants. Les atteintes aux biens d'autrui représentent ainsi 77,1% d'infractions commises par les adolescents délinquants.

Tableau 10*Répartition de l'échantillon en fonction du statut*

Statut	Prévenu	Condamné	Total
Effectif	60	23	83
Fréquence (%)	72,3	27,7	100,0

Ce tableau 10 présente la répartition de l'échantillon en fonction du statut de l'incarcération. Il ressort de celui-ci que 60 adolescents sont en détention préventive, soit une fréquence de 72,3%. Les adolescents assumant le statut de condamné enregistrent une fréquence d'apparition de 27,7%. La tendance à l'usage des mesures de détention préventive est de plus en plus accentuée dans le traitement pénal des adolescents en conflit avec loi. Ceci s'observe également dans la population carcérale où plus de 60% de personnes incarcérées assument le statut de la détention préventive.

Tableau 11*Répartition en fonction de la situation de résidence avant l'incarcération*

Situation de résidence	Seul	En famille	Dans la rue	Foyer d'accueil	Total
Effectif	24	44	13	1	82
Fréquence (%)	28,9	53,0	15,7	1,2	98,8
Système manquant	1	1,2			

Les données concernant la situation de résidence avant l'incarcération, se présentent comme suit : 53% des adolescents constituant l'échantillon déclarent qu'ils vivaient en famille, soit avec un frère, un grand parent, un parent ou un parent proche. 28,9% soulignent qu'ils vivaient seuls ; 15,7% étant dans la rue. Un individu déclare qu'il vivait dans un foyer d'accueil, soit une fréquence d'occurrence de 1,2%.

4.5. Type d'étude : choix de la méthode et justification

L'objectif opérationnel de cette étude est d'évaluer la corrélation entre les stratégies de resocialisation et les compétences psychosociales. La mesure de différentes corrélations conjointement aux hypothèses sus-formulées conduiront inévitablement à la démonstration et à l'explicité du phénomène étudié. A cet effet, les hypothèses étant déduites d'études et de théories préalables (Mongeau, 2008), les mesures faites pour la vérification de ces hypothèses, le traitement des données quantifiées et le souci généralisation des résultats font de cette étude une recherche quantitative. Il s'agit d'une méthode qui s'applique à un échantillon qui doit permettre des inférences statistiques sur la population mère. Les mesures et les analyses chiffrées, ainsi que les calculs statistiques permettent de s'assurer des conditions à la généralisation des résultats.

Le choix de la méthode est en congruence avec la technique de collecte des données ; ceci dans le but d'accorder une interdépendance nécessaire entre le problème, la méthode et les techniques retenues (Aktouf, 1987). Ghiglione (1987) recommande le questionnaire dans le souci ou les buts recherchés sont de l'estimation (collecter et énumération de données), de la description (scrute les représentations de l'enquêté sur un phénomène précis) et de la vérification d'une hypothèse. C'est une démarche déductive, une enquête causale qui vise à l'identification de la cause d'un phénomène observé. Le questionnaire est donc l'instrument adéquat de collecte de données dans notre investigation, en ce qui concerne la méthode quantitative. Il se veut être une technique directe d'investigation scientifique aux fins de prélèvements quantitatifs, en vue de trouver des relations mathématiques et de faire des comparaisons chiffrées (Angers, 1992).

4.6. Présentations des instruments de collecte des données

4.6.1. Le questionnaire

Le questionnaire administré est un ensemble d'items à évaluer sur une échelle de Likert numérique à cinq points. Il se subdivise en trois grandes parties. La première partie ressort les items de la variable indépendante, à savoir : les stratégies de resocialisation. Ces items se subdivisent en quatre parties. Nous avons les items de la dimension qualité des relations

interpersonnelles, les items correspondant à la participation aux moyens d'action, les items liés à la pratique de l'accompagnement psychosocial et enfin, les items correspondant au système de responsabilisation. Chaque dimension de la variable indépendante est évaluée sur un ensemble de douze (12) à quatorze (14) items.

La seconde partie est constituée des items de la variable dépendante. Les indicateurs soumis à l'évaluation sont : l'autonomie, l'habileté à résoudre les problèmes et les habiletés sociales. Il s'agit plus exactement pour l'enquêteur d'attribuer une note de 1 à 5 points pour chacun des items proposés, selon son niveau d'appréciation individuelle. Les indications : Jamais (1), Rarement (2), Parfois (3), Souvent (4) et Toujours (5) permettent aux répondants de mieux attribuer la réponse souhaitée. Le sujet projette le ressenti de son vécu du dispositif de resocialisation, du contexte de vie et manifeste ou attribue une valeur numérique ou une note. L'enquêteur ne devant qu'attribuer une seule note pour chaque item. L'évaluation des réponses vise à mesurer le degré d'effectivité, de risques ou d'opportunités des programmes offerts en institution carcérale ; et d'autre part, la perception par l'individu de ses propres compétences sur la même échelle (de risques aux opportunités et vice-versa). Cette évaluation des items permet d'en juger le niveau de leur effectivité, en donnant la possibilité aux répondants de moduler leur réponse (Rossi, 1998 ; Loubet, 2000). Il est plus utile pour obtenir des infos et/ou des données sur des avis ou des appréciations subjectives concernant des activités, des faits, des besoins ou des comportements.

La dernière partie du questionnaire comporte les questions d'identification sociométrique. Il s'agit la région d'origine, l'âge, la durée d'incarcération, la classe fréquentée, le motif d'incarcération (vol simple, vol aggravé, viol, vol en coaction, meurtre, trafic/consommation de drogue, agression, coups et blessures, et détournement de biens publics), le statut (prévenu et condamné) et situation d'habitation avant l'incarcération (seul, en famille, dans la rue).

4.6.2. La démarche de la collecte des données

Dans le souci de créer une familiarisation avec la cible, une phase d'imprégnation nous avons effectué un stage dans les services de l'action sociale, phase durant laquelle, il était question de comprendre la chaîne des intervenants et des interventions mobilisées en

faveur des mineurs en conflit avec la loi. Ela (2001) souligne que prendre le rôle de l'acteur est primordial, s'impliquer dans la vie d'un groupe afin de le découvrir « du dedans » et marquer une « distanciation » (p.69) sont nécessaires pour l'objectivité. La quête d'une expérience à la fois théorique et pratique est nécessaire pour le chercheur, ceci dans le but de combler les non-dits théoriques et d'autre part d'optimiser les moyens de résolution. Cette phase a été interrompue par les mesures barrières gouvernementales prises pour enrayer la pandémie de la Covid-19. L'enquête sur de terrain proprement dite a été effectuée d'octobre à novembre 2021. Nous avons eu une autorisation d'accès spéciale à la prison et celle-ci limitait l'accès à la cour administrative. Les détenus coursiers étaient chargés d'annoncer notre présence aux responsables du quartier (commandant et chargés de discipline), et ceux-ci devaient conduire les adolescents vers nous, afin que nous puissions administrer le questionnaire. La mise à l'épreuve du pré-questionnaire a été un moment d'évaluation qualitative et quantitative dans le but d'optimiser, de bonifier quantitativement l'effectivité des réponses attendues de chacune des questions. La réduction du nombre de mot et l'adéquation entre le niveau cognitif du répondant au vocabulaire (langage utilisé) été capitale dans la recherche des réponses attendues. La clarté, la précision, la forme, l'usage de peu de mot ont été pris en compte pour plus de clarté et moins d'ambiguïté chez le répondant.

Une présentation de l'objet de la rencontre était faite aux enquêtés et ceux-ci devaient donner un consentement verbal (oui ou non) pour la poursuite de l'enquête. Le mode d'administration direct a été privilégié dans cette recherche pour augmenter le taux de réponse et pour s'assurer que le choix des réponses est exclusivement personnalisé.

4.7. Outil d'analyse des données

Notre étude étant de type descriptif et corrélationnel, et s'inscrivant dans une démarche quantitative, nous avons opté pour une mesure de la significativité de la corrélation entre les variables de l'étude. Le r est un indice qui exprime l'intensité et le sens (positif et négatif) de la relation linéaire entre deux variables quantitatives. Howell (2008) souligne que le coefficient de corrélation est basé sur une statistique appelée covariance (CoVxy). Il définit cette covariance comme étant : « un nombre qui reflète le degré auquel deux variables varient ensemble » (p. 243). La Réponse Comportementale est positive lorsque la corrélation entre les

variables est positive, c'est-à-dire qu'il existe une corrélation entre les stratégies de resocialisation et les compétences psychosociales. La Réponse Comportementale Positive, notée RC^+ ou corrélation positive avec les CPS est interprétée en termes de combinaison de facteur positif (F^+) liés au contexte carcéral, la présence de processus proximaux et distaux (Relation Positive, R^+), des déficits psychoaffectifs, cognitifs et relationnels personnels de l'adolescent incarcéré (FP^+) et Temps de participation dans l'activité. Elle peut être également obtenue par la force de l'un ou de deux de ces facteurs. La Réponse Comportementale est négative lorsque la corrélation entre les variables est négative ou absente, c'est-à-dire qu'il existe une corrélation négative ou une corrélation inexistante entre les stratégies de resocialisation et les compétences psychosociales. La Réponse Comportementale Négative, notée RC^- ou absence de corrélation positive avec les CPS est une combinaison de facteur négatif (F^-) liés au contexte carcéral, l'absence de processus de proximaux et distaux (Relation Négative, R^-), des déficits psychoaffectifs, cognitifs et relationnels personnels de l'adolescent incarcéré (FP^-) et Temps moyen. La cumulation ou addition des facteurs de risque augmente la réponse comportementale inattendue.

CHAPITRE 5 : PRESENTATION ET ANALYSES DES RESULTATS

Ce chapitre ressort les analyses des données recueillies auprès d'un échantillon de 83 adolescents du quartier des mineurs de la PCY. Il s'articule sur trois grandes parties, à savoir la présentation des données recueillies sur les items de la variable indépendante, de la variable dépendante et la présentation des résultats de la statistique inférentielle.

5.1. LA VARIABLE INDEPENDANTE

5.1.1. Relations interpersonnelles

5.1.1.1. Relation avec les codétenus

Tableau 12

Répartition de l'échantillon en fonction de l'appréciation des codétenus

Appréciation des codétenus	1	2	3	4	5	Total
Effectif	33	8	16	12	14	83
Fréquence (%)	39,8	9,6	19,3	14,5	16,9	100

Le tableau 12 présente la répartition de l'échantillon en fonction de l'appréciation des codétenus. Il ressort de celui-ci que 33 adolescents incarcérés attribuent une cote 1 s'agissant de l'appréciation de leurs codétenus, soit une fréquence de 39,8% ; ceux qui apprécient rarement (cote 2) leurs codétenus enregistrent une fréquence d'occurrence de 9,6% ; ceux qui apprécient parfois (cote 3) leurs codétenus obtiennent une occurrence de 19,3% ; les adolescents incarcérés qui apprécient souvent (cote 4) leur codétenus enregistrent une fréquence de 14,5% et enfin ceux qui apprécient toujours (5) leurs codétenus obtiennent une fréquence d'apparition de 16,9%. Le score moyen des observations est de 2,59.

Tableau 13*Répartition de l'échantillon en fonction de l'attitude à se confier aux autres*

Se confier aux autres	1	2	3	4	5	Total
Effectif	34	12	19	8	10	83
Fréquence (%)	41	14,5	22,9	55,4	12	100

La répartition de l'échantillon en fonction de l'attitude à se confier à un codétenu montre que parmi les 83 adolescents composant l'échantillon : 41% d'entre eux ne se sont jamais confiés à un autre, soit 34 individus ; ceux qui se confient rarement aux autres occupent une proportion de 14,5% ; ceux qui le font parfois ont une occurrence de 22,9% ; les adolescents détenus qui ont souvent la tendance à se confier aux autres enregistrent une fréquence d'apparition de 9,6% et enfin ceux qui se confient toujours aux autres obtiennent une fréquence de 12%. Il est à constater que 55,5% des composants l'échantillon n'ont pas tendance à se confier aux autres ou le font rarement, ce qui laisse entrevoir qu'une majorité d'entre eux préfèrent se réserver.

Tableau 14*Répartition de l'échantillon en fonction de l'attitude à se méfier des autres*

Méfiance	1	2	3	4	5	Total
Effectif	4	12	17	21	29	83
Fréquence (%)	4,8	14,5	20,5	25,3	34,9	100

L'item concernant la méfiance envers l'autre détenu, les résultats sont les suivants : 4,8% d'adolescents ne se sont jamais méfiés de leurs codétenus ; 14,5% se méfient rarement des autres ; 20,5% se méfient parfois de leurs codétenus ; 25,3% des adolescents incarcérés se méfient souvent de leurs codétenus et 34,9% de l'effectif constituant l'échantillon se méfient toujours de leurs codétenus.

Il en résulte concernant cet indicateur, que les relations entre les codétenus au quartier des mineurs de la PCY sont saines et se caractérisent par une méfiance. 49,4 % n'apprécient presque pas leurs codétenus, 55,5% ne se confient pas aux autres et près de

60,2% observent une méfiance envers les autres. Contraint à vivre avec l'inconnu, le détenu primaire observe une méfiance à l'ouverture à l'autre. L'univers relationnel carcéral est marqué par la méfiance et cette méfiance peut constituer un noyau du stress permanent que vit le détenu.

5.1.2.1.2. Posture des encadreurs

Tableau 15

Répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir écouté par les encadreurs

Se sentir écouté	1	2	3	4	5	Total
Effectif	13	9	24	12	25	83
Fréquence (%)	15,7	10,8	28,9	14,5	30,1	100

Le tableau 15 présente la répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir écouté par les encadreurs. Il ressort de celui-ci que : 15,7% d'individus (13) soulignent qu'ils ne sont jamais écoutés par leurs encadreurs ; 10,8% le sont rarement ; 28,9% se sentent parfois écoutés ; 14,5% se sentent souvent écoutés et 30,1% se sentent toujours écoutés par les encadreurs. Près de 73,5% des adolescents constituant l'échantillon se sentent écoutés par leurs encadreurs.

Tableau 16

Répartition de l'échantillon en fonction de l'attitude des encadreurs à donner des ordres

Donner les ordres	1	2	3	4	5	Total
Effectif	7	11	18	11	36	83
Fréquence (%)	8,4	13,3	21,7	13,3	43,4	100

Les résultats du tableau 16 ci-dessus montrent que : 8,4% de l'effectif constituant l'échantillon considèrent que les encadreurs ne donnent jamais des ordres ; 13,3% considèrent que ceux-ci donnent rarement des ordres ; 21,7% considèrent que les encadreurs donnent parfois des ordres ; 13,3% soulignent qu'ils le font souvent et 43,4% restant soulignent que les encadreurs donnent toujours des ordres. Il se dégage donc des données collectées que

78,4% considèrent que dans les interactions avec les encadreurs, ceux-ci ont tendance à leurs donner les ordres.

Tableau 17

Répartition de l'échantillon en fonction de leur attitude à se confier aux encadreurs

Se confier à l'encadreur	1	2	3	4	5	Total
Effectif	17	15	19	15	17	83
Fréquence (%)	20,5	18,1	22,9	18,1	20,5	100

La répartition de l'échantillon en fonction de leur attitude à se confier aux encadreurs montre que : les adolescents qui ne se confient jamais ou se confient toujours aux encadreurs ont tous la même fréquence d'apparition de 20,5% respectivement. Il en est de même pour ceux qui se confient rarement ou souvent aux encadreurs, leurs fréquences d'occurrence sont de 18,1%. Les adolescents qui se confient parfois aux encadreurs, obtiennent une fréquence d'occurrence de 22,9%, cette observation constitue la classe modale des observations. 61,5% de l'échantillon considèrent que les encadreurs ont tendance à se confier aux encadreurs.

Tableau 18

Répartition de l'échantillon en fonction de leur choix à la personne à qui se confier

Personne à qui se confier	Encadreur	Membre de la famille	Visiteur	Codétenu	Moi-même	Total
Effectif	8	56	2	2	15	83
Fréquence (%)	9,6	67,5	2,4	2,4	18,1	100

Quand il est demandé aux adolescents de faire le choix de la personne à qui ils préfèrent se confier, on peut remarquer que l'observation encadreur enregistre une fréquence de 8/83 individus, soit 9,6%. Le membre de la famille obtient la plus forte occurrence, soit 67,5% des individus constituant l'échantillon. Les visiteurs et les codétenus obtiennent respectivement une fréquence d'apparition de 2,4%. Les adolescents qui préfèrent se confier à eux-mêmes obtiennent la deuxième plus forte occurrence, soit 18,1%. 90,4% des adolescents

constituant l'échantillon préfèrent se confier à une personne autre qu'un encadreur en milieu carcéral.

La posture de l'encadreur est une attitude comportementale favorable à de relation saine, informelle et confiance dans la quête de changement chez des personnes au comportement problématique. En contexte carcéral, les encadreurs ont davantage une posture autoritaire face à des personnes présentant un rapport conflictuel aux normes sociales et qui font l'objet de sanction pénale. Les interactions les encadreurs-adolescents incarcérés sont marquées par cette logique relationnelle verticale, formelle ou descendante. Il est donc tout à fait normal que les adolescents perçoivent ceux-ci comme étant dans une posture de donneur d'ordres. Le sentiment d'être écouté est lié non pas à la compréhension des problématiques individuelles, mais aux conflits relationnels liés à l'harmonie sociale carcérale. Le choix de s'ouvrir à l'autre est d'ailleurs porté sur une personne autre qu'un encadreur en institution, soit 90,4% des adolescents constituant l'échantillon. La relation encadreur-adolescent incarcéré porte en elle-même des caractéristiques qui font obstacle à la connaissance de l'aidé. C'est une relation négative, autoritaire, formelle, méfiante qui n'augure pas de l'élément déclencheur du changement.

5.1.2.1.3. Soutien familial

Tableau 19

Répartition de l'échantillon en fonction du mode de contact avec la famille

Mode de contact	Visite	Téléphone	Visite+ Téléphone	Lettre	Pas de contact	Total
Effectif	23	25	14	1	20	83
Fréquence (%)	27,7	30,1	16,9	1,2	24,1	100

La répartition de l'échantillon en fonction du mode de contact avec la famille montre que 23 adolescents sont en contact avec leur famille par le biais de visites, soit 27,7% de l'effectif; 14 adolescents ont à la fois un contact par le biais de visites et d'appels téléphoniques avec leurs familles. L'effectif restant (46 individus) est reparti comme suit :

30,1% ont un contact par le biais de téléphone, 1,2% par lettre et 24,1% n'ont aucun contact avec leur famille. On peut constater que 55,4% des adolescents composant l'échantillon n'ont jamais reçu de visite de membres de leur famille depuis qu'ils sont incarcérés.

Tableau 20

Répartition de l'échantillon en fonction des provisions reçues lors des visites

Provisions lors des visites	1	2	3	4	5	Total
Effectifs	44	5	8	8	18	83
Fréquence (%)	55,4	6,0	8,4	8,4	21,7	100

L'item concernant les provisions apportées lors des visites : 55,4% de l'effectif n'a jamais reçu de provisions depuis qu'ils sont incarcérés à la PCY ; 6% ont rarement reçu des provisions lors des visites ; ceux qui ont parfois ou souvent reçu des provisions lors des visites occupent la même proportion, soit 8,4% et ceux qui reçoivent toujours des provisions durant les visites de membres de leur famille enregistrent une fréquence d'apparition de 21,7%.

Tableau 21

Répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir assisté par les membres de sa famille

Se sent assister	1	2	3	4	5	Total
Effectif	33	7	11	9	23	83
Fréquence (%)	39,8	8,4	13,3	10,8	27,7	100

Le ressenti de l'assistance des membres de la famille dans la situation d'incarcération par les adolescents révèle les fréquences suivantes : l'observation jamais obtient une fréquence de 39,8% ; rarement 8,4%, parfois 13,3%, souvent 10,8% et toujours 27,7%.

Tableau 22

Répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir aimé par les membres de sa famille

Se sent aimer	1	2	3	4	5	Total
Effectif	16	7	5	11	44	83
Fréquence (%)	19,3	8,4	6	13,3	53	100

La répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir aimé par les membres de sa famille révèle que 53% de l'effectif composant l'échantillon se sentent toujours aimés par leur famille ; 13,3% se sentent souvent aimés ; 6% se sentent parfois aimés ; 8,4% se sentent rarement aimés par leur famille et 19,3% ne se sont jamais sentis aimés par leur famille.

L'indicateur soutien familial durant la période d'incarcération est primordial quant aux renforcements du lien social entre l'enfant et la structure de socialisation primaire, la famille. Il permet également de saisir la dynamique pré-carcérale et carcérale relationnelle parents-adolescent incarcéré. Bien que ressentant un besoin relationnel familial, dans cette situation de vulnérabilité, la majorité des adolescents ne parvient pas à satisfaire ce besoin. L'absence de visite, la faible fréquence de ceux-ci réduit l'apport nutritionnel de qualité dans une population malnutrie et réduite à la quête de satisfaction de besoin de base. Cette non-assistance ou soutien réduit les opportunités, les occasions du travail de médiation familial ; mais aussi, risque porter un effet négatif sur la construction de l'identité, l'acquisition des habiletés sociales, le sentiment d'appartenance social.

5.1.2.2. Dispositif D'action Ou Moyen D'action

5.1.2.2.1. Participation aux enseignements

Tableau 23

Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'assister au cours

Assiste au cours	1	2	3	4	5	Total
Effectif	5	4	8	4	62	83
Fréquence (%)	6	4,8	9,6	4,8	74,7	100

Le tableau 23 présente la répartition de l'échantillon en fonction du fait d'assister au cours. Il ressort de celui-ci que 74,7% de l'effectif composant l'échantillon suivent des enseignements aux CSEB initiative du Foyer de l'Espérance de Yaoundé, cette observation représente le mode de cette série statistique ; 4,8% assistent souvent à ces cours, la même fréquence d'apparition s'observe chez ceux qui le font rarement ; 9,6% assistent parfois au cours et 6% n'ont jamais suivi des cours en prison, soit 5 adolescents. Il y a une forte participation de l'ordre de 89,1% des adolescents incarcérés aux enseignements du CSEB.

Tableau 24

Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'avoir les fournitures scolaires

Fournitures scolaires	1	2	3	4	5	Total
Effectif	12	5	9	1	56	83
Fréquence (%)	14,5	6	10,8	1,2	67,5	100

En ce qui concerne l'item lié aux fournitures scolaires, les résultats montrent que : 14,5% des individus composant l'échantillon estiment qu'ils n'ont jamais de fournitures scolaires ; 6% estime qu'ils ont rarement ses fournitures scolaires ; 10,8% estiment qu'ils ont parfois les fournitures et 67,5 % ont toujours les fournitures scolaires. Un adolescent souligne qu'il a souvent les fournitures scolaires nécessaires pour suivre des enseignements aux CSEB. L'observation toujours est le mode de cette série statistique. Près de 79,5% des adolescents incarcérés disposent de fournitures scolaires leur permettant de suivre les enseignements.

Tableau 25*Répartition de l'échantillon en fonction de la tendance à réviser les leçons*

Réviser les leçons	1	2	3	4	5	Total
Effectif	12	5	16	6	44	83
Fréquence (%)	14,5	6	19,3	7,2	53	100

Le tableau 25 articulé sur l'item révision des leçons montre que : 14,5% d'adolescents composant l'échantillon ne révisent jamais leurs leçons ; 6% le font rarement ; 19,3% le font parfois ; 7,2% le font souvent et 53% le font toujours. L'on peut donc constater que plus de 89,5% des adolescents soulignent qu'ils révisent les cours reçus au CSEB.

Tableau 26*Répartition de l'échantillon en fonction de l'accès à la bibliothèque*

Accès à la bibliothèque	1	2	3	4	5	Total
Effectif	59	6	10	2	6	83
Fréquence (%)	71,1	7,2	12	2,4	7,2	100

La répartition de l'échantillon en fonction de l'accès à la bibliothèque montre que chacune des observations a enregistré les fréquences d'apparition suivante : 71,1% pour jamais, 7,2% pour rarement, 12% pour parfois, 2,4% pour souvent et 7,2% pour toujours. Les adolescents détenus n'ont pas accès à la bibliothèque pourtant mise à leur disposition pour réduire la détresse carcérale. L'accès est également un indice qui justifie l'ancienneté du détenu. Bon nombre d'entre eux n'ont pas connaissance de l'existence d'une bibliothèque.

Tableau 27*Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'être suivi par un encadreur*

Suivi par un encadreur	1	2	3	4	5	Total
Effectif	29	5	13	9	6	83
Fréquence (%)	34,9	6	15,7	10,8	32,5	100

L'item suivi par un encadreur enregistre les fréquences suivantes : 34,9% de l'effectif de l'échantillon n'ont jamais été suivis par un encadreur ; 6% bénéficient rarement d'un suivi ; 15,7% sont parfois suivis par un encadreur ; 10,8% sont souvent suivis par des encadreurs et 32,5% ont toujours été suivi par un encadreur. Près de 59% des adolescents bénéficient d'un suivi des encadreurs concernant la participation aux enseignements.

Les enseignements en institution carcérale sont la principale activité de resocialisation permettant aux mineurs de faire face au temps carcéral. Ils offrent des occasions de communication positive et éducative pouvant bonifier l'effet correctif recherché par ce dispositif. Ces situations d'interaction éducative sont susceptibles d'amorcer un changement d'attitude face au comportement délictuel, ou améliorer le rapport aux normes sociales. Nous notons une forte participation des mineurs à ce moyen d'action qui est susceptible d'améliorer les compétences d'ordre cognitif et relationnel. Cette forte participation est le résultat d'un système de responsabilité qui a une emprise sur l'individu et qui favorise de ce fait l'adoption de ce comportement.

5.1.2.2.2. Participation aux activités professionnelles (formation au métier)

Tableau 28

Répartition de l'échantillon en fonction de l'apprentissage d'un métier

Apprentissage d'un métier	NON	OUI	Total
Effectif	73	10	83
Fréquence (%)	88	12	100

Sur la question relative à l'apprentissage d'un métier, 73 adolescents soulignent qu'ils n'apprennent pas de métier depuis leur incarcération, soit une fréquence d'occurrence de 88% ; alors que ceux qui donnent une réponse affirmative enregistrent une fréquence d'occurrence de 12%, soit 10 individus. Les métiers ayant enregistré des occurrences dans cette catégorie sont : le tissage 50%, l'élevage 1,2%, la fabrication des chaussures 30% et la couture 1,2%.

Tableau 29*Répartition de l'échantillon en fonction du type de métier*

Type de métier	Tissage	Elevage	Fabrication des chaussures	Couture	Système manquant	Total
Effectif	5	1	3	1	73	83
Fréquence (%)	6	1,2	3,6	1,2	88	100

Quatre métiers sont vulgarisés en institution carcérale : l'atelier de tissage, de couture, l'élevage et de fabrication de chaussure. Les adolescents qui suivent ces activités présentent des difficultés d'ordre visuel, auditif et/ou physique. Ils ont une participation modérée aux enseignements. Dix participants sur 83 (12,04%) participent aux activités professionnelles. Les résultats montrent que 50% font le tissage, soit 5 individus ; 10% fait l'élevage ; 30% s'exercent dans la fabrication de chaussures et un adolescent participe à l'atelier de couture.

Tableau 30*Répartition de l'échantillon en fonction de l'appréciation du métier*

Apprécie le métier	1	2	4	5	Système manquant	Total
Effectif	1	1	2	6	73	83
Fréquence (%)	1,2	1,2	2,4	7,2	88	100

L'appréciation du métier enregistre sensiblement les mêmes fréquences d'apparition, à savoir 60% ont toujours une appréciation de l'activité ; 20% apprécient souvent cette activité ; ceux qui apprécient rarement ou jamais enregistrent respectivement une fréquence de 10%.

Tableau 31*Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'avoir choisi le métier*

Choisir le métier	NON	OUI	Système manquant	Total
Effectif	1	9	73	83
Fréquence (%)	1,2	10,8	88	100

S'agissant du choix du métier, 90% d'adolescents incarcérés ont fait le choix de l'activité et 10% soit un adolescent n'a jamais fait le choix de l'adolescent.

Au regard des données enregistrées sur cet indicateur, nous pouvons faire le constat que les ateliers de formation au métier professionnel ne sont pas effectifs en institution carcérale. Une minorité des adolescents y participe à ces ateliers, et ceux-ci présentent des difficultés d'ordre visuel, auditif et ou comportemental, obstacle à la participation aux enseignements. Ce dispositif d'action est inopérant et son apport sur le changement du style de vie délinquant est problématique.

5.1.2.2. 3. Participation aux activités récréatives

Tableau 32*Répartition de l'échantillon en fonction de la participation aux jeux*

Participe aux jeux	1	2	3	4	5	Total
Effectif	51	7	7	3	15	83
Fréquence (%)	61,4	8,4	8,4	3,6	18,1	100

La participation aux jeux enregistre les scores suivants : 61,4% pour ceux qui ne participent jamais aux jeux ; 8,4% pour ceux qui le font rarement, c'est également la même occurrence chez qui le font parfois ; les adolescents qui participent souvent aux jeux enregistrent une occurrence de 3,6% et ceux qui le font toujours obtiennent une fréquence de 18,1%.

Tableau 33*Répartition de l'échantillon en fonction de la participation aux activités sportives*

Participe aux activités sportives	1	2	3	4	5	Total
Effectif	43	3	12	11	14	83
Fréquence (%)	51,8	3,6	14,5	13,3	16,9	100

Il ressort de ce tableau 33 portant sur la répartition de l'échantillon en fonction de la participation aux activités sportives que les observations enregistrent les fréquences suivantes : 51,8% pour jamais, 3,6% pour rarement, 14,5% pour parfois, 13,3% pour souvent et 16,9% pour toujours.

Tableau 34*Répartition de l'échantillon en fonction de la participation aux théâtres*

Participation aux théâtres	1	2	3	4	5	Total
Effectif	57	5	11	2	8	83
Fréquence (%)	68,7	6	13,3	2,4	9,6	100

Il ressort du tableau 34 portant sur la répartition de l'échantillon en fonction de la participation aux théâtres que les observations enregistrent les fréquences suivantes : 68,7% pour jamais, 6% pour rarement, 13,3% pour parfois, 2,4% pour souvent et 9,6% pour toujours.

Tableau 35

Répartition de l'échantillon en fonction de la participation aux causeries éducatives

Participation aux causeries éducatives	1	2	3	4	5	Total
Effectif	23	8	19	4	29	83
Fréquence (%)	27,7	9,6	22,9	4,8	34,9	100

La participation aux causeries éducatives enregistre les scores suivants : 27,7% pour ceux qui ne participent jamais aux causeries éducatives ; 9,6% pour ceux qui le font rarement, 22,9% pour ceux qui le font parfois ; les adolescents qui participent souvent aux causeries éducatives enregistrent une occurrence de 4,8% et ceux qui le font toujours obtiennent une fréquence de 34,9%.

Tableau 36

Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'aborder leur avenir dans les causeries éducatives

Projection sur l'avenir	1	2	3	4	5	Total
Effectif	31	5	13	6	28	83
Fréquence (%)	37,3	6	15,7	7,2	33,7	100

La répartition de l'échantillon en fonction du fait d'aborder leur avenir durant les causeries éducatives montrent que les observations ont obtenu les fréquences suivantes : 37,3% pour jamais, 6% pour rarement, 15,7% pour parfois, 7,2% pour souvent et 33,7% pour toujours.

Tableau 37

Répartition de l'échantillon en fonction du fait de trouver de l'intérêt pour les activités

Intérêt pour les activités	1	2	3	4	5	Total
Effectif	27	3	27	12	14	83
Fréquence (%)	32,7	3,6	32,5	14,5	16,9	100

L'intérêt accordé aux activités de resocialisation est un élément de justification du degré de réponse des activités aux besoins du délinquant. Les tableaux ci-dessus présentent le résultat des observations faites sur l'item intérêt pour les activités. Les fréquences d'apparition se présentent comme suit : 32,5% pour jamais, 3,6% pour rarement, 32,5% pour parfois, 14,5% pour souvent et 16,9% pour toujours.

Tableau 38

Répartition de l'échantillon en fonction du fait de participer aux activités par peur de punition

Participe par peur de punition	1	2	3	4	5	Total
Effectif	40	3	14	9	17	83
Fréquence (%)	48,2	3,6	16,9	10,8	20,5	100

La participation aux activités de resocialisation par peur de punitions montre que : 48,2% des adolescents composant l'échantillon n'ont jamais participé aux activités par peur de punitions ; 3,6% le font rarement ; 16,9% le font parfois ; 10,8% le font souvent et 20,5% participent aux activités par peur de punition. Près de 50% de l'effectif de l'échantillon participent aux activités par peur de punitions.

Comme nous l'avons souligné en première analyse des items liés à cette dimension de la variable indépendante, les enseignements au CSEB occupent une grande partie du temps carcéral durant la période scolaire. Les autres activités se font occasionnellement et ne sont

pas structurées et ne reçoivent pas autant d'attention de l'institution. L'indicateur participation aux activités récréatives enregistre une faible cotation.

5.1.2.3. La pratique de l'accompagnement

5.1.2.3.1. Pratique de l'entretien individuel

Tableau 39

Répartition de l'échantillon en fonction du fait de causer avec un encadreur

Cause avec un encadreur	1	2	3	4	5	Total
Effectif	32	6	14	10	21	83
Fréquence (%)	38,6	7,2	16,9	12	25,3	100

Les résultats présentés dans le tableau 39 montrent que : 38,6% des adolescents composant l'effectif n'entretiennent pas de causeries avec un encadreur ; 7,2% le font rarement ; 16,9% le font parfois ; 12% entretiennent souvent des causeries avec un encadreur et 25,3% causent toujours avec un encadreur. Ces résultats peuvent susciter une confusion quant à la disponibilité des encadreurs à faire un suivi personnalisé des mineurs en conflit avec la loi.

Les encadreurs en milieu carcéral et notamment dans le quartier des mineurs sont des personnes ayant mandat de l'autorité pénitentiaire leur conféré d'agir sur les mineurs incarcérés en vue de leur mieux vivre en prison. Il s'agit entre autres : des gardiens de prison chargé de discipline, des assistants sociaux, enseignants internes (des détenus exerçant comme enseignant), les enseignants externes, le commandant et le coordonnateur.

Tableau 40*Répartition de l'échantillon en fonction du type d'encadreur qui les suit*

Suivi par	Aucun	Détenu (enseignant)	Coordonnate ur/Command ant	Chargés de Discipline	Assistant social	Total
Effectif	22	22	30	6	3	83
Fréquence (%)	26,5	26,5	36,1	7,2	3,6	100

Les résultats enregistrés et relativement liés à l'item précédent montrent que 26,5% des détenus ne sont pas suivis, c'est d'ailleurs la même fréquence enregistrée pour par les détenus enseignant ; l'observation Commandant/Coordonnateur enregistre une occurrence de 36,1% ; les chargés de discipline et les assistants sociaux qui ont mandat de participer au relèvement moral et à la réinsertion sociale des mineurs en détention obtiennent respectivement 7,2% et 2,4%. Un seul individu (suivi+) souligne qu'il est à la fois suivi par un enseignant détenu, un chargé de discipline et l'assistant social. On peut constater que 89,2% des adolescents constituant l'échantillon ne sont pas suivis par le personnel chargé de leur encadrement et donc ne bénéficient pas d'entretiens individuels visant à faire une évaluation diagnostique de leur situation.

Tableau 41*Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'aborder la situation avant l'incarcération avec un encadreur*

Situation avant l'incarcération	1	2	3	4	5	Total
Effectif	38	5	15	8	17	83
Fréquence (%)	45,8	6	18,1	9,6	20,5	100

Les résultats de la répartition de l'échantillon en fonction du fait d'aborder la situation avant l'incarcération avec un encadreur montrent que : 45,8% de l'effectif de l'échantillon n'ont jamais abordé leur situation pré-carcérale avec un encadreur ; 6,0% l'ont fait rarement ; 18,1% le font parfois ; 9,6% abordent souvent leur situation pré-carcérale avec un encadreur et 20,5% le font toujours. Près de 50% de l'effectif n'aborde pas leur situation pré-carcérale avec un encadreur. D'autant plus que les relations entre codétenus et détenu-encadreur sont marqués du sceau de la méfiance.

Tableau 42

Répartition de l'échantillon en fonction du fait qu'on tienne compte de son avis

Tient compte de mon avis	1	2	3	4	5	Total
Effectif	40	4	11	9	19	83
Fréquence (%)	48,2	4,8	13,3	10,8	22,9	100

Les résultats présentés dans le tableau 42 montrent à suffisance que 48,2% de l'effectif de l'échantillon admettent qu'on ne tient jamais compte de leur avis, contre 22,9% qui estiment qu'on tient toujours compte de leur avis. Les fréquences obtenues dans les autres catégories d'observation sont : 10,8% pour souvent, 13,3% pour parfois et 4,8% pour rarement. Le sentiment que notre avis est ignoré dans une conversation est conjointement lié au sentiment d'être écouté par son interlocuteur. L'absence d'écoute est susceptible de constituer un obstacle à la prise de conscience de la situation problème et altérer la qualité des relations interpersonnelles. Près de 53% des adolescents ont le sentiment que leur avis ne compte pas dans une causerie avec un encadreur quel que soit le statut de celui-ci.

Tableau 43*Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'avoir un dossier personnel*

Dossier personnel	NON	OUI	Total
Effectif	76	7	83
Fréquence (%)	91,6	8,4	100

Le tableau 43 présente la répartition de l'échantillon en fonction de l'existence d'un dossier personnalisé. Il ressort de celui-ci que 76 adolescents incarcérés ne disposent pas d'un dossier personnalisé, ce qui représente 91,6% de l'effectif composant l'échantillon. Par contre, 7 adolescents soulignent disposer d'un dossier personnalisé, soit 8,4%. Cela démontre à suffisance de l'absence d'un suivi personnalisé et du manque d'attention accordée au cas individuel par les travailleurs sociaux en institution.

Les entretiens individuels sont des outils, des moyens de saisie de la réalité intérieure de l'adolescent incarcéré en faisant une anamnèse des cas individuels. Ils permettent également de comprendre le mode de vie pré-carcéral ou les facteurs de vulnérabilité qui ont favorisé le passage à l'acte. Les données enregistrées sur cet indicateur montrent que sa pratique est inopérante en contexte carcéral. Près de 89,2% d'adolescents constituant l'échantillon n'entretiennent pas de communication avec par le personnel mandaté pour leur encadrement, à savoir les assistants sociaux et le personnel pénitencier. Ils ont davantage une attitude à se confier ou à communiquer avec des substituts (détenus) à leur encadrement. Dans ce refuge vers des personnes à forte ressemblance sociale, les problématiques pré-carcérales ne font pas l'objet des causeries. Celles-ci sont surtout tournées sur l'adaptation et le respect de la discipline carcérale. C'est une pratique informelle et non-structurée des entretiens individuels. Les entretiens ne sont pas centrés sur la situation problème ou sur le comportement problématique, encore moins sur l'individu, mais sur la connaissance de la vie en institution. Il y a plus une tendance à la généralisation des problématiques sociales.

5.1.2.3.2. Pratique des entretiens de groupe

Tableau 44

Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'être amené à assister aux causeries de groupe

Assiste aux causeries	1	2	3	4	5	Total
Effectif	50	6	8	4	15	83
Fréquence (%)	60,2	7,2	9,6	4,8	18,1	100

Le tableau 44 présente la répartition de l'échantillon en fonction du fait d'être amené à assister aux causeries de groupe par les encadreurs. Des données recueillies, il ressort que : 50 adolescents incarcérés n'ont jamais été amenés à assister aux causeries de groupes par un encadreur, soit 60,2% ; 15 adolescents ont toujours été amenés à assister aux causeries, soit une fréquence de 18,1%. Les autres observations enregistrent les fréquences d'apparition suivantes : 7,2% pour rarement, 9,6% pour parfois et 4,8% pour souvent. Ces données montrent que près de 67,4% des adolescents incarcérés au quartier des mineurs de la PCY ne sont pas amenés à assister aux causeries de groupes. Ceci peut également signifier, l'inexistence des ateliers de groupe dans le dispositif d'intervention.

Tableau 45

Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'aborder ce qu'on fera après la sortie dans les causeries de groupe

Causerie de sortie	1	2	3	4	5	Total
Effectif	44	2	7	6	24	83
Fréquence (%)	53	2,4	8,4	7,2	28,9	100

Le tableau 45 présente la répartition de l'échantillon en fonction du fait d'aborder ce qu'on fera après la sortie dans les causeries de groupe. Il ressort de celui-ci que les observations enregistrent les fréquences d'occurrence suivantes : 53,0% pour jamais, 2,4% pour rarement, 8,4% pour parfois, 7,2% pour souvent et 28,9% pour toujours. Les sujets liés au projet de vie à la sortie de prison sont abordés dans le cadre de causerie avec tous les mineurs, où il est également abordé la discipline carcérale, l'adaptation, etc.

Tableau 46*Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'exprimer leurs difficultés*

Exprime ses difficultés	1	2	3	4	5	Total
Effectif	39	8	13	5	18	83
Fréquence (%)	47	9,6	15,7	6	21,7	100

Le tableau 46 présente la répartition de l'échantillon en fonction de l'expression de leurs difficultés dans les causeries de groupes. Il ressort de celui-ci que : 39 adolescents incarcérés n'expriment jamais leurs difficultés aux encadreurs, soit 47,0% de l'effectif de l'échantillon. Ce résultat est nettement supérieur à celui enregistré par ceux qui expriment toujours leurs difficultés, soit 21,7%. Les adolescents qui expriment rarement, parfois ou souvent leurs difficultés enregistrent respectivement les fréquences 9,6%, 15,7% et 6%. Le constat établi est qu'environ 56,6% des adolescents incarcérés n'expriment pas leurs difficultés pré-carcérales même dans des situations de groupe. Ce repli sur soi est un obstacle à l'évaluation diagnostique et à l'élaboration des stratégies optimisant de l'intervention de réinsertion.

Tableau 47*Répartition de l'échantillon en fonction du fait de proposer ce qu'ils feront à la sortie*

Propose l'activité à la sortie	1	2	3	4	5	Total
Effectif	32	7	10	10	24	83
Fréquence (%)	38,6	8,4	12	12	28,9	100

Cet item enregistre les résultats suivants : 38,6% pour jamais, 8,4% pour rarement, 12,0% pour parfois, 12,0% pour souvent et 28,9% pour toujours. La proposition de ce qu'on verra à la sortie est généralement faite dans des causeries avec un substitut du personnel pénitencier (détenu). Les adolescents incarcérés ont un projet de vie, bien que ces projets de vie ne soient pas soumis à une discussion avec l'encadreur ou le travailleur social. Ils sont le reflet de l'univers des possibilités adaptatives du sujet, des éléments pouvant lui permettre de s'insérer dans la vie active.

Tableau 48*Répartition de l'échantillon en fonction de ce qu'ils feront à la sortie*

	Effectifs	Pourcentage valide
Agent immobilier	1	1,2
Agriculture	1	1,2
Armée	1	1,2
Brouettier	1	1,2
Changer	1	1,2
Chauffeur	3	3,6
Coiffeur	2	2,4
Commerçant	4	4,8
Conducteur d'engin	2	2,4
Cordonnier	1	1,2
Couturier	5	6,0
Dépanneur (téléphone)	1	1,2
Ecole	12	14,5
Electricien	1	1,2
Chercher un emploi	2	2,4
Famille	1	1,2
Formation	2	2,4
Hôtellerie	3	3,6
Maison	2	2,4
Mécanique	15	18,1
Menuiser	1	1,2
Moto man	1	1,2
Musique	1	1,2
Pâtisserie	2	2,4
Rien	6	7,2
Sauvette	2	2,4
Soudure	4	4,8
Tissage	1	1,2
Village	1	1,2
Vitrierie	2	2,4
Voyager	1	1,2
Total	83	100,0

Le Tableau 48 fait ressortir les projets de vie professionnelle des adolescents composant l'échantillon. On constate que la mécanique est plus représentée dans ces projets avec une fréquence de 18,1%. Elle est suivie par le retour à l'école (14,5%), la couture (6%), le commerce (4,8%), la soudure (4,8%), l'hôtellerie (3,5%), la conduite des engins (2,4%) et

la conduite (2,4%). Les autres domaines d'activités enregistrent une fréquence de 1,2%. Les adolescents qui n'ont pas formulé de projet à la sortie représentent une proportion de 7,2%.

Les ateliers de groupe participent à réalisation du projet d'accompagnement, voire au traitement des incapacités d'ordre cognitif, conatif, affectif et relationnel du délinquant. Ils développent des habiletés sociales et concourent à la prise de conscience des risques potentiels d'installation durable dans un style de vie délinquant. Les données enregistrées sur les items de cet indicateur rendent compte d'une démarche caduque, non-structurée qui n'est pas centrées sur les ressources de la personne.

5.1.2.3.3. Pratique de la médiation familiale

Tableau 49

Répartition de l'échantillon en fonction de la tenue d'une rencontre détenu, encadreur et famille

Rencontre détenu- encadreur	1	2	3	4	5	Total
Effectif	69	3	4	3	4	83
Fréquence (%)	83,1	3,6	4,8	3,6	4,8	100

Les résultats du tableau 49 ci-dessus, montrent que : 83,1% d'adolescents constituant l'échantillon n'ont jamais assisté à une rencontre parent-encadreur-enfant. Les observations rarement et souvent enregistrent la même fréquence d'apparition, soit 3,6%. Les adolescents qui ont parfois ou toujours assisté à ce type de rencontre enregistrent également la même occurrence, soit respectivement 4,8%. L'absence de rencontre Parent-Encadreur-Adolescent détenu constitue un facteur de risque quant à la résolution du conflit pré-carcéral parent-enfant.

Tableau 50

Répartition de l'échantillon en fonction des conseils reçus dans ces rencontres

Conseils reçus	1	2	3	4	Total
Effectif	69	2	2	10	83
Fréquence (%)	83,1	2,4	2,4	12	100

S'agissant de cet item, les observations enregistrent les fréquences d'apparition suivantes : 83,1% pour jamais ; 2,4% pour rarement et parfois ; et 12,0% pour toujours. Ces résultats confortent ceux enregistrés dans le tableau précédent, qui indique que plus de 83,1% d'adolescents incarcérés n'ont jamais assisté à une rencontre Parent-Encadreur-Adolescent. Les 14 adolescents qui ont soit rarement, parfois ou toujours reçu des conseils dans ces rencontres, le font généralement avec un détenu encadreur comme médiateur.

Tableau 51

Répartition de l'échantillon en fonction des causeries liées à leurs problèmes

Causerie sur le problème	1	2	4	5	Total
Effectif	71	2	4	6	83
Fréquence (%)	85,5	2,4	4,8	7,2	100

Le tableau 51 présente la répartition de l'échantillon en fonction des causeries liées à leurs problèmes. Il ressort de celui-ci que : 7,2% des adolescents incarcérés estiment que durant les rencontres triadiques, les sujets liés à leurs problèmes sont toujours abordés, soit 6 individus ; à l'opposé, 85,5% estiment que leurs problèmes ne font jamais l'objet de causerie dans ces rencontres. Les observations rarement et souvent enregistrent respectivement les occurrences 2,4% et 4,8%. Ces résultats témoignent de l'absence d'un processus de déconstruction des représentations, des logiques de vie ou du style de vie pré-carcéral de l'adolescent incarcéré durant le temps carcéral.

Tableau 52*Répartition de l'échantillon en fonction des causeries liées à leur avenir*

Causerie sur l'avenir	1	2	3	4	5	Total
Effectif	73	2	1	2	5	83
Fréquence (%)	88,	2,4	1,2	2,4	6	100

La répartition de l'échantillon en fonction des causeries liées à leur avenir confirme les résultats précédents. Il ressort de ce tableau que : 88% d'adolescents constituant l'échantillon n'ont jamais abordé le sujet lié à leur avenir dans les rencontres de médiations triadique. Cette fréquence est largement supérieure à ceux qui estiment avoir toujours abordé ce sujet dans ces rencontres, soit 6%. Les observations rarement et souvent obtiennent la même fréquence d'apparition, soit 2,4%. Un seul adolescent souligne que les causeries liées à son avenir ont parfois été abordées dans les rencontres de médiation triadique.

L'indicateur, médiation familiale est inexistant dans l'intervention de resocialisation en milieu carcéral et notamment à la PCY. Cette absence accentue la fragilité du lien social entre l'adolescent et son réseau de socialisation primaire, ceci pouvant amorcer le processus d'éloignement social pré-carcéral et prolonger le conflit dans les situations post-carcérales. Cette situation est susceptible d'avoir des effets négatifs sur le sentiment d'appartenance sociale et l'identité du délinquant.

5.1.2.4. Système de responsabilisation

5.1.2.4.1. Les punitions

Tableau 53*Répartition de l'échantillon en fonction du respect du règlement intérieur*

Respect du règlement	2	3	4	5	Total
Effectif	1	6	5	71	83
Fréquence (%)	1,2	7,2	6	85,5	100

La répartition de l'échantillon en fonction du respect du règlement intérieur montre que : 85,5% des adolescents composant l'échantillon respectent toujours le règlement intérieur de la prison, soit 71 individus ; 6% respectent souvent le règlement ; 7,2% respectent parfois ce règlement et un seul individu l'observe rarement. Il y a ainsi une observance stricte du règlement intérieur de la prison par les adolescents.

Tableau 54

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à imposer leurs règles personnelles

S'imposer	1	2	3	4	5	Total
Effectif	56	4	11	3	9	83
Fréquence (%)	67,5	4,8	13,3	3,6	10,8	100

L'item portant sur la tendance à imposer ses règles dans les interactions, le tableau 54 ci-dessus montre que : 67,5% des individus composant l'échantillon n'ont jamais tendance à imposer leurs règles personnelles, à l'opposé, 10,8% imposent toujours leurs règles personnelles. Les autres observations enregistrent les fréquences suivantes : 4,8% pour rarement, 13,3% pour parfois et 3,6% pour souvent.

Tableau 55

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à faire ce qu'ils veulent

Fais ce qu'il veut	1	2	3	4	5	Total
Effectif	51	8	12	6	6	83
Fréquence (%)	61,4	9,6	14,5	7,2	7,2	100

Les résultats enregistrés de cet item lié à la tendance à faire ce que l'on veut, laisse transparaître que : 61,4% des adolescents ne font jamais ce qu'ils veulent ; 9,6% le font rarement ; 14,5% font parfois ce qu'ils veulent ; ceux qui le font souvent et toujours

enregistrent respectivement une fréquence d'apparition de 7,2%. Ces résultats confortent l'emprise du système carcéral sur la personne incarcérée.

Tableau 56

Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'être régulièrement puni

Être puni	1	2	3	4	5	Total
Effectif	50	8	5	11	9	83
Fréquence (%)	60,2	9,6	6	13,3	10,8	100

Le tableau 57 présente la répartition de l'échantillon en fonction du fait d'être régulièrement puni. Les observations enregistrent les fréquences suivantes : 60,2% pour jamais, 9,6% pour rarement, 6,0% pour parfois, 13,3% pour souvent et 10,8% pour toujours. Plus de 70% des adolescents composant l'échantillon observent un respect strict du règlement intérieur d'où certains ne font pas l'objet de punition.

Tableau 57

Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'être blâmé

Être blâmé	1	2	3	4	5	Total
Effectif	45	7	12	12	7	83
Fréquence (%)	54,2	8,4	14,5	14,5	8,4	100

La répartition de l'échantillon en fonction du fait d'être blâmé montre que les observations enregistrent les fréquences suivantes : 54,2% pour jamais, 8,4% pour rarement, 14,0% pour parfois, 14,1% pour souvent et 8,4% pour toujours. On y observe moins de cas de blâme dans cet échantillon.

Tableau 58

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à faire usage de la violence pour s'imposer

Causerie sur l'avenir	1	2	3	4	5	Total
Effectif	56	7	12	3	5	83
Fréquence (%)	67,5	8,4	14,5	3,6	6	100

Le tableau 58 présente la répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à faire usage de la violence pour s'imposer. Il ressort de celui-ci que : 67,5% des adolescents incarcérés n'ont jamais fait usage de la violence ; 8,4% font rarement recours à la violence pour s'imposer ; 14,5% font parfois usage de la violence ; 3,6% ont souvent usé de la violence pour s'imposer et 6% font toujours recours à la violence. Les adolescents du quartier des mineurs de la PCY ne font pas usage de la violence pour s'imposer. Cette tendance est inhibée par le contrôle carcéral exercé par un dispositif à la fois formel et informel.

Les résultats enregistrés par cet indicateur montrent que le système de punitions opère une emprise sur la personne détenue. Cette emprise réduit l'attitude à la prise d'initiative, ce qui pourrait constituer un obstacle, une entrave à l'acquisition ou à l'amélioration des CPs. Les punitions visent à instaurer un climat relationnel harmonieux entre les entités en interaction, favorisant par ce fait la réalisation de l'objectif essentiel du pénitencier, à savoir la surveillance et la sécurisation des personnes sous-main de justice. Le système punitif augmente ainsi la fréquence d'apparition du comportement souhaité par l'institution : une soumission librement consentie du détenu, à l'autorité carcérale gage d'un équilibre social en institution.

5.1.2.4.2. Rôles/tâches

Tableau 59*Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'avoir une tâche quotidienne*

Avoir une tâche	1	3	4	5	Total
Effectif	51	3	7	22	83
Fréquence (%)	61,4	3,6	8,4	26,5	100

Avoir une tâche renforce le sentiment de reconnaissance sociale dans la structure carcérale, cela montre qu'on est utile aux autres et à la structure. Ce tableau montre ainsi que : 61,4% d'adolescents n'ont jamais eu une tâche quotidienne et à l'opposé, 26,5% ont toujours une tâche quotidienne. Ceux qui ont parfois et souvent une tâche quotidienne enregistrent respectivement 3,6% et 8,4%.

Tableau 60*Répartition de l'échantillon en fonction du fait d'avoir changé de tâche*

Causerie sur l'avenir	1	2	3	4	5	Total
Effectif	72	3	2	3	3	83
Fréquence (%)	86,7	3,6	2,4	3,6	3,6	100

Le changement de tâche permet d'apprécier l'organisation du système de responsabilisation pour faire face à la monotonie. La répartition de l'échantillon en fonction du fait d'avoir changé de tâche montre que : 86,7% des adolescents n'ont jamais changé de tâche ; ceux qui l'ont déjà fait rarement, souvent ou toujours enregistrent la même fréquence d'apparition, soit 3,6% et 2,4% ont parfois changé de tâche. Ces résultats font constater que le système de responsabilisation est monotone.

Les tâches récurrentes au quartier des mineurs de la PCY sont : délégué, adjoint délégué, escadron délégué, escadron, escadron chef, chef local, mairie, coordonnateur mairie, adjoint maire, chef cours, chef marmite, laveur d'habit.

Tableau 61*Répartition de l'échantillon en fonction des tâches*

	Effectifs	Pourcentage
Ad Maire	2	2,4
Ad Délégué	1	1,2
Chef Cours	1	1,2
Coordonnateur	1	1,2
Mairie		
Escadron Chef	1	1,2
Escadron Délégué	1	1,2
Escadron	7	8,4
Lessive	1	1,2
Mairie+ Chef Local	2	2,4
Mairie +Escadron	1	1,2
Mairie	15	18,1
Marmite	1	1,2
Rien	48	57,8
Vendeur de		
Beignets	1	1,2
Total	83	100,0

Les rôles/tâches en institution sont de plus en plus orientés vers des missions de d'hygiène, de sécurisation et de surveillance des détenus. Ils visent par une forme de contrôle social informel de proximité à favoriser la conformité du comportement du détenu au modèle souhaité (la passivité, l'obéissance aux règles) par l'autorité pénitentiaire. Cette attitude à vivre selon un mode de vie carcérale favorise ainsi une distanciation avec les modes d'adaptation en milieu socialement intégré. La centration sur l'adaptation et sur la discipline carcérale peut ainsi conduire à l'incapacité de faire des transactions comportementales dans un environnement où les effets de facteurs de risque ne sont pas soumis à un contrôle structuré.

5.1.2.4.3. Récompense

Tableau 62

Répartition de l'échantillon en fonction du fait de recevoir des cadeaux pour sa bonne conduite

Recevoir des cadeaux	1	2	3	4	5	Total
Effectif	47	8	15	6	7	83
Fréquence (%)	56,6	9,6	18,1	7,2	8,4	100

La répartition de l'échantillon en fonction du fait de recevoir des cadeaux pour leur bonne conduite montre que : 56,6% d'adolescents n'ont jamais reçu de cadeau pour leur bonne conduite ; 9,6% reçoivent rarement de cadeau ; 18,1% reçoivent parfois des cadeaux ; 7,2% reçoivent souvent et 8,4% ont toujours reçu des cadeaux pour leur bonne conduite. La pérennisation de la bonne conduite ne repose pas sur un système de récompense des conduites valorisées pas l'administration pénitentiaire.

Tableau 63

Répartition de l'échantillon en fonction du fait de recevoir des cadeaux pour ses bons résultats à l'école

Cadeau 2	1	2	3	4	5	Total
Effectif	30	4	14	17	18	83
Fréquence (%)	36,1	4,8	16,9	20,5	21,7	100

Le système de récompense au niveau des résultats obtenus dans le suivi des enseignements laisse transparaître les observations suivantes : 36,1% des adolescents n'ont jamais reçu de cadeaux et à l'opposé, 21,7% d'adolescents ont toujours reçu des cadeaux. Les autres observations enregistrent les fréquences suivantes : 4,8% pour rarement, 16,9% pour parfois et 20,5% pour souvent. Les cadeaux sont entre autres : les vêtements, babouches, brosse-à-dents, pâte dentifrice, biscuits, argent.

Les récompenses en institution carcérale sont d'ordre instrumental. Elles visent à satisfaire des besoins d'ordre physiologique. Cette réduction des besoins des adolescents

incarcérés à la quête de satisfaction des besoins d'ordre primaires, ne participent pas à la résolution des tâches développementales de cette période, à savoir l'identité et l'autonomie.

5.1.3. LA VARIABLE DEPENDANTE

5.1.3.1. Autonomie

Tableau 64

Répartition de l'échantillon en fonction de leur projet professionnel à la sortie de prison

Projet professionnel	1	2	3	4	5	Total
Effectif	12	3	8	12	48	83
Fréquence (%)	14,5	3,6	9,6	14,5	57,8	100

La répartition de l'échantillon en fonction de leur projet professionnel à la sortie de prison montre que : 57,8% des adolescents ont une idée claire de ce qu'ils feront à la sortie de prison, soit 48 adolescents qui ont choisi l'affirmation Toujours. Ceux qui n'ont jamais eu d'idée claire de ce qu'ils feront à la sortie enregistrent une fréquence de 14,5%, c'est d'ailleurs la même fréquence d'apparition pour l'observation souvent. Ceux qui se font rarement et parfois une idée de leur projet professionnel enregistrent respectivement les fréquences 3,6% et 9,6%.

Au regard de ceci, l'on se rend compte que la plupart de ces adolescents incarcérés ont un projet professionnel à la sortie de prison, soit 72,3% des adolescents composant l'échantillon. Cependant ces projets professionnels ne font pas l'objet de discussion triadique entre Parent-Adolescent-Parent. Ils émanent soit de l'expérience de la vie active pré-carcérale, soit des projections d'une évaluation rationnelle de la situation actuelle.

Diagramme représentant la répartition de l'échantillon en fonction de ce qu'ils feront à la sortie

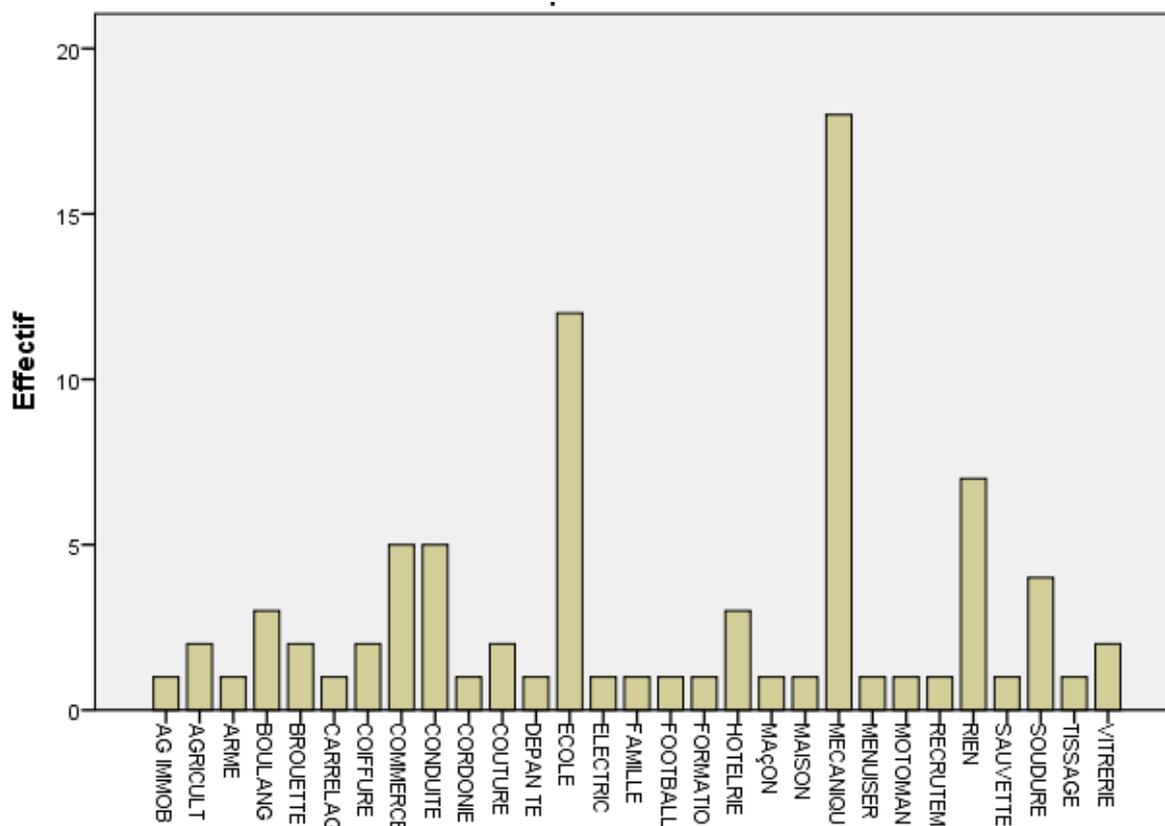


Tableau 65

Répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir capable de le faire

Réaliser le projet	1	2	3	4	5	Total
Effectif	7	1	7	11	57	83
Fréquence (%)	8,4	1,2	8,4	13,3	68,7	100

Le tableau 65 présente la répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir capable de réaliser leur professionnel. Il ressort de celui-ci que : 68,7% des adolescents se sentent toujours capable de réaliser leur projet contre 8,4% qui ne se sont jamais sentis en capacité de le faire. Ceux qui se sentent rarement, parfois et souvent capable de réaliser leur projet de sortie enregistrent respectivement les fréquences suivantes : 1,2%, 8,4% et 13,3%.

Tableau 66*Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à obéir aux ordres*

Obéir	1	2	3	4	5	Total
Effectif	3	2	6	7	65	83
Fréquence (%)	3,6	2,4	3,6	8,4	78,3	100

L'obéissance aux ordres montre que 78,3% des adolescents composant l'échantillon obéiront toujours aux ordres, contre 3,6% qui n'obéiront jamais aux ordres. Les autres observations enregistrent les fréquences d'apparition suivantes : 2,4% pour rarement, 7,2% pour parfois et 8,4% pour souvent.

Tableau 67*Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à agir en groupe*

Agir en groupe	1	2	3	4	5	Total
Effectif	36	9	17	6	15	83
Fréquence (%)	43,4	10,8	20,5	7,2	18,1	100

La tendance à agir en groupe montre les observations ont enregistré les fréquences suivantes : 43,4% pour jamais, 10,8% pour rarement, 20,5% pour parfois, 7,2% pour souvent et 18,1% pour jamais. Près de la moitié de l'effectif composant l'échantillon n'a pas tendance à agir en groupe.

Tableau 68*Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à agir et à subir des conséquences*

Agir et subir les conséquences	1	2	3	4	5	Total
Effectif	31	8	17	9	18	83
Fréquence (%)	37,3	9,6	20,5	10,8	21,7	100

La répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à agir et à subir des conséquences montre que 37,3% d'adolescents composant l'échantillon n'aiment jamais agir et subir les conséquences de leurs actes ; 9,6% ont rarement cette habitude ; 20,5% ont parfois cette tendance ; 10,8% sont souvent enclins à agir de la sorte et 21,7% agissent toujours de la sorte.

Tableau 69

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à aimer les satisfactions immédiates

Satisfaction immédiate	1	2	3	4	5	Total
Effectif	24	9	15	7	28	83
Fréquence (%)	28,9	10,8	18,1	8,4	33,7	100

La satisfaction des besoins immédiats est une caractéristique du style de vie délinquant. Le délinquant est incapable de s'investir dans des satisfactions des besoins ou projet à long terme. Les résultats de ce tableau montrent que les observations ont enregistré les fréquences d'apparition suivantes : 28,9% pour jamais, 10,8% pour rarement, 18,1% pour parfois, 8,4% pour souvent et 33,7% pour toujours. Il y a plus une tendance à la satisfaction des besoins immédiats chez les adolescents incarcérés à la PCY. Cette tendance enregistre une fréquence d'apparition de 60%.

5.1.3.2. Résoudre les problèmes

Tableau 70

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à faire identifier le problème dans une situation

Identifie le problème	1	2	3	4	5	Total
Effectif	13	10	15	12	33	83
Fréquence (%)	15,7	12	18,1	14,5	39,8	100

Le tableau 70 présente la répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à identifier le problème dans une situation. De ces résultats, il en revient que sur les 83 adolescents constituant l'échantillon, 33 desdits adolescents identifient le problème face à une situation, ce taux est de 39,8%. Ceux qui le font souvent enregistrent une fréquence d'apparition de 14,5%. Les autres observations enregistrent les fréquences suivantes : 18,1% pour parfois, 12% pour rarement et 15,7% pour jamais. Nous pouvons constater que plus de la moitié de l'effectif constituant l'échantillon ont une tendance à identifier le problème dans une situation.

Tableau 71

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à identifier les moyens pouvant résoudre le problème

Identifie les moyens de résolution	1	2	3	4	5	Total
Effectif	6	15	14	9	39	83
Fréquence (%)	7,2	18,1	16,9	10,8	47	100

Il ressort de la répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à identifier les moyens pouvant résoudre le problème : 47% des adolescents composant l'échantillon identifie les différents moyens de résolution du problème, soit 39 individus ; 10,8% le font souvent ; 16,9% le font parfois ; 18,1% identifient rarement les moyens de résolution du problème et 7,2% n'identifient jamais les moyens de résolution du problème. Les adolescents composant l'échantillon ont une tendance à identifier les moyens de résolution du problème avant d'entreprendre l'action.

Tableau 72

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à évaluer ses capacités de résoudre le problème

Capacités à le résoudre	1	2	3	4	5	Total
Effectif	9	9	12	20	33	83
Fréquence (%)	10,8	10,8	14,5	24,1	39,8	100

Le tableau 73 présente la répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à évaluer ses capacités de résoudre le problème. Il ressort de celui-ci que 33 ont toujours tendance à évaluer ses capacités de résoudre le problème, ils représentent 39,8%. Ceux qui ont souvent cette tendance enregistrent une fréquence de 24,1%. Douze adolescents ont parfois tendance à évaluer leurs capacités à résoudre le problème. Les adolescents qui manifestent rarement ou jamais cette tendance enregistrent la fréquence d'apparition à savoir 10,8%, soit 09 adolescents. Plus de 60% des adolescents constituant l'échantillon ont une prédisposition à évaluer leur capacité à faire face au problème.

Tableau 73

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à évaluer les conséquences négatives

Évalue les conséquences négatives	1	2	3	4	5	Total
Effectif	15	9	22	11	26	83
Fréquence (%)	18,1	10,8	26,5	13,3	31,3	100

La répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à évaluer les conséquences négatives précédent montre que les observations ont enregistré les fréquences suivantes : 18,1% pour jamais, 10,8% pour rarement, 26,5% pour parfois, 13,3% pour souvent et 31,3% pour toujours. Nous retenons de ce tableau que près de 71,1% de l'effectif constituant l'échantillon évalue les conséquences négatives du choix d'ajustement à la situation problème, soit 59 adolescents.

Tableau 74

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à faire ce qui leur vient à l'esprit

Agir sans réfléchir	1	2	3	4	5	Total
Effectif	24	19	12	13	15	83
Fréquence (%)	28,9	22,9	14,5	15,7	18,1	100

Les résultats représentés dans ce tableau 75 montrent que : 28,9% des individus n'ont jamais tendance à faire ce qui leur vient à l'esprit ; 22,9% le font rarement ; 14,5% des adolescents de l'échantillon ont parfois tendance à faire ce qui leur vient à l'esprit ; 15,7% le font souvent et enfin, 18,1% ont toujours tendance à faire ce qui leur vient à l'esprit. Les adolescents composant l'échantillon n'ont pas une tendance à faire ce qui leur vient à l'esprit. Ils opèrent une évaluation cognitive avant toute émission d'un comportement adaptatif.

Tableau 75

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à la priorisation du résultat du comportement

Priorisation du résultat du comportement	1	2	3	4	5	Total
Effectif	20	9	20	4	30	83
Fréquence (%)	24,1	10,8	24,1	4,8	36,1	100

Le tableau 75 présente la répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à la priorisation du résultat du comportement. Il en revient que 30 des adolescents incarcérés ont toujours accordé une priorité au résultat du comportement, ils représentent 36,1%. Quatre adolescents de l'échantillon accordent souvent une priorité au résultat du comportement d'ajustement, soit 4,8%. Vingt adolescents accordent parfois une priorité au résultat du comportement, soit un effectif de 24,1%. L'observation jamais enregistre d'ailleurs la même fréquence d'apparition. Et enfin, neuf adolescents de l'échantillon ont rarement une tendance à la priorisation du résultat du comportement d'ajustement, ce taux est de 10,8%.

5.1.3.3. Habiletés sociales

Tableau 76

Répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir responsable de ses actes

Etre responsable des actes	1	2	3	4	5	Total
Effectif	7	3	11	15	47	83
Fréquence (%)	8,4	3,6	13,3	18,1	56,6	100

Les réponses enregistrées sur la répartition de l'échantillon en fonction du fait de se sentir responsable de ses actes, montrent que : 56,6% des adolescents composant l'échantillon se sentent responsable de leurs actes ; 18,1% se sentent souvent responsable de leurs actes ; 13,3% se sentent parfois responsable de ses actes ; 3,6% de l'effectif se sentent rarement responsable de leurs actes et enfin 8,4% ne sont jamais responsables de leurs actes. Les adolescents composant l'échantillon se sentent responsables de leurs actes. La situation d'incarcération peut être l'élément déclencheur de cette prise de conscience de ses actes délictuels.

Tableau 77

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à négocier dans un conflit

Négocier	1	2	3	4	5	Total
Effectif	5	6	16	13	43	83
Fréquence (%)	6	7,2	19,3	15,7	51,8	100

La tendance à négocier dans un conflit est un indicateur de la tolérance dans la quête de l'harmonie sociale ou de l'équilibre sociale. La répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à négocier dans un conflit montre que les observations ont enregistré les fréquences suivantes : 6,07% pour jamais, 21% pour rarement, 9,3% pour parfois, 15,7% pour souvent et 51,8% pour toujours. Les adolescents composant l'échantillon ont l'habileté à négocier dans une situation conflictuelle.

Tableau 78

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à faire ce qu'ils veulent Coopérer avec les autres

Coopérer	1	2	3	4	5	Total
Effectif	11	15	14	14	29	83
Fréquence (%)	13,3	18,1	16,9	16,9	34,9	100

La tendance à coopérer est une attitude visant à s'associer, à collaborer dans la réalisation de l'objectif d'un groupe ou d'une équipe de travail. Les résultats enregistrés par cet item montrent que : 13,3% pour jamais, 18,1% pour rarement, 16,9% pour parfois, 16,9% pour souvent et 34,9% pour toujours. Plus de 60% des adolescents composant l'échantillon ont une tendance à coopérer, ce qui est un atout dans le travail en équipe.

Tableau 79

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à travailler avec les autres

Travailler en équipe	1	2	3	4	5	Total
Effectif	12	10	18	11	32	83
Fréquence (%)	14,5	12,0	21,7	13,3	38,6	100

Le tableau 79 présente la répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à travailler avec les autres. Il ressort de ce tableau que sur les 83 adolescents composant l'échantillon, parmi eux ont une tendance à travailler avec les autres, soit une fréquence de 38,6% ; 11 ont souvent cette tendance et enregistrent une fréquence de 13,3% ; 18 autres ont parfois une attitude favorable à travailler avec les autres, soit 21,7% de l'effectif composant l'échantillon ; 10 adolescents ont rarement cette attitude, ils représentent un pourcentage de 12 % et enfin, 12 adolescents n'ont jamais cette prédisposition à travailler avec les autres, soit 14,5%. Au regard de ces données, il ressort que les adolescents composant l'échantillon ont une tendance à travailler avec les autres.

Tableau 80

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à participer aux activités de la communauté

Participer aux activités	1	2	3	4	5	Total
Effectif	21	11	14	11	26	83
Fréquence (%)	25,3	13,3	16,9	13,3	31,3	100

Ce tableau 80 présente la répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à participer aux activités de la communauté. Il ressort de ce tableau que sur les observations ont enregistré les fréquences suivantes : 14,5% pour jamais, 12% pour rarement, 21,7% pour parfois, 13,3% pour souvent et 38,6% pour toujours. La majorité des adolescents composant l'échantillon ont une tendance à participer aux activités de la communauté.

Tableau 81

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à accepter les règles du groupe

Accepter les règles	1	2	3	4	5	Total
Effectif	10	4	16	13	40	83
Fréquence (%)	12	4,8	19,3	15,7	48,2	100

La répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à accepter les règles de la société montre que : 12 % pour jamais, 4,8% pour rarement, 19,3% pour parfois, 15,7% pour souvent et 48,2% pour toujours. La majorité des adolescents composant l'échantillon sont disposés à accepter les règles du groupe. Cet enclin à l'acceptation des règles du groupe peut être dû à l'effet du système de responsabilisation de l'institution ou aux contraintes carcérales.

Tableau 82

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à amener les autres à accepter les règles

Faire accepter les règles	1	2	3	4	5	Total
Effectif	2	6	15	16	44	83
Fréquence (%)	2,4	7,2	18,1	19,3	53	100

Les résultats représentés dans ce tableau 83 montrent que : 2,4% des individus n'ont jamais une tendance à amener les autres à accepter les règles ; 7,2% le font rarement ; 18,1% des adolescents de l'échantillon ont parfois tendance à amener les autres à accepter les règles ; 19,3% le font souvent et enfin, 53% ont toujours tendance à amener les autres à accepter les règles. L'attitude à amener les autres à accepter les règles est un indicateur de la prédisposition de l'adolescent à s'engager vers un programme de changement.

Tableau 84

Répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à encourager les autres à changer

Encourager le changement	1	2	3	4	5	Total
Effectif	2	4	11	16	50	83
Fréquence (%)	2,4	4,8	13,3	19,3	60,2	100

Le tableau 84 présente la répartition de l'échantillon en fonction de leur tendance à encourager les autres à changer. Les résultats de l'item montrent que : 2,4% des individus n'ont jamais encouragé les autres à changer ; 4,8% le font rarement ; 13,3% des adolescents de l'échantillon ont parfois encouragé les autres à changer ; 19,3% le font souvent et enfin, 60,2% ont toujours encouragé les autres à changer. Ces résultats montrent que les adolescents composant l'échantillon sont prédisposés à stimuler le changement chez les autres. Cette prédisposition est atout dans la quête de changement du comportement problématique.

Cette première partie de ce chapitre traitait de la présentation et de l'analyse descriptive des données. Celles-ci ont été collectées auprès d'un échantillon de 83 adolescents incarcérés au quartier des mineurs de la PCY. Rappelons que les indicateurs soumis à l'étude sont les suivantes : la relation avec les codétenus, le soutien familial, la posture des encadreurs, la participation aux enseignements, la participation aux ateliers de formations, la participation aux activités récréatives, la pratique des entretiens individuels, la pratique des ateliers de groupe, la pratique de la médiation familiale, les punitions, les Tâches/Rôles et les récompenses. Les résultats enregistrés montrent qu'une faible cotation est observée pour les indicateurs de la variable indépendante, à l'exception des indicateurs participation aux enseignements et punitions. Les indicateurs de la variable dépendante enregistrent une cotation moyenne, notamment concernant les habiletés sociales et l'habileté à résoudre les problèmes. L'autonomie est moins cotée, renforçant ainsi les constats des études antérieures qui soulignent que l'écosystème carcéral altère l'autonomie des personnes incarcérées. L'inférence statistique permettra par le biais du test de corrélation, de statuer sur l'intensité ou non de l'interrelation entre ces différentes variables et respectivement sur leurs indicateurs.

5.2. RESULTATS DE LA STATISTIQUE INFERENCELLE

5.2.1. HYPOTHESE DE RECHERCHE 1

5.2.1.1. Rappel de l'hypothèse

L'hypothèse de recherche **HR1** s'énonce comme suit : La qualité des relations interpersonnelles développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

Les hypothèses testées à cet effet sont les suivantes :

- **H_a** : La qualité des relations interpersonnelles est significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.
- **H₀** : La qualité des relations interpersonnelles n'est pas significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

L'hypothèse alternative est testée au seuil de $\alpha = 0,05$ sur un échantillon de 83 sujets. Le calcul du nombre de degré de liberté (**ddl**) qui correspond à : **ddl = N-2** (A.N. **Ddl = 81-2 = 81**). La valeur du r_{lu} est **0,217** La définition de la zone de rejet de **H₀** ou d'acceptation de

H₁ est la suivante : La définition de la zone de rejet de **H₀** ou d'acceptation de **H₁** est la suivante :

Pour la significativité :

- Si Sig > 0,05 alors **H₀** est acceptée et **H_a** rejetée.
- Si Sig < 0,05 alors **H₀** est rejetée et **H_a** acceptée.

Pour le coefficient de corrélation :

- Si $r_{\text{calculé}} \geq r_{\text{lu}}$, alors, **H₀** est rejetée et **H_a** acceptée.
- Si $r_{\text{calculé}} < r_{\text{lu}}$, alors, **H₀** est acceptée et **H_a** rejeté.

5.2.1.2. Présentation des résultats du test

Tableau 84

Corrélations qualité des relations interpersonnelles et compétences psychosociales (VI₁VD)

		Qualité de relations interpersonnelles	Compétences psychosociales
Qualité de relations interpersonnelles	Corrélation de Pearson	1	0,112
	Sig. (bilatérale)		0,313
	N	83	83
Compétences psychosociales	Corrélation de Pearson	0,112	1
	Sig. (bilatérale)	0,313	
	N	83	83

Le tableau 84 du test de corrélation de l'hypothèse HR1 ci-dessus montre que la valeur du r_{cal} est de 0,112 ($r_{\text{cal}} = 0,112$) et celle de la significativité bilatérale est de 0,313 (Sig._{cal} = 0,313). L'hypothèse est testée au seuil de significativité $\alpha = 0,05$. La comparaison du seuil de significativité calculée est strictement supérieure au seuil de significativité (Sig. = 0,313 > $\alpha = 0,05$) montre que l'hypothèse **H₀** stipulant que la qualité des relations interpersonnelles n'est pas significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY est acceptée. Cette acceptation est renforcée par la valeur du r_{cal} (0,112) qui se situe dans la zone d'acceptation de **H₀** ($r_{\text{cal}} = 0,112 < r_{\text{lu}} = 0,217$). **H_a** stipulant que la qualité des relations

interpersonnelles est significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY est par conséquent rejetée.

En conclusion, la qualité des relations interpersonnelles ne développe pas les compétences psychosociales des mineurs de la PCY. Cette dimension de la variable indépendante n'enregistre aucun résultat significatif avec les dimensions de la variable dépendante ($VI_1 VD_1 : r_{cal} = 0,044 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,692 > \alpha = 0,05$; $VI_1 VD_2 : r_{cal} = 0,064 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,566 > \alpha = 0,05$; $VI_1 VD_3 : r_{cal} = 0,168 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,128 > \alpha = 0,05$).

Les hypothèses conjointement formulées avec les indicateurs de la variable indépendante (relation avec les codétenus, posture des encadreurs et le soutien familial) enregistrent les résultats ci-dessous.

HR1₁ : Il n'y a pas de corrélation significative entre la relation avec les codétenus et les compétences psychosociales ($r_{cal} = 0,165 < r_{lu} = 0,217$ et ($Sig. = 0,136 > \alpha = 0,05$). La relation à un codétenu ne développe pas les compétences psychosociales des mineurs de la PCY. Cette dimension de la variable indépendante n'enregistre aucun résultat significatif avec les dimensions de la variable dépendante.

- La relation avec les codétenus n'est pas significativement corrélée à l'autonomie ($r_{cal} = 0,201 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,069 > \alpha = 0,05$).
- La relation avec les codétenus n'est pas significativement corrélée aux habiletés de résolution de problème ($r_{cal} = 0,117 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,292 > \alpha = 0,05$).
- La relation avec les codétenus n'est pas significativement corrélée aux habiletés sociales ($r_{cal} = 0,037 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,742 > \alpha = 0,05$).

La relation à un codétenu ne participe pas au développement d'une autonomie, des habiletés à résoudre les problèmes et des habiletés sociales.

HR1₂ : Il n'y a pas de corrélation significative entre la posture des encadreurs et les compétences psychosociales ($r_{cal} = 0,014 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,902 > \alpha = 0,05$). La posture de l'encadreur développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY. Ce résultat s'observe également avec deux indicateurs de la variable dépendante (autonomie et résolution des problèmes).

- La posture des encadreurs n'est pas significativement corrélée à l'autonomie ($r_{cal} = -0,167 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,130 > \alpha = 0,05$).
- La posture des encadreurs n'est pas significativement corrélée aux habiletés de résolution de problème ($r_{cal} = 0,001 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,989 > \alpha = 0,05$).

Cependant la posture de l'encadreur obtient un résultat positif avec les habiletés sociales. Elle est significativement corrélée aux habiletés sociales ($r_{cal} = 0,228 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,038 > \alpha = 0,05$). Cette corrélation est d'une intensité moyenne et de significativité faible. La posture de l'encadreur participe au développement des habiletés sociales chez les adolescents incarcérés.

Tableau 85
Corrélation posture de l'encadreur et Habiletés sociales

		Posture des encadreurs	Habiletés sociales
	Corrélation de Pearson	1	0,228*
Posture des encadreurs	Sig. (bilatérale)		0,038
	N	83	83
	Corrélation de Pearson	0,228*	1
Habiletés sociales	Sig. (bilatérale)	0,038	
	N	83	83

*. La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

HR13 : Il n'y a pas de corrélation significative entre le soutien familial et les compétences psychosociales ($r_{cal} = 0,032 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,776 > \alpha = 0,05$). Le soutien familial ne participe pas développement des compétences psychosociales des mineurs de la PCY. L'indicateur n'enregistre aucun résultat significatif avec les indicateurs de la variable dépendante.

- Le soutien familial n'est pas significativement corrélée à l'autonomie ($r_{cal} = -0,035 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,754 > \alpha = 0,05$).
- Le soutien familial n'est pas significativement corrélé aux habiletés de résolution de problème ($r_{cal} = 0,022 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,847 > \alpha = 0,05$).
- Le soutien familial posture des encadreurs n'est pas significativement corrélée aux habiletés sociales ($r_{cal} = 0,048 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,668 > \alpha = 0,05$).

5.2.2. HYPOTHESE DE RECHERCHE 2

5.2.2.1. Rappel de l'hypothèse

HR2 : La participation aux moyens d'action développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

Les hypothèses testées à cet effet sont les suivantes :

- **H_a** : La participation aux moyens d'action sont significativement corrélés aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.
- **H₀** : La participation aux moyens d'action n'est pas significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

L'hypothèse alternative est testée au seuil de $\alpha = 0,05$ sur un échantillon de 83 sujets. Le calcul du nombre de degré de liberté (**ddl**) qui correspond à : **ddl = N-2** (A.N. **Ddl = 81-2 = 81**). La valeur du r_{lu} est **0,217** La définition de la zone de rejet de **H₀** ou d'acceptation de **H₁** est la suivante : La définition de la zone de rejet de **H₀** ou d'acceptation de **H₁** est la suivante :

Pour la significativité :

- Si $\text{Sig} > 0,05$ alors **H₀** est acceptée et **H_a** rejetée.
- Si $\text{Sig} < 0,05$ alors **H₀** est rejetée et **H_a** acceptée.

Pour le coefficient de corrélation :

- Si $r \text{ calculé} \geq r_{lu}$, alors, **H₀** est rejetée et **H_a** acceptée.
- Si $r \text{ calculé} < r_{lu}$, alors, **H₀** est acceptée et **H_a** rejetée

5.2.1.1. Présentation des résultats du test

Tableau 86

Corrélations participation aux moyens d'action et compétences psychosociales

		Participation aux moyens d'action	Compétences psychosociales
Participation aux moyens d'action	Corrélation de Pearson	1	0,306**
	Sig. (bilatérale)		0,005
	N	83	83
Compétences psychosociales	Corrélation de Pearson	0,306**	1
	Sig. (bilatérale)	0,005	
	N	83	83

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Le test de corrélation de l'hypothèse HR2 ci-dessus montre que la valeur du r_{cal} est de 0,306 ($r_{cal} = 0,306$) et celle de la significativité bilatérale est de 0,005 ($Sig_{cal} = 0,005$). L'hypothèse est testée au seuil de significativité $\alpha = 0,05$. Il ressort de la comparaison des seuils de significativité que le seuil calculé est strictement inférieur au seuil de significativité lu ($Sig. = 0,005 > \alpha = 0,05$), par conséquent l'hypothèse H_0 stipulant que les moyens d'action ne sont pas significativement corrélés aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY est rejetée et H_a est acceptée. La significativité de cette corrélation est forte. Cette acceptation est renforcée par la valeur du r_{cal} (0,306) qui se situe dans la zone de rejet de H_0 ($r_{cal} = 0,306 > r_{lu} = 0,217$). Les moyens d'action sont donc fortement corrélés aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY. En conclusion, les moyens d'action développent les compétences psychosociales des mineurs de la PCY. Cette corrélation est plus marquée pour les dimensions suivantes de la variable dépendante : la résolution des problèmes et les habiletés sociales ($VI_2 VD_2 : r_{cal} = 0,287 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,009 > \alpha = 0,05$ et $VI_2 VD_3 : r_{cal} = 0,300 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,006 > \alpha = 0,05$).

Tableau 87*Corrélation Participation aux moyens d'action et résolution de problèmes*

		Participation aux moyens d'action	Résolution de problèmes
Participation aux moyens d'action	Corrélation de Pearson	1	0,287**
	Sig. (bilatérale)		0,009
	N	83	83
Résolution de problèmes	Corrélation de Pearson	0,287**	1
	Sig. (bilatérale)	0,009	
	N	83	83

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Tableau 88*Corrélation Participation aux moyens d'action et habiletés sociales*

		Participation aux moyens d'action	Habiletés sociales
Participation aux moyens d'action	Corrélation de Pearson	1	0,300**
	Sig. (bilatérale)		0,006
	N	83	83
Habiletés sociales	Corrélation de Pearson	0,300**	1
	Sig. (bilatérale)	0,006	
	N	83	83

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Il y a une corrélation moyenne et significativement forte entre les moyens d'action et la résolution des problèmes, et les compétences sociales d'autre part. Cette dimension

n'enregistre pas de corrélation significative avec l'autonomie (VI₂ VD₁ : $r_{cal}= 0,095 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,391 > \alpha= 0,05$).

Les moyens d'action de l'intervention de resocialisation en institution carcérale sont l'enseignement, les activités professionnelles et les activités récréatives. La dimension mesurée ici est la participation à ces activités. Le test de corrélation portant sur ces trois dimensions de la variable indépendante révèle que : la participation aux enseignements est corrélée aux compétences psychosociales et la significativité de cette corrélation est forte.

HR2₁ : La participation aux enseignements est fortement corrélée aux compétences psychosociales ($r_{cal}= 0,298 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,006 < \alpha= 0,05$).

Tableau 89

Corrélation Participation aux enseignements et Compétences psychosociales

		Participation aux enseignements	Compétences psychosociales
Participation aux enseignements	Corrélation de Pearson	1	0,298**
	Sig. (bilatérale)		0,006
	N	83	83
Compétences psychosociales	Corrélation de Pearson	0,298**	1
	Sig. (bilatérale)	0,006	
	N	83	83

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Ce résultat est plus marqué pour la VD₁ et la VD₂

- La participation aux enseignements n'est pas significativement corrélée à l'autonomie ($r_{cal}= 0,071 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,521 > \alpha= 0,05$).
- La participation aux enseignements est significativement corrélée à la résolution des problèmes. La corrélation est moyenne et de significativité faible ($r_{cal}= 0,275 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,012 > \alpha= 0,05$).

Tableau 90*Corrélations Participation aux enseignements et Résolution de problèmes*

		Participation aux enseignements	Résolution de problèmes
Participation aux enseignements	Corrélation de Pearson	1	0,275*
	Sig. (bilatérale)		0,012
	N	83	83
Résolution de problèmes	Corrélation de Pearson	0,275*	1
	Sig. (bilatérale)	0,012	
	N	83	83

*. La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

- La participation aux enseignements est significativement corrélée aux habiletés sociales. La corrélation est moyenne et de significativité forte ($r_{cal} = 0,360 < r_{lu} = 0,217$) et (Sig. = 0,001 > $\alpha = 0,05$).

Tableau 91*Corrélation Participation aux enseignements et Habiletés sociales*

		Participation aux enseignements	Habiletés sociales
Participation aux enseignements	Corrélation de Pearson	1	0,360**
	Sig. (bilatérale)		0,001
	N	83	83
Habiletés sociales	Corrélation de Pearson	0,360**	1
	Sig. (bilatérale)	0,001	
	N	83	83

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

La participation aux enseignements du CSEB développe ainsi les compétences psychosociales chez les adolescents incarcérés à la PCY. Le suivi des enseignements à la

PCY obligatoire et le personnel de l'administration pénitentiaire se sert du système de punition pour dissuader les mineurs à y participer. A l'exception de ceux qui présentent des difficultés auditives et visuelles, les autres sont tenus à se présenter dans les salles de classe pendant l'année scolaire. Les statistiques descriptives liées à cet indicateur montrent que : près de 89,1% (74 individus) participent aux enseignements, 79,5% ont les fournitures scolaires nécessaires aux suivis de ses activités et 79,5% révisent leurs leçons. Cette éducation comble les besoins d'ordre cognitif dans une population où 89,2% (75 individus) de l'échantillon ont au plus un diplôme de CEPE. L'enseignement occupe une place prépondérante dans le dispositif de resocialisation en institution. Le détenu y passe autant de temps que dans son local. C'est un microsystème dans l'écosystème carcéral. L'acquisition

HR2₂ : Les activités professionnelles ne sont pas significativement corrélées aux compétences psychosociales ($r_{cal} = 0,068 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,543 > \alpha = 0,05$). La participation aux activités professionnelles n'est pas significativement corrélée aux compétences psychosociales.

- La participation aux activités professionnelles n'est pas significativement corrélée à l'autonomie ($r_{cal} = 0,023 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,839 > \alpha = 0,05$).
- La participation aux activités professionnelles n'est pas significativement corrélée aux habiletés de résolution de problème ($r_{cal} = 0,067 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,547 > \alpha = 0,05$).
- La participation aux activités professionnelles n'est pas significativement corrélée aux habiletés sociales ($r_{cal} = 0,041 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,711 > \alpha = 0,05$).

HR2₃ : Les activités récréatives ne sont pas significativement corrélées aux compétences psychosociales ($r_{cal} = -0,120 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,280 > \alpha = 0,05$).

- Les activités récréatives ne sont pas significativement corrélées à l'autonomie ($r_{cal} = -0,021 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,853 > \alpha = 0,05$).
- Les activités récréatives ne sont pas significativement corrélées à la résolution de problème ($r_{cal} = -0,168 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,128 > \alpha = 0,05$).
- Les activités récréatives ne sont pas significativement corrélées aux habiletés sociales ($r_{cal} = -0,032 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,777 > \alpha = 0,05$).

5.2.3. HYPOTHESE DE RECHERCHE 3

5.2.3.1. Rappel de l'hypothèse

HR3 : La pratique de l'accompagnement psychosocial développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

Les hypothèses testées à cet effet sont les suivantes :

- **Ha** : La démarche d'action est significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.
- **H0** : La démarche d'action n'est pas significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

L'hypothèse alternative est testée au seuil de $\alpha = 0,05$ sur un échantillon de 83 sujets. Le calcul du nombre de degré de liberté (**ddl**) qui correspond à : **ddl = N-2 (A.N. Ddl = 81-2 = 81)**. La valeur du r_{lu} est **0,217**. La définition de la zone de rejet de **H0** ou d'acceptation de **H1** est la suivante : La définition de la zone de rejet de **H0** ou d'acceptation de **H1** est la suivante :

Pour la significativité :

- Si $\text{Sig} > 0,05$ alors **H0** est acceptée et **Ha** rejetée.
- Si $\text{Sig} < 0,05$ alors **H0** est rejetée et **Ha** acceptée.

Pour le coefficient de corrélation :

- Si $r \text{ calculé} \geq r_{lu}$, alors, **H0** est rejetée et **Ha** acceptée.
- Si $r \text{ calculé} < r_{lu}$, alors, **H0** est acceptée et **Ha** rejetée.

5.2.3.2. Présentation des résultats du test

Tableau 92

Corrélations Pratique de l'accompagnement psychosocial et Compétences psychosociales

		Pratique de l'accompagnement psychosocial	Compétences psychosociales
Pratique de l'accompagnement psychosocial	Corrélation de Pearson	1	-0,020
	Sig. (bilatérale)		0,861
	N	83	83
Compétences psychosociales	Corrélation de Pearson	-0,020	1
	Sig. (bilatérale)	0,861	
	N	83	83

Le test de corrélation de l'hypothèse HR 3 ci-dessus montre que la valeur du r_{cal} est de -0,020 ($r_{cal} = -0,020$) et celle de la significativité bilatérale est de 0,861 ($Sig_{cal} = 0,861$). L'hypothèse est testée au seuil de significativité $\alpha = 0,05$. Il ressort de la comparaison des seuils de significativité que le seuil calculé est strictement inférieur au seuil de significativité lu ($Sig. = 0,861 > \alpha = 0,05$), ceci montre que l'hypothèse H_0 stipulant que La Pratique de l'accompagnement psychosocial n'est pas significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY est acceptée. Cette acceptation est renforcée par la valeur du r_{cal} (0,306) qui se situe dans la zone de rejet de H_0 ($r_{cal} = -0,020 < r_{lu} = 0,217$). La pratique de l'accompagnement psychosocial n'est pas significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

En conclusion, la pratique de l'accompagnement psychosocial développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY. Cette corrélation est plus marquée pour les dimensions suivantes de la variable dépendante : la résolution des problèmes et les habiletés sociales. Les tableaux ci-dessous présentent le croisement dimension de la variable indépendante (Pratique de l'accompagnement psychosocial) et les dimensions de la variable dépendante (Résolution de problèmes et Habiletés sociales). La significativité est forte.

Cette dimension de la variable indépendante n'enregistre aucun résultat significatif avec les dimensions de la variable dépendante (VI₃ VD₁ : $r_{\text{cal}} = -0,031 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,778 > \alpha = 0,05$; VI₃ VD₂ : $r_{\text{cal}} = -0,067 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,545 > \alpha = 0,05$; VI₃ VD₃ : $r_{\text{cal}} = 0,115 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,301 > \alpha = 0,05$). Il en est de même pour les indicateurs de cette VD₃.

HR3₁ : Il n'y a pas de corrélation significative entre les entretiens individuels et les compétences psychosociales ($r_{\text{cal}} = -0,070 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,531 > \alpha = 0,05$).

- Les entretiens individuels ne sont pas significativement corrélés à l'autonomie ($r_{\text{cal}} = -0,74 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,507 > \alpha = 0,05$).
- Les entretiens individuels ne sont pas significativement corrélés à la résolution de problème ($r_{\text{cal}} = -0,081 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,467 > \alpha = 0,05$).
- Les entretiens individuels ne sont pas significativement corrélés aux habiletés sociales ($r_{\text{cal}} = -0,057 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,610 > \alpha = 0,05$).

HR3₂ : Il n'y a pas de corrélation significative entre les activités de groupe et les compétences psychosociales ($r_{\text{cal}} = 0,040 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,717 > \alpha = 0,05$).

- Les activités de groupe ne sont pas significativement corrélées à l'autonomie ($r_{\text{cal}} = 0,024 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,828 > \alpha = 0,05$).
- Les activités de groupe ne sont pas significativement corrélées à la résolution de problème ($r_{\text{cal}} = -0,026 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,813 > \alpha = 0,05$).
- Les activités de groupe ne sont pas significativement corrélées aux habiletés sociales ($r_{\text{cal}} = -0,142 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,201 > \alpha = 0,05$).

HR3₃ : Il n'y a pas de corrélation significative entre la médiation familiale et les compétences psychosociales ($r_{\text{cal}} = 0,014 < r_{\text{lu}} = 0,217$) et ($\text{Sig.} = 0,902 > \alpha = 0,05$).

- La médiation familiale ne sont pas significativement corrélées à l'autonomie ($r_{\text{cal}} = 0,033 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,707 > \alpha = 0,05$).
- La médiation familiale ne sont pas significativement corrélées à la résolution de problème ($r_{\text{cal}} = -0,091 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,411 > \alpha = 0,05$).
- La médiation familiale ne sont pas significativement corrélées aux habiletés sociales ($r_{\text{cal}} = 0,131 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,239 > \alpha = 0,05$).

5.2.4. HYPOTHESE DE RECHERCHE 4

5.2.4.1. Rappel de l'hypothèse

HR4 : Le système de responsabilité développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

Les hypothèses testées à cet effet sont les suivantes :

- **H_a** : Le système de responsabilité est significativement corrélé aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.
- **H₀** : Le système de responsabilité n'est pas significativement corrélé aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

L'hypothèse alternative est testée au seuil de $\alpha = 0,05$ sur un échantillon de 83 sujets. Le calcul du nombre de degré de liberté (**ddl**) qui correspond à : **ddl = N-2 (A.N. Ddl = 81-2 = 81)**. La valeur du r_{lu} est **0,217** La définition de la zone de rejet de **H₀** ou d'acceptation de **H₁** est la suivante : La définition de la zone de rejet de **H₀** ou d'acceptation de **H₁** est la suivante :

Pour la significativité :

- Si $\text{Sig} > 0,05$ alors **H₀** est acceptée et **H_a** rejetée.
- Si $\text{Sig} < 0,05$ alors **H₀** est rejetée et **H_a** acceptée.

Pour le coefficient de corrélation :

- Si $r \text{ calculé} \geq r_{lu}$, alors, **H₀** est rejetée et **H_a** acceptée.
- Si $r \text{ calculé} < r_{lu}$, alors, **H₀** est acceptée et **H_a** rejetée

5.2.4.2. Rappel de l'hypothèse

Tableau 93

Corrélation système de responsabilité et compétences psychosociales

		système de responsabilité	Compétences Psychosociales
Système de responsabilité	Corrélation de Pearson	1	-0,144
	Sig. (bilatérale)		0,193
	N	83	83
Compétences psychosociales	Corrélation de Pearson	-0,144	1
	Sig. (bilatérale)	0,193	
	N	83	83

Le test de corrélation de l'hypothèse HR4 ci-dessus montre que la valeur du r_{cal} est de -0,144 ($r_{cal} = -0,144$) et celle de la significativité bilatérale est de 0,193 ($Sig_{cal} = 0,005$). L'hypothèse est testée au seuil de significativité $\alpha = 0,05$. Il ressort de la comparaison des seuils de significativité que le seuil calculé est strictement inférieur au seuil de significativité lu ($Sig. = 0,193 > \alpha = 0,05$), ceci montre que l'hypothèse H_0 stipulant que le système de responsabilité n'est pas significativement corrélé aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY est acceptée. Cette acceptation est renforcée par la valeur du r_{cal} (-0,144) qui se situe dans la zone d'acceptation de H_0 ($r_{cal} = -0,144 < r_{lu} = 0,217$). L'hypothèse alternative supposant que le système de responsabilité est significativement corrélé aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY est par conséquent rejetée. En conclusion, le système de responsabilité ne développe pas les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

Cette dimension de la variable indépendante n'enregistre pas de résultat significatif avec les dimensions VD₁ et VD₃ de la variable dépendante (VI₄ VD₁ : $r_{cal} = -0,055 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,621 > \alpha = 0,05$; VI₄ VD₂ : VI₄ VD₃ : $r_{cal} = 0,036 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,746 > \alpha = 0,05$). Il n'a donc pas de corrélation significative entre le système de responsabilité et l'autonomie d'une part, et entre le système de responsabilité et les habiletés sociales d'autre part. Contrairement à ces indicateurs de la VD, le système de responsabilisation enregistre un résultat significativement faible avec la résolution de problème (VD₃) ($r_{cal} = 0,227 > r_{lu} = 0,217$ et ($Sig. = 0,039 < \alpha = 0,05$).

Tableau 94*Corrélation système de responsabilité et résolution de problèmes*

		système de responsabilité	Résolution de problèmes
système de responsabilité	Corrélation de Pearson	1	-0,227*
	Sig. (bilatérale)		0,039
	N	83	83
Résolution de problèmes	Corrélation de Pearson	-0,227*	1
	Sig. (bilatérale)	0,039	
	N	83	83

*. La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

Cette corrélation est plus marquée pour les dimensions suivantes de la variable dépendante : la résolution des problèmes et les habiletés sociales. Les tableaux ci-dessous présentent le croisement dimension de la variable indépendante (Moyens d'action) et les dimensions de la variable dépendante (Résolution de problèmes et Habiletés sociales). La significativité est forte.

HR4₁ : Il n'y a pas de corrélation significative entre les punitions et les compétences psychosociales ($r_{cal}=0,000 < r_{lu} = 0,217$ et $(Sig. = 0,997 > \alpha = 0,05)$). Aucun indicateur de cette dimension de la variable indépendante n'enregistre de résultat significatif avec les indicateurs de la variable indépendante

- Les punitions ne sont pas significativement corrélées à l'autonomie ($r_{cal}= 0,100 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,370 > \alpha = 0,05$).
- Les punitions ne sont pas significativement corrélées à la résolution de problème ($r_{cal}= -0,076 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,497 > \alpha = 0,05$).
- Les punitions ne sont pas significativement corrélées aux habiletés sociales ($r_{cal}= 0,027 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,807 > \alpha = 0,05$).

(VI₄₁ VD₁ : $r_{cal}= 0,100 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,370 > \alpha = 0,05$; VI₄₁ VD₂ : $r_{cal}= -0,076 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,497 > \alpha = 0,05$; VI₄₃ VD₃ : $r_{cal}= 0,027 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,807 > \alpha = 0,05$)

HR4₂: Il n'y a pas de corrélation significative entre la tâche ou rôle et les compétences psychosociales ($r_{cal} = -0,075 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,499 > \alpha = 0,05$). Ce résultat est également moins pertinent pour les indicateurs autonomie et habiletés sociales (VI₄₂ VD₁ : $r_{cal} = 0,038 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,733 > \alpha = 0,05$; VI₄₂ VD₃ : $r_{cal} = 0,046 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,682 > \alpha = 0,05$).

- Les tâches ou les rôles ne sont pas significativement corrélés à l'autonomie ($r_{cal} = 0,038 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,733 > \alpha = 0,05$).
- Les tâches ou les rôles ne sont pas significativement corrélés aux habiletés sociales ($r_{cal} = 0,046 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,682 > \alpha = 0,05$).

Il s'avère significatif pour la dimension résolution de problème ($r_{cal} = 0,232 > r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,035 < \alpha = 0,05$). Les tâches ou les rôles ne sont pas significativement corrélés à la résolution de problème. Il y a une corrélation moyenne et significativement faible entre les rôles ou les tâches effectués par des mineurs de la PCY et la résolution des problèmes

Tableau 95
Représentant le test de Corrélations HRI Corrélations

		Rôle ou tâche	Résolution de problèmes
Rôle ou tâche	Corrélation de Pearson	1	-0,232*
	Sig. (bilatérale)		0,035
	N	83	83
Résolution de problèmes	Corrélation de Pearson	-0,232*	1
	Sig. (bilatérale)	0,035	
	N	83	83

*. La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

HR4₃ : La corrélation est significativement forte entre les récompenses et les compétences psychosociales est rejetée ($r_{cal} = 0,312 > r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,004 < \alpha = 0,05$).

Tableau 96*Corrélation récompense et compétences psychosociales*

		Récompense	Compétences psychosociales
Récompense	Corrélation de Pearson	1	-0,312**
	Sig. (bilatérale)		0,004
	N	83	83
Compétences psychosociales	Corrélation de Pearson	-0,312**	1
	Sig. (bilatérale)	0,004	
	N	83	83

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Ce résultat n'est pas significatif pour les dimensions autonomie et habiletés sociales de la variable indépendante.

- Les récompenses sont significativement corrélées à l'autonomie (VI₄₃ VD₁ : $r_{cal} = -0,209 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,058 > \alpha = 0$).
- Les récompenses ne sont pas significativement corrélées aux habiletés sociales (VI₄₃ VD₃ : $r_{cal} = -0,109 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,327 > \alpha = 0,05$)

Les récompenses sont significativement corrélées à la résolution de problème. Cette corrélation est moyenne et de significativité faible avec la résolution des problèmes ($r_{cal} = 0,278 > r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,011 < \alpha = 0,05$).

Tableau 97*Corrélation récompense et résolution de problèmes*

		Récompense	Résolution de problèmes
Récompense	Corrélation de Pearson	1	-0,278*
	Sig. (bilatérale)		0,011
	N	83	83
Résolution de problèmes	Corrélation de Pearson	-0,278*	1
	Sig. (bilatérale)	0,011	
	N	83	83

*. La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

Tableau 98
Récapitulatif des résultats de l'étude

	Hypothèse	<i>r</i> cal	<i>R</i> lu	Sig.	α	Décision	Intensité
	Nulle						
HR1	H0 ₁	0,112	0,217	0,313	0,05	H ₀ acceptée	
						H _a rejetée	
HR2	H0 ₂	0,306	0,217	0,005	0,05	H ₀ rejetée	Moyenne
						H _a acceptée	
HR3	H0 ₃	-0,020	0,217	0,861	0,05	H ₀ acceptée	
						H _a rejetée	
HR4	H0 ₄	-0,144	0,217	0,193	0,05	H ₀ acceptée	
						H _a rejetée	

La synthèse générale montre que sur les 04 hypothèses soumises aux analyses de la statistique inférentielle, une seule est confirmée, soit une proportion de 25% de confirmation et 75% d'infirmité. La participation aux moyens d'action enregistre une corrélation significative avec les compétences psychosociales. Cette dimension de la variable indépendante améliore les compétences psychosociales des mineurs de la PCY. Ce résultat est davantage plus significatif avec la résolution des problèmes et les habiletés sociales. La qualité des relations interpersonnelles, la pratique de l'accompagnement psychosocial et le système de responsabilisation n'enregistrent aucun résultat significatif la variable dépendante. L'indicateur posture des encadreurs est positivement corrélée aux habiletés sociales en institution carcérale. Par contre, les indicateurs rôles/tâches et récompenses enregistrent une corrélation significativement négative avec l'habileté à résoudre les problèmes. L'hypothèse générale postulant que les stratégies de resocialisation développent les compétences psychosociales des mineurs de la PCY est infirmée (à 75%). Le dispositif de resocialisation en institution carcérale ne développe pas les compétences psychosociales des adolescents. Ces résultats témoignent d'un effet non bénéfique sur les ressources psychologiques et sociales de la personne humaine. Ce dispositif a d'ailleurs moins d'effet bénéfique sur l'autonomie des

personnes sortants de prison. L'autonomie constitue par ailleurs une tâche développementale de la période transitoire de l'adolescence.

CHAPITRE 6 : DISCUSSIONS ET ENSEIGNEMENTS

Les recherches visant la réinsertion des détenus en milieu carcéral ont tendance, à considérer le détenu comme une personne malade, ayant des caractéristiques psychopathologiques particulières et présentant des rapports morbides à la morale sociale. Il faut ainsi le traiter du point de vue biomédical ; le traitement psychopathologique tient ainsi toute sa légitimité et sa raison d'être. Le comportement délinquant a toujours été associé à des traits de personnalité morbide, des pathologies mentales qui depuis l'avènement de la fonction d'amendement hante le traitement en institution. Cette compréhension du phénomène est corrélativement associée aux moyens mis en œuvre pour le traiter. Le renoncement à la dynamique individu-environnement, à l'univers psychosocial tant dans la dimension explicative que dans celle correctrice de la délinquance, est vraisemblablement envisager l'Être humain en dehors de la société et de ses mutations. Baliaba (2014) et Zambo (2018) proposent qu'une expertise orienter sur la santé mentale et le bien-être subjectif, et qui vise à traiter la psyché de l'âme délinquante. Bien de pratique d'intervention psychosociale souffre d'inefficacité du fait des évaluations préconçues et de stratégies généralisées à une population particulière. L'emprisonnement construit chez le délinquant (niveau intrapsychique) et dans son environnement (inter psychique) le noyau du stigmatisme qui hantera la relation à l'autre, les logiques de disqualification sociale et le refuge dans le cercle vicieux du crime. Ce chapitre traite d'une part, de la discussion des résultats, c'est-à-dire de la lecture théorique issue des analyses de la statistique descriptive et inférentielle. Et d'autre part, il répond aux deux questions suivantes : Quels enseignements doit-on retenir du traitement de la délinquance primaire en institution carcérale ? Quelle approche stratégique doit-on promouvoir en termes d'intervention psychosociale ? Les réponses à ces questions fondent la deuxième partie de ce chapitre et parallèlement apportent un éclairage sur l'objectif subsidiaire assigné à cette étude.

6.1. DISCUSSIONS

6.1.1. Hypothèse de Recherche 1

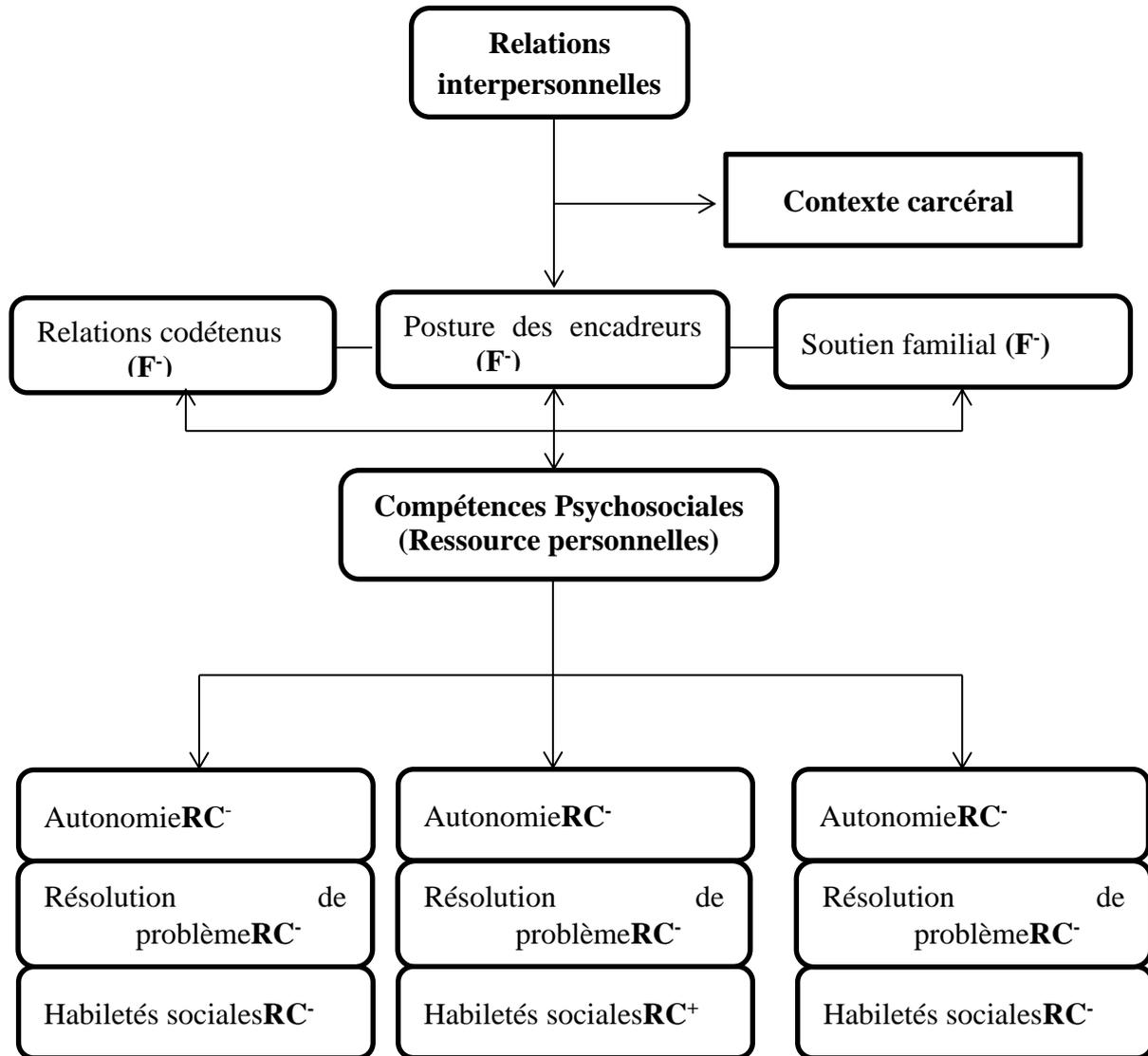
Pour Bronfenbrenner (1987) les relations interpersonnelles sont des engins de développement tant personnel que social. Nous les saisissons sous trois dimensions : les relations aux codétenus, la posture des encadreurs et le soutien familial. Les relations aux codétenus en contexte carcéral revêtent les caractères de facteurs de risque ou de facteurs négatifs (**F**) dans la quête de changement du comportement délictuel. Des interactions entre des personnes donc le rapport à la norme sociale est problématique n'augurent pas d'une acquisition de compétences citoyennes, des comportements prosociales nécessaire à une vie socialement intégrée. De plus, ces interactions se déroulent dans un cadre de vie caractérisé par son insalubrité, sa promiscuité, ses contraintes, ses valeurs antisociales et le surpeuplement des locaux. Ces aspects du cadre physique n'apportent pas un effet stimulant dans l'engagement au comportement attendu/souhaité. Dans l'intention de resocialiser les détenus mineurs, la dimension relationnelle est moins porteuse d'opportunités en termes d'acquisition de nouvelles connaissances, de déconstruction des représentations sociales/schémas cognitifs associés au comportement délictuel. Ce sont des situations relationnelles non-déclencheuses de changement. Elles ne produisent pas le déclic conduisant au processus de désistance. A cet effet, elles n'ont pas de corrélation significative avec les CPS (**RC**) ($r_{cal}= 0,112 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,313 > \alpha= 0,05$). L'indicateur n'enregistre aucun résultat significatif avec l'autonomie ($r_{cal}= 0,201 < r_{lu} = 0,217$) et $Sig. = 0,069 > \alpha= 0,05$), la résolution des problèmes ($r_{cal}= 0,117 < r_{lu} = 0,217$) et $Sig. = 0,292 > \alpha= 0,05$) et les habiletés sociales ($r_{cal}= 0,037 < r_{lu} = 0,217$) et $Sig. = 0,742 > \alpha= 0,05$).

La posture des encadreurs penche davantage vers une attitude autoritaire qui constitue un obstacle à toute communication positive et éducative. Cette posture contribue à altérer l'autonomie ($r_{cal}=-0,167 < r_{lu} = 0,217$) et $Sig. = 0,130 > \alpha= 0,05$) et l'habileté à résoudre des problèmes ($r_{cal}= 0,001 < r_{lu} = 0,217$) et $Sig. = 0,989 > \alpha= 0,05$), réduisant ainsi l'apparition du comportement attendu (**RC**⁺) et augmentant de ce fait la probabilité d'apparition du comportement non souhaité (**RC**⁻). La posture autoritaire des encadreurs enregistre cependant une corrélation positive avec les habiletés sociales chez 19 individus composant l'échantillon ($r_{cal}= 0,228 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,038 > \alpha= 0,05$). Une posture autoritaire à l'égard des

personnes ayant un rapport conflictuel aux normes sociales (FP^+) dans un environnement de contrainte, de privation et à forte centration disciplinaire participe au développement des compétences sociales (RC^+) en institution. Une forme de pression normative s'exerce sur le détenu et il est contraint d'adopter des relations saines avec son environnement social. La peur de la punition stimule l'engagement à la conformité aux règles de vie en institution. Cette posture a des effets optimisant sur l'objectif de surveillance et de sécurisation des personnes sous-main de justice. Elle discipline les relations interpersonnelles en contexte carcéral, ainsi que les tendances égocentriques.

L'indicateur soutien familial n'enregistre aucune corrélation significative avec l'autonomie ($r_{cal} = -0,035 < r_{lu} = 0,217$) et Sig. = $0,754 > \alpha = 0,05$), l'habileté à résoudre les problèmes ($r_{cal} = 0,022 < r_{lu} = 0,217$) et Sig. = $0,847 > \alpha = 0,05$) et les habiletés sociales ($r_{cal} = 0,048 < r_{lu} = 0,217$) et Sig. = $0,668 > \alpha = 0,05$). Le soutien familial occasionnel (F^-), dans un contexte de privation, de contrainte et d'infantilisation (F^-) n'enregistre aucun effet positif sur l'apparition du comportement souhaité. Ce facteur participe à l'optimisation de l'effet pervers non souhaité, la Réponse Comportementale Négative (RC^-) ou une absence de corrélation avec les CPs ($r_{cal} = 0,032 < r_{lu} = 0,217$) et Sig. = $0,776 > \alpha = 0,05$). La RC^- est une conséquence de l'action conjointe d'un soutien familial fragile ou occasionnel, conduisant ainsi à une fragilisation de processus distaux positifs (Relation Positive, P^+), et des facteurs négatifs liés au contexte carcéral. La dynamique des relations interpersonnelles ne participe pas à combler les carences psychoaffectives, cognitives et relationnelles des adolescents incarcérés ; elle n'améliore pas les CPs des adolescents incarcérés.

Figure 3 : Impact des relations interpersonnelles sur les CPs



La qualité de la relation est un indicateur de la qualité du lien social, du niveau de confiance entre les entités en interaction. Elle régenté les constructions sociales et est porteuse de changement. C'est un facteur de protection quant à l'adoption des comportements prosociaux chez les adolescents. Une relation soutenante favorise l'intégration des normes subjectives et l'appropriation des modèles comportementaux proposés par l'aidant dans la dialectique de la relation d'aide. Elle favorise l'ouverture de l'aidé (récit de vie, et les entretiens) à une communication thérapeutique qui devient un moyen de compréhension et d'exploration de l'univers des représentations sociales du sujet traité, et de la saisie du noyau conflictuel de sa relation à l'environnement. Bronfenbrenner (1979) souligne que la

dynamique relationnelle constitue des engins de développement, des processus par lesquels le changement est impulsé. C'est au travers des interactions sociales que le délinquant prend conscience de sa situation, et s'engage dans un processus de changement. Les croyances que l'individu se fait des personnes ou groupes auxquels il est en relation peuvent ainsi susciter l'autodétermination au changement et à la réceptivité aux programmes. En institution, la cohérence entre valeurs et pratiques, posture du professionnel et qualité de relation thérapeutique est primordiale dans le développement des CPS (Focus santé, 2016). La place de l'aidé dans le groupe ou dans le dispositif de resocialisation revêt également d'une importance capitale dans la quête de changement.

Les personnes qui sont en interaction avec l'adolescent incarcéré sont les codétenus, les encadreurs et les potentiels visiteurs. Ces personnes appartiennent à deux sous-couches de l'écosystème-prison. Les relations d'ordre micro systémique s'établissent avec les personnes auxquelles l'adolescent est constamment en interaction. Ces personnes partagent son milieu de vie immédiat. Les codétenus et les encadreurs constituent ainsi cet univers relationnel. La synthèse des résultats montre à cet effet que : 49,4 % n'apprécient presque pas leurs codétenus ; 55,5% ne se confient pas aux autres et près de 60,2% observent une méfiance envers les autres. Les relations entre codétenus au quartier des mineurs de la PCY sont marquées du sceau de la méfiance. Cette attitude est une caractéristique du milieu carcéral ; elle permet de faire face à la violence, au chantage affectif et constitue un parechoc du soi quant aux agressions extérieures. Le repli sur soi constitue ainsi une barrière à l'autre qui au-delà de violer l'intimité physique du soi corporel, ne saurait découvrir et explorer à sa guise le soi représentatif. De même, le repli sur soi est une forme de stratégie comportementale permettant de neutraliser les incitations à la violence carcérale (Cabelguen, 2006). Une telle attitude comportementale est un obstacle à la communication interpersonnelle, au partage d'expérience et par conséquent aux habiletés sociales.

La statistique descriptive de l'indicateur ayant trait à la posture des encadreurs révèle que : 90,4% des adolescents constituant l'échantillon préfèrent se confier à une personne autre qu'un encadreur en institution. Rappelons que le personnel encadrant est constitué de deux catégories de personnes. D'une part, les personnes ayant mandat de l'autorité pénitentiaire d'agir sur les mineurs incarcérés en vue de leur mieux vivre en prison. Il s'agit principalement des gardiens de prison chargé de la discipline et des assistants sociaux. Cette catégorie d'encadreurs agit en tant qu'agent d'état chargé de remplir une mission précise que leur

confère le poste d'affectation (une fonction formelle). D'autre part, l'autre catégorie est composée de personnes détenues, choisies par l'autorité pénitentiaire, afin d'assumer les fonctions de substituts, intermédiaires à l'autorité pénitentiaire. Elle est composée des enseignants internes (des détenus exerçant comme enseignant), le commandant et le coordonnateur du quartier des mineurs. En contexte carcéral, la relation détenu-encadreur est régie par un cadre formel. Les interactions s'installent durablement dans un cadre formel et n'évolue pas sur une dimension informelle permettant la découverte de l'autre. Près de 78,4% des adolescents constituant l'échantillon considèrent que dans leurs interactions avec les encadreurs, ceux-ci ont tendance à leurs donner des ordres. Tsala Tsala (1991) souligne que dans la société traditionnelle camerounaise la parole est action ; elle appelle beaucoup plus à l'obéissance qu'à l'écoute. Il écrit à cet effet : « Parler signifie souvent conseiller, ordonner et commander » (p.113). C'est tradition langagière s'observe en institution carcérale où la parole revêt davantage une connotation d'ordre, de commandement, de domination. A cet effet, l'adolescent ne voit point en l'encadreur une personne attentive, empathique et affectueuse à qui, il faut se confier. Sa posture autoritaire s'érige ainsi en obstacle à des relations positives et à des expériences positives avec autrui. Chauffaut et David (2003) recommandent dans une intention thérapeutique une relation équilibrée basée sur la confiance, l'écoute, la valorisation des ressources de l'aidé. Une attitude empathique permet de bousculer les croyances de l'individu, afin d'éviter toute installation dans une posture de victimisation chez l'aidé. Ainsi, la relation à l'encadreur censé faire l'objet de résolution du conflit à l'autorité et de projection/transfert à la relation avec la société, ne tient pas toute la force qu'on lui confère en situation carcérale. Cette relation est un prédicteur de la relation du délinquant à la société, l'encadreur représentant la société en institution. Dans le cas précis, la dyade thérapeutique détenu-encadreur étant conflictuelle et basée sur la méfiance, prédit également la réitération du conflit, de la méfiance que le sortant de prison manifestera à l'égard de la société. C'est donc une béquille au dispositif d'intervention en institution ; un obstacle au développement des habiletés psychosociales. La posture autoritaire est favorisée par : d'une part les contraintes institutionnelles et d'autre part, par les missions ambivalences assignées aux personnels pénitenciers (punir et resocialiser) et donc la valence penche sur le volet sécuritaire. L'intervention psychosociale en milieu carcéral est marquée par la centralité traditionnelle dont souffraient déjà les pratiques en travail social, c'est-à-dire : « basées sur le schéma d'un professionnel chargé d'un mandat et d'un usager pris en charge » (Relandeau et

al, 2009, p.15). Cette prise en charge totale impose des relations de types descendantes, formelles qui altèrent l'autonomie de l'aidé, déjà étiqueté en institution de personne mauvaise. L'environnement immédiat n'est ni sécurisant, ni soutenant, ni protecteur et hostile à une communication positive. La méfiance s'instaure alors comme un obstacle à l'ouverture à l'autre, à la découverte du soi et à la prise de conscience déclencheuse de changement.

La relation avec la famille est l'illustration de la relation que le détenu entretient avec son environnement médiat. Elle est évaluée à travers l'indicateur soutien familial. C'est une relation d'ordre méso systémique et les processus mis en évidence sont distaux. Bien que s'opérant dans son microsystème, la relation avec la famille est règlementée par l'administration pénitentiaire. C'est une relation occasionnelle. La période d'incarcération est primordiale aux renforcements du lien social enfant-famille. L'analyse descriptive révèle que plus de 66,3% ressentent un besoin d'amour de leur famille ; mais 55,4% de l'effectif n'ont jamais reçu de visites depuis qu'ils sont incarcérés, de même 39,8% n'ont jamais senti l'assistance de leur famille dans la situation actuelle pourtant 67,5% d'entre eux préfèrent se confier aux membres de leur famille. Des liens familiaux soutenant sont des facteurs de protection qui amenuisent les tendances à l'adoption des comportements prohibés. Une reconstruction du lien social pendant cette période est capitale dans la prévention et le traitement de la délinquance.

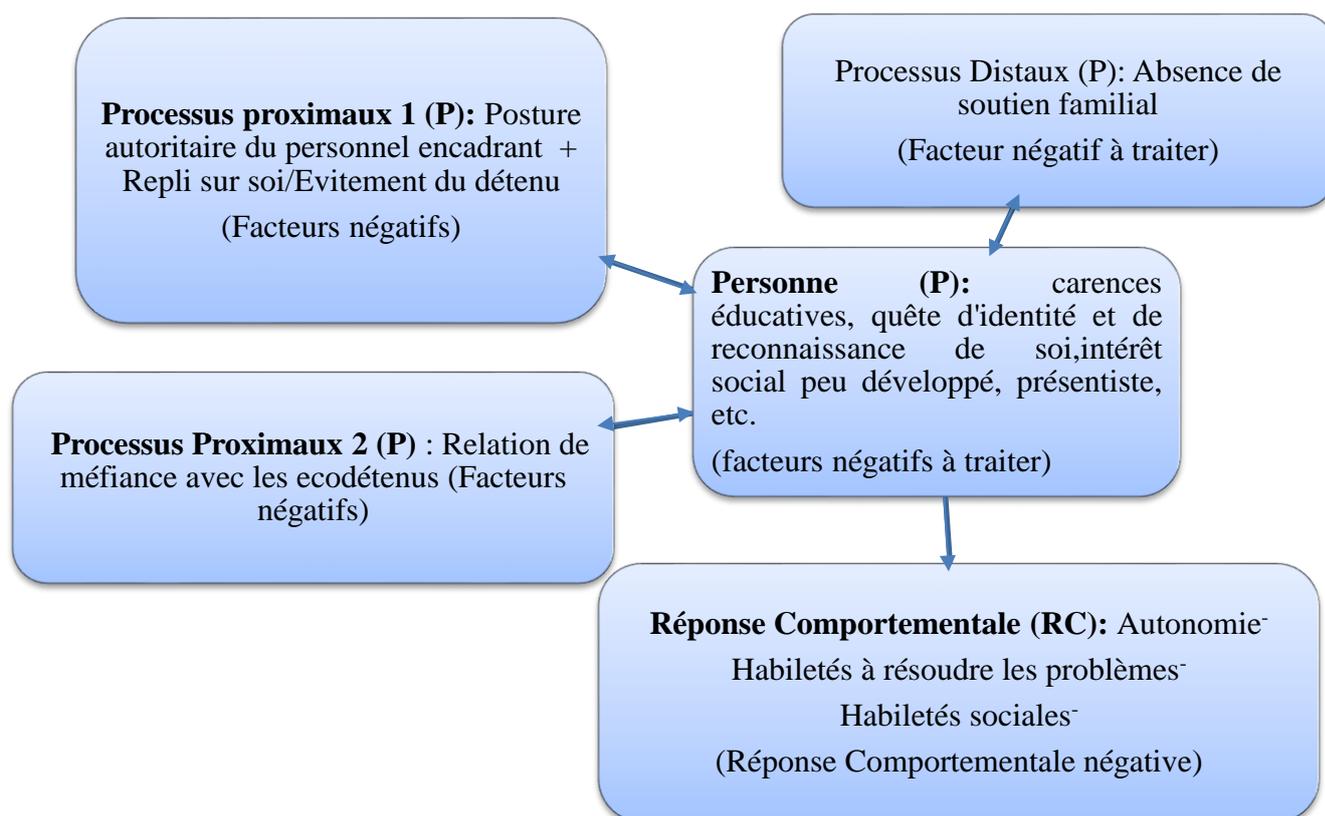
Le besoin de relation sociale positive (éducative) n'est pas satisfait en prison. Dans ce système totalitaire, les interactions sont pauvres et marquées par une logique de verticalité, une posture autoritaire. La rupture de contact avec les détenus majeurs et les encadreurs (environnement immédiat), la stricte réglementation des relations avec les personnes externes réduites à des visites (environnement médiat) participent à la dégradation des habiletés sociales et de l'intérêt social. L'attitude du personnel encadrant favorise cette absence de communication, qui elle-même est recommandée par le système pénal (une distanciation entre gardé et gardien). Nomo Onguéné et Ebalé Moneze soulignent à cet effet : qu'en institution, « une forme d'ostracisme communicationnelle s'instaure entre détenus et encadreurs, et participe au maintien de la distance entre les mauvais et les bons, les marginaux et les intégrés » (2023b, p. 479). La relation thérapeutique est hantée par cette démarcation et se restreint à une dimension formelle, non structurée et centrée sur la discipline carcérale. La dimension informelle de cette relation thérapeutique est négligée. Cette dernière s'opère

pourtant à travers des demandes d'aide entre acteurs (interne ou externe) d'un système, faisant émerger des soutiens informels. Ces relations d'aide informelle qui s'opère entre détenus mineurs et majeurs ou entre détenus et personnel encadrant favorisent d'une part, la compréhension des réalités singulières ; et d'autre part, l'émergence de logique relationnelle basée sur la corruption. Cette aire relationnelle informelle entre détenu s'oriente davantage vers l'apprentissage de technique délinquante et la formation de bande.

Les liens sociaux construits dans un tel cadre de vie sont susceptibles de développer une solidarité délinquante qui pourrait plomber ou fragiliser l'intérêt pour une communauté socialement intégrée. Chantraine (2004) affirme que : la prison favorise « les phénomènes de connexité délinquante qui font partie intégrante de la prison, assurent le développement de complicités délinquantes futures et l'apprentissage de technique délinquantes, ce qui ouvre la voie à une carrière délinquante » (p. 252). Nomo Ongué et Ebalé Moneze ajoutent que l'action combinée des facteurs liés à la situation pré carcérale (carences éducatives, psycho relationnelle) et le défaut du soutien social (soutien familial) durant la situation carcérale catalysent ainsi, le noyau d'un désinvestissement, d'une désaffiliation sociale et par ceci constitue un risque d'installation durable dans la marginalité. Le contexte carcéral n'est pas favorable à de relations positives, confiantes et symétriques, et cela n'optimise pas l'acquisition des CPs. Le manque d'écoute, la difficulté à communiquer, le rejet, la stigmatisation sont des indicateurs qui font obstacle aux compétences psychosociales. Rogers dans une approche humaniste de la relation d'aide recommande une démarche centrée sur les ressources de la personne et des relations de confiance entre les acteurs ; une posture attitudinale qui favorise la prise de conscience du comportement délictuel et l'engagement au changement chez l'aidé. Les relations de méfiance, des relations familiales moins soutenant, la posture autoritaire en contexte carcéral et ne participent pas au développement de compétence psychosociales chez les adolescents incarcérés présentant des carences d'ordre psychoaffectif, cognitif et relationnel. Les relations positives et soutenant, une posture empathique et d'écoute, un environnement sécurisant favorisent le développement des habiletés adaptatives, de l'autonomie et de compétences sociales (Mgbwa et Ngono, 2011 ; Paroli et al, 2002 ; Deslandes, 2008). Sandon (2014) souligne que l'autonomie se développe dans le « contexte de relations proches et soutenantes avec les parents et non au détriment des relations parentales » (p.15). Les logiques relationnelles en institution carcérale ne répondent

pas à ces caractéristiques positives qui favorisent le développement des comportements prosociaux, des valeurs citoyennes.

Figure 4 : Qualité du réseau relationnel de l'adolescent en Contexte carcéral

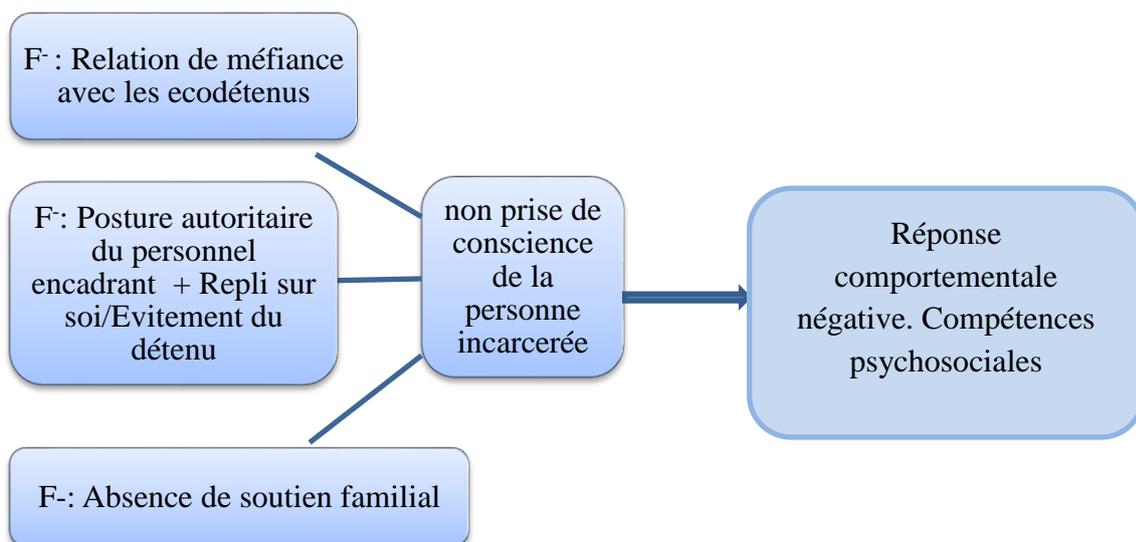


NB : la Réponse Comportementale négative est une conséquence des déficits liés aux caractéristiques de la personne (adolescent incarcéré), des relations négatives qu'il entretient avec son réseau relationnel (Processus proximaux et Distaux) et du cadré insécure de traitement (Contexte carcéral).

Le climat relationnel immédiat n'est pas sécurisant, moins soutenant et non protecteur. L'absence de communication, l'attitude de méfiance, l'écart asymétrique, la posture autoritaire, l'absence de neutralité entre les entités de la relation d'aide (encadreur-détenu mineur) et le repli sur soi ne garantissent pas des conditions d'une relation thérapeutique éducative, prometteuse de changement. Les relations négatives n'apportent pas des effets bénéfiques d'ordre cognitifs, psychoaffectif et comportementaux augurant d'une sortie de la

délinquance. Elles sont d'ordre formel et se réduisent au strict respect de la discipline (de communication) pénitentiaire. Dans cette intention manifeste de discipliner le détenu, celui-ci est soumis à des contraintes et aux exigences normatives qui ne lui permettent pas d'exercer une autonomie, un contrôle sur les encadreurs (figure instable) et vice-versa, ainsi que sur son environnement. L'attitude du personnel s'oriente vers une valence sécuritaire, une très grande attention accordée à la logique de sécurisation qu'à une réelle intention de traiter le délinquant. La dissuasion, la neutralisation et la punition reste le modèle d'action pratique de l'intervention corrective en institution carcérale. La qualité des relations interpersonnelles en institution constitue ainsi, un facteur négatif, un obstacle à la réalisation d'un changement.

Figure 5 : Effet de facteurs de risque relationnels sur les CPS



La qualité de relation en institution réduit la tendance à la prise de conscience, un élément déclencheur de changement ou d'engagement au changement. Elle est susceptible d'augmenter le processus de victimisation qui structurera le noyau du comportement de récidive.

6.1.2. Hypothèse de Recherche 2

Les moyens d'action du relèvement moral en institution carcérale s'opèrent sur trois dimensions : la participation aux enseignements, la participation aux activités professionnelles et la participation aux activités récréatives. La participation aux enseignements en contexte carcéral est un facteur d'opportunité ou un facteur positif (**F**⁺) dans la quête de changement du comportement problématique. L'indicateur enregistre une corrélation significativement forte avec les compétences psychosociales ($r_{cal} = 0,298 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,006 < \alpha = 0,05$). Cette participation aux enseignements est faiblement marquée avec les habiletés à résoudre les problèmes ($r_{cal} = 0,275 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,012 > \alpha = 0,05$) et fortement marquée avec les habiletés sociales ($r_{cal} = 0,360 < r_{lu} = 0,217$) et ($Sig. = 0,001 > \alpha = 0,05$). Mais, l'indicateur n'enregistre pas de corrélation significative avec l'autonomie ($VI_2 VD_1 : r_{cal} = 0,095 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,391 > \alpha = 0,05$). Les enseignements occupent 7 heures du temps journalier carcéral et cela pendant cinq jours par semaine. C'est le principal moyen d'action de l'intervention de resocialisation qui est encadré, accepté et contrôlé par l'autorité pénitentiaire (79,5% des adolescents incarcérés disposent de fournitures scolaires). Les situations d'enseignements offrent des opportunités de communication, d'acquisition de nouvelles connaissances, de déconstruction des représentations sociales et la découverte des réalités de l'autre. Une forme de relation positive (**FR**⁺) émerge sous un contrat éducatif, favorable ainsi à une communication positive et éducative propice à l'apparition de comportements prosociaux, le comportement souhaité (**RC**⁺).

La salle de classe est d'une part, un espace de relation formelle, un laboratoire, un espace de partage, de découverte, d'acquisition de nouvelles connaissances, d'interaction avec un tiers, de divertissement. Elle constitue un espace thérapeutique, d'éducation formelle qui fait l'objet de mesures contraignantes. Et d'autre part, un espace de relation informelle, une aire de rencontre informelle, une zone d'échange, de confiance qui se transforme selon Escots en une « aire éducative » favorable à l'éducation (prise de conscience, apprentissage, psychoéducation) (Relais femmes, 2009, p.13). La participation du délinquant aux enseignements, dans un milieu à forte centration disciplinaire et en l'absence d'autres activités proposées contribue au développement des CPS ($r_{cal} = 0,298 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,006 < \alpha = 0,05$). Cette intervention éducative d'urgence a d'effets bénéfiques sur le développement des facteurs personnels (déficits psychoaffectifs, cognitifs et relationnels personnels de l'adolescent incarcéré **FP**⁻), en termes de résolution de problèmes et d'habileté sociales. La **RC**⁺ pour cet indicateur est une conséquence de l'action conjointe d'une forte participation

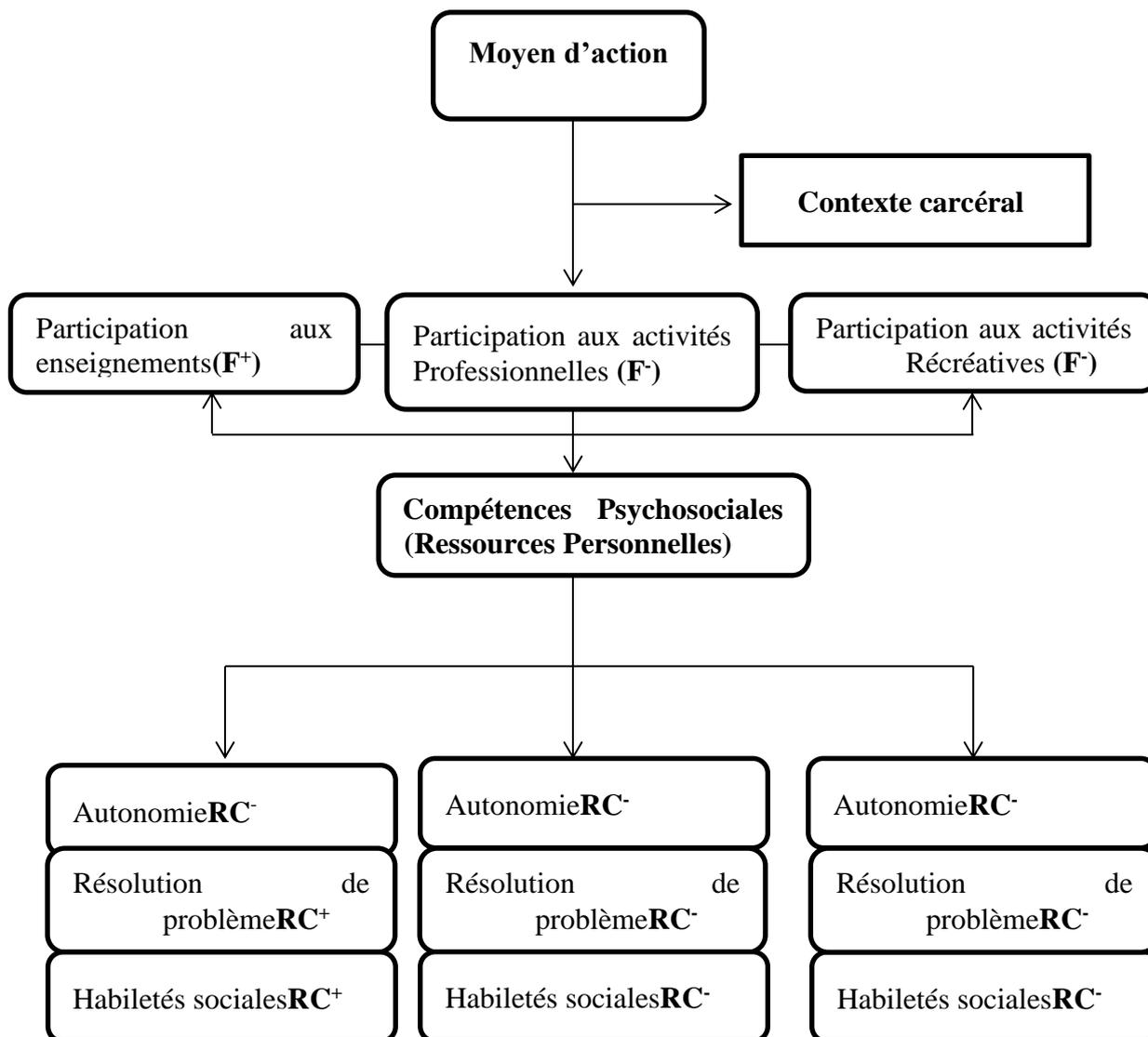
aux enseignements (de l'ordre de 89,1% pour le suivi des enseignements et de 89,5% pour la révision des leçons) pendant une durée longue de la journée (**FT⁺**), dans un contexte disciplinaire (**FC⁺**), où les processus proximaux et distaux (Relation Positive, **FP⁺**) s'opèrent, comblant ainsi les déficits psychoaffectifs, cognitifs et relationnels personnels de l'adolescent incarcéré (**FP⁻**). Nomo Onguéné et Ebalé Moneze (2023b) mentionnent que l'acceptation du programme de traitement catalyse la participation au projet d'accompagnement et bonifie l'effet recherché. Dans un contexte de privation et en l'absence d'autres activités, l'éducation ou les enseignements s'offrent comme une opportunité à la communication, à l'écoute de l'autre, à la prise de conscience chez les détenus mineurs, si l'autorité institutionnelle y accorde une importance à cette activité. Les moyens d'action enregistrent ainsi une corrélation moyenne et une significativité forte avec les compétences psychosociales des adolescents du quartier des mineurs de la PCY ($r_{cal} = 0,298 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,006 < \alpha = 0,05$). Cette corrélation est plus marquée pour les dimensions suivantes de la variable dépendante : la résolution des problèmes ($VI_2 VD_2 : r_{cal} = 0,287 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,009 > \alpha = 0,05$) et les habiletés sociales ($VI_2 VD_3 : r_{cal} = 0,300 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,006 > \alpha = 0,05$).

Les indicateurs de cette variable n'enregistrent aucune corrélation avec l'indicateur autonomie de la variable dépendante. L'une des tâches développementales de la période transitoire de l'adolescence est l'acquisition de l'agir autonome. Le contexte carcéral, par ses contraintes, ses privations et l'infantilisation de la personne humaine n'est pas propice au développement d'une autonomie chez l'adolescent délinquant primaire.

S'agissant de la participation aux activités professionnelles, celle-ci enregistre une faible occurrence. En effet, près de 88% des adolescents incarcérés ne participent pas aux ateliers de formation professionnelle. Les ateliers de formation au métier professionnel ne sont pas effectifs en institution carcérale. Les formations que l'on offre dans ces milieux sont faites sur la base de l'imposition et non sur des choix stratégiques qui permettront à l'adolescent de corriger ses insuffisances en termes de qualification professionnelle. La participation aux activités récréatives enregistre également une forte occurrence de non-participation (jeux : 69,9%, sport : 55,4%, théâtre : 74,7%). Ces indicateurs (atelier professionnel : $r_{cal} = 0,068 < r_{lu} = 0,217$) / $Sig. = 0,543 > \alpha = 0,05$ et activité récréative : $r_{cal} = -0,120 < r_{lu} = 0,217$ / $Sig. = 0,280 > \alpha = 0,05$) n'enregistrent aucun résultat significatif avec la variable dépendante, de même qu'avec ses indicateurs, d'où la Réponse Comportementale Négative (**RC⁻**) ou une absence de corrélation avec les CPS⁻. La RC⁻ pour ces indicateurs est

une conséquence de l'action conjointe de la non-participation à ces activités, temps zéro accordé à celles-ci, l'absence d'activités proposées (FP⁻), l'absence de processus proximaux et distaux (Relation Négative, FP⁻) et des déficits psychoaffectifs, cognitifs et relationnels personnels de l'adolescent incarcéré (FP⁻).

Figure 6 : Impact de la participation aux moyens d'action sur les CPS

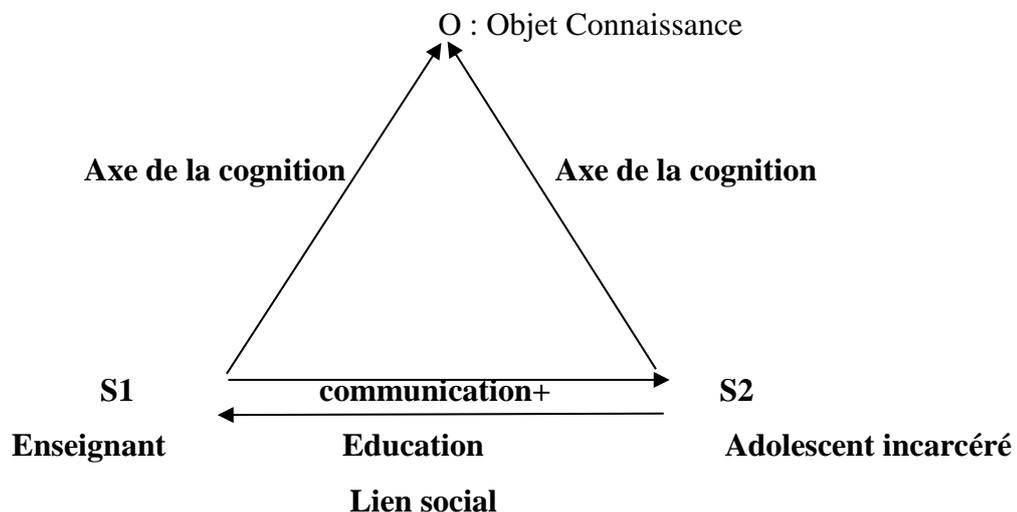


L'éducation en milieu carcéral est imposée du fait du contexte dans lequel elle se réalise. Elle est menée à la fois par l'action conjointe du personnel de l'administration pénitentiaire et subsidiairement par ses substituts, choisit volontairement, soit sélectivement.

Le volontariat participe à la satisfaction du besoin de reconnaissance sociale, d'utilité sociale dans le système carcéral. Les détenus enseignants se plient par le sentiment de se rendre utile au système et à la société ; en participant à l'encadrement des détenus mineurs, ils marquent ainsi leur appartenance à la catégorie des bons détenus. Enseigner est aussi une occasion de faire face à la détresse carcérale, une occupation et un moment de communiquer avec l'autre. L'enseignement du fait d'être imposé revêt l'aspect d'une norme sociale en institution carcérale, et l'adolescent incarcéré doit se conformer à celle-ci. Le refus de participer aux enseignements est soumis à un système de punition pouvant aboutir à la mutation dans un quartier des caïds (Kosovo). C'est l'activité principale durant la période scolaire. Il y a ainsi une forme de pression sociale qui s'exerce sur le mineur de manière formelle et informelle (effet de groupe Asch). Bien qu'imposée à une population sous-scolarisée, hostile à l'éducation formelle et entrée précocement dans la vie active, l'effet d'exposition et les contraintes carcérales les plient à intérioriser cette norme sociale. Certains détenus mineurs confèrent à la participation aux enseignements le statut de rôle dans l'institution. Le nouveau détenu subit une forme de pression sociale formelle et informelle qui renforce l'attitude à la participation aux enseignements, et cela devient une habitude de vie en institution. Cette habitude quotidienne, réduit par ailleurs la motivation à la conflictualité dans les relations détenu-personnel pénitencier, et par conséquent, soumet l'esprit rebelle à répondre aux attentes de l'institution. Les interactions éducatives offrent des opportunités de communication persuasive, d'acquisition de nouvelles connaissances et des interactions sociales structurées. Ils amorcent un changement d'ordre cognitif et relationnel chez le sujet. Les déterminations verbales constituent d'ailleurs une influence sur le comportement. Fleury souligne que la manipulation d'un contenu verbale peut induire le changement d'un comportement ou l'adoption du comportement souhaité. Les nouvelles informations amorcent un effet de réactualisation des cognitions et des schèmes d'adaptation (Ebalé, 2019). Elles amenuisent le rapport conflictuel du détenu aux normes sociales. Pour Ajzen (1985) la décision d'adopter un comportement est réfléchie du fait que la personne prend en compte toutes les informations dont elle dispose, estime les implications de son action et évalue les conséquences possibles. Il est donc évident que le dispositif éducatif ait une corrélation positive avec l'habileté à résoudre les problèmes et les habiletés sociales. L'éducation est un moyen essentiel en institution carcérale pour répondre aux besoins développementaux des enfants. La décision d'adopter un nouveau comportement fait l'objet d'évaluation (coûts/bénéfices) de nature cognitive et sociale. Elle est envisagée comme raisonnée ou

qu'elle est basée sur des règles objectives et logiques, mais tout simplement que la personne passe par un moment de délibération interne, même très courte avant d'agir. Les moyens d'action apparaissent donc comme des activités constructives et l'éducation tient un rôle majeur dans ce dispositif. Celle-ci crée un environnement carcéral positif, permettant de canaliser l'énergie des détenus dans des tâches utiles à réinsertion sociale.

Figure 7 : Relation en situation de classe porteuse de changement



En situation de classe, la relation encadreur-adolescent incarcéré est porteuse de changement. Elle a un effet bénéfique sur le développement des compétences sociales et les habiletés à résoudre les problèmes. Les enseignements en milieu carcéral contribuent au développement personnel des adolescents incarcérés, par une forme de remise en question des schémas adaptatifs/cognitifs préconçus et sur lesquels se structurent le style de vie délinquant.

6.1.3. Hypothèse de Recherche 3

Dispositif mis en œuvre pour évaluer et concilier le délinquant avec son réseau social, l'accompagnement psychosocial en milieu carcéral permet de répondre aux besoins spécifiques des adolescents incarcérés. Il permet de s'imprégner du style de vie pré-carcérale, par des entretiens individuels et familiaux, mais aussi du noyau conflictuel psycho-relationnel

de la dynamique individu-environnement. C'est un outil, une démarche et un moyen par lequel l'intervenant en prison découvre la causalité morbide du comportement délictuel. L'évaluation produit : un diagnostic des capacités/incapacités et un projet d'accompagnement visant à neutraliser les facteurs de risque personnels et environnementaux associés au passage à l'acte. Trois activités sont associées à cette démarche : les entretiens psychologiques individuels, les activités de groupe et la médiation familiale. Les résultats envisagés sont : faire une évaluation diagnostique, faire le bilan des compétences et capacités, développer la communication interpersonnelle et résoudre les problèmes sur différents niveaux de la personnalité du délinquant.

La réalité carcérale montre que ce dispositif est inopérant. Quelques fréquences confortent ce constat :

- 51,8% des adolescents n'abordent pas la situation pré-carcérale avec un encadreur mandaté ;
- 53,0% soulignent que leur avis ne compte pas et donc, ils ne sont pas écoutés ;
- 91,6% ne disposent pas de dossier personnalité,
- 55,4% d'adolescent soulignent que les projections sur la vie post carcérale ne font pas l'objet de causeries de groupe ;
- Un taux de non-participation aux causeries de groupe de l'ordre 67,5% ;
- Un taux de non-participation aux rencontres parent-encadreur-enfant de l'ordre de 86,7% ;
- Une absence de conseils dans la médiation familiale de l'ordre de 85,5% ;
- Une absence de causeries liées à la situation problème de l'ordre de 88,0%.

L'absence d'entretien d'évaluation avec le personnel encadrant, notamment les assistants sociaux et le personnel pénitencier ne renseigne pas sur la dangerosité criminelle du mineur délinquant primaire, encore moins sur le degré d'accoutumance de son style de vie à la marginalité/délinquance. Les adolescents bénéficiant d'un suivi des chargés de discipline ou des assistants sociaux qui ont mandat de participer au relèvement moral et à la réinsertion sociale des mineurs obtiennent une fréquence 9,6%, soit 8 adolescents sur 83. Les interactions verbales se font davantage avec les détenus majeurs, participant aux missions de contrôle et de surveillance des mineurs. La connaissance de la réalité de l'autre est capitale dans l'ajustement du projet d'accompagnement aux besoins de l'aidé ; mais aussi, pour explorer

son parcours de vie (pré-carcérale), les obstacles à l'adaptation sociale. L'incarcération résulte-t-elle d'un accident de vie ? l'infraction est-elle un acte situationnel ? Est-elle le résultat d'un parcours de vie jonché par des obstacles associés à une difficulté de s'investir vers un intérêt social ? Est-ce une conséquence de la situation de vulnérabilité de l'adolescent ? L'absence d'un bilan des capacités et des incapacités n'apporte pas de réponse convaincante quant à l'adéquation entre les besoins du sujet et les activités proposées. D'ailleurs, les ateliers proposés sont en inadéquation avec les besoins formulés par les adolescents. L'indicateur entretiens individuels n'enregistre aucun résultat significatif avec les compétences psychosociales ($r_{cal} = -0,070 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,531 > \alpha = 0,05$), ainsi qu'avec ses indicateurs (autonomie : $r_{cal} = -0,74 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,507 > \alpha = 0,05$; Résolution de problèmes : $r_{cal} = -0,081 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,467 > \alpha = 0,05$; Habilités Sociales : $r_{cal} = -0,057 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,610 > \alpha = 0,05$). Le dispositif ne s'adapte pas aux besoins des individus. Ce sont les individus qui doivent s'ajuster, s'accommoder aux dispositifs. L'aidé dans cet univers de traitement est objet de la situation d'intervention. L'absence de communication positive traduit ainsi un repli du délinquant dans son univers de représentations.

L'absence d'interaction verbale ne déclenche pas l'engagement vers le changement ; elle ne suscite pas une remise en question du style de vie susceptible d'amorcer une reconstruction cognitive. Le refus de communication plombe la démarche d'accompagnement psychosocial et le non prise en compte de ce facteur de risque freinent l'apparition du comportement attendu. L'attitude de méfiance, le repli sur Soi et le stigmate de prisonnier hante à la fois l'adolescent détenu et le personnel encadrant, ce qui constitue également un obstacle dans la démarche. Les causeries éducatives étant davantage orientées sur l'adaptation et la discipline carcérale ; encadreurs et encadrés sont plus enclins à adopter des attitudes visant à se conformer aux exigences de l'institution qu'à songer à une perspective de vie post-carcérale. L'indicateur atelier de groupe n'enregistre aucune corrélation significative avec les compétences psychosociales ($r_{cal} = 0,040 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,717 > \alpha = 0,05$). Ce résultat s'observe également sur les indicateurs de la variable dépendante (autonomie : $r_{cal} = -0,74 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,507 > \alpha = 0,05$; résolution de problèmes : $r_{cal} = -0,081 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,467 > \alpha = 0,05$; Habiletés sociales : $r_{cal} = -0,057 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,610 > \alpha = 0,05$). L'absence d'un projet professionnel d'accompagnement est un indicateur d'un risque quant

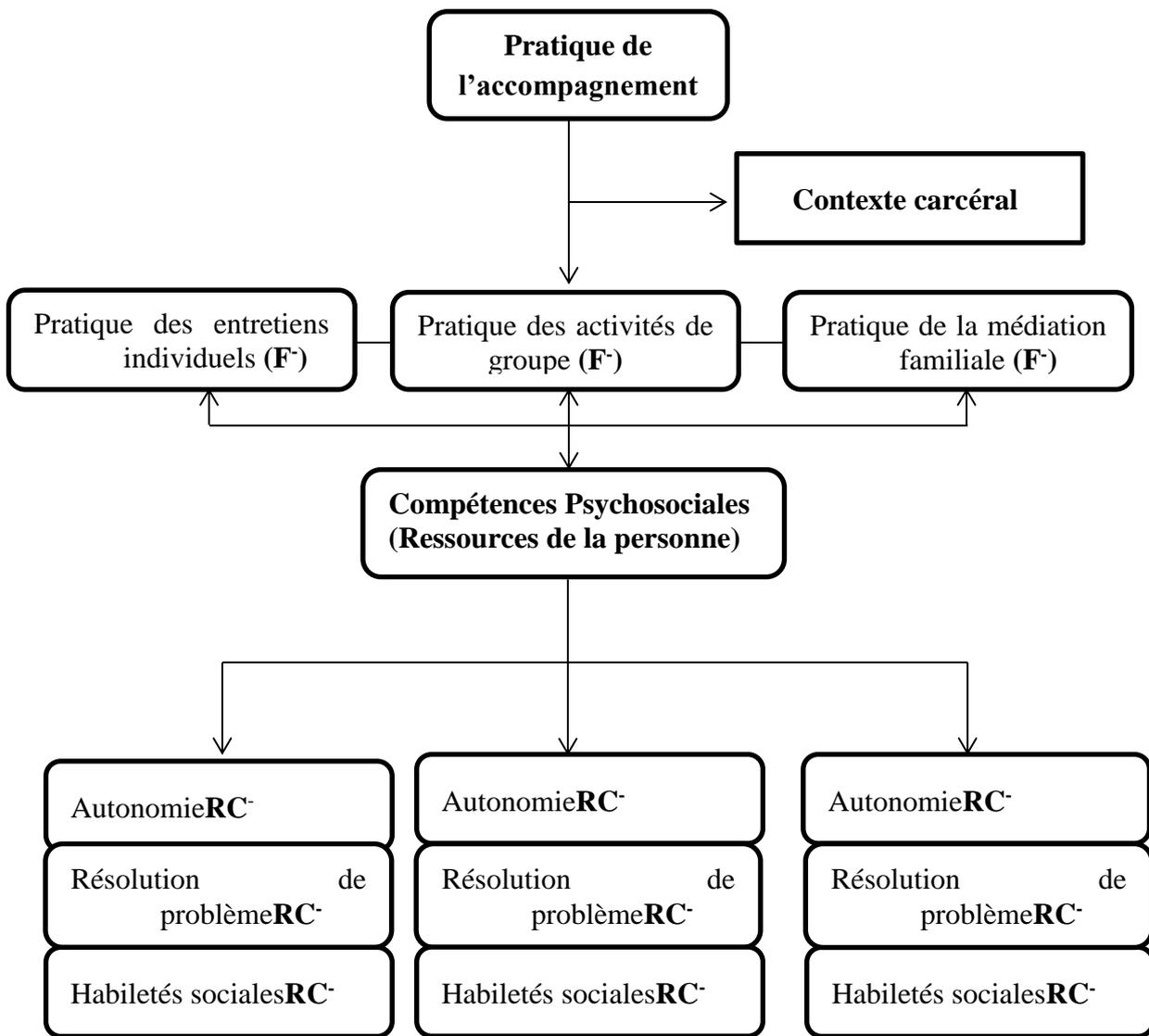
aux désinvestissements vers des activités socialement intégrées. Le dispositif ne saurait donc favoriser l'acquisition des CPS.

Tout individu en développement est en quête d'appréciations, d'amour, de reconnaissance de ses qualités propres ou de ses efforts à progresser dans la vie sociale. Un traitement aversif dans son environnement de vie immédiat chez un individu en quête d'affection, d'amour et de reconnaissance est susceptible de structurer un sentiment d'inconfort psychologique ou d'une image de Soi négative. Cet inconfort va amplifier le sentiment d'infériorité et l'instabilité de l'identité ; et si cette stigmatisation se propage au-delà de sa sphère immédiate, elle constituera la source principale de ses inadaptations sociales. Le support social est un moyen de construction des représentations sociales, des schèmes adaptatifs, d'une identité sociale. Il véhicule des cognitions subjectives que l'individu s'approprie et intègre dans son identité de soi, ainsi que dans sa conscience d'appartenance à une communauté. Plus les détenus manifestent d'intérêt pour les relations avec leurs proches se situant à l'extérieur et plus ils ajustent leurs comportements en fonction des caractéristiques de leur environnement social (Abdellaoui et Blatier, 2006). Le réseau social est un soutien qui lorsqu'il présente plus de facteur de protection ou d'opportunité et combiné aux prédispositions individuelles (prise de conscience, motivation au changement, réceptivité) sont susceptibles de produire des changements positifs. L'emprise du social sur l'individu peut s'avérer primordiale sur le projet de resocialisation, et spécialement dans le développement des habiletés sociales ou du sentiment social. Le contact avec le monde extérieur, en particulier la famille est reconnue comme étant l'un des facteurs clefs permettant d'accroître les perspectives de réinsertion des détenus dans la société. Un grand nombre de travaux de recherche soulignent l'insuffisance du développement d'un sentiment social ou des habiletés à la vie sociale chez le délinquant et envisagent la réconciliation de celui-ci avec son support social (Cusson, 1974,1975 ; UNESCO, 1998 ; Deslandes, 2008 ; Leblanc, 2003 ; Mucchielli, 2001).

L'augmentation de la population carcérale réduit les capacités de l'institution (budgets) à répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs nutritionnels (une alimentation inadéquate et de mauvaise qualité) des personnes incarcérées. L'apport nutritionnel de qualité des détenus notamment mineurs dépend des ressources de leurs familles. La prise totale du corps par l'incarcération relègue la famille à un rôle instrumental. Cette instrumentalisation du rôle de la famille dans l'intervention de changement est soumise à des règles rigides

faisant parfois l'objet de sanctions, de privation suite à une violation du règlement intérieur. Le travail de médiation avec la famille se réduit davantage sur des visites, seule occasion d'entretenir la réconciliation entre les entités. La démarche de médiation ne laisse transparaître une réelle volonté à réconcilier l'adolescent avec son premier réseau de sociabilité. La famille n'a aucune implication dans le projet de resocialisation. L'indicateur n'enregistre aucune corrélation significative avec les compétences psychosociales ($r_{cal} = 0,014 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,902 > \alpha = 0,05$). Il en est de même de la corrélation avec les indicateurs de cette variable (Autonomie : $r_{cal} = 0,033 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,707 > \alpha = 0,05$; Résolution de Problème : $r_{cal} = -0,091 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,411 > \alpha = 0,05$; Hâbités Sociales : $r_{cal} = 0,131 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,239 > \alpha = 0,05$). Pourtant, des liens familiaux forts contribuent inévitablement à l'insertion d'un individu dans sa société. La médiation familiale constitue un moment de renouement, de restauration de lien et de responsabilisation des entités en conflit. Dans notre contexte, l'individu dépend de sa famille tant qu'il n'est pas capable d'assumer son indépendance et son autonomie dans la gestion des problèmes au quotidien, et cela indépendamment de son âge. Quel que soit son âge ou le statut social de l'individu, les liens familiaux sont primordiaux dans la quête d'un changement de perspective de vie ; car, l'individu se sent lié à une conscience collective, dont il a le devoir d'honorer sous l'effet de la pression de ces liens. L'exclusion de la famille du projet de resocialisation participe à la construction d'un sentiment d'exclusion sociale, source de radicalisation dans la délinquance. Cette non-participation de la famille ou son exclusion dans la démarche de l'accompagnement amplifie le sentiment d'éloignement social et rend le délinquant non réceptif à la peine corrective ou au programme de resocialisation. Le traitement pénal en institution repose sur un strict respect des mesures disciplinaires, des contraintes strictes, etc. des facteurs de risque qui altèrent l'aptitude à l'agir autonome et à la réinsertion sociale.

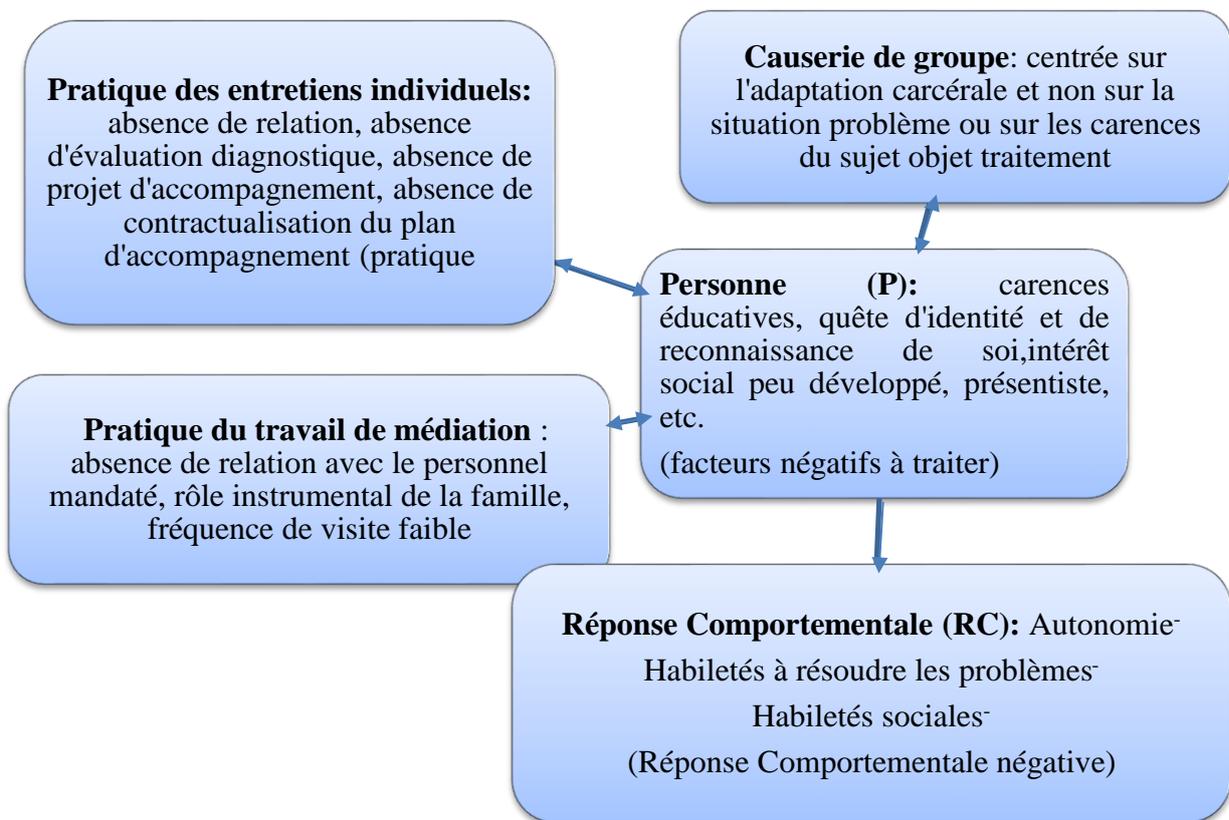
Figure 8 : Impact du système de responsabilité sur les CPS



Du fait des réalités carcérales, la pratique de l'accompagnement psychosocial (Pratique de l'entretien individuel, Pratique des activités de groupe et Pratique de la médiation familiale) est inopérante. Ce dispositif présente plus de facteurs de risque ou de facteurs négatifs (F) notamment : la généralisation des pratiques, la démarche non-structurée et son

inadéquation avec la théorie. Ces facteurs de risques sont amplifiés par un déficit en relation de confiance, entre encadreurs et encadrés source de processus négatifs. L'accumulation de ces facteurs de risque neutralise les effets attendus au bout de l'intervention de resocialisation. Cette pratique de l'intervention en contexte carcéral n'enregistre pas d'effet bénéfique sur le développement des facteurs personnels (déficits psychoaffectifs, cognitifs et relationnels personnels de l'adolescent incarcéré FP⁻). La pratique de l'accompagnement psychosocial en contexte carcéral produit une Réponse Comportementale Négative (RC⁻), une absence de corrélation positive avec les CPS. La pratique de l'entretien individuel, des activités de groupe et la médiation familiale n'enregistrent pas de corrélation avec les indicateurs de la variable dépendante. Elle altère l'autonomie, l'habileté à résoudre les problèmes et les habiletés sociales (RC⁻/réponse inattendue). La RC⁻ est une conséquence de l'action conjointe des facteurs de risque liés au contexte carcéral, l'absence de processus de proximaux et distaux (Relation Négative, R⁻) et des déficits psychoaffectifs, cognitifs et relationnels personnels de l'adolescent incarcéré (FP⁻). Pour Nomo Onguéné et Ebalé Moneze (2023b), la pratique de l'accompagnement en institution carcérale s'oriente davantage vers une accommodation du sujet, objet du traitement aux exigences disciplinaires, une forme d'intégration normative qui ne tient pas compte de ses besoins sociaux et criminogènes, et de l'autonomie du sujet. L'aidé dans cet univers de traitement est objet de la situation d'intervention.

Figure 9 : Illustration de la pratique de l'accompagnement en institution



La connaissance du client est primordiale dans l'élaboration du projet d'accompagnement, notamment s'agissant des jeunes présentant des difficultés d'adaptation et un rapport ambigu aux normes sociales. La récidive est aussi une conséquence du mauvais ajustement entre le programme en institution, les besoins des jeunes délinquants et la réalité des situations de vie hors-muros. La réussite d'une intervention est liée au cadre sécurisant, à une cohérence entre la posture de l'intervenant et les objectifs assignés au programme, et à une cohérence entre les objectifs et les besoins développementaux/criminogènes des jeunes incarcérés (Nomo Onguéné et Ebale Moneze, 2023b). Une telle cohérence régule les postures des acteurs et favorise l'émergence d'une culture de resocialisation orientée vers l'atteinte de l'objectif assigné aux programmes. La cohérence entre les objectifs du programme et les opportunités d'insertion qu'offre l'environnement au sens large. Cette cohérence interne et externe favorisera le développement des aptitudes propices à une adaptation sociale post-prison. Cusson souligne à cet effet que la réussite d'un programme de resocialisation repose sur la conception du jeune délinquant, les objectifs du centre, le rôle de l'éducateur, le programme d'activités et le milieu social (Leblanc, 1994).

Le pénitencier appauvrit ses clients sur le plan des interactions sociales. Il catalyse l'investissement sur des intérêts personnels, prolongeant par là-même le processus d'éloignement interpersonnel et l'instabilité de l'identité de soi. Les personnes sortantes de prison manifestent de grandes difficultés d'adaptation et d'interaction avec leur environnement après avoir purgé leur peine ; et ceci malgré les mesures prises pour réduire les risques de construction d'une carrière délinquante ou de récidiviste. La non-prise en compte de la famille dans ces initiatives à but correctif, semble prolonger autant le processus de désaffiliation de l'adolescent à la conscience d'appartenance à la communauté que celui de d'éloignement social pré carcéral. Cette mise à l'écart de la cellule familiale dans l'intervention de réinsertion de sociale constitue un obstacle au développement du sentiment social de l'adolescent en quête d'identité. Traiter ce grand nombre de Handicaps cumulés tout au long du parcours de vie revêt un recours à une dimension sociale. La récidive peut être envisagée comme une réaction face aux stigmates de la société. L'intérêt social se fait plomber par un fort sentiment de retourner dans un monde, un mode de vie où on se sent reconnu comme un être à sa juste valeur, où on vit un véritable sentiment d'appartenance à communauté marginale.

6.1.4. Hypothèse de Recherche 4

La responsabilisation est le processus de rendre responsable un individu, en lui attribuant un rôle, une liberté d'action et des prises d'initiatives aux fins de jauger son rapport aux normes sociales. Ce processus se réalise à travers un mécanisme de sollicitation, de reconnaissance sociale (récompense) et de répression (punition). Le respect des lois, du règlement intérieur s'impose à tout sujet quel que soit sa position dans le groupe. C'est par son pouvoir coercitif que le règlement agit comme régulateur du type d'homme attendu dans une société ou dans un groupe. Le mode de répression et de contrôle sociale sont respectivement des renforçateurs négatifs et positifs qui opèrent volontairement ou inconsciemment chez le sujet une construction psychique, une intériorisation du comportement valorisé et des attitudes attendues dans la dynamique des rapports de celui-ci à l'environnement. La prison en tant que organisation/structure sociale n'échappe pas à cette configuration de la régulation de la vie sociale. Elle est une microsociété, bien que close, elle assume son rôle dans le modelage des hommes sous-main de justice et s'impose avant tout comme structure de répression du délinquant. C'est un micro-écosystème donc l'action

concours à la neutralisation du délinquant et à la recherche des effets bénéfiques attendus quant au traitement du comportement délictuel. Ces deux missions ambivalentes fondent ainsi une forme de logique d'action, des postures attitudeles des acteurs et des habitudes de vie qui concourent à la neutralisation des tendances des uns et au maintien d'un équilibre relationnel stationnaire.

L'adaptation dans une nouvelle sous-culture organisationnelle soumet l'individu ou les groupes à une dynamique de relations interpersonnelles, communicationnelles qui contribuent au façonnement du personnel à la culture de vie et à l'adoption des postures comportementales visant à répondre aux stimuli de cet environnement. Cette adaptation est plus ou moins renforcée par le mode d'expression comportementale ou le style de vie du sujet dans sa situation pré carcérale. Les contraintes, la discipline rigide, l'infantilisation et la tendance à vivre selon un mode de vie carcérale catalysent le processus d'intériorisation de la culture carcérale ; renforçant à cet effet, les tendances criminogènes autant chez le délinquant d'habituel que chez le délinquant occasionnel. Ces effets pervers de l'emprisonnement construisent ainsi une image d'une institution qui accueille les personnes incorrigibles, qu'on ne peut redresser, des mauvais qu'il faut exclure et marginaliser. Mais aussi, d'un univers où il est impossible de mieux amorcer un changement de comportements. Les acteurs intervenant dans la logique de resocialisation/réinsertion sociale laisse par ailleurs transparaître des logiques qui se neutralisent, mais encore des démarches informelles, non structurées et formelles qui au fond n'ont pas d'objectifs préalablement définis. Ce processus s'opère à travers différents mécanismes de punition, d'imposition des rôles et de récompense instrumentale.

La sauvegarde du climat organisationnel harmonieux repose sur un contrôle social formel et informel qui régule l'action des acteurs et produit le résultat comportemental attendu : la soumission au système. Se conformer à la discipline carcérale optimise l'efficacité de la mission essentielle de l'administration pénitentiaire, à savoir celle de sécurisation et de neutralisation du délinquant. Ce résultat est la conséquence d'un effet conjoint du mode de punition, de récompense et du type de tâches ou rôles.

- **Les punitions**

Elles sont diverses : interdiction de visite, privation de repas, cellule d'isolement, mutation dans un quartier dangereux, etc. Les résultats de la statistique descriptive montrent que le système de punitions opère une emprise sur la personne détenue.

- Le respect du règlement enregistre une fréquence de 91,5% ;
- L'attitude de répliquer par la violence obtient une occurrence de 24,1% ;
- La prise d'initiative enregistre une fréquence d'apparition de 28,9% ;
- L'attitude à s'affirmer obtient 27,7%.

Cette emprise du système réduit l'attitude à la prise d'initiative, ce qui pourrait constituer un obstacle, une entrave à l'acquisition ou à l'amélioration des CPs. L'indicateur n'enregistre pas de corrélation significative avec les compétences psychosociales ($r_{\text{cal}} = 0,000 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $(\text{Sig.} = 0,997 > \alpha = 0,05)$). La statistique inférentielle montre également que la corrélation entre les punitions et les indicateurs de la variable dépendante n'enregistre aucun résultat significatif (autonomie : $r_{\text{cal}} = 0,100 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,370 > \alpha = 0,05$; résolution de problème : $r_{\text{cal}} = -0,076 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,497 > \alpha = 0,05$; habiletés sociales : $r_{\text{cal}} = 0,027 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,807 > \alpha = 0,05$).

• Les récompenses

Elles sont de nature instrumentale (: nourriture, argent, savon, babouches, brosse à dent, vêtements) visent uniquement à satisfaire des besoins d'ordre primaires, mais aussi de maintenir un état physique présentable. Les récompenses ne sont pas significativement corrélées à l'autonomie ($r_{\text{cal}} = -0,209 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,058 > \alpha = 0$.) et aux habiletés sociales ($\text{VI}_{43} \text{VD}_3$: $r_{\text{cal}} = -0,109 < r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,327 > \alpha = 0,05$). Mais, l'indicateur enregistre une corrélation significative avec la dimension résolution de problème ($r_{\text{cal}} = -0,278 > r_{\text{lu}} = 0,217$ et $\text{Sig.} = 0,011 < \alpha = 0,05$). Cette corrélation est négative, moyenne et de significativité faible. La négation montre que plus l'adolescent bénéficie de récompense en institution plus ses capacités à résoudre des problèmes sont réduites.

• Rôles

Ils s'organisent autour de deux missions principales : l'hygiène et salubrité d'une part, qui est assumée par la mairie (mairie, adjoint mairie, délégué au maire...) et la sécurisation

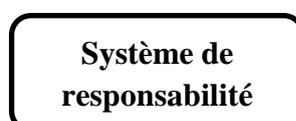
d'autre part qui est reléguée à la charge des Escadrons (Escadron Chef, Chef Local, Escadron Local, Chef Cours, etc.). Des rôles secondaires sont attribués à certains détenus, comme celui de Délégué des Détenus, vendeur de beignets, chef marmites. La statistique descriptive montre qu'une proportion de l'ordre de 65,1% d'adolescents n'ont pas de tâche quotidienne et 90,4% n'ont jamais changé de tâche. Ce dernier volet témoigne de la routinisation des tâches quotidiennes. L'indicateur n'enregistre pas de corrélation significative avec les compétences psychosociales ($r_{cal} = -0,075 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,499 > \alpha = 0,05$). De même, l'indicateur n'enregistre aucun résultat pertinent avec l'autonomie ($r_{cal} = 0,038 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,733 > \alpha = 0,05$) et habiletés sociales ($r_{cal} = 0,046 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,682 > \alpha = 0,05$). Mais obtient une corrélation significative pour la dimension résolution de problème ($r_{cal} = 0,232 > r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,035 < \alpha = 0,05$). Cette corrélation est négative, moyenne et de significativité faible. La négation montre que plus l'adolescent exerce un rôle en institution plus ses capacités à résoudre des problèmes sont réduites.

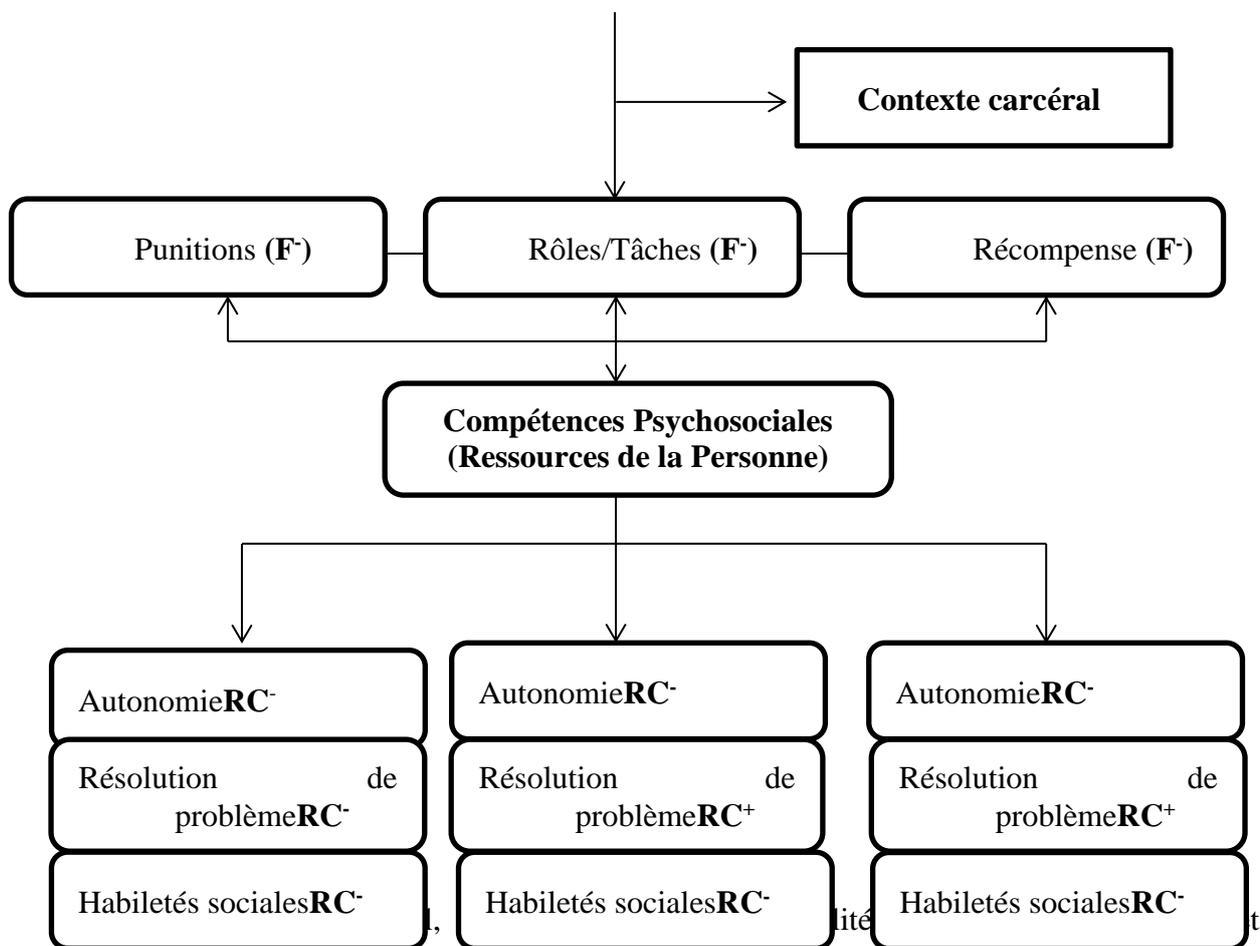
Le système de responsabilité n'améliore pas les compétences psychosociales de l'adolescent du quartier des mineurs de la PCY ($r_{cal} = -0,144 < r_{lu} = 0,217$ et $Sig. = 0,193 > \alpha = 0,05$). Il est structuré de telle sorte que le détenu assume le statut d'objet dans la situation d'intervention de sécurisation et non celui de sujet, et cela pour le même intérêt : le contrôle et la surveillance des effectifs. Le système pénitencier n'est point centré sur le développement des ressources de la personne incarcérée, mais sur la discipline intérieure. Cet ancrage sur la discipline carcérale opère une emprise sur la personne détenue et lui réaffirme son statut de personne privée de liberté. Une forme de contrôle social informel instaure un climat harmonieux en prison, mais aussi crée des conditions propices à la familiarisation du détenu au système carcéral. Le développement personnel est relégué au second rang dans cette manie de plier le corps du délinquant à la discipline pénitentiaire. Par un contrôle institutionnelle formelle, et notamment informelle et de proximité effectuée par les détenus en quête de reconnaissance sociale, le système carcéral ploie les personnes sous-main de justice à se conformer à la discipline institutionnelle, optimisant par ce fait l'efficacité de la mission de sécurisation et de neutralisation du délinquant (Nomo Onguéné et Ebale Moneze, 2023a). Le sujet est passif dans cette situation et se laisse phagocyter par le système, ne profitant que des petits espaces de pouvoirs que celui-ci tolère, et qui concourt à la satisfaction des besoins physiologiques d'une part, ou à la satisfaction du besoin d'utilité sociale. La satisfaction de ce

dernier est un marqueur de reconnaissance sociale en institution et un gage de bonne conduite envers l'autorité pénitentiaire.

La discipline, les contraintes, les privations et le contrôle formel/informel inhibent le développement des ressources personnelles, telles que : l'autonomie, l'habileté à résoudre les problèmes et les habiletés sociales. Contraint à vivre dans un cadre de vie de méfiance, d'infantilisation, de prise en charge totale l'adolescent ne saurait expérimenter son autonomie, il est réduit à acquérir des habiletés instrumentales qui visent une intégration dans le circuit carcéral. Les caractéristiques du milieu régulent la vie du groupe en l'orientant non pas vers une acquisition des valeurs socialement valorisées en milieu ouvert, mais vers la réalisation d'un contrôle total de la personne détenue. L'homme étant un animal grégaire, il a un besoin fondamental d'appartenance à un groupe social. Ce dernier le pousse à se conformer aux normes prescrites et sa quête de ressemblance sociale l'engage à se conformer aux exigences du groupe. Amar (2008) affirme que : « ce besoin de conformisme est dicté par le souci de ne pas être la cible de critique, de ne pas attirer trop l'attention ou de ne pas risquer, d'être ostracisé par le groupe » (p. 94). Des mécanismes d'influence normative et une communication persuasive sont mis en œuvre pour obtenir une soumission librement consentit du détenu. L'exposition aux punitions, les effets de la culture carcérale (notamment par ses valeurs antinomiques aux valeurs citoyennes), les contraintes, les privations carcérales, l'infantilisation, la dépersonnalisation des comportements sont autant de facteurs de vulnérabilité, qui ajoutés aux déficits psycho-relationnels, psycho-cognitifs et psycho-affectifs des composantes de leur personnalité accumulés, à travers le parcours de vie constituent une béquille quant à l'ajustement post-carcéral. Dans la quête d'un relèvement moral des personnes sous-main de justice, le système de responsabilité produit ainsi un effet pervers, une RC⁻ qui est une combinaison de facteur négatif (F⁻) liés au contexte carcéral, l'absence de processus de proximaux et distaux (Relation Négative, R⁻), des déficits psychoaffectifs, cognitifs et relationnels liés aux caractéristiques du délinquant mineur (FP⁻) durant le temps carcéral.

Figure 10 : Effet du système de responsabilité sur les CPS





Rôle/Tâche) revêt plus de facteurs de risque ou de facteurs négatifs (F⁻). Il combine un ensemble de facteurs négatifs (F⁻), donc l'absence de relation positive (R⁺) de communication positive entre les acteurs (Encadreurs-Adolescents incarcérés) de l'intervention de resocialisation. La corrélation entre les facteurs personnels (déficits psychoaffectifs, cognitifs et relationnels personnels de l'adolescent incarcéré FP⁻) et le système de responsabilité carcéral produit le résultat inattendu, à savoir une Réponse Comportementale Négative (RC⁻), une absence de corrélation positive avec les CPS. Les indicateurs récompense et rôle enregistrent une corrélation négative avec l'indicateur de la variable indépendante résolution de problème. Cette corrélation négative témoigne d'un contraste entre les deux variables ou indicateurs ; plus les indicateurs sus-évoqués ont une forte prégnance, moins cela a des impacts sur la résolution de problème. Le système de responsabilité altère l'autonomie, l'habileté à résoudre les problèmes et les habiletés sociales (RC⁻/réponse inattendue). La RC⁻ est une conséquence de l'action conjointe des facteurs de risque liés au contexte carcéral,

l'absence de processus de proximaux et distaux (Relation Négative, R⁻) et des déficits psychoaffectifs, cognitifs et relationnels personnels de l'adolescent incarcéré (FP⁻).

Les rôles caractérisés par leur monotonie, les récompenses réduites à la satisfaction des besoins physiologiques et les punitions/privations structurent un style d'ajustement commun à tous les détenus et qui vise à se conformer au système. La zone de pouvoir laisser volontairement par le personnel donne au détenu actif une impression d'exercer une certaine liberté, un moment de se rendre utile à l'institution et de prouver sa bonne conduite, afin de solliciter plus de responsabilité et de confiance à l'égard du personnel pénitencier ou de l'institution. Le système carcéral se sert du comportement altruiste des détenus, en leur accordant des moyens de subsidences ou une reconnaissance sociale, et en retour par une soumission librement consentie ceux-ci doivent contribuer au maintien de la discipline carcérale, en adoptant les comportements désirés et en incitant les autres à le faire. Nomo Ongué et Ebale Moneze (2023a) soulignent qu' : « une forme de rationalité comportementale s'instaure en institution de manière informelle entre surveillants et surveillés, intérêts individuels et intérêts institutionnels aboutissant ainsi à un état d'équilibre relationnel harmonieux » (p.216-217).

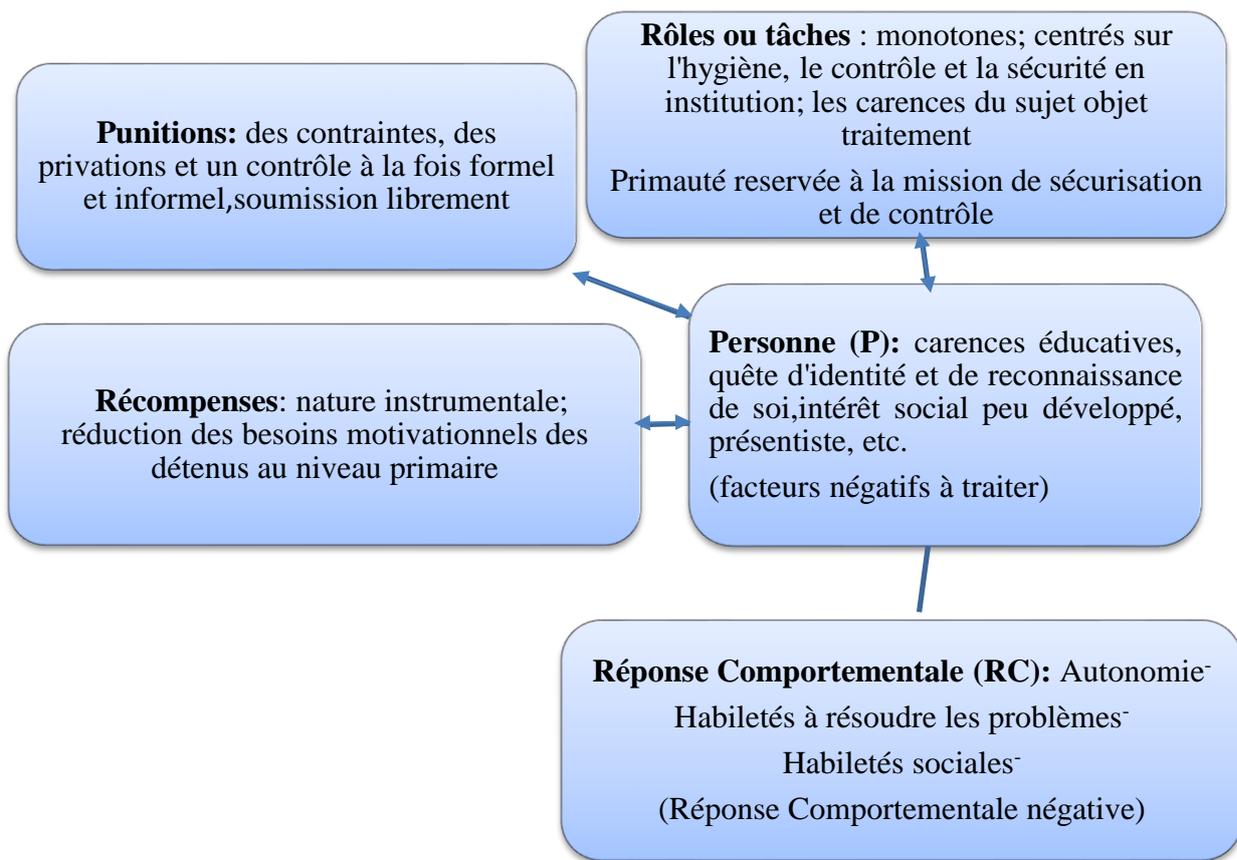
Par sa bonne conduite, le détenu construit une image de soi positive à l'égard de l'institution qui participe par ailleurs à la déconstruction de l'image de personne mauvaise, et en retour, l'institution l'invite à plus de collaboration et de participation aux missions du pénitencier. Ce jeu de réputation positive ou de désirabilité sociale contraint le détenu à répondre positivement aux sollicitudes de l'institution, satisfaisant son besoin de reconnaissance sociale, d'utilité sociale, et profitant ainsi des privilèges qui lui sont offertes. Plus l'institution a une évaluation positive du comportement du détenu, plus elle aura tendance à le solliciter pour davantage de responsabilité et de coopération. Et plus le détenu a conscience de cette évaluation positive ou de ce jugement positif de l'institution à son égard, plus il sera enclin à adopter les comportements désirés par l'institution. Messanga et Ebale (2016) appréhendent ce jeu identitaire ou de réputation au « management stratégique de la réputation » (p. 38), assimilé à la manière dont les individus investissent leur réputation avec l'intention de bénéficier de la générosité des autres. Ces auteurs soulignent ainsi que l'altruisme influe sur la réputation et réciproquement, en générant des obligations de pro-sociabilité.

Le style d'ajustement observé en institution carcérale est la passivité, une soumission librement consentie. L'administration pénitentiaire crée des conditions idoines à la réalisation et à la reproduction de cette soumission à l'autorité. Par un contrôle institutionnelle formelle, et notamment informelle effectués par des détenus en quête de reconnaissance sociale, le système carcéral exerce un contrôle total sur la personne du détenu. Par contrôle social institutionnel, nous désignons l'ensemble des moyens spécifiquement utilisés par une organisation pour empêcher ou limiter des comportements de révolte et de rébellion des membres de ladite institution. Ces moyens concourent à une forme de pression qui s'exerce au moment où un individu placé en institution tente de violer une loi, mais rencontre une résistance d'origine sociale qui l'empêche d'agir ou, au moins, le fait hésiter. Cette pression est exercée à la fois par les codétenus et le personnel pénitencier. Cabelguen (2006) écrit à cet effet que : « le groupe crée une ordonnance posturale », reflet et source tout à la fois des conduites individuelles et institutionnelles (p.103). Il se dégage ainsi « une cohérence entre l'intervention sécuritaire en institution et les conduites individuelles (des détenus et du personnel), et cela au détriment d'une cohérence entre les conduites des acteurs et l'intervention corrective visant la rééducation » (Nomo Onguéné et Ebalé Moneze, 2023a, p. 216). Hoggart fait remarquer que les contextes de contraintes, d'imposition comme la prison conduisent à une aliénation du soi ; cette identité d'aliénée entraîne le repli sur soi, la marginalité, la perte de personnalité, la honte, le non perception des contradictions et des rapports de pouvoir (Abdellaoui et Blatier, 2006). Le développement et l'apprentissage des CPS ne saurait prospérer dans cet univers de contraintes et de privations, organisé pour produire des soumis. La prison appauvrit sur le plan du capital humain (incapacité de prendre les décisions, à prendre des initiatives, de la personnalité, un repli sur soi, le sentiment d'injustice, de victimisation), du capital social (détérioration des liens et soutiens sociaux, stigmatisations) et du capital économique.

En réduisant les besoins motivationnels des détenus au niveau primaire, en maintenant une logique d'isolation sociale, une scission du corps sociales selon Combessi (2003) et en usant de privations, le système carcéral opère une régression des apprentissages au niveau primaire et inhibe les apprentissages d'ordre supérieur. Le détenu est sans cesse en quête de satisfaction de besoins physiologiques et le système de récompense utilise se levier pour augmenter la probabilité d'apparition de la réponse comportementale recherchée par le

dispositif sécuritaire (soumission, passivité). Ce paradigme opère d'ailleurs une régression comportementale chez l'adolescent dont la période transitoire vise à acquérir une autonomie, une capacité à résoudre des problèmes d'adaptation et cela par l'usage d'un réseau social. Les demandes d'aides en institutions sont réduites à une intelligence animale visant la satisfaction des besoins d'ordre physiologiques. L'adoption d'un comportement souhaité chez un individu, dépend de l'évaluation qu'il fait du message menaçant, de l'évaluation de ses ressources, des déterminants situationnels ou contextuels, mais aussi des techniques de communication persuasive mises en œuvre par la source. Le détenu est contraint au respect de l'ordre carcéral, et vivant dans un contexte moins favorable, sans ressources, il est plus préoccupé par la satisfaction des besoins fondamentaux qu'à faire une réflexion, projection sur les situations post-carcérale. La vie en institution carcérale est relativement indissociable avec la vie sociale. L'institution carcérale est marquée du sceau de l'infantilisation, de l'imposition des activités, des contraintes et de la violence : c'est une hydre de valeurs antisociales et de violences. La logique de responsabilisation en institution carcérale est incohérente avec l'intérêt de transformer le comportement délictuel ; elle ne songe pas à l'homme en société, mais à l'homme en institution. Abdellaoui et Blatier (2006) soulignent que cet univers altère ainsi la capacité du sujet à faire valoir son sens du discernement entre ce qui est souhaitable et ce qui ne l'est pas, le légal et l'illégal, le socialement désirable et le personnellement désirable

Figure 11 : Caractéristique du système de responsabilité en Contexte carcéral



Le système de responsabilisation repose sur une logique behavioriste instrumentale, qui par l'effet de la sous-culture, les contraintes et l'infantilisation, participent aux effets désocialisant du détenu. La pauvreté des stimulations orientées vers des valeurs conventionnelles et l'imposition d'un style de vie routinier, infantilisant altèrent la prise d'initiative, l'autonomie et les habiletés sociales. L'incontrôlabilité des éléments et l'incapacité d'établir des liens de cause à effet entre les données de la situation favorisent la valorisation des stratégies d'adaptation centrées sur les émotions. Les difficultés à affronter la vie, la crainte des préjugés, l'altération des liens familiaux, la fragilité du réseau de soutien social, le regard de l'autre dans un tel contexte conduisent pour Reich à une impuissance à la sortie (Lable, 2015). Cela justifie par ailleurs le refuge dans la toxicomanie (consommation des drogues dures), des pairs déviants et la reproduction du mode d'ajustement déviant chez certains sortants.

6.1.5. Synthèse générale

Au regard de l'analyse des données recueillies sur le dispositif de resocialisation en prison, il ressort que les stratégies de resocialisation ne développent pas les compétences psychosociales des adolescents de la PCY. L'intervention corrective en institution est un moyen inefficace au traitement de la délinquance des détenus mineurs primaires. C'est une intervention qui ne répond pas aux besoins développementaux de la période transitoire (l'adolescence), en termes d'autonomie, d'indépendance, d'identité et d'intérêt social. Le dispositif tel qu'opérationnalisé ne garantit pas l'atteinte du résultat escompté, c'est-à-dire, développé les ressources personnelles permettant au sortant de prison de vivre hors de la délinquance. L'acquisition d'une autonomie est une préoccupation développementale de la période transitoire de l'adolescence. L'autonomie est un besoin crucial pour assumer ses droits et devoirs dans une société démocratique. Etre autonome, c'est savoir faire des choix, combiner avec ses forces et ses faiblesses en situation, savoir s'ajuster sans enfreindre la loi et vivre hors de la délinquance.

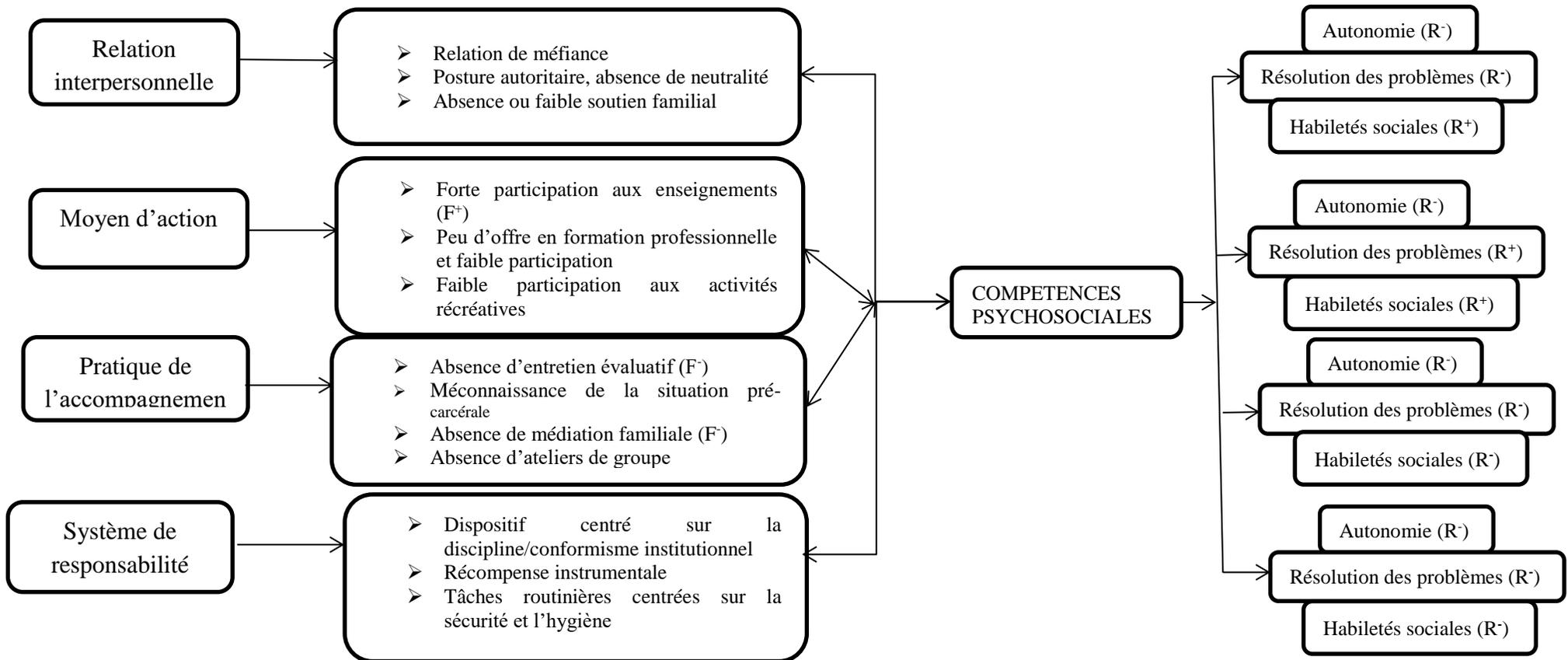
Les contraintes carcérales, l'accompagnement psychosocial, la moralisation et des logiques de formation inadéquates avec les besoins des personnes sous-main de justice et des réalités du marché de l'emploi favorisent l'émergence de RC⁻ inattendu. La prise en charge est marquée du sceau de l'infantilisation. Elle est réduite à des apprentissages instrumentaux sans effet positifs (escomptés) sur les ressources de la personne et sur la prise de conscience de ses responsabilités. Ces stratégies basées sur la prise en charge altèrent sans doute l'autonomie et l'autodétermination de la personne en quête de changement. Des logiques de réintégration sociale qui n'accorde qu'un rôle accessoire, instrumental à la sphère familiale.

Loin du principe d'individuation de la peine, le programme de resocialisation ne repose pas sur un principe d'individuation de l'intervention corrective. Il s'agit davantage d'une généralisation de l'intervention sur une population hétéroclite. La durée moyenne d'incarcération des mineurs est de six mois, ce qui n'est pas un atout pour un programme bien élaboré et structuré d'atteindre un résultat satisfaisant. Foucault (1975) écrit à cet effet :

La prison ne peut manquer de fabriquer des délinquants. Elle en fabrique par le type même d'existence qu'elle fait mener aux détenus : qu'on les isole dans les cellules, ou qu'on leur impose un travail inutile, pour lequel ils ne trouveront pas

d'emploi, c'est de toute façon ne pas songer à l'homme en société ; c'est créer une existence contre nature inutile et dangereuse (p. 310).

Figure 12 : Caractéristique de la variable indépendante sur la variable dépendante



La prison en tant que mesure de traitement de la délinquance assume une fonction sociale, celle de rééducation ou de réinsertion sociale qui légitime son dispositif dans le circuit de la chaîne pénale des mineurs en conflit avec la loi. Ce dispositif n'apporte pas satisfaction aux attentes qu'elle s'est assignée. Le contexte carcéral n'est pas propice à une rééducation, une transformation du comportement du délinquant pour les motifs suivants :

- La méconnaissance des caractéristiques démographiques, sociologiques, psychologiques et criminologiques des personnes incarcérées ;
- L'absence d'évaluation diagnostique et étiologique du comportement délictuel, une inaptitude à l'observation du comportement du délinquant en institution ;
- L'absence de conception théorique de l'intervention, ainsi que de la définition des objectifs à court-moyen et long terme ; une absence de formalisation d'une politique de resocialisation et des services offerts renforce l'installation durable des pratiques d'intervention sociale dans une logique qui vise à distraire, occuper le détenu, qu'à une réelle intention de transformer son comportement.
- La crise en qualification et en modèle d'encadreurs : une relation de proximité avec les détenus encadreurs et une distanciation sociale avec le personnel pénitencier et les assistants (es) sociaux (les) ; la prison est un cadre moins protecteur, insécurisant dans sa fiabilité, sa solidité et sa constance. elle n'offre pas des occasions thérapeutiques, conduisant à de nouvelles expériences positives avec autrui (un soutien, un support sur lequel on peut compter et avancer).
- La mise au ban de la famille dans le projet de réconcilier le délinquant avec la société ;
- Des relations interpersonnelles marquées par la méfiance, entraînant une relation thérapeutique négative inapte à la prise de conscience vectrice de changement ; L'incohérence des logiques des acteurs sociaux ou intervenants et la coupure entre théorie et action, laisse émerger des méthodes informelles et non structurées d'intervention.
- Un système de responsabilité rigide, monotone, centré sur la discipline carcérale et non sur le développement des ressources de la personne ; L'intervention de traitement est centrée sur la dissuasion, la neutralisation et la punition du délinquant. Elle est incohérente avec l'intention de réhabiliter, réadapter, rééduquer la personne incarcérée.

- La pauvreté des stimulations et des activités de resocialisation orientée vers intérêt santé mentale (faire face à la détresse carcérale, la monotonie,) qu'à une véritable intention de resocialiser ; Bien d'activités sont orientées vers des préoccupations de santé mentale et de bien-être subjectif en milieu carcéral, qu'à une réelle volonté de neutralisation des facteurs de risque personnels associés au passage à l'acte.
- La généralisation et l'uniformisation de l'intervention qui ne répond pas aux besoins personnalisés des délinquants ;
- Une période de temps moyen (06 mois) pas propice à opérer un changement et à réaliser un programme structuré.

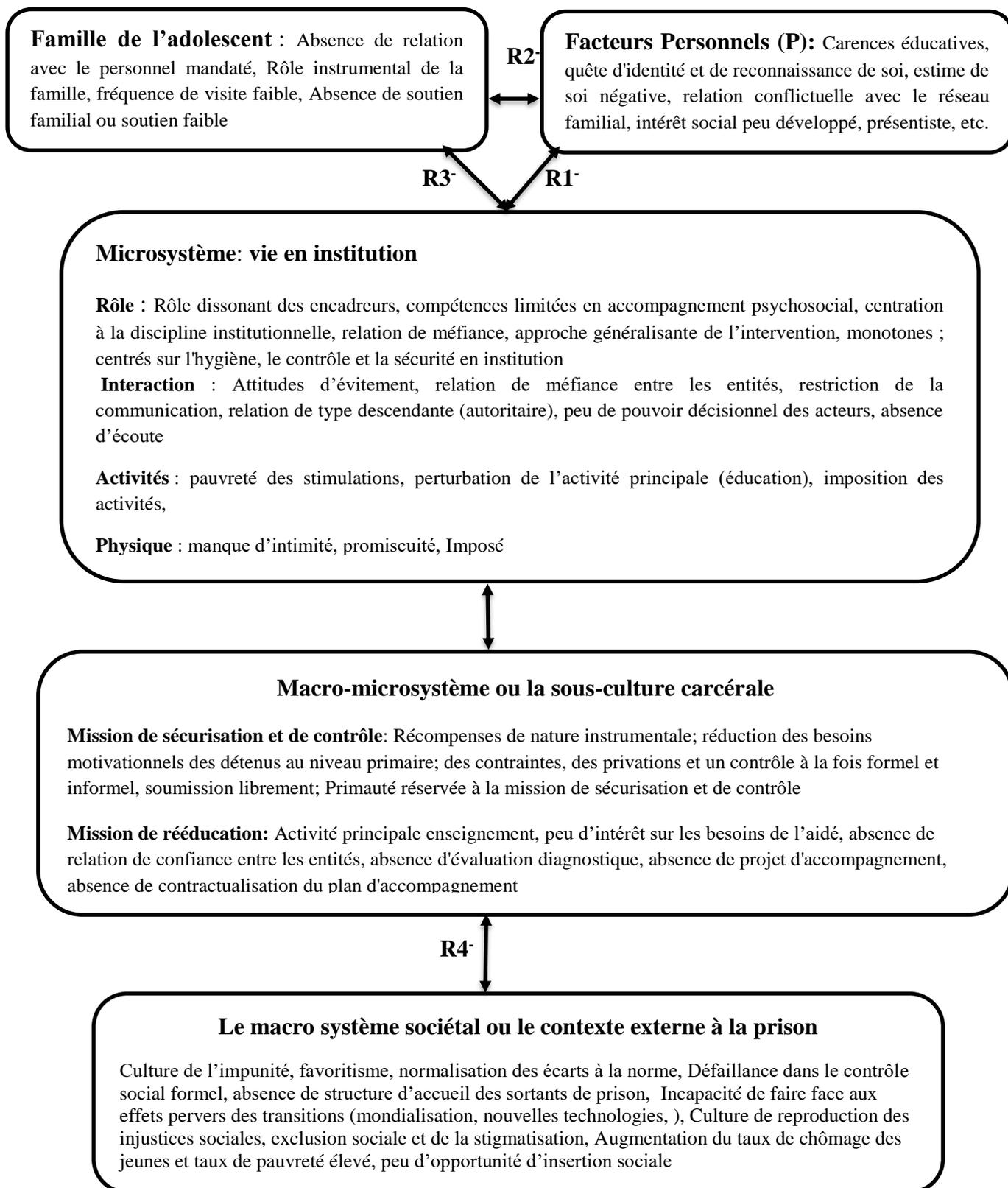
Produits de la dynamique des rapports individu-environnement, les CPS sont à la fois des régulateurs des rapports sociaux, des ressources d'ajustement en situation et des engins de la résilience. Elles s'acquièrent, se développent et prennent le statut d'habitudes de vie à travers un réseau de relation soutenant, éducatif et des expériences positives acquises durant le parcours de vie. Le contexte carcéral n'est pas propice à l'acquisition de ces engins de la résilience. L'absence de communication dans la relation encadreur-détenu rend compte de cette logique d'isolation du corps malade. Cette logique s'assimile d'ailleurs à une sorte d'ostracisme que le corps social exerçait dans la justice traditionnelle des sociétés africaines. Une forme d'étiquetage par isolation du délinquant en institution qui prive le détenu d'appui moral d'un réseau de soutien social (socialement intégré) externe. L'exclusion psychologique participe au renforcement des liens entre des populations fragilisées, accoutumées à la marginalité. Les formations proposées et imposées en institution sont en inadéquation avec les besoins de réalisation de soi des délinquants. Elles ne font pas d'ailleurs l'objet d'un contrat d'intervention, d'un projet d'accompagnement. Les ateliers de tissage, élevage ne sont pas des opportunités susceptibles de rendre autonome le délinquant une fois remis en liberté, car ne répondant pas aux besoins de qualification du marché du travail. Ce sont des passe-temps visant à occuper l'esprit, susciter un épanouissement personnel durant le temps carcéral. La dimension éducative est ainsi négligée. Makarenko souligne alors que les objectifs sont essentiels dans la rééducation : « Il faut prêter la plus sérieuse attention au but de l'éducation [...]. Il est impossible de bien faire quoi que ce soit si on ne sait pas à quoi on veut arriver » (Cusson, 1974, p.35).

Les conditions de détention déplorable, la promiscuité, manque d'hygiène, la perte de dignité, l'infantilisation, la violence catalysent le reniement de soi, la dévalorisation de soi et une dégradation du capital humain. Un tel contexte favorise l'émergence d'un sentiment d'impuissance acquise qui se manifeste par trois conséquences négatives : une difficulté cognitive (établir des relations entre son action et les évènements) ; une baisse de la motivation à entreprendre (une démotivation à prendre des initiatives) et une augmentation des émotions de tristesse et de découragement (la dépression, le suicide, incapacités psychosociales) (Amar, 2008). L'incontrôlabilité des éléments et l'incapacité d'établir des liens de cause à effet entre les données de la situation favorisent la valorisation des stratégies d'adaptation centrées sur les émotions. Les difficultés à affronter la vie, la crainte des préjugés, l'altération des liens familiaux, la fragilité du réseau de soutien social, le regard de l'autre, etc. conduisent pour Reich à une impuissance à la sortie (Lable, 2015). Cela justifie par ailleurs le refuge dans la toxicomanie (consommation des drogues dures), des pairs déviants et la reproduction du mode d'ajustement déviant chez certains sortants. La prison appauvrit sur le plan du capital humain (incapacité de prendre les décisions, à prendre des initiatives, de la personnalité, un repli sur soi, le sentiment d'injustice, de victimisation), du capital social (détérioration des liens et soutiens sociaux, stigmatisations) et du capital économique.

La survie dans un tel environnement forge les représentations du taulard héros, invulnérable, résilient, et cela va constituer un obstacle au travail de réinsertion. La récidive s'annonce dans ce cas comme le résultat, le produit d'un ensemble de déficits (cognitifs, conatifs, affectifs et relationnels) pré-carcéraux qui n'ont pas pu être comblés en institution. La sortie de prison (transition) fera face aux difficultés d'ajuster (transaction) des schèmes de résolutions des problèmes dans la vie socialement intégrée. La prise de conscience de son acte donne du tonus au travail de réinsertion et à une reconstruction. L'aide de la famille est primordiale dans cette prise de conscience et à la construction d'une perspective de vie. Les clients de la prison les moins dotés en capital humain, social et économique sont davantage fragilisés et sont inévitablement les plus vulnérables socialement face aux risques de récidive. L'incompétence est source de souffrance à la fois psychologique et sociale créant ainsi une disqualification sociale. Les stratégies telles que mises en œuvre renforcent la disqualification sociale. La réaction sociale élémentaire stigmatisant de la société en est un autre facteur qui tend à précipiter le sortant de prison à s'installer durablement dans la marginalité. Même si

dans les situations de vie pré-carcérale, ce milieu était déjà perçu par le jeune comme moins soutenant dans ses efforts d'adaptation. La prison est pour une catégorie de détenus un univers de production (renforcement) des inadaptations sociales, et celles-ci conduisent d'ailleurs à l'exclusion sociale, deux problématiques de l'intervention sociale. La transaction de schèmes d'adaptation dans des contextes antinomiques produit des inadaptations sociales, si l'individu n'a pas une flexibilité cognitive d'ajuster les schèmes au contexte particulier. Les buts assignés à l'intervention, le dispositif mis en œuvre et la démarche de resocialisation en contexte carcéral restent un souci dans l'opérationnalisation des interventions correctives.

Figure 13 : illustration des facteurs de risques associés au traitement en institution carcérale



La production d'un comportement ou la réponse comportementale d'un individu est une résultante de la dynamique individu-environnement. La dimension sociale, l'organisation physique du milieu et le contexte social dans lequel l'institution exerce ses missions régulent là son action, ses missions selon les enjeux de développement social de son époque. Les facteurs externes à la personne peuvent avoir une influence plus ou moins positive sur la réponse comportementale de l'individu objet de traitement, et sur les acquisitions, les possibilités d'adaptation de la personne. Un facteur environnemental ou personnel peut revêtir deux qualifications, soit il est un facilitateur ; soit il est un obstacle. D'une part, en tant que facilitateur, le facteur environnemental favorise la réalisation d'un comportement souhaité lorsqu'il entre en interaction avec les caractéristiques onto systémique du sujet objet de traitement. C'est un facteur d'opportunité ou un facteur positif, il facilite l'adoption et la réalisation du comportement souhaité dans le dispositif de traitement institutionnel. Et d'autre part, en tant qu'obstacle, le facteur environnemental entrave ou inhibe la réalisation ou l'adoption du comportement attendu lors des interactions avec les facteurs personnels. Ce facteur négatif empêche au sujet traité d'adopter ou de reproduire la réponse comportementale souhaitée (Lecomte et Pegon, 2010, Landreau, 2009). L'écosystème prison, dans sa double téléologie est organisé et régulé pour produire l'amendement du délinquant. C'est le micro-système du délinquant ; il n'est pas isolé, il subit les pesanteurs du macro système sociétal ou des politiques du développement social. Dans un tel écosystème (ou micro-écosystème), les interactions qu'entretiennent ses sous-couches revêtent à la fois des facteurs positifs et négatifs, offrent des opportunités et des risques qui sont susceptibles de favoriser plus ou moins la réponse comportementale attendue dans l'action téléologique de l'institution. En d'autres termes, le micro-écosystème carcéral est porteur de facteurs de risques et d'opportunité qui amplifient voire favorisent l'installation dans les logiques de survie délinquantes.

Trois sous-couches systémiques sont mises en évidence dans le traitement pénal du délinquant mineur, à savoir : la famille (microsystème), l'institution carcérale (microsystème), le délinquant mineur (onto système), les relations **R1**, **R2** et **R3** (méso systèmes), le macro système ou la sous-culture carcérale et la relation **R4**. Ainsi suscité, nous avons souligné qu'un système n'est point isolé, il subit des pesanteurs de son environnement global. Dans ce sens, mettons en évidence les pesanteurs du macro système sociétal, car le traitement en institutionnel (micro-écosystème carcéral) prépare le délinquant à s'adapter au macro système

sociétal une fois remis en liberté. L'un des facteurs de risques qui catalyse le comportement criminel est la conflictualité de la relation délinquant-environnement. La dynamique relationnelle tient également une place prépondérante dans l'intention. Le modèle bioécologique analyse ces relations en termes de processus proximaux et distaux qui dans le cadre de vie immédiat et médiat favorisent le développement du sujet. Dans le cas précis, l'intensité de ces processus peut interférer dans l'engagement au changement ou façonner une réalité psychosociale obstacle à la réceptivité au programme de traitement.

Chacun des sous-couches impliquées dans le traitement revêt des caractéristiques particulières.

➤ **L'adolescent incarcéré : facteurs Personnels (P)**

Les facteurs de risque au niveau personnel qui concourent ou amplifient la conduite délinquante sont : l'âge (mineur), l'insuffisance d'un développement du sentiment social, un style de vie routinier et marginal, inaptitude à la vie sociale et des habitudes de vie ancrées dans le crime, incapacité à faire face aux frustrations, manque de confiance, baisse d'estime de soi, Sentiment d'exclusion, quête de reconnaissance de soi, d'appréciation sociale ou de valorisation, niveau d'instruction faible, désinvestissement scolaire, manque de maîtrise de soi, problème avec l'autorité et présentiste. L'adolescent incarcéré vit une double crise : d'une part une crise psychologique, marquée par une quête d'identité de soi, d'une recherche d'autonomie et d'indépendance. Et d'autre part, une crise sociale qui se traduit par une rupture de trajectoire de vie, voire une rupture de liens avec son réseau social ; ce d'autant plus qu'il combine déjà quelques insuffisances éducatives sur le plan moral et intellectuel (il traîne un grand nombre de handicaps dans son parcours de vie). L'adolescence est une période de prise de risque, d'opposition aux figures d'identification primaire ; c'est la période par excellence de la délinquance de proximité qui peut se justifier par l'immaturité psychosociale ou tout simplement par une absence de compétences psychosociales. Ce sont ces facteurs négatifs qui font l'objet de traitement d'une part, et interagissent avec les facteurs environnementaux de l'institution.

➤ **Le microsystème institution carcérale**

C'est le cadre de vie de l'adolescent incarcéré, lieu où se réalisent ou s'observent les facteurs les interactions ou les facteurs processus (P). La double mission de l'institution

carcérale, laisse transparaître deux catégories de relation : des relations d'ordre thérapeutique et des relations d'ordre du contrôle ou de la surveillance. C'est au travers ces niveaux d'interactions sociales qui sont à la fois formels et informels que se réalise l'intention de changement du comportement problématique. La relation à l'éducateur ou aux encadreurs (personnel pénitencier et travailleurs sociaux) est le pivot central de l'intervention de resocialisation. Sa force et son intensité (le degré de confiance mutuelle et de respect) de cette relation sont des indicateurs qui déterminent le changement du comportement problématique. La synthèse des analyses montre l'absence d'une relation encadreur-adolescent détenu forte et intense. Ce sont des relations d'ordre vertical, de méfiance, des attitudes d'évitement et de repli sur soi. Elles font donc émerger des facteurs négatifs, des obstacles aux processus de traitement. La relation encadreur-adolescent détenu ou adolescent-codétenu n'est pas suffisamment forte et intense en contexte carcéral pour faire évoluer et transformer le jeune délinquant (absence de relation, absence d'évaluation diagnostique, absence de projet d'accompagnement, absence de contractualisation du plan d'accompagnement). La relation **R1** mis en évidence, est celle qui s'établit entre le délinquant et les acteurs de son milieu de vie immédiat. Dans le cas précis, il s'agit du personnel pénitencier, les codétenus et les intervenants sociaux. Nous l'avons souligné, les processus mis en évidence sont dits proximaux (des relations proches).

L'activité principale et obligatoire exercée par les adolescents incarcérés est la participation aux enseignements. Elle est un facteur d'opportunité qui bien qu'ayant des effets bénéfiques sur le développement personnel du délinquant, se fait neutraliser par d'autres facteurs de son cadre d'exercice. Les causeries de groupe sont d'ailleurs centrées sur l'adaptation carcérale et non sur la situation problème ou sur les carences du sujet objet traitement.

Les rôles ou tâches attribués (es) au sujet traité sont centrées sur la sécurité et l'hygiène de l'institution.

➤ **Macro-microsystème**

La sous-culture carcérale est propice à la violence, elle valorise des valeurs antinomiques aux normes sociales. Le dispositif du traitement est centré sur la discipline/conformisme institutionnel, les récompenses d'ordre instrumentales ; les contraintes et privations qui réduisent les motivations des détenus à la quête des besoins d'ordre

primaires. L'infantilisation du sujet amorce la perte d'une autonomie et les tâches routinières sont centrées sur la sécurité et l'hygiène de l'institution. Le facteur contexte est négatif à l'acquisition du comportement attendu ou du changement souhaité.

➤ **La famille**

La famille c'est le premier réseau de socialisation de l'enfant, l'unité sociale de base de toute société humaine. La famille est le lieu de construction des tendances à l'allocentrisme ; elle médiatise les tendances égocentriques de l'enfant vers les tendances sociales de la société à laquelle se réalise son développement. Cette construction va de pair avec la sous culture micro systémique ou la sous culture familiale qui sous certains aspects de la vie quotidienne peut revêtir, valoriser d'une part, les valeurs morales, la culture de l'individualisme, communautarisme, la solidarité ; et d'autre part, marqué son ancrage sur des conduites délinquantes. Le cadre juridique confère le droit de direction et de surveillance aux parents dont les obligations sont : instruire l'enfant, l'inscrire à l'école, surveiller sa santé, sans la compromettre par un mauvais traitement, ne pas compromettre la sécurité et la moralité de leurs enfants. Dans le traitement du délinquant en institution, la famille n'assure qu'une fonction instrumentale. La pratique du travail de médiation renseigne davantage sur ce constat (absence de relation avec le personnel mandaté, fréquence de visite faible). Deux types de relation sont mis en évidence et formant ainsi un micro-méso système.

La relation **R2** est celle qui s'établit entre le délinquant et son réseau familial. La rupture sociale ne signifie pas forcément, une rupture de contact ou de relation avec le réseau familial. La relation conflictuelle pré-carcérale peut soit s'amplifier par un éloignement social à la sortie ou s'estomper durant l'incarcération par une prise de conscience et la réévaluation de son engagement dans les pairs délinquants ou dans un style de vie marginale. Le traumatisme de l'abandon et le vécu de la situation carcérale par délinquant peut favoriser un rejet du groupe social primaire ; et ceci, va altérer son mode de relation avec autrui ; hostilité, insensibilité, incapacité d'établir une relation chaleureuse avec autrui. Il amorce alors une désaffiliation à une cause commune, alimentée par une désaffection cognitive et affective du groupe.

C'est une relation qui met en évidence les processus distaux (Facteur négatif à traiter). La relation **R3** est une relation qui s'établit entre la famille et l'institution carcérale. Elle est règlementée par le système pénal qui encadre la relation famille-institution carcérale

ou relation délinquant-famille. L'institutionnalisation du contrôle social informel relègue la famille à un rôle instrumental et sous des règles rigides faisant parfois objet de sanctions de privation. Le travail avec la famille, ne repose davantage sur des visites, sans une réelle volonté à réconcilier l'adolescent avec son premier réseau de socialisation et sans une implication de celui-ci dans le projet de resocialisation. Pourtant la famille contribue inévitablement à l'insertion d'un individu dans sa société. La médiation familiale constitue un moment de renouement, de restauration de lien et de responsabilisation des entités en conflit. Dans notre contexte, l'individu appartient à la famille tant qu'il n'est pas capable d'assumer son indépendance et son autonomie dans la gestion des problèmes du quotidien (mais aussi au-delà), et cela indépendamment de son âge. Quel que soit son âge ou le statut social de l'individu, les liens familiaux sont primordiaux dans la quête d'un changement de perspective de vie ; car, l'individu se sent lié à une conscience collective, dont il a le devoir d'honorer. Cette volonté à exclure la famille du projet de resocialisation participe sans doute à la construction d'un sentiment d'exclusion sociale de part et d'autre, source de radicalisation dans une vie marginale. Cette non-participation de la famille ou son exclusion dans la démarche de l'accompagnement amplifie le sentiment d'éloignement social et rend le délinquant non réceptif à la peine corrective ou au programme de resocialisation.

La Relation R4 est une relation qui s'établit entre le micro-écosystème carcéral et le macro écosystème sociétal. L'individu est à la fois producteur et produit d'un ensemble de valeurs éducatives diffuses d'un environnement particulier, mais aussi des schémas adaptatifs ou de résolution de problèmes existentiels de la culture de vie de son environnement et/ou de sa sous culture onto systémique (son style de vie). Le passage en prison, et notamment les contraintes carcérales ou la sous-culture carcérale véhicule un certain mode de vie, qui se construit par la confluence des représentations ou des ordonnances posturales des modèles de cet environnement et des subjectivités de ses prédispositions. Les constructions représentatives d'une culture donnée sont non congruentes avec ceux de la situation de liberté, ce qui est susceptible de produire des comportements inadéquats à la sortie, et qui seront taxés de criminogènes par système des normes sociales. Cette transaction dans son environnement produit une flexibilité de l'identité, c'est-à-dire ; la capacité à modifier son identité en fonction des situations, des événements et des contextes. Car, comme le souligne Bronfenbrenner (1979), il n'y a pas de fixité dans le développement ; la vie des individus en

société est émaillée de transition. Et ceci met à l'épreuve ses possibilités d'adaptation et ses constructions cognitives dans les différents contextes de vie.

➤ **Le macro système sociétal (les pesanteurs externes)**

Il se caractérise par :

- La précarisation de l'emploi, en 2021 le taux de sous-emploi global était estimé à 65%, avec un taux de chômage à la hausse de 6,1% ;
- L'institutionnalisation du stigmatisme de détenu, qui malgré la peine sera hanté par l'image de personne mauvaise et ne pourra accéder à un emploi véritable ;
- La pauvreté et la détérioration des ressources économiques de la famille ;
- Une hausse des comportements à risque : consommation de substance psychoactive, sexualité précoce et déviante, des conduites délinquantes et de la criminalité de manière générale ;
- La fragilité du lien social, l'individualisme et la compétitivité ;
- L'absence de mesure de protection du mineur sortant de protection et de dispositif de réinsertion sociale ;
- L'absence de structure d'accueil des mineurs sortants de prison ;
- La réaction sociale stigmatisant.

L'absence de qualification professionnelle et la fragilisation de son réseau de soutien social dans un tel contexte compétitif entraînent le sortant de prison à trouver refuge dans la marginalité. Plus les facteurs de risque ou de vulnérabilité sont récurrents ou élevés, plus le risque de voir l'apparition de comportements déviant/délinquant augmente. Si l'environnement d'accueil à la sortie offre des opportunités délinquantes, alors la tendance à revaloriser les expériences délictuelles antérieures sera plus prononcée chez le jeune sortant de prison. Plus les facteurs de protection surplombent les facteurs de risque, les risques de développement de certains types de comportements délictogènes seront amoindris. La stigmatisation dont peut être victime le sortant de prison favorise le plus souvent un processus d'appropriation de l'identité du stigmaté. Cette stigmatisation institutionnalisée est vectrice de construction des schèmes attitudeux qui favorisent l'appropriation de l'étiquette de l'exclu et amorce une progression vers une carrière délinquante. La réaction sociale de l'environnement et les postures attitudeux du sortant sont interdépendantes dans

l'évaluation ou l'analyse du contexte de construction de schèmes comportementaux justifiant les comportements à risque, des attitudes antisociales des individus dans une situation donnée ; mais aussi, dans la quête des stratégies visant une remédiation. L'inadaptation à la sortie peut se justifier d'ailleurs par cette différence de sous culture de vie entre la culture carcérale et la culture hors murs. En tant que projet sociale de réintégration des jeunes délinquant dans une société aux réalités particulières, le programme de resocialisation doit être en phase, en congruence avec les problématiques d'insertion des jeunes et de la loi d'orientation de l'éducation du pays, notamment celle de former les jeunes à exercer une relative autonomie sur soi.

Tout environnement est organisé pour produire un type de comportement donné ou une réponse comportementale souhaité. Les structures sociales façonnent les citoyens à adopter le comportement souhaité, afin d'être en adéquation, en harmonie avec l'intention du type d'homme recherché par les institutions de socialisation. Ainsi, dans le cadre de cette étude, l'institution carcérale est en quête d'un comportement souhaité, celui de transformer le délinquant en lui dotant de ressources de vivre hors de la marginalité. C'est une institution qui a pour vocation de rendre plus sociable, des personnes relevant de l'indésirabilité sociale ce qui était marginale. Son modèle d'action est en inadéquation avec les enjeux d'adaptation sociale dans son environnement. Elle procède à l'isolement de la personne humaine, une forme d'exclusion sociale qui accentue les difficultés d'adaptation sociale et de handicap social.

La délinquance est une construction sociale qui s'opère à travers des emboîtements, accumulations des facteurs de risques associés aux sous-couches systémiques au cours des transitions ou du parcours de vie de l'individu. Le conditionnement psychosocial et psycho relationnel durant le temps carcéral impacte sur les schèmes d'adaptation du sortant de prison, en situation de liberté ou une fois la position sociale changée (de détenu à citoyen libre). L'incarcération est une transition d'un milieu vie sociale ouvert régi par le respect de l'ordre conventionnel, vers un milieu de vie aux valeurs antinomiques à celles de la société. Elle contribue à la fragilisation de leur système de représentations des valeurs sociales de l'adolescent ; remet en question son identité et le précipite vers des groupes socialement marginalisés. Un tel mode de traitement inadéquat avec la réalité sociale est sans doute, la cause des maux (surpopulation, récidivisme) dont souffre le système carcéral. La gestion des

effets de transition (psychologique et sociale) accentuera les inadaptations sociales dans le cas où le conflit persiste entre le sortant de prison et son environnement. L'incapacité du sortant à mobiliser des ressources psychologiques et sociales lui permettant de médiatiser la satisfaction de ses besoins en situation sociale constituera un facteur d'engrenage à la routine délinquante. Une cumulation ou addition des facteurs de risque augmente ainsi la réponse comportementale non souhaitée.

L'institution carcérale renferme en elle-même, les éléments constitutifs et constructifs de sa propre clientèle. Le délinquant récidiviste n'est qu'un instrument, un moyen d'expression des aversions (comportement aversif) de cette construction. On ne saurait réduire à son comportement à un état morbide de sa constitution psychique (approche psychopathologique) ; mais à une expression, un produit du conditionnement institutionnel. De multiples facteurs liés à son parcours de vie et à l'institution carcérale le rendent vulnérable au passage à l'acte. Une forme d'adéquation posturale s'observe entre : les postures attitudinales en institution et la quête de changement du comportement délictuel, et entre le conditionnement institutionnel et la réalité sociale. La sortie de prison est mise à l'épreuve de l'effet transitionnel (changement de milieu de vie, de statut, la peur du nouveau) due à un déphasage entre les schèmes d'adaptation en institution et les logiques d'adaptation en milieu sociale libre. L'intervention corrective n'ayant pas comblé les carences psychoaffectives, cognitives et psycho relationnelle du délinquant, la sortie devient source d'angoisse quant aux ressources transactionnelles à mobiliser dans le nouvel environnement afin de satisfaire ses besoins. L'absence de collaboration, de feed-back, de mécanisme d'autorégulation sociale favorisent l'installation durable des acteurs de la resocialisation en institution dans des postures attitudinales non favorables au changement du délinquant.

L'intervention de resocialisation en institution carcérale fait face à des insuffisances sur le plan de la démarche, ce qui suscite un questionnement sur l'atteinte des buts assignés. L'on note également une absence de téléologie dans les interventions correctives chez les jeunes en institution. L'inexistence d'une pédagogie dans la démarche corrective augure d'un échec au bout du processus, car ne permet pas une rétroaction, une évaluation à mi-parcours ou une remédiation dans l'accompagnement. Il en est de même de la posture de l'aidant, davantage sous l'emprise de deux cognitions contradictoires : punir et rééduquer ou exclure et resocialiser. A cette dissonance cognitive s'ajoute sa méconnaissance des outils théoriques et

pratiques dans l'accompagnement psychosocial du détenu vers une réinsertion sociale véritable. C'est le dilemme du gardien de prison ; il doit trouver le juste équilibre entre sa fonction de maintien d'ordre et sa fonction de médiateur au changement ; mais, la balance penche davantage sur sa première fonction (surveiller et punir) du fait de l'insuffisance du personnel d'encadrement. On s'efforce de maintenir et de favoriser la construction de bonnes relations interpersonnelles (entre détenus et détenus, détenus et encadreurs) pour maintenir un climat organisationnel harmonieux, tout en négligeant les aspects du réseau social dans lequel le délinquant est appelé à se réinsérer. Le système de valeurs du milieu carcéral est en déphasage avec le système du milieu ouvert. Ces contextes antinomiques doivent introduire un changement de posture de l'enseignement, ainsi que dans les curricula des matières à enseigner. Cet enseignement est souvent instrumentalisé par des récompenses et des menaces de différents ordres (exemple : mutation au Kosovo, isolement dans une cellule) et surtout imposé du fait de son contexte. L'intervention psychosociale en milieu carcéral est essentiellement centrée sur la discipline carcérale. Il y a lieu de dépasser ce modèle traditionnel, d'imposition et de s'ouvrir dans une démarche d'accompagnement social qui se veut être une Co construction, un engagement réciproque entre les entités ; de façon à respecter le principe de liberté cher à toute démarche éducative et de laisser au coaché, la possibilité expérimenter son autonomie, ses acquisitions et de s'engager dans la voie de changement. La maturité psychosociale s'acquiert dans l'interaction, l'action sur un support social soutenant et non dans une volonté d'isolement. Amana (2010) relève à cet effet, l'existence d'un risque des carences affectives non comblées en institution, ainsi que la carence de modèle. L'assistance sociale dont-on fait référence dans ces articles, censé mobiliser les stratégies extramuros ; elle aussi est défaillante pour les mêmes soucis. Il y a plus une tendance à maintenir un climat organisationnel de contraintes qu'une réelle volonté de donner la possibilité au mineur d'exercer une autonomie, de se rendre responsable ; d'acquérir des compétences nécessaires à amoindrir la vulnérabilité au passage à l'acte criminel. Gendreau (1974) : « Dans le fond, la raison d'être des centres de rééducation, c'est de faire en sorte que les jeunes deviennent plus libres, libres face à eux-mêmes face à cette société qui a été l'une des causes de leur inadaptation » (Cusson, 1975, p.132). La gestion de la situation d'institution repose sur un mode disciplinaire, des contraintes strictes, des facteurs de risque qui altèrent l'aptitude à s'adapter dans une vie autonome et libre.

6.2. ENSEIGNEMENTS ET SUGGESTIONS

6.2.1. Enseignements

6.2.1.1. Carences non comblées

La prison appauvrit la personne humaine sur le plan du capital humain, du capital social et économique. Trois facteurs de risque liés aux caractéristiques personnels du mineur sortant de prison fragilisent son adaptation.

- **Carences éducatives non comblées**

Les clients à l'incarcération sont issus des couches sociales les moins nantis en éducation. Ces adolescents observent une hostilité à l'institution école et leur parcours de vie est marqué par une sortie précoce des institutions de socialisation (écoles, familles). Une catégorie d'entre eux n'a jamais été scolarisée, et dans l'ensemble, les mesures de protections de l'enfance n'ont point été activées pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant et ceci dans les conflictualités familiales. La majorité de ces adolescents avant la situation d'incarcération manifestait déjà un désinvestissement scolaire, et de plus ; certains d'entre eux, viennent de la rue. L'entrée précoce dans la vie active repose sur des béquilles qui constituent des handicaps quant à l'insertion sociale. L'intervention éducative en milieu carcéral souffre d'une crise de modèle et d'une crise de qualification. Elle est menée par des détenus majeurs, et n'est ni structurée, ni formalisée. Elle fonctionne sous le modèle d'une prise en charge totale. Les fournitures scolaires sont offertes aux mineurs, créant ainsi une dépendance à l'institution qui favorise ainsi une soumission à l'autorité pénitentiaire. Lorsque ceux-ci ne disposent pas de ce matériel, ils doivent faire une demande aux chargés de discipline ou au coordonnateur de mineurs, l'offre externe notamment parentale n'étant point permise. Cette éducation est imposée et est soumise à un système de punitions. Le temps accordé à cette activité est de 7 heures. Elle est perturbée par les visites et les affaires pendantes au parquet, ce qui laisse penser qu'elle est un dispositif d'action qui vise à faire face à la détresse carcérale et n'a point de vocation à développer les ressources de la personne incarcérée. Elle n'a pas d'objectif défini à moyen et à long-terme. Envisager l'enseignement en prison, c'est aussi songé d'abord à l'enseignant, aux modèles sociaux et aux qualifications de l'éducateur. Enseigner en prison, exige une patience, une maîtrise de soi, et des aptitudes susceptibles d'induire la transformation du comportement délictuel et l'engagement dans une vie socialement intégrée.

L'absence d'une bibliothèque, de matériel didactique pour l'élève ne motive pas l'adolescent à s'engager dans cette voie. Le travail pénitentiaire doit également être un moyen de correction des incapacités psychosociales. A travers les rôles, il est possible de remédier à certaines insuffisances au plan individuel et social, et surpasser la dimension instrumentale (moyen de survie). Ces rôles doivent revêtir des aspects pédagogiques, des moyens de corriger certaines insuffisances au plan cognitif, affectif, conatif et relationnel. Les insuffisances observées dans la classification des détenus, l'absence d'une bibliothèque etc. sont de nature à recentrer l'individu sur sa propre problématique. Cette introspection sur soi ou ce repli sur la valeur de soi va cristalliser un complexe d'auto-culpabilisation, un sentiment de victimisation et un noyau de conflit avec la société. La causalité étant interne, cela plus ou moins susceptible contribué à la diminution de l'estime de soi et à une perte d'autonomie. La comparaison à l'autre qui vit la même situation d'incontrôlabilité accentuera la résignation acquise. Aucun modèle n'étant offert dans le microsystème chacun va adopter, les contenus des communications qui sont centrés sur les problématiques similaires. Il y a donc lieu de promouvoir des causeries éducatives pendant la période de vacance, où les adolescents sont confinés dans leurs locaux.

- **Fragilisation du lien social**

Les liens sociaux sont importants dans le processus de sortie de la délinquance. La dynamique relationnelle individu-environnement social a d'ailleurs un effet catalyseur dans le style de vie marginale et réciproquement un effet correctif. Plus les rapports à l'autre apportent un effet de bonification au rapport à la norme sociale, plus la distance à la marginalité s'accroît. Des rapports conflictuels avec le réseau familial forment le noyau conflictuel sur lequel le style de vie se familiarisera avec la marginalité. Le délinquant primaire est en quête d'identité, d'autonomie et d'un support social pour satisfaire sa quête de reconnaissance sociale. Par la prise totale des corps, l'incarcération entame le processus de désaffiliation sociale et institutionnalise le stigmate. Le dispositif de réinsertion sociale n'apporte pas de réponse relative à ses carences relationnelles. La médiation sociale censée remédier au conflit parent-enfant est inopérante. L'incarcération renforce la démission parentale ; les parents n'ont aucune contrainte durant la période d'incarcération à renouer les liens et ou de participer au programme correctif. Le dispositif n'accorde point de place au réseau de socialisation primaire. Celui-ci ne tient qu'une fonction instrumentale (visite et

provision). De même la détention du corps entame et prononce la possession du corps du délinquant par l'autorité de l'Etat. La famille n'assume qu'un rôle instrumental contrôlé, un soutien instrumental (visites, provision alimentaire, eau,) et qui par le passage du temps, la durée de la détention s'appauvrit, fragilisant de ce fait les liens sociaux. La sortie de prison ne fait d'ailleurs pas l'objet de préparation malgré la présence des assistants sociaux censés activer les mesures de protection des mineurs en conflit avec la loi. L'incarcération altère profondément les liens avec le réseau de socialisation primaire. La réaction sociale élémentaire de ces groupes de socialisation face au délinquant est généralement l'exclusion.

- **Absence d'un projet de sortie**

Le délinquant primaire appartient à une catégorie de jeunes entrées précocement dans la vie active, sans les moyens psychologiques et sans un soutien social pour s'adapter dans cette réalité. L'école constitue pour de nombreux jeunes un moyen de construction d'un projet de vie ; mais aussi, un dispositif de protection, d'occupation qui éloigne les jeunes du vice de l'oisiveté. L'intervention corrective en institution ne se construit pas autour d'un projet de sortie, pouvant constituer une source de revenus ou activité génératrice de revenus à la sortie. Les infractions commises par les délinquants primaires de la PCY sont à 80% des atteintes aux biens. Ces délits cachent ainsi une logique d'adaptation qui s'est familiarisée avec la marginalité et qui vise la satisfaction des besoins de bases chez des personnes socialement vulnérable en milieu urbain. Les adolescents incarcérés bien que manifestant le désir de se former à un métier, sortent de prison sans un réel projet professionnel. Ils retrouveront le milieu urbain sans qualification ; et la vulnérabilité en milieu urbain accentue les tendances délinquantes, d'autant plus que l'environnement urbain offre des situations, des occasions délinquantes du fait de la fragilisation du contrôle social informel. Le milieu urbain est pathogène, délictogène et plus précisément les quartiers défavorisés où l'on rencontre le plus des facteurs de vulnérabilités (promiscuité, sous-scolarisation des jeunes, chômage, absence de structures d'accueil pour jeunes en détresse, structures scolaire, point chaud, etc.). L'appauvrissement en ressources économiques, la fragilisation des liens sociaux, l'impuissance de l'autorité parentale et les irresponsabilités sous-jacentes, l'absence de structures sociales accueillant ces sortants de prison pour un accompagnement à la sortie sont des conditions susceptibles de favoriser le prolongement de la carrière délinquante. La réalité carcérale ne songe pas à l'homme en société mais à l'homme en institution, l'homme isolé de

l'évolution du monde extérieur et qui doit se conformer aux exigences de l'institution. La prison joue un effet catalyseur sur des inadaptations sociales et les tendances criminogènes prés carcéraux. Sous l'effet de la pratique quotidienne des valeurs carcérales ou des routines d'ajustement par souci de conformité adaptative, l'ancrage sur un mode de vie carcérale amorce plus ou moins l'éloignement vers un mode de satisfaction des besoins hors murs. Un tel conditionnement aversif et l'inefficacité des mesures de remédiations concourent au modelage des inadaptations sociales futures, voire à l'installation durable dans un mode de vie accoutumé à la délinquance. Foucault (1975) soulignait que la réalité carcérale ne songe pas à l'homme en société ; mais, à une existence contre nature inutile et dangereuse. Alioum (2005) souligne alors que :

« Les prisons camerounaises, soumises à un environnement fortement secoué par des tensions et des fléaux de toute sorte dont le plus insidieux est la pauvreté, apparaissent comme des manufactures criminelles, un terreau fertile de la fabrication d'hommes sans foi ni loi » (p. 5).

L'infantilisation, l'exposition aux valeurs non-conventionnelles, l'absence de soutien social déconstruisent la conscience d'appartenance au groupe sociale primaire et rend constamment instable les éléments de la représentation face à des épreuves d'ajustement normatif nouveau. L'exposition aux valeurs antisociales et la pratique de celles-ci, génèrent un trouble fonctionnel quant aux rôles des éléments périphériques et au rapport aux systèmes de normes conventionnelles. Les schèmes normaux se reconvertissent sous des aspects anormaux et vice-versa sous l'effet de la pratique quotidienne des valeurs antisociales dominantes en prison. La prison fragilise le système de représentation des valeurs morales et sociales chez le délinquant, au point qu'il sombre dans une résignation dans la délinquance. Cette habitude de vivre selon un mode de fonctionnement carcéral pourrait venir modifier certaines caractéristiques psychologiques du détenu. La prison par ses mécanismes de communications persuasives, l'apprentissage par exposition aux valeurs antisociales, la stigmatisation ambiante, les contraintes carcérales, l'éloge du crime, la prévalence des facteurs de risque ne peut manquer de stimuler des styles d'ajustement délinquant et de déconstruire les représentations sociales. La criminologie du passage à l'acte ou de la neutralisation en institution des facteurs de risque liés à la récidive fait face à la réaction sociale qui constitue un obstacle à la réinsertion sociale. La révolution a contribué au

morcellement, la fragmentation de l'individu pris en charge, une forme d'isolation sociale (un être isolé des réalités sociales) du dispositif de traitement en institutionnel. Quirion (2006) écrit alors : « la finalité de l'intervention thérapeutique ne consiste plus tant à offrir un traitement à des individus considérés en déficit d'intégration, que de contrôler des conduites qui représentent une menace à la sécurité publique » (p. 159).

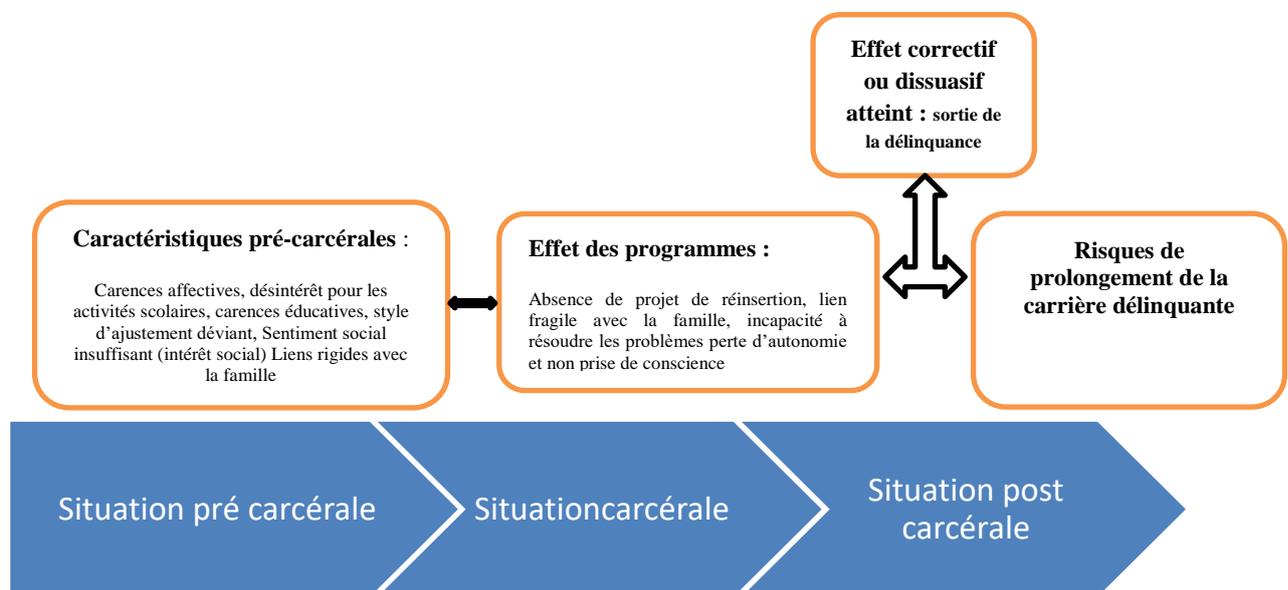
6.2.1.2. Impact susceptible sur le prolongement de la carrière délinquante

La prison est avant tout un lieu de réclusion sociale, de souffrances, de privations, de violences, de contraintes et d'infantilisation du comportement humain. Elle a pour mission : le maintien de l'ordre et le contrôle d'une population fortement stigmatisée, fragilisée et présentant un grand nombre de facteurs de risque liés au passage à l'acte. Le personnel pénitencier assure d'abord la mission traditionnelle qui lui est dévouée surveiller et punir, réaffirmant par ce fait le qualificatif d'institution totale chère à Goffman. Bien qu'ayant une mission sociale, à savoir celle de rééduquer qui en fait partie de ses prérogatives, l'institution carcérale renvoie à la société des individus appauvrit en qualifications professionnelles ; appauvrit sur le plan économique ; diminué sur le plan psychologique et des liens sociaux. Des personnes plus que jamais fragilisées, vulnérables et stigmatisées en situation post-prison et qui doivent affronter les réalités d'un environnement façonnant de facteurs de risques et d'opportunités. L'adolescent détenu en phase de transition (écologique et développementaliste) se doit de manifester une flexibilité cognitive, qui lui permettra d'ajuster ses schèmes d'adaptation dans les contextes de vie façonnant facteurs de risque et facteurs de protection.

La peine par le supplice qu'elle impose au corps du délinquant a pour objet, de manifester la toute-puissance de la loi violée et non de doter le délinquant de ressource lui permettant de vivre hors de la délinquance. Ce châtement doit corriger le délinquant et dissuader le corps social de suivre cet exemple. Sa vocation originelle revêtait donc deux fonctions : une fonction corrective et une fonction préventive. Cusson (1983) souligne à propos de cette intervention judiciaire traditionnelle du droit pénal que : « la fonction essentielle de la peine serait donc de réaffirmer l'autorité de la règle violée dans le but de préserver les convictions morales du groupe » (p.145). Pour Foucault le châtement à laisser place à une technologie politique des corps, élaborée sous les traits de la discipline dans des

champs d'activités diversifiés (ateliers de travail, école, camp armée) (Brodeur, 1976). Cette technologie politique du corps vise à avoir un contrôle total sur le corps : l'intégration de technique disciplinaire (contrôle institutionnel formel et informel), l'isolement, l'obligation de se livrer à des travaux programmés. Foucault souligne à cet effet que le regroupement dans un espace marginal du corps social des individus réputés délinquants est une constitution d'un ghetto, des quartiers réservés, facilitant le contrôle et l'exploitation de ceux qui s'y trouvent. La prison apparaît pour lui comme un projet politique visant à discipliner les corps. Landreville et Laberge (1994) soulignent qu'en fragilisant les personnes incarcérées sur le plan du capital humain et économique, en générant le stigmate à travers une scission du corps social et en institutionnalisant l'exclusion sociale des couches sociales défavorisées et vulnérables, la prison s'affirme comme un problème social et non un moyen d'intervention efficace. Chantraine (2004) précise que la sortie de prison « se heurte alors au dur constat d'un cumul de handicaps, au sein duquel chaque tentative pour réduire l'emprise de l'un est détruite par l'acuité de l'autre » (p. 68).

Figure 14 : Effet attendu du traitement institutionnel



Les personnes incarcérées cumulent plus souvent un grand nombre de handicaps. L'incarcération est d'ailleurs l'aboutissement d'une trajectoire de vie tumultueuse jonchée par un lien social fragile avec son réseau social, des inadaptations scolaires, d'exclusion dans les institutions de socialisation et du monde du travail. Ces insuffisances ou carences observées

dans la socialisation, sont la source de difficultés psycho-affectifs, cognitives et psycho-relationnels qui façonnent le rapport à l'environnement, aux normes et à l'autre. La situation pré carcérale et les effets nocifs du contexte carcéral constituent plus ou moins les facteurs de risque susceptibles de plomber les tentatives d'ajustement à la vie socialement intégrée du sortant de prison. La reconstruction est indispensable avant la sortie. Les programmes souffrent d'une qualification du personnel, de la pauvreté des moyens techniques et d'actions, ainsi que de ressources pour faire face aux effets désocialisant de l'emprisonnement et des handicaps cumulés dans le parcours de vie pré carcérale. Ces programmes sont généralisables et répondent pas à un principe du traitement correctif en institution : répondre aux besoins particuliers du sujet. La prison déstructure la personne humaine sur le plan psycho-affectif, cognitif et relationnel. Elle appauvrit sur le plan des relations humaines (réseau de soutien social, le support social), économique et du développement personnel. Cette paupérisation des personnes détenues par l'effet des politiques de détention et des logiques correctives improvisées, non structurées et rend la sortie de prison anxiogène. Sans formation, sans repère, sans un projet de vie, sans un accompagnement psychosocial, la réinsertion repose sur ensemble de facteurs de risque personnels et institutionnels susceptible de favoriser le récidivisme. Cet ensemble d'interventions inadéquates à la réinsertion sociale constitue pour Chalmeton (2007) : « une source d'exclusion, de désinsertion et de récidive » (p. 6). La situation carcérale fragilise l'adaptation des sujets dans la réalité, notamment dans la gestion des effets du temps de transition plus qu'elle ne l'était dans la réalité pré carcérale. Le risque de prolongement de la carrière délinquante justifie l'intention d'agir sur la personne incarcérée par des interventions psycho éducatives et psychosociales. La récidive apparaît ainsi comme une demande d'aide informelle que le délinquant adresse à la société alors que le stigmatisme social porté par la prison a amorcé la consommation de l'acte d'exclusion sociale tant chez le délinquant que dans sa communauté. Il faut porter l'attention aux cognitions, au style de vie, voire aux représentations sociales qui conduisent à la conduite délinquante ou aux actes criminogènes et cela par des actions ou des pratiques qui déconstruisent les schèmes criminogènes. Les adolescents détenus sont des personnes vulnérables qui peuvent être la proie d'influences négatives et tenté de gravir les échelles du crime ou d'être des recrues du crime organisé.

6.2.1.3. Prison un dispositif de production des inadaptations sociales

La délinquance est un phénomène qui tient sa source dans le fondement juridique d'une société ; dans la capacité des systèmes sociaux (famille, école, Etat) à modeler les individus au profil d'homme qu'ils se sont définis ; et leur capacité à garantir toute la protection dont a besoin les jeunes générations pour se développer en marge des comportements à risque associés à leurs âges. Ces interventions précoces visent à accroître le processus d'acculturation des normes sociales, des comportements prosociaux par le développement d'un intérêt social et par conséquent le rejet de forme de vie marginale. Le niveau d'acceptation du système de normes constitue l'élément justificatif du rapport de l'individu à la normalité ou à la marginalité. Le délinquant a un rapport délictuel aux normes sociales et le système de norme définit une peine équivalente à l'infraction commise. Le déséquilibre créé par les besoins d'existence et les ressources dont dispose le sujet pour les satisfaire est à l'essence même des comportements inadéquats. Ces déficits sur le plan ontosystémique sont des produits des interactions propres à un contexte de socialisation donnée. La conduite délinquante est une construction, un produit de facteurs de risques environnementaux et onto systémiques qui agissent en confluence ; et qui favorisent l'émergence des attitudes criminogènes par l'entremise d'un style de vie marginale. S'il y a eu des carences affectives, celles-ci ont commencé dans la famille, et se sont prolongées à l'école ou dans les différentes sphères des couches systémiques (microsystème, méso système, écosystème...) de son environnement où l'enfant n'a reçu que la même sanction : la peine stigmatisante.

L'inadaptation traduit ainsi une difficulté d'ajustement des schèmes dans une situation particulière, ou à faire face aux situations nouvelles dans un contexte donné. Elle n'est pas une donnée générale du comportement ; elle s'observe dans des secteurs d'activités particuliers, à des situations données et si la réponse comportementale enfreint la norme sociale. La peine vient rappeler à l'auteur qu'il est un Être social. La personne ne saurait être réduite à ces handicaps comportementaux. Elle présente des forces et des compétences. Ses inadaptations se manifestent dans des situations particulières, en générant des attitudes et comportements non congruent avec le style d'ajustement prescrit dans la réalité (ses représentations) ; des situations dans lesquelles l'individu ne dispose pas de ressources pour y faire face. L'inadaptation est donc son incapacité à faire face aux déséquilibres générés entre

ses ressources psychologiques et sociales, et les schèmes normatifs de résolution de la situation problème.

La prison est un instrument moderne de traitement de la délinquance qui vient rappeler à l'auteur que la norme sociale violée, fait l'objet d'une peine d'incarcération. La délinquance est une catégorie de stratégies de comportements d'ajustement illégaux au regard du système de normes d'un contexte ; résultant (résultat ou produit) de l'influence d'une culture de vie déviante, stigmatisant et des caractéristiques personnelles (style de vie) d'un individu dans un cadre de vie et à une période donnée. Cette stratégie d'ajustement s'érige par le biais des expériences délinquantes, de la routine et des peines non correctives en habitudes de vie, contribuant ainsi à l'installation durable du sujet dans un cycle répétitif de consolidation des cognitions propices au récidivisme. L'institution carcérale reçoit une variété de délinquant donc le contact au crime est plus ou moins prononcé suivant leur trajectoire de vie. Qu'il soit primaire ou récidiviste le délinquant est avant tout, une personne en difficulté d'ajustement dans un environnement régi par un système de normes sociales. Malgré ce fort ancrage de la culture de la peine d'emprisonnement, la délinquance progresse autant chez les jeunes en difficulté d'insertion sociale que chez les sortants de prison. Elle affecte surtout les catégories jeunes moins nantis en éducation, en relation et en qualification professionnelle.

6.2.2. SUGGESTION EN INTERVENTION SOCIALE

6.2.2.1. Réponse institutionnelle

Les mineurs en détention sont des personnes en devenir, et cette caractéristique développementale donne une possibilité d'action corrective sur leur personnalité. L'identité n'étant pas encore construite, ils sont perméables à des influences éducatives des groupes socialement intégrés, mais aussi à des influences négatives des groupes ou bandes ancrés dans la marginalité. L'expérience carcérale constitue ainsi un risque situationnel susceptible de plomber leur réaction, leur rapport aux institutions et aux systèmes de normes. La dégradation de l'image de soi, de l'estime de soi, de l'autonomie, du réseau relationnel, du support social soutenant d'une part ; et la quête de reconnaissance sociale et l'impuissance acquise d'autre part, constituent des facteurs de risque qui mettent à mal ses ressources psychologiques et

sociales pour faire une transaction de comportement à la sortie de prison. Cette fragilité psychologique et sociale constitue un handicap quant à l'actualisation des ressources adaptatives aux situations nouvelles. La sortie de prison devient donc une situation stressante quant aux capacités à s'adapter à la vie en liberté, aux systèmes de normes. Abdellaoui et Blatier (2008) soulignent à cet effet que les jeunes en détention sont en quête permanente d'adaptation. Les stratégies mettent plus l'accent sur la dimension psychique personnelle du comportement criminogène, faisant table rase des dimensions psychosociales constructives des schèmes criminogènes. Tout comportement n'est qu'un construit, issu d'expériences répétitives ou de routinisation des habitudes de vie apportant un résultat positif sur le bien-être objectif ou subjectif de l'individu.

L'homme en tant qu'Être social est destiné à vivre en société avec ses semblables. Il doit de ce fait recevoir de la part de son environnement (social) et par le biais des interactions éducatives, des valeurs qui feront de lui un Être social plein et accompli ; capable de développer sa communauté et de renforcer la cohésion sociale. L'interdépendance et interconnexité entre l'individu et la société donnent l'obligation de régir la vie dans la société et d'accompagner les individus vers des valeurs communément acceptées, surtout dans un contexte d'acculturation et d'étatisation de l'Être social. Cela se concrétise par une politique de protection sociale orientée vers des couches vulnérables, afin de prévenir les comportements à risque (prévention primaire et secondaire) ; mais aussi, par la mise en place des dispositifs de traitement des comportements antisociaux (prévention tertiaire). L'incarcération est une période durant laquelle le délinquant doit sublimer ses tendances délinquantes pour s'approprier de nouvelles compétences, des valeurs citoyennes. La réaction pénale corrective revêt une dimension répressive à travers l'intention et la logique de traitement. Nkoa (2019) écrit à cet effet que : « le droit pénal n'est plus uniquement punitif, il doit désormais réinsérer, soigner, éduquer, responsabiliser, prévenir la récidive, et même réparer le préjudice de la victime » (p.110). Il faut durant l'incarcération réduire les velléités criminelles chez l'adolescent détenu et ceci par la mise en œuvre de stratégie de resocialisation. Deux modèles d'intervention complémentaires sont à opérer en institution dans l'ambition d'amoindrir le risque de récidive chez les sortants de prison : le modèle behavioriste et le modèle constructiviste ou socioconstructiviste.

6.2.2.2. Modèle behavioriste

L'intervention reposant sur le modèle behavioriste consiste à agir sur les facteurs de risque externes au sujet. Celui-ci est considéré comme un objet d'intervention et subit les influences positives ou négatives des facteurs externes à lui. La logique d'incarcération repose d'ailleurs sur ce modèle dans l'optique de susciter un effet dissuasif chez le délinquant : construire un environnement qui conduit à la résignation de soi. L'imposition des apprentissages instrumentaux, les demandes d'aide réduites à des besoins physiologiques, l'infantilisation, les privations et les contraintes participent à la régression du comportement humain. Maslow (2004) souligne qu'un individu réduit à un fonctionnement d'ordre physiologique ne saurait atteindre les niveaux de motivation supérieure. Le système de responsabilisation vise d'ailleurs à produire ce résultat, c'est-à-dire réduire les demandes des détenus à un niveau physiologique, de telle sorte qu'ils dépendent de l'institution et soient soumis à celle-ci. Le rehaussement des facteurs de protection permet d'optimiser l'apparition de la réponse comportementale recherchée ou de réduire l'effet non désiré. L'environnement est le lieu d'expérimentation, d'édification et de progression vers un résultat souhaité, par l'opportunité des interactions qu'il offre, ce qui nécessite un changement dans toutes les sphères de sa structuration. L'intervention consiste à agir sur ces facteurs externes qui sont susceptibles de rendre le détenu réceptif aux programmes.

- **Qualité du personnel**

La dimension sociale est importante dans la quête de changement. La relation à l'autre constitue un moment d'échange, d'ouverture, de partage de souffrance, de reconnaissance sociale, de prise de conscience. Quand elle revêt une dimension éducative, une démarche structurée, elle incite ou amorce l'engagement au changement. La relation à l'autre est un support sur lequel on s'évalue, se remet en question et qu'on découvre de nouvelle perspective de vie. C'est une occasion de développer les compétences psychosociales. La rupture de trajectoire de vie est marquée par une rupture sociale avec son groupe primaire. Cette crise situationnelle constitue un moment d'apprentissage, de nouveaux rapports à l'autre/l'autorité et surtout de nouvelles connaissances pour affronter la vie adulte. Le choix d'un personnel qualifié, dévoué, soucieux de réaliser l'objectif assigné aux programmes est donc capital dans l'intention de resocialiser. Cet objectif incarnera leur posture dans la

relation à l'aidé et favorisera l'acceptation du programme par celui-ci. Le changement des perceptions et des perspectives de vie du délinquant sont des résultats que l'intervenant en institution doit rechercher tant dans sa démarche que dans les activités. Les représentations construites par les acteurs dans l'ambition de changer le style vie marginale chez le délinquant, sont marqués par une incohérence des intérêts, une rigidité et une conflictualité téléologique. L'intention de resocialiser est en conflit avec l'intention de contrôler/sécuriser et celui de statuer sur la culpabilité ou non des prévenus. L'enseignement en institution souffre d'ailleurs d'une crise de modèle. Des marginaux participent à l'éducation des jeunes marginaux et cela revêt un conflit latent entre les entités en interaction en rapport avec les modèles proposés en institution, mais aussi une inadéquation dans la dialectique éducative. Ces enseignants ont un manque de connaissances sur les adolescents en difficulté et ne disposent de ressources pour apporter un effet correctif à leurs comportements problématiques. Royer (2006) souligne que la formation reçue par les enseignants ne leur donne pas des ressources nécessaires pour enseigner les jeunes en difficulté, et les amener à changer de comportement. Ces jeunes présentent d'ailleurs une hostilité à l'institution école. L'intervention rééducative en milieu carcéral se caractérise par la pauvreté des activités proposées en termes de qualités et d'opportunité qu'elles offrent aux participants. Dans la formalisation concrète d'une politique de resocialisation, le choix des professionnels assignés à cet objectif est un atout quant à l'optimisation du résultat recherché. Le personnel pénitencier doit ainsi être en phase avec les exigences de la prison moderne. La formalisation d'une politique de rééducation en institution carcérale et la formation des intervenants capables de la mettre en œuvre sont des facteurs de l'écosystème carcéral susceptibles de rehausser l'intention de changer le comportement problématique. Ce personnel doit être en phase avec les exigences de la prison moderne. Un aménagement juridique et institutionnel serait un atout pour rendre opérationnelle cette intervention. Une pédagogie d'intervention doit faire l'objet de grande réflexion pour l'inscrire dans les idéaux du citoyen souhaité dans notre société.

▪ **Dispositif d'accueil à la réinsertion sociale**

La prison renforce les carences, amorce la distanciation sociale et la disqualification sociale entre l'individu et les systèmes sociaux. L'effet de transition brusque (sortie de prison) met toujours à l'épreuve la flexibilité du potentiel humain, les ressources psychologiques de la

personne dans l'ajustement aux nouvelles situations du contexte de vie ou à la nouvelle position sociale qu'elle doit occuper. Ce moment de fragilité (le temps de transaction) psychosocial chez le sortant de prison est engendré par l'incertitude, l'angoisse et l'anxiété d'être accepté dans son nouvel habitat. L'effet de transition, les effets pervers de la culture carcérale associés aux déficits psychoaffectifs, cognitifs et relationnels pré-carcéraux prolongent les difficultés d'adaptation du sortant de prison. La transaction comportementale à la sortie se heurte ainsi à une béquille due d'une part à une carence de ressources, au style d'ajustement institutionnel opposé à celui du milieu ouvert ; et d'autre part, à la réaction sociale stigmatisante de la société. L'impérieuse problématique de l'ajustement du sortant de prison dans une vie socialement intégrée dans un contexte façonnant plus ou moins de facteurs délictogènes devient une question à aborder dans la téléologie des programmes de resocialisation. Pour Lable (2015) la double réflexion sortie et sortant de prison dans l'ambition d'élucider les dispositifs sociaux permettant au sortant d'affronter l'effet des transitions brusques. Ce jeu de transaction ou d'ajustement de comportements en fonction du contexte, nous introduit au cœur du modèle transactionnelle de l'adaptation écologique de Bronfenbrenner. Les connaissances sont des constructions abstraites d'une réalité donnée qui prescrivent les schèmes d'adaptation dans le contexte de cette réalité. Le dispositif d'accueil des sortants de prison constitue ainsi une réponse complémentaire susceptible d'accompagner les délinquants primaires vers une réinsertion sociale véritable.

6.2.2.3. Modèle constructiviste ou socioconstructiviste

Le modèle constructiviste dans sa posture théorique et épistémologique, appréhende la réalité en termes de construits intrapsychique, produits des interactions sociales. Le résultat recherché par l'intervention de resocialisation vise à doter les sujets, objet du traitement pénal de ressources psychologiques, leurs permettant de faire face aux réalités sociales. Il s'agit notamment de reformer le jeune délinquant, en changeant sa mentalité, ses représentations sociales de la réalité, son style de vie marginal. Cette impérieuse volonté du traitement correctif a doté le délinquant des construits lui permettant de vivre hors de la délinquance reste une quête perpétuelle. Le modèle constructiviste d'intervention est corrélé à celui behavioriste et les résultats sont interdépendants. Le second favorise la réussite du premier par

son degré de confort, de sécurité et la qualité des interactions qu'il produit. L'organisation, la structuration et l'action téléologie des facteurs externes au sujet, objet de traitement sont susceptibles d'avoir des effets plus ou moins bénéfiques sur les constructions psychiques. Une organisation de la vie en institution orientée vers l'acquisition des habiletés cognitives, sociales et l'agir autonome dans une vie socialement intégrée. Dans un contexte où facteurs de risque et de protection interagissent, les relations de confiance et le dialogue entre les acteurs du traitement sont susceptibles de stimuler le besoin d'acquisition des nouvelles habiletés.

L'intervention est centrée sur la personne détenue, elle accorde toute l'attention réservée à sa personne en tant qu'Être social appelé à vivre en société. Cette position apporte des effets bénéfiques quant à sa prise de conscience de sa situation. Nous l'avons déjà signalé, dans les parties précédentes, le traitement en institution est centré sur la discipline carcérale. Le sujet objet du traitement doit se conformer à la discipline de l'institution. Centrer l'intervention sur la personne constitue l'un des leviers du changement recherché. L'aidé n'est pas dans ce modèle objet de l'intervention, mais sujet de celle-ci. Il réactualise les schèmes par ses interactions avec son environnement de vie. Cette approche favorise le développement des ressources personnelles, l'aisance à mobiliser des savoir-agir complexe en combinant ressources internes et externes. Soumis aux contraintes et aux déséquilibres, l'individu en tant que sujet d'intervention doit mobiliser des ressources personnelles, choisir les éléments de protection et composer avec ceux de risque pour mieux s'adapter à la situation. Cela permet un réel développement du capital humain et renforce ses liens avec son réseau social. Larose et al (2004) écrivent : « l'enfant est conçu comme étant susceptible, potentiellement, d'engendrer une infinité de conduites adéquates à une infinité de situation nouvelles, en les adaptant et en les transférant de façon contextualisée à d'autres situations lorsque cela s'avère pertinent » (p.60). L'habileté à faire une transaction de l'identité sociale, un jeu identitaire, des connaissances ou de comportements tout au long des transitions dans son environnement est un atout dans l'adaptation sociale ; encore faut-il que le sujet soit soumis à un programme, à des interactions sociales (la médiation de ses relations avec ses couches systémiques de son environnement) visant le développement de ces habiletés. Dans la réalisation de cette réponse comportementale, l'intervention psycho-éducative tient une place prépondérante dans ce dispositif.

6.2.2.2.1. Une intervention éducative

La sortie précoce du circuit scolaire et des institutions de socialisation précipite le délinquant à une entrée précoce dans la vie active, parfois sans un réel réseau de soutien social et les qualifications nécessaires. Des jeunes donc les mesures de prévention primaire n'ont point dissuadé d'adopter les comportements à risque et qui libérer de toutes contraintes disciplinaires de l'autorité parentale et de pression sociale affrontent la vie sans les ressources nécessaires (Ekiyé-Vieux, 2004). L'éducation tient donc une place prépondérante dans le dispositif de resocialisation. Elle canalise le potentiel inné et l'oriente vers des réalisations socialement admises. L'éducation prend donc tout son sens dans cet univers où la règle d'or est se conformer à la discipline du milieu. Elle doit de ce fait, faire acquérir aux délinquants l'art de se discipliner soi-même, de se construire un projet de vie et de faire des choix de vie responsable. L'éducation est un droit fondamental, un gage d'opportunité à l'avenir. L'ambition d'une éducation tout au long de la vie ou dans une perspective globale justifie la nécessité d'éduquer en prison d'autant plus que l'éducation est un moyen de construire le sentiment social, l'autonomie et la capacité à participer à la vie sociale. L'éducation en milieu carcéral doit bénéficier d'un cadre juridique qui lui confère toute sa raison d'être autant par le système judiciaire que par les politiques sociales. Et pour cela, c'est le lieu de mettre en exergue le décret n° 92-052 du 27 mars 1992 qui prévoit les prisons écoles ou spéciales destinées à la formation théorique et pratique des condamnés ou des mineurs placés en rééducation. La prison n'est pas un système fermé, isolé, elle est un sous-système d'un système, et à cet effet, l'éducation en prison doit pouvoir réaliser l'objectif assigné au type d'homme assigné à cette entreprise pour des personnes moins nantis en éducation. Elle doit aussi être pour le délinquant une réponse à ses difficultés d'adaptation dans sa réalité écologique. Guérin souligne à cet effet que le terme Éducation revêt trois dimensions sociales d'une personne : la société, le temps et l'espace (Gaussel, 2013). La production des compétences sociales se situant toujours dans un contexte social et culturel donné, l'acquisition desdites compétences est donc influencée par le système de valeurs, de normes, de croyances, voire par la philosophie de vie d'un peuple à un moment donné de son histoire.

L'école dans son ancrage dans le processus d'acculturation par de-là ses missions constitue un instrument de capitalisation du processus d'étatisation. L'éducation en prison revêt un caractère d'urgence, car portée sur des mineurs en situation de détresse

psychologique et sociale d'une part ; mais aussi du fait que l'incarcération constitue un événement susceptible de dégrader la sécurité ou le bien-être d'une communauté ou du groupe d'autre part. La rupture sociale avec son réseau de soutien, le choc carcéral, les carences psycho cognitives, affectives et sociales pré-carcérales, et les risques de prolongement de la délinquance constituent des facteurs de fragilisation de la vie qui mettent en mal la sécurité de la communauté et du délinquant. La reconstruction chez les enfants et adolescents par l'éducation tient à l'intention de protéger la vie et de la préserver celle-ci en offrant une protection physique, psychosocial et cognitive. L'UNICEF (2015) préconise les activités d'appui psychosocial qui sont favorables à la guérison, le relèvement et la résilience des enfants et adolescents en situation d'urgence. Les activités d'appui psychosocial sont centrées sur l'enfant et revêtent un caractère participatif. Par la participation, on expérimente les apprentissages; on se socialise et on renforce les acquisitions. Les activités d'appui psychosocial participent à la construction :

- La conscience de soi, de l'identité, le respect de soi, l'estime de soi et la paix intérieure ;
- Le sentiment d'appartenance de groupe et de la communauté réconfortante ;
- Le sens de l'émerveillement, de l'espoir et de la réflexion future ;
- Le sens de l'inclusion, de la participation et de la coopération ;
- La sensibilisation à la protection, à la confiance, à la résilience et à la préparation de la vie future.

En tant que processus d'acculturation, la diffusion des valeurs culturelles est une mission de l'entreprise éducative. Elle assume sa fonction essentielle de médiation des savoirs de l'enfant aux savoirs socialement reconnus (Larose et al, 2004). Fonkoua (2007) affirme que : « l'éducation est la seule technique par laquelle une société initie sa jeunesse aux valeurs qui caractérisent la vie de sa civilisation » (p.5). A cet effet, l'éducation en institution doit se structurer sur l'objectif poursuivi par l'éducation dans la loi d'orientation N°98/004 du 14 avril 1998. Celle-ci stipule en son article 4 que : l'éducation a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement intellectuel, physique, civique et moral et de son insertion harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socioculturelles, politiques et moraux (Ministère de l'Education nationale,

1998). L'article 5 alinéa 7 se donne pour objectif : la formation de citoyens enracinées dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun ; la formation aux grandes valeurs éthiques universelles que sont la dignité et l'honneur, l'honnêteté et l'intégrité ainsi que le sens de la discipline ; l'éducation à la vie familiale ; le respect des droits de l'Homme et des libertés, la justice et la tolérance ; le combat contre toutes formes de discriminations ; la culture de l'amour, de la paix, du dialogue, de l'effort et du travail bien fait et la quête de l'excellence.

La nécessité pour l'éducation de cibler des compétences liées à la vie courante telles que : l'autonomie, l'affirmation de Soi, la communication et l'adaptation à la vie de l'entreprise est capitale dans l'intention de resocialiser les marginaux. Piaget écrit qu'éduquer, c'est : « adapter l'individu au milieu social adulte, c'est-à-dire transformer la constitution psychologique de l'individu en fonction des réalités collectives auxquelles la conscience commune attribue quelque valeur » (Raynal et Rieunier, 1997, p.157). Le dispositif d'accompagnement psycho éducatif doit ainsi aider les délinquants primaires à devenir autonome et à acquérir des compétences nécessaires pour être acteur de leur devenir. La maîtrise de comportements sociaux de base est un des plus forts prédicteurs de l'adaptabilité sociale, de l'intégration dans la vie citoyenne et de progresser dans une profession (Parent et Boisvert, 1995 ; Dutrenit, 2001). La non maîtrise de ces compétences sociales devient un facteur de risque quant à l'adoption des comportements problématiques. Szabo (1967) souligne à cet effet que : « l'assimilation complète des valeurs de succès (l'approbation de l'esprit de compétition et d'une philosophie utilitaire, la concentration des énergies psychologiques sur le moi, etc.) devient la condition la plus importante de l'adaptation ; son absence semble la raison décisive de l'inadaptation » (p. 17). Nos conduites sont fortement corrélées avec les opinions ou les représentations que nous nous faisons de la réalité. Cette réalité singulière et subjective que nous avons d'un objet donné, se construit sous des confluences de nos désirs, de notre réceptivité ou rapport au système des normes sociales, de nos frustrations, de nos aptitudes et prédispositions cognitives. Le construit de l'objet, nous donne la connaissance de celui-ci, le mode d'interaction avec l'objet, mais aussi, le mode de résolutions des problèmes que pose cet objet dans un contexte donné et cela durant le parcours de vie et le niveau de maturation de l'individu. Les changements subjectifs et objectifs sont donc interdépendants, corrélés et ne peuvent être isolés dans l'évaluation des

besoins particuliers de la personne ; et ceci dans le but d'optimiser le résultat de l'intervention sociale. Les apprentissages, les enseignements ne doivent être figés sur des connaissances livresques. Il faut donc parvenir à susciter la motivation au changement ; afin, qu'il s'engage définitivement dans cette voie qui peut changer ses perspectives de vie. L'institution ne doit pas faire de cette scolarisation forcée, un moyen de distraction, de gestion du stress des contraintes carcérales, mais une réelle intention, une occasion de changer la personne humaine.

Dans ce volet thérapeutique, la délinquance étant une pathologie sociale, une inadaptation sociale, l'éducation thérapeutique apparaît comme une solution à la prise de conscience et au processus de désistance (sortie de la délinquance). Ce processus renvoie à l'acquisition des compétences adaptative qui optimisent la qualité de vie de la personne en situation de handicap social. Elle est centrée sur la personne et son entourage (son réseau relationnel) et vise : la compréhension du problème, la coopération des acteurs (renforcer la qualité de la relation thérapeutique) et le développement des compétences psychosociales. L'éducation thérapeutique repose sur le modèle Rogérien et obéit à la démarche de l'accompagnement psychosocial. Le contrat d'éducation est personnalisé, évolutif dans le temps, adapté aux besoins spécifiques du sujet, réaliste et négociable. La communication est au centre de sa démarche. C'est un levier de la relation aidant et aidé, et l'entretien motivationnel y tient une place prépondérante. Le respect de l'autonomie, l'empathie, le non-jugement, la centration sur le sujet et la suscitation du discours de changement sont des principes de l'entretien motivationnel.

La communication (verbale ou non-verbale) engageante se fait de telle sorte que l'individu prenne ses décisions lui-même. On essaie de le persuader en lui posant des questions clés pour qu'il soit obligé d'admettre ce qu'on veut lui transmettre. On met donc en place des arguments convainquant et persuasifs pour qu'il change son comportement. La décision, l'engagement au changement de comportement et l'adoption du comportement souhaité, évoque un certain type de traitement cognitif que l'individu fait des nouvelles informations présentées. Cette communication persuasive visant à soumettre un individu aux informations contradictoires à ses positions ou opinions, dans le but de changer sa perception, les représentations que l'individu se fait sur un objet donné (qui peut être un sujet ou un thème). Chappé (2011) souligne que « l'évaluation de la menace dépend de l'évaluation de la

vulnérabilité et de la gravité perçue, qui augmente la menace, et celle des bénéfices des comportements inadaptés qui la diminue » (p.11). La nouvelle information peut se traiter de manière systématique (évaluation minutieuse des arguments présenté ou traitement cognitif systématique) ou de manière périphérique (heuristique, traitement affectif de l'information). Ceci dépend de la motivation et des ressources cognitives dont dispose l'individu exposé à la nouvelle information. Cette éducation vise également à l'élaboration d'un projet de sortie.

Cet accompagnement individualisé doit combiner des stratégies de groupe, à l'instar : des groupes de parole, des apprentissages expérientiels, des causeries éducatives, les activités sportives et les projets de groupe pour encourager la participation active, la responsabilisation, le développement du sentiment d'appartenance communautaire ; mais aussi, une occasion d'expérimenter l'autonomie. Ces stratégies de groupe constitueront des moyens d'expérimenter voire de développer la participation des personnes à leur propre changement, par une meilleure gestion de l'interaction avec l'environnement, en encourageant l'auto-détermination et en développant les compétences psychosociales. Cela aidera à une meilleure construction de l'image de soi, en renforçant la confiance en soi et la conscience en ses capacités.

6.2.2.2.1. Accompagnement au projet de vie

L'accompagnement social personnalisé vise l'amélioration de la participation sociale et les conditions de vie des personnes vulnérables par un accompagnement social de proximité adapté aux besoins et ressources de la personne ; renforcer leur confiance en eux et en leurs capacités. Dans ce souci de développer l'autonomie de la personne, Gravel et Bernier montre les avantages de l'outil d'intervention « Maître d'œuvre de mon projet de vie » en réadaptation psychosociale. Une approche qui redonne à la personne le pouvoir d'agir sur sa vie ; « générer l'espoir, l'alimenter et toujours garder en tête de favoriser l'autonomie, l'investissement personnel et le rétablissement » (AQRP, 2011, p.24). Le plan d'intervention s'opère en cinq étapes :

- identifier le projet de vie : faire faire une projection sur la vie dans un temps déterminé ;

- mettre en évidence les forces par une évaluation des forces, tout en faisant une réflexion sur sa situation ;
- identifier les difficultés rencontrées : c'est une occasion d'évaluer les forces, fixer les objectifs plus réalistes, dessiner le plan d'intervention ;
- préciser la situation actuelle à améliorer consiste à redéfinir les objectifs par la prise de conscience des problèmes actuels ;
- enfin, identifier les moyens et les stratégies d'actions à entreprendre pour corriger les difficultés ou le comportement problématique et contractualiser le plan d'intervention.

Dans ce dispositif, la reconstruction des liens avec les membres de la famille constituera une priorité de l'intervention, car axée à la fois sur le sujet et sur son réseau social familial. Une synergie entre la famille, l'administration pénitentiaire et les autres intervenants constituerait un atout quant à l'évaluation diagnostique, le contrat d'accompagnement et la dans l'élaboration du projet d'intervention. La famille représente un microsystème pour un enfant. Ce microsystème véhicule une culture particulière à ses membres. C'est à travers ces schèmes que les contenus en termes de qualité et de structure du Surmoi se bâtissent.

La conduite délinquante est une confluence de multiples facteurs aux causalités d'origines diverses : psychosociales, sociologiques, écologiques, économique, politiques, voire des effets transitionnels d'un groupe donné. L'analyse globale de la situation problème sous la grille de lecture écosystémique de Bronfenbrenner présente à la fois et de manière conjointe, les facteurs de protection et de risques qui sont en compétition dans un cadre de vie donné. La forte prégnance de l'un ou de l'autre de ces facteurs en concurrence est susceptible d'avoir des effets plus ou moins nocifs sur l'adoption de la réponse comportementale souhaitée par l'institution ; mais aussi, sur les tendances allocentriques, les choix de vie à la sortie et les possibilités d'adaptation à une autre réalité autre que la réalité carcérale. La forte occurrence d'un facteur risque en institution participe à la construction de la culture ou de la sous-culture de vie, des modèles comportementaux propices à l'adaptation dans un contexte particulier. Les éléments constitutifs participants à la construction des habitudes de vie ou des styles de vie ancrés dans la déviance sont à la fois des effets inter-concourantes de facteurs de risque des sous-couches systémiques de son contexte de vie. Une conduite délinquante, une infraction est soit le produit de la confluence de ces facteurs, soit des caractéristiques de la

situation ou du sujet, et ou soit par la prédominance d'un facteur dans une situation donnée. Loin de faire de la délinquance un phénomène de psychopathologie récurrente, accordons-nous à Durkheim pour qui le crime est un phénomène de sociologie normale (Dortier, 2013). Il n'y a pas de société sans normes, sans interdits ou de règles de vie commune, imposées aux particularités individuelles des membres de ladite société. Il n'y a non plus de société où les citoyens présentent les caractéristiques biopsychologiques et psychologiques identiques ; elles sont variables d'un individu à un autre, d'une culture à une autre. L'anormalité tout comme la délinquance est une construction sociale qui dépend des lois, des normes et des valeurs que la société accorde à l'être humain. L'institution carcérale chargée du traitement du délinquant dans son action pratique participe au maintien et à la reproduction du comportement prohibé, par une forme de fragilisation du sujet à la fois dans sa constitution psychologique, ses ressources et son réseau de soutien social.

Le crime n'est pas une résultante d'une préformation ou préfiguration psychique ontogénique (théorie du criminel-né de Lombroso) ; c'est un phénomène d'épigénèse, un mode de comportement situationnel qui se construit par l'enchevêtrement de multiples facteurs de risque, et qui favorise le passage à l'acte. Les données empiriques montrent que l'infraction la plus récurrente chez les enfants en conflit avec la loi est l'atteinte aux biens d'autrui (vol, vol aggravé). C'est l'expression des stratégies de survie pour une catégorie d'enfant qui vive mal les carences liées à leur personnalité. Elle est une stratégie de substitution, complémentaire pour faire face aux perceptions subjectives et objectives d'une forme d'injustice et d'inégalité sociale. Le regard linéaire et réductionniste accordant une primauté à un défaut de structuration psychique ou à une morbidité de celle-ci, nous éloigne de la saisie des données objectives d'une réalité si complexe notamment concernant les délinquants mineurs. La sanction judiciaire (peine) transforme par coïncidence en personne malade du point de vue du traitement psychologique qui ne sous-tend pas des interactions avec un support social. L'acte délictuel prend la connotation d'un symptôme, manifestation visible des défauts d'une structure invisible de sa personnalité (et non d'une difficulté à ajuster ses comportements aux situations problèmes). La demande de traitement est cependant faite par une institution et l'aidé est soumis à des dispositifs qui visent à restaurer sa santé mentale et son bien-être, le rendant indirectement voire non responsable de sa situation. Cet étiquetage a incontestablement des effets nocifs sur la prise de conscience de la responsabilité

du détenu face au délit, une prise de conscience qui s'avère être un atout à la démarche de changement et alimente le noyau de structuration d'un processus de victimisation. En termes d'objectifs, le psychologue a davantage des préoccupations sur le bien être subjectif, de santé mentale et perd de vue la finalité de la resocialisation en milieu carcéral : le changement de la conduite déviante.

Tout problème d'adaptation exige un sens social développé. L'aptitude à la vie sociale, la maturité psychosociale s'acquiert donc incontestablement dans un réseau social où on se sent à la fois comme membre, et reconnu comme tel. Elle est acquise dans l'action pratique suivant le modèle constructiviste et socioconstructiviste. L'individu est acteur de ses propres constructions psychiques dans la dialectique individu-environnement et objet des influences éducatives. L'environnement doit être porteur de facteur de changement et de protection pouvant soutenir le changement initié. Sa liberté dans cette entreprise lui confère cette posture engageante qui s'avère capitale dans l'acquisition de l'autonomie, la responsabilité et les habiletés sociales. L'intervention corrective ne saurait déroger à ce principe de liberté et à celui de motivation du sujet traité. Dans le meilleur des cas, l'enfant intègre ou acquière progressivement des habiletés, des attitudes lui permettant d'assumer ultérieurement son statut d'adulte responsable, capable de participer activement à une société en constante évolution, faisant preuve de tolérance, de respect et d'esprit critique, voire des valeurs citoyennes qui consolident le vivre ensemble et cohésion sociale. La prison moderne assigne pour finalité à la réinsertion sociale : le vivre ensemble et la cohésion sociale. Un objectif qui se réalisait dans la société traditionnelle africaine, dont le système de répression se fondait sur la quête d'un équilibre social. Le défi actuel reste de rendre l'institution carcérale et les politiques sociales aptes à pouvoir opérer un tel objectif dans un monde enclin : à l'individualisme, au capital, au repli identitaire, à la culture de masse, à un rapport ambigu sur la notion de liberté, aux valeurs sociales et de norme ou d'autonomie. Porter la réflexion sur les mesures de traitement en institution, leur adéquation avec les besoins des délinquants mineurs et la réceptivité de ceux-ci au programme correctif devient un enjeu de la recherche scientifique ; et ceci dans l'intention d'amoindrir le risque d'installation durable des mineurs dans un style de vie délictuel.

CONCLUSION GENERALE

Les politiques de prévention tertiaire, s'agissant du traitement de la délinquance se heurtent depuis leur avènement à de réels soucis d'efficacité, s'agissant notamment de leurs capacités à doter des mineurs incarcérés d'habiletés à vivre hors de la délinquance et d'amoinrir leurs risques de récidive à la sortie. Cette problématique de la réinsertion sociale en général, et particulièrement celle de la resocialisation en institution, se pose avec tant d'acuité dans les sociétés africaines dont l'incarcération n'a point été un mode de gestion de la délinquance. Autrefois régies par un mode de vie communautaire et du principe de solidarité qui renforçaient le vivre ensemble et la cohésion sociale, les sociétés africaines, à l'instar de celles camerounaises exerçaient un contrôle social informel marqué du principe de reconnaissance sociale sur des conduites délinquantes (Ngono, 2012 ; Brillon, 1980 et UNESCO, 1988). La prévention était un devoir de tous les membres de la communauté qui par une forme de pression sociale astreignait les membres à se conformer aux règles du groupe. Le fait colonial a remodelé les sociétés africaines eu égard aux paradigmes des pays de l'Occident par l'instauration d'un mode vie basé sur la compétition, l'industrialisation, l'individualisme et la quête du capital (Ela, 1980). L'effet transition de mode vie (communautarisme vers l'individualisme) généré par le fait colonial, autant dans la conception de l'éducation des enfants, de la famille et de l'homme en société, constitue l'élément contextuel et historique qui justifie les dysfonctionnements observés tant dans les structures sociales que dans les rapports aux normes de l'Etat-Nation. La traditionalisation des normes importées et imposées entrainera ainsi d'une part, l'émergence de comportements taxés de délictuels et l'auteur portera le qualificatif de délinquant (Thibon, 2009) ; et d'autre part, la recrudescence des phénomènes sociaux nouveaux : trafic et exploitation des enfants, prostitution, exode rural, enfant de la rue, etc. Une catégorie de personnes dites marginales qui est moins considérée dans les politiques de développement social.

Dans le processus d'étatisation des valeurs citoyennes, la prison s'impose comme un instrument, une institution pénale de traitement du délinquant. Soumises aux conjectures des sociétés modernes, le traitement pénitencier n'est point sorti des critiques qui lui sont formulées depuis la formalisation dès le 18^e siècle de sa mission d'amendement des personnes

détenues. La prison moderne se donne pour objectif de favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale, un objectif qui légitime sa fonction sociale et éducative. Mais, l'institution carcérale de manière générale, et plus particulièrement, celle camerounaise souffre de maux donc celui du surpeuplement des locaux par des détenus multirécidivistes en est le plus crucial. Le récidivisme criminel renvoie ainsi l'image d'une institution incapable de produire un changement positif chez les personnes sous-main de justice, ainsi que des effets bénéfiques sur la cohésion sociale ; suscitant dans le même ordre d'idée, une réflexion, une remise en cause de la mission sociale du pénitencier.

Au terme de cette étude libellé comme suit : « stratégies de resocialisation et compétences psychosociales des mineurs de la Prison Centrale de Yaoundé » ; nous avons posé le problème de la fiabilité des interventions de resocialisation en institution carcérale. Plus précisément, il s'agissait du problème d'adéquation entre les stratégies de resocialisation en institution et l'intention de développer les compétences psychosociales des mineurs de la PCY. La question principalement posée était la suivante : les stratégies de resocialisation en institution carcérale développent-elles les compétences psychosociales des mineurs de la PCY ? Cette étude s'inscrivait dans le domaine pluridisciplinaire de l'intervention et de l'action communautaire, dans son champ de recherche : « accompagnement psychosocial, stratégies et prévention des risques ». L'intervention et l'action communautaire vise à promouvoir le changement social des individus et des groupes sociaux vulnérables, en suscitant leur autodétermination au changement. C'est au regard de ce but assigné à l'accompagnement psychosocial que l'emphase sur la notion de Compétences Psychosociales marque l'originalité de cette étude. Celles-ci sont assimilées à des habiletés psychologiques et sociales qui favorisent des interactions harmonieuses entre un individu et son environnement et avec lui-même. Les compétences psychosociales sont à cet effet, des supports d'intégration sociale, forts prédicteurs de l'adaptabilité sociale, de l'inclusion sociale, et de l'atténuation de la conflictualité individu-environnement propice au récidivisme. Ces habiletés sont des facteurs de protection favorable au vivre ensemble et à la cohésion sociale ; deux missions assignées par les Nations Unies à la réinsertion sociale des personnes détenues (UNDOC, 2013), mais aussi deux objectifs qui faisaient partir de la conception de la justice traditionnelle dans les communautés africaines précoloniales.

Pour une meilleure saisie des contours de ce problème de recherche, nous avons mis en œuvre une démarche sur deux tableaux.

D'une part, le cadre théorique a été abordé en trois chapitres. Tout d'abord, dans l'environnement carcéral, nous avons abordé : l'institution carcérale et ses fonctions, la culture carcérale et les caractéristiques onto systémique de l'adolescent incarcéré. Cette dernière articulation a permis de ressortir les caractéristiques pré-carcérales, carcérales et les risques possibles à la sortie de la prison. La conduite délinquante n'est qu'une confluence de multiples facteurs de risque personnel qui rendent l'individu vulnérable au passage à l'acte. La prédominance d'un ou de plusieurs facteurs en situation peut capitaliser dès lors sur le passage à l'acte. Les facteurs du contexte carcéral sont ainsi susceptibles d'amplifier ou d'atténuer ses conduites criminogènes et cela, corrélativement avec la situation, le style de vie pré-carcéral de l'adolescent délinquant. Cette analyse globale fait ressortir des facteurs de risques liés à l'écosystème carcéral, cadre de réalisation de l'intervention de rééducation.

A la suite, nous avons porté une attention aux stratégies de resocialisation en institution. A cet effet, il a été question de situer le concept de récidive pour mieux justifier l'action sur les facteurs désocialisant de l'incarcération. Le concept de resocialisation a été appréhendé comme étant un ensemble d'intervention ou de mesure prise en institution et qui sont orientées vers le développement des ressources personnelles d'un individu ou d'un groupe d'individus présentant des comportements problématiques. La resocialisation renvoie à un ensemble d'intervention offert en institution destiné à permettre une plus grande sociabilité du délinquant une fois la condamnation terminée. L'intervention centrée sur le sujet, vise à traiter celui-ci, par une forme de médiatisation de ses tendances socialement indésirables vers des tendances socialement désirables ; en vue de le préparer à une relative autonomie, des relations interpersonnelles pacifiques et ceci par l'obéissance aux lois de la société. Il en ressort quelques principes de traitement des jeunes en institution, et notamment celui de l'adéquation du programme aux besoins des délinquants et celui de l'intégrité du programme (la réalisation effective du programme par un personnel qualifié). De la synthèse des travaux et approches, nous avons retenu que le dispositif de resocialisation en institution se structure sur : la qualité des relations éducateur-délinquant, les moyens techniques, les moyens d'action et le système de responsabilisation encore assimilé au milieu de vie.

Enfin, nous avons porté la réflexion sur le modèle théorique PPCT et les compétences psychosociales. Le développement des CPS se réalisent dans la dialectique individu-environnement par les tâches développementales durant le parcours de vie de l'enfant. La qualité des interactions sociales est capitale dans ces acquisitions. Celles-ci s'opèrent au travers de la qualité des relations interpersonnelles dans la famille (milieu de vie immédiat) et notamment les pratiques éducatives discursives et participatives au sein des familles ; la pédagogie participative qui s'expérimente dans la salle de classe (milieu médiat) ; la pédagogie des projets et les apprentissages expérientiels ou ateliers expérientiels. Ces acquisitions structurent une image de soi valorisante, des habiletés à résoudre des problèmes, l'agir autonome et la centration sur un projet de vie socialement intégré. Dans l'ensemble les interactions sociales sont fondamentales dans l'acquisition des compétences psychosociales et le renforcement du lien social. Bronfenbrenner (1979) dans son modèle théorique PPCT, les qualifie d'engins de développement. Ces processus proximaux et distaux sont des niveaux d'interaction sociale que l'individu entretient avec sa sphère relationnelle immédiate et médiante de son écosystème. La réponse adaptative ou développementale est ainsi déterminée par les composantes de la personne, la qualité des relations avec son environnement, les composantes du contexte et la période durant laquelle se construit ladite réponse.

Et d'autre part, concernant le cadre méthodologique et opératoire, dans un souci de généralisation des résultats, nous avons opté pour le choix de la méthode quantitative, l'objet de l'étude étant de mesurer le lien entre une VI et une VD. L'hypothèse générale ainsi formulée était la suivante : « les stratégies de resocialisation développent les compétences psychosociales des mineurs détenus à la PCY ». Quatre dimensions de la variable indépendante (stratégies de resocialisation) ont été retenues dont : la qualité des relations interpersonnelles, la participation aux moyens d'action, la pratique de l'accompagnement psychosocial et le système de responsabilité. Les hypothèses de recherche retenues conjointement à ces dimensions ont été soumises à l'épreuve du jugement de véracité. Elles sont énoncées comme suit :

- **HR1** : La qualité des relations interpersonnelles développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.
- **HR2** : La participation aux moyens d'action développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

- **HR3** : La pratique de l'accompagnement psychosocial développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.
- **HR4** : Le système de responsabilité développe les compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

Des hypothèses de recherche spécifiques ont été énoncées respectivement à chacune des hypothèses sus-évoquées. Un questionnaire a donc été administré à 83 mineurs volontaires du quartier 13 de la PCY. L'échantillonnage était de type aléatoire simple. Les données collectées ont été traitées sur le logiciel SPSS. 20. L'analyse des hypothèses par le biais du test de corrélation de Pearson, nous a permis d'aboutir aux dénouements statistiques suivants :

- **Pour HR1** : Sig. = 0,313 > $\alpha = 0,05$ et $r_{cal} = 0,112 < r_{lu} = 0,217$, alors H_a est rejetée ; la qualité des relations interpersonnelles n'est pas significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.
- **Pour HR2** : Sig. = 0,005 > $\alpha = 0,05$ et $r_{cal} = 0,306 > r_{lu} = 0,217$, alors H_a est acceptée ; La participation aux moyens d'action est significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.
- **Pour HR3** : Sig. = 0,861 > $\alpha = 0,05$ et $r_{cal} = -0,020 < r_{lu} = 0,217$, alors H_a est rejetée ; la pratique de l'accompagnement psychosocial n'est pas significativement corrélée aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.
- **Pour HR4** : Sig. = 0,193 > $\alpha = 0,05$ et $r_{cal} = -0,144 < r_{lu} = 0,217$, alors H_a est rejetée ; le système de responsabilité n'est pas significativement corrélé aux compétences psychosociales des mineurs de la PCY.

D'une manière générale, les stratégies de resocialisation ne développent pas les compétences psychosociales des mineurs de la PCY. Ces résultats viennent consolider le constat général fait par Martinson en 1975 qui soulignait déjà l'idée du Nothing Works s'agissant du traitement pénal (Lalande et Lamalice, 2006). Mais aussi, occulte les résultats de certains indicateurs pertinents de la variable indépendante qui enregistrent néanmoins une corrélation significative avec les indicateurs de la variable objet d'étude. Il s'agit notamment d'une part, de la participation aux enseignements qui enregistrent une corrélation d'une significativité forte avec les habiletés sociales et la résolution des

problèmes. Ce résultat permet d'affirmer que la participation aux enseignements améliore les compétences psychosociales et plus précisément les habiletés à résoudre les problèmes et les habiletés sociales des mineurs de la PCY. Et d'autre part, les rôles/tâches et les récompenses enregistrent une corrélation significativement négative avec l'habileté à résoudre les problèmes.

Le dispositif d'intervention actuellement en vigueur dans les prisons camerounaises, et plus particulièrement à la Prison Centrale de Yaoundé se caractérise par la pauvreté des activités proposées, l'imposition de celles-ci, l'incapacité d'adapter ces activités rééducatives aux besoins et aux déficits des individualités onto systémiques. Ces activités sont davantage portées à une fonction élémentaire et instrumentale, c'est-à-dire apporter un effet bénéfique sur le bien-être subjectif du détenu, gérer la détresse carcérale. C'est une intervention centrée sur la discipline carcérale ; basée sur des relations thérapeutiques de méfiance et de nature verticales qui dans un environnement de contraintes, de privations altèrent l'agir autonome et les habiletés sociales des détenus. La tendance à la généralisation des problèmes individuels et à la mobilisation de stratégies homogènes, non personnalisées justifient l'une des raisons de l'échec des mesures de resocialisation en institution.

L'exclusion de la famille du projet de changement en est un autre élément, ce qui participe à la consommation du processus d'éloignement social amorcé dans le parcours de vie pré-carcéral. La mise au ban de la famille dans le projet de réconcilier le délinquant avec la société amplifie le sentiment d'éloignement social amorcé dans le parcours de vie pré-carcéral. Par cette forme d'isolation totale du délinquant mineur, l'institution le prive d'un appui moral du groupe socialement intégré ; et cela est susceptible de renforcer l'affiliation au groupe marginalisé, fragilisée et accoutumée à la délinquance. La prison matérialise l'emprise de l'Etat sur individu, au détriment des communautés et plus particulièrement de la famille. Cette emprise s'aperçoit d'ailleurs dans le dispositif tertiaire de prévention de la délinquance où la famille ne détient qu'un rôle instrumental. Il y a également un déphasage entre la conduite des acteurs en institution et la réponse comportementale recherchée par les programmes de changement initiée. De même la qualité des personnes chargées de l'encadrement des adolescents et la démarche d'accompagnement dans un tel contexte sont remises en question et sont en inadéquation avec l'intention de développer l'autodétermination de la personne en quête de changement. Le contexte carcéral est

générateur de facteurs de risques qui neutralisent les quelques effets positifs du dispositif de resocialisation.

Eloignée des réalités du contexte de vie, la vision théorique des pratiques d'intervention en institution carcérale demeure une reproduction de modèle de traitement inadéquate pour les adolescents délinquants primaires appelés à vivre hors de la délinquance et à assumer leurs droits et devoirs de citoyens responsables. Le milieu carcéral est anxiogène, contraignant et antinaturel ; il favorise une perte des compétences psychosociales, et amorce ainsi la distance entre le sortant de prison et son environnement d'accueil, accentuant par le même fait le conflit entre ces entités. Ce processus d'éloignement social s'opère également dans les logiques de traitement qui centrée sur l'adaptation carcérale, la discipline carcérale éloignent le sujet des réalités sociales. Le choc de l'éloignement social et l'effet d'isolement catalysent un désarroi psychologique, réduisant ainsi la pression sociale à se conformer norme hors-muros. L'intervention en institution ne neutralise pas le conflit délinquant-société, elle l'accroît. C'est une intervention qui ne tient donc pas compte de l'homme en société. Elle participe à la fragilisation de l'individu et entame sa désaffiliation sociale. Quirion (2006) souligne à cet effet, qu'après la crise du *Nothing Work*, la révolution des mouvements du *What Works* a contribué au morcellement, à la fragmentation de l'objet du traitement ; une forme d'isolement sociale (un être isolé des réalités sociales) du dispositif de traitement en institution. L'absence de projet de réinsertion sociale constitue une béquille quant à l'agir autonome du sortant de prison et son rapport aux normes sociales.

Les schèmes criminels sont acquises ; elles ne sont pas des constructions individualisées, mais des résultantes d'interactions sociales, des données intercurrentes qui favorisent la vulnérabilité au passage à l'acte. L'agir délinquant résulte d'une construction interactive et évolutive entre l'individu et ses différents réseaux de socialisation. A ce paradigme sociologique, la récidive du sortant de prison est aussi envisagée comme étant le résultat entre les ressources adaptatives d'un individu et la réaction sociale de son environnement. Elle est une conséquence de l'incapacité du sortant de prison à réactualiser les schèmes normatifs d'adaptation en contexte social ; les schèmes comportementaux de socialisation en milieu carcéral étant antinomiques à ceux du milieu ouvert. L'écologie préconise l'équilibre entre l'individu et son environnement, et à cet effet, les systèmes de traitement doivent ainsi tenir compte de cet aspect du traitement : concilier objectifs

d'intervention et les opportunités d'insertion professionnelle du contexte . La prison appauvrit sur le plan du capital humain (incapacité de prendre les décisions, des initiatives, de la personnalité, les contraintes carcérales imposent la cohabitation, absence d'obligation, favorise un repli sur soi, la promiscuité favorise la connexité délinquante, le sentiment d'injustice, de victimisation), du capital social (détérioration des liens et soutiens sociaux, stigmatisations,) et le capital économique. Les clients de la prison sont les moins dotés en capital humain, social et économique ; et les sortants de prison en sont davantage plus fragilisés et inévitablement les plus vulnérables socialement face aux risques de réitération dans un contexte de précarité de l'emploi, d'insuffisance des ressources et de fragilité du lien social. La probabilité du risque est d'autant plus élevée que le sortant de prison est un mineur. L'adaptation dans un tel contexte de vie revêt un grand nombre d'habiletés, un fort réseau de soutien social et un projet de vie professionnel afin de favoriser la réinsertion sociale des jeunes sortants de prison.

Tout groupe impose une certaine posture comportementale, un mode de satisfaction des besoins et de réalisation de soi à ses membres. Cette satisfaction se réalise dans un cadre de vie présentant à la fois des facteurs de risques (ou de vulnérabilité) et des facteurs de protection (ou d'opportunité). C'est de l'interaction des membres dudit groupe que s'érige en toile de fond la culture ou la sous-culture (la tradition) systémique revêtant elle-même les propres germes des tendances à la déviance. L'adaptation nécessite de ce fait l'intériorisation des normes et valeurs du groupe ; ceci pour faciliter des interactions harmonieuses avec les membres et la participation du sujet au problème de sa communauté même au prix des mutations que subit celle-ci. La ressemblance sociale, les croyances communes sont des conditions d'intégration dans un groupe social donné. Ces traits de ressemblance garantissent l'épanouissement, le bien-être, le développement de compétences pro sociales et le fort sentiment d'appartenance sociale chez un individu en transition. L'inconfort comportemental et relationnel catalyse un noyau criminogène, se traduisant par des inadaptations, des incompétences chez un enfant en quête d'identité sociale et de soi. Cet inconfort comportemental rend ainsi son moi incapable de s'investir vers un intérêt social. Il appartient à la communauté de porter une oreille et un regard réceptif face à ses enfants qui vivent mal le sentiment d'exclusion, de stigmatisation. Dans l'angoisse de la solitude, l'individu va trouver refuge dans des groupes qui valorisent sa nouvelle identité, renforçant de ce fait ses valeurs

antisociales. L'environnement carcéral est porteur d'un grand nombre de facteurs de risque pour les adolescents. Il met à l'épreuve leur système des valeurs sociales et altère à la fois leurs capacités d'autodétermination, leurs habiletés à entretenir de bonne relation et à participer à la cohésion sociale. Une intervention centrée sur l'éducation, l'éducation thérapeutique et le projet professionnel sera un gage pour gommer la distance entre réalité intérieure (intramuros) et réalité extérieure (extramuros), ou plus précisément pour préparer le sortant de prison aux effets des transitions brusques.

Les politiques pénales et de développement social doivent accorder une sérieuse attention aux dispositifs de protection sociale des enfants en situation d'inadaptation sociale, surtout aux dispositifs de prévention tertiaire. Le principe d'individualisation de la peine en est un exemple de l'ancrage des sociétés africaines contemporaines dans l'individualisme, bien que certaines chevauche entre tradition et modernité, individualisme et collectivisme. Ce principe va de pair avec celui d'individualisation de l'intervention corrective. La prison camerounaise fortement assise sur des logiques de neutralisation et de rétribution du corps du délinquant, remet en cause sa fonction sociale, sa participation dans la consolidation de la cohésion sociale et du vivre ensemble, et dans la construction d'une société inclusive. Elle est encore attachée à des logiques traditionnelles, répressives, de désarmement psychosocial des personnes en difficultés d'insertion sociale. Le système pénal reste accroché à son principe originel de défendre la société des personnes dangereuses ou de criminels dangereux (la défense sociale), n'accordant que peu d'intérêt aux sortants. L'entrée de l'institution carcérale camerounaise dans la conformité des prisons dites modernes reste une quête à laquelle la science devra apporter une grande part de ses capacités à résoudre des problèmes d'ordre pratique. Cet apport se situera à la fois sur le volet théorique et sur un volet pratique, deux entités inséparables pour optimiser l'efficacité des pratiques sociales en intervention et action communautaire.

Lieu de régulation, de répression, d'exclusion, la prison se veut être aussi un lieu de reconstruction, de réapprentissage de la vie sociale, de développement du capital humain pour une catégorie de jeunes appauvris tant sur le plan des ressources personnelles que sociales. L'intérêt à accorder aux dispositifs de prévention tertiaire est une prérogative de l'Etat qui par ce souci de protection de la jeunesse doit formuler une politique de resocialisation /réinsertion sociale apte à produire le changement ; à favoriser le caractère résilient ; voire à doter les

délinquants de valeurs citoyennes. Dans cette intention de penser un dispositif de resocialisation, les connaissances scientifiques sur le délinquant, la délinquance et les bonnes pratiques d'intervention en institution apporteront un savoir théorique et pratique dans l'optimisation des dispositifs de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Le pénitencier et le délinquant étant restés plus ou moins volontairement retirés des préoccupations de la science, du fait des contraintes endogènes (sécurité du chercheur, thème de recherche) ; mais aussi, faisait l'objet d'un désintéressement des préoccupations scientifiques et des politiques sociales. L'évolution du cadre juridique doit ainsi participer à une ouverture contrôlée des prisons au monde de la science ; la modernisation, l'humanisation de la détention étant devenues des gages d'une société moderne, respectueuse des droits de l'homme au 21^e siècle.

Deux perspectives de recherche interdépendante s'offrent ainsi dans cette quête d'originalité.

➤ **La perspective théorique**

L'analyse de la situation est une rigueur méthodologique dans la recherche des stratégies de résolution et de prévention d'une pathologie sociale, dans le contexte de sa manifestation. Le diagnostic social du phénomène est un gage dans la saisie des manifestations ; mais aussi, de la fiabilité des modèles de résolution de celui-ci en ingénierie sociale. C'est en d'autres termes faire le diagnostic social du phénomène dans sa globalité ; car, une grille de lecture simplificatrice de la réalité d'un phénomène, conduit incontestablement à des réponses inadéquates et inefficaces. Au regard des stratégies mises en œuvre, il apparaît judicieux de construire les facteurs de risque ou de vulnérabilité et ceux d'opportunité qui coexistent et confluent dans la genèse des conduites délinquantes et/ou à leurs persistance chez les adolescents. Cadre théorique d'analyse et de compréhension d'un phénomène dans sa globalité, l'analyse éco systémique de la délinquance dans notre contexte s'offre comme un champ de recherche à explorer, afin de ressortir les facteurs de protection favorisant le développement harmonieux d'un individu d'une part ; et les facteurs de vulnérabilité susceptibles de plomber ou de précipiter ledit développement d'autre part. Tout espace de vie est chargé d'histoire, de tradition, de représentations et de pathologie.

La société camerounaise chevauche entre modernité et tradition, communautarisme et individualisme, faisant ainsi face à de réels problèmes d'ajustement à la modernité et conjointement un rapport conflictuel aux normes sociales. C'est une société en transition qui a traversé plusieurs évènements entre autres : la colonisation, la décolonisation, le néocolonialisme, le vent de la démocratisation, celui de la mondialisation à travers les nouvelles technologies de l'information, le néo-libéralisme avec les nouveaux droits des droits de l'homme, etc. Elle tente en permanence de s'ajuster aux mutations et transformations qui surviennent dans son quotidien. Cela nécessite par ailleurs, une transaction d'attitudes et de comportements pour faire face à ses mutations sociales. Dans un mouvement de transition et de transaction, le maintien des modèles (répressifs) importés hérités dès les abords des indépendances a trouvé terrain propice dans une réalité où la réceptivité au droit pénal et les problèmes d'ajustement à la modernité semblent entretenir un conflit psychique entre culture endogène et culture exogène. L'acceptation de la modernité n'a pour n'autant pas effacer le sentiment d'un repli identitaire, voilé sous le prisme d'un tribalisme latent, d'un favoritisme, et d'une déviance sociale généralisée dans un contexte d'imposition des valeurs de l'autre par les conjectures néocoloniales des nouveaux mouvements des droits de l'homme. Tsala Tsala (1991) souligne que les transformations sociales alimentent les rapports conflictuels entre les individus, les sexes et les âges. Elles accentuent la tendance à l'autonomie individuelle au détriment du social, et l'émergence de nouveaux savoirs conférant de nouveaux pouvoirs. L'adaptation à un mode de vie de plus en plus occidentalisé est l'un des problèmes qui alimente la hausse de la criminalité. Le refus des normes qui sont non congruentes avec les us et coutumes des sociétés hétérogènes regroupées en un Etat et qui perçoivent cela comme une acculturation imposée favorise une accoutumance à la marginalité, la déviance, la délinquance dans un contexte en quête de modernité. Thibon (2009) souligne que les populations moins accoutumées aux nouvelles normes se caractérisent par la dissidence, la rébellion, des ajustements inappropriés, le tribalisme, les détournements, l'individualisme, etc. Marguerat (1999) ajoute que les processus de dissolution des liens sociaux et des modèles éducatifs renforcent rapidement une logique du « chacun pour soi » généralisée (p.50). Dans la quête de l'avoir, des comportements de prédation sont mis en œuvre et font pression aux normes et valeurs sociales. Le vice régule l'ascension sociale, un moyen qui tend à se normaliser pour gravir les échelles sociales et satisfaire les besoins d'actualisation de soi. Les schèmes criminogènes

sont des construits de l'interaction individu-environnement. C'est par l'action dans son environnement, tout au long des transitions et des transactions que l'enfant mentalise son style d'ajustement déviant. Celui-ci se renforce à travers des expériences vécues, des habitudes de vie qui trouvent terrain d'expression dans des cadres complaisant.

L'adulte (enseignant, autorité religieuse, fonctionnaire de l'administration, Ministre) qui suscitait le prestige et le modèle est sujet de dépravation de la morale sociale (détournement de fonds, clientélismes de toute sorte, pédophilie, corruption, etc.). Ces maux qui font le quotidien de l'enfant en plein parcours de vie sont de nature à déconstruire l'image (la représentation sociale de l'adulte) d'un adulte protecteur de la morale collective ou de la conscience collective ; celle d'une société où les valeurs de base sont bafouées et où l'on s'ajuste par prédation dans un « univers du bricolage, de la débrouille » (Ela, 1998, p.19). La transition technologique sous l'impulsion des nouvelles technologies de l'information a mis aux bans la tradition de l'Oralité (précoloniale) et de l'écrit (coloniale). Elle a cédé place à celle du visuel, de l'imaginaire. Les contenus de cet univers numérique (images obscènes, films, etc.) participent au modelage criminel, par exposition des adolescents aux stratégies délinquantes, à une sexualité dépravée, à la remise en question de l'interdit social et culturel, etc. Ndjodo (2000) souligne à cet effet que : « l'âme juvénile est un carrefour de multi tendance affectives et d'innombrables influences extérieurs » (p. 12). L'enfant hérite d'une structure psychique de transition où il tente sans cesse aussi bien que l'adulte d'ajuster sa conduite aux différents changements sociaux qui interviennent dans leur environnement.

Phénomène de société normale, la délinquance est encore théoriquement méconnue dans le domaine de la science en contexte camerounais. Elle ne reçoit que peu d'intérêt de la communauté scientifique, mais aussi des autres secteurs de l'art et de la culture (cinéma, littérature) où elle est appréhendée sous l'angle de l'injustice sociale et de la prédation politique. Faire le diagnostic psychosocial de la délinquance, un phénomène complexe ; c'est à la fois saisir ses causes, ses manifestations et les facteurs de son amplification. Cette saisie des facteurs psychosociaux déterminant le passage à l'acte constituera les leviers sur lesquels reposeront les politiques de prévention sociales. Le diagnostic psychosocial permettra de construire les niveaux de responsabilité individuelle et environnementale ; de saisir les facteurs de risque ou de vulnérabilité (ou d'opportunité en termes d'occasion délinquante) qui coexistent ou confluent dans l'émergence des conduites délinquantes et/ou à leurs

persistances chez les jeunes. Il s'agit d'une recherche pluridisciplinaire sur l'évaluation du profil du délinquant, les facteurs qui concourent au passage à l'acte, mais aussi des facteurs relevant de l'organisation du milieu qui favorisent l'émergence des conduites délinquantes. C'est une saisie des facteurs étiologiques de la délinquance chez les jeunes en contexte camerounais. L'écologie de délinquance permettra d'envisager la trajectoire de vie qui conduit à la délinquance, ainsi que les mesures compatibles avec le projet de traitement. La confluence de facteurs individuels, environnementaux et situationnels produit des habitudes de vie qui peuvent plus ou moins favoriser ; soit l'adaptation de l'individu dans la société ou sa participation sociale ; soit son inadaptation, voire son exclusion à son environnement. Les délinquants persistants ont un début de carrière précoce, et connaissent une trajectoire délinquante longue et diversifiée. Cette persistance est l'effet d'un renforcement positif du style de vie déviant qui quoique opposé aux normes sociales, assure la satisfaction des besoins du délinquant. Les effets bénéfiques de telles stratégies comportementales, antisociales s'assument par routinisation comme stratégie de survie, d'adaptation pour les moins nantis en ressources psychosociales.

Le fonctionnement d'une famille est nécessairement un système d'interactions complexes, une dynamique qui peut favoriser une accoutumance à la déviance et structurer un noyau criminogène. La famille, support de construction identitaire subit elle-même les effets pervers de la désagrégation, de l'atomisation de sa structure amorcée par le processus d'étatisation et renforcé par le fait mondialisation. La question des nouvelles formes de la famille devrait être analysée, ainsi que les mécanismes de compensation donc usent les parents dans la modernité pour palier à l'absence d'un membre ou à sa fonction. L'évolution de l'activité professionnelle des femmes, des mentalités, des droits de l'enfant, les mouvements néo-libéraux, les médias, la dégradation du rôle des parents sont des faits de sociétés africaines modernes qui remettent en question les logiques descendantes, verticales de l'éducation traditionnelle. Il se pose le problème d'encadrement familial dans un contexte sans cesse en mutation. L'enfant soumis à des informations, des cognitions dissonances et contradictoires entre ce qui est dit, ce qu'il lit et ce qu'il voit. L'éducation familiale est à l'épreuve de la transition numérique aussi bien que le système d'incrimination des infractions. Titi Nwell relève : « ce qui se passe à l'écran se vit dans la rue » (Baliaba, 2014, p.61). Ces messages subliminaux dans le subconscient de l'adolescent stimulent l'acuité à adopter des

comportements des héros de films de gangsters, pornographiques...en mode de conduite sociale (consommation de drogue, débauche sexuelle, viols, vols, agression). Nga Ndongo (2000) écrit alors : « les parents ne pèsent plus beaucoup sur le processus de socialisation de leurs enfants qui très vite fixent d'autres modèles et repères éthiques, généralement proposés par les publications faisant l'éloge de la violence et du crime » (p.8). Des familles moins nanties économiquement et en éducation assimilent moins les enjeux des rôles de ses membres en situation urbaine, contribuant ainsi au modelage du déviant. Les situations familiales monoparentales, divorcées, d'union libre, séparées et recomposées sont sources de souffrance psychologiques et d'incertitude quant à la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant. L'incapacité à encadrer les enfants, la crise dans les rôles parentaux, l'institutionnalisation de l'éducation de base, le trouble d'attachement, le problème de transmission des valeurs et enfin, l'absence des ressources suffisantes pour répondre aux besoins de l'enfant et les méfaits parfois méconnus de l'exposition des enfants aux médias sont des déterminants sur lesquels la science devra apporter une lecture sur la relation ambiguë famille et délinquance. L'Etat et l'institution éducative phagocytent les missions de la famille, et ses fonctions traditionnelles ne trouvent plus terrain d'expression. La modernité gomme la frontière entre les fonctions familiales et les fonctions institutions étatiques, et cette confusion de rôle se vit même au niveau des responsabilités des institutions de socialisation des enfants manifestant des écarts de comportements.

L'incapacité de l'institution école à maintenir un climat scolaire favorable aux apprentissages expérientiels, au bien-être chez une catégorie d'enfant vulnérable qui traîne déjà des expériences négatives constitue un obstacle pour ceux moins dotés sur le plan économique, psycho-affectif et relationnel. Le mal être médiatisé par les violences, les échecs, le repli vers la marginalité altèrent la confiance en soi, l'estime, conduisant ainsi à un désinvestissement scolaire, à des projets à long terme, et par conséquent à un refuge vers la débrouillardise, des satisfactions immédiates. L'école dans son environnement fait face à la recrudescence de la consommation des substances psychoactives et à la prévalence des conduites délinquante, devant la passivité, la complaisance, l'impuissance de l'autorité scolaire. Fonkoua (2008) écrit à cet effet que : « très peu d'institutions scolaires ont prévu et organisé pour la masse des enfants et adolescents en difficulté des solutions adéquates pour leur spécificité » (p.13). Un des dispositifs de prévention développementale, l'école accorde

moins d'importance à la compréhension des réalités psychosociales et des problèmes d'adaptation scolaire que vivent les apprenants en difficultés d'apprentissage. Les conduites délinquantes chez une catégorie d'adolescent sont soutenues, soit par un refus de l'école, soit par des difficultés d'adaptation dans l'institution école ou par l'incapacité des institutions à réguler les conduites déviantes ou à y apporter une réponse curative.

La problématique d'une éducation en institution carcérale camerounaise reste à penser afin de définir son cadre opérationnel. Le décret n° 92/052 du 27 mars 1992, consacre le régime pénitentiaire en cinq catégories est une intention politique d'éduquer en prison. La prison école a pour vocation dans cette intention, la formation théorique et pratique des condamnés ou des mineurs placés en rééducation. Nous l'avons déjà souligné tout au long de ce travail, les mineurs délinquants se caractérisent par des carences d'ordres éducatives, psycho-affectives et relationnelles. La sortie précoce des institutions formelles de resocialisation constitue l'un événement de leur vie, justifiant du cumul d'un grand nombre d'inaptitude à la vie sociale. L'entrée précoce dans la vie active, sans projet de vie contractualisé avec les parents responsables du mineur est encore un élément catalyseur de son handicap social et des difficultés qu'il éprouvera à faire face aux facteurs de risques dans son environnement. Le souci porté aux problématiques de l'éducation des jeunes de nos jours se fait de plus récurrente quant aux vertus que l'éducation exerce sur la personne humaine de manière particulière et sur le développement des sociétés de manière générale. Elle est une volonté et une stratégie de mouler, de former les jeunes esprits aux valeurs citoyennes que prônent leur groupe social d'appartenance. Gaussel (2013) souligne à cet effet que : « le terme Éducation renvoie aux trois dimensions sociales d'une personne : la société, le temps et l'espace » (p 16). Pour Guérin (2006) cette éducation doit favoriser le développement aussi complet que possible des aptitudes de chacun, à la fois comme individu et comme membre d'une société régie par la solidarité. L'école en prison reste encore un domaine à clarifier et à penser dans son opérationnalité, son cadre juridique et les acteurs impliqués à son effectivité. Son cadre conceptuel posera des questions de didactiques, de contenu d'apprentissage, de qualification du personnel, de principe de liberté de l'apprenant, etc.

➤ **La perspective pratique**

Le changement social est toute transformation observable dans le temps qui affecte d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère la structure ou le fonctionnement d'un individu, d'une organisation sociale, d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire. Il favorise la croissance en amenuisant les facteurs de risque liés à l'environnement ; mais aussi, en dotant l'individu de moyens d'y faire face. La quête de changement est un but recherché dans le domaine de l'intervention sociale (application des lois, influence sur les politiques sociales). Ce changement peut être d'ordre psychologique ou social et avoir différents niveaux d'impacts : individuel, familial, communautaire et sociétal. Dans la dialectique d'adaptation individu-environnement et la prévention des maux sociaux, tel que la délinquance, l'opérationnalisation des politiques sociales visant la protection sociale des ECL font notamment face aux résistances d'habitudes qui se sont installées dans la chaîne des interventions de protection des mineurs. Des dysfonctionnements observés dans ce circuit justifient la tendance accentuée à l'incarcération des adolescents pour des délits mineurs.

La recherche appliquée ou recherche action vise ainsi à apporter les solutions dans un contexte donné, en se servant des connaissances de la recherche fondamentale. Cette dernière construit un système de représentation de la réalité qui guide les pratiques sociales. Ela (2001) écrit à cet effet, faire la recherche en Afrique : c'est « porter les enjeux des sociétés dans les champs de la production des connaissances en assumant la responsabilité des hommes des femmes d'analyse et de réflexions dans la dynamique de changement » (p. 32), ceci dans le but de réaliser les objectifs du développement humain. Cette interdépendance entre théorie et pratique est essentielle dans l'amélioration des pratiques d'intervention, l'élaboration des nouveaux savoirs et savoirs faire, la compréhension des problématiques des terrains et la démarche de résolution de celles-ci. La collaboration et la coopération entre les modèles théoriques et empiriques (pratique) participera ainsi à la modification de curricula de formation en travail social. Les détenus sont des couches sociales les plus marginalisées par la société de façon générale. Cette marginalisation est une construction sociale, une réponse sociale à leur inadaptation dans un mode de vie conventionnelle. La crise des politiques de resocialisation/réinsertion sociale est sous l'emprise des constructions représentatives socioculturelles improductives, des logiques affairistes et instrumentales des acteurs de la société civile et de la volonté des institutions des étatiques. Et sur le terrain de l'action pratique, deux idéologies de la politique criminelle se confrontent et se neutralisent :

l'idéologie conservatrice (criminologie traditionnelle) et l'idéologie de la société civile mettant en avant les droits humains écartant toute approche scientifique et technique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdellaoui, S. et Blatier, C. (2006). Les jeunes en détention. Mission de Recherche Droit et Justice (rapport de recherche).
- Abdellaoui, S. et Blatier, C. (2008). En quoi les jeunes détenus se distinguent-ils des autres ? *Journal du droit des jeunes*, (273), 43-45.
- ACAT (2011). Rapport sur la situation des prisons au Cameroun.
- Action Sociale. (2021). Magazine d'information du Ministère des Affaires Sociales. N°004.
- Action Sociale. (2022). Magazine d'information du Ministère des Affaires Sociales. N°005.
- Adler, A. (1962). L'enfant difficile. Technique de la psychologie individuelle comparée. Payot.
- Aktouf, O. (1987). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*. PUF.
- Alioum, I. (2005). *Les prisons au Cameroun sous-administration française*. [Thèse d'histoire]. Université de Yaoundé I.
- Allinne, J-P. (2011). Jalons hectographiques pour une histoire des prisons en Afrique francophone. *clio@thémas*, (4).
- Amana, E. (2010). *Fonctions instrumentales des substituts parentaux et inadaptation socio-affective chez l'adolescent de la rue du Cameroun*. [Thèse de psychologie]. Université de Yaoundé I.
- Amar, P. (2008). *Psychologie du manager : pour mieux réussir au travail*. Dunod.
- Amin, E. M. (2005). *Social science research: conception methodology and analysis*. Makerere University.
- Angers, M. (1992). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. CEC.

- Annuaire statistique du Cameroun. (2011). *Recueil des séries d'informations statistiques sur les activités économiques, sociales, politiques et culturelles du pays jusqu'en 2010*. Yaoundé. INS.
- AQRP. (2011). Les outils de la réadaptation psychosociale. *Le partenaire*, 20, (3).
- Arbour, W., Lacroix, G. et Marchand, S. (2019). Evaluation des interventions axées sur la réinsertion sociale. Rapport de projet. *CIRANO*, (01).
- Arcand, L., Anne, A., Lisée, V., Roberge, M-P. et Tessier, C. (2014). *Pour des interventions intégrées et efficaces de promotion et de prévention en contexte scolaire : assises théoriques, modèle et savoirs incontournables : rapport de recherche*. INSPQ.
- Autes, M. (2008). Au nom de quoi agir sur Autrui. *Nouvelle revue de psychosociologie*, (6), 11-25.
- Bailleau, F. (2011). Prévention de la délinquance ou gestion du risque ? Les Cahiers Dynamiques, 2(51), 6-15. DOI 10.3917/lcd.051.0006
- Baliaba, S.P. (2014). *Surmoi et réinsertion sociale*. [Thèse de psychologie]. Université de Yaoundé I.
- Bantuelle, M. et Demeulemeester, R. (2008). *Comportement à risque et santé: agir en milieu scolaire*. Inpes.
- Bausson, A., Finel, E., Pégon, G. et Vautier, A. (2012). *Interventions psychosociales en milieu carcéral*. Handicap International.
- Beaud, M. (2006). *L'art de la thèse*. La découverte.
- Beaudot, L. (2015). *Caverne et démocratie sur la prison, le travail social et les pratiques artistiques*. Culture et Démocratie.
- Bernheim, J.C. (1982). Les effets de l'incarcération. *Face à la justice*, (5), 1-4.

- Besozzi, C. (1999). Prison et changement. Une étude qualitative sur la récidive après une première peine privative de liberté. Sur mandat de l'Office Fédéral de Justice.
- Besozzi, C. (2000). « Rapport sur la récidive après une peine privative de liberté ». In Confédération suisse. *Site de la confédération*.
- Bessoles, P. (2005). Criminalité et récidive : évaluation, clinique, thérapeutique, interculturel.Pug@pug.fr/www.pug.fr
- Borjon, C. (1994). Genèse de la prison moderne : les prisons départementales de Lyon dans la première moitié du XIXe siècle. *Recherches contemporaines*, (2), 27-43.
- Boucher, K. et Laprise, R. (2001). *Le soutien social selon une perspective communautaire*. In Dufort, F. et Guay, J., Agir au cœur de des communautés. La psychologie communautaire et le changement social. PUL.
- Boutereau-Tichet, S. Jourdain-Minninger, D et Lannelmge, C. (2005). *Le travail social auprès des jeunes en difficulté dans leur environnement*. Tome I/II.
- Brillon, Y. (1980). *Ethno criminologie de l'Afrique noire*. PUM.
- Brion, F. De Coninck, F. (1999). L'incarcération des jeunes adultes. in *RDPC*, (9-10), 922-965.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of the community development: experiments by nature and design*. Harvard University Press.
- Bruchon-Schweitzer, M. (2001). Concepts, stress, coping. *Recherche en soins infirmiers*, (67).
- BUCREP. (2010). Rapport de présentation des résultats définitifs du 3^e RGPH
- Cabelguen M. (2006b). *Dynamique des processus d'adaptation des détenus au milieu carcéral*. PUR.
- Cabelguen, M. (2006a). Dynamique des processus de socialisation carcérale. *Champ Pénal*, 3., <https://doi.org/10.4000/champpenal513>

- Caïtucoll, D. (2005). Winnicott : voler, détruire, l'appel au secours ou la tendance antisociale. *Filigrane*, 14, (1), 33-54.
- Calvot, T., Pégon, G., Rizk, S. et Shivji, C. (2013). *Interventions psychosociales et de santé mentale en contextes d'urgence et de post-crise*. Handicap International.
- Cameroun Tribune N°11714/7913-44^e année-Vendredi 02 novembre 2018, 17-18.
- Cameroun web. (2018). Yaoundé : un élève de 18 ans poignardé à mort son camarade à Nkolfoulou. Sur camerounxeb.com
- Cannat, P. (1977). Le sens actuel de la rééducation en milieu pénitentiaire. *in RPDP*, (2), 161-176.
- Capron, A. ; Gilles, L. et Jauneau, P. (2012). Action sociale pour la réinsertion sociale des jeunes (A.P.RE.S.) Dispositif expérimental d'insertion des jeunes sous-mains de justice Association «Entrepreneurs et Développement», Douai. *CREDOC, Collection des rapports*, (284).
- Chalmeton, H. (2007, 13, 14 et 15 juin). Les sortants de prisons, une population fragile et menaçante. La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques. Nantes.
- Chan Low, J. (2010). Délinquance juvénile et réinsertion à l'île Maurice dans la deuxième moitié du XIXe siècle : les débuts du Government Reformatory. *Revue Historique de l'Océan Indien*, (6), 218-229.
- Chantraine, G. (2003). Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'inutile au monde contemporain. *Déviance et société*. 27, (4), 363-387.
- Chantraine, G. (2004). *Par-delà les murs*. PUF.
- Chappé, J. (2011). Persuader en faisant peur : un aperçu des principaux modèles théoriques des appels à la peur. *Revue électronique de Psychologie Sociale*, 5, 9-13.
<http://RePS.psychologie-sociale.org/>

- Charron, C. ; Dumet, N. ; Guéguen, N. ; Lieury, A. et Rusinek, S. (2020). *Les 500 mots de la psychologie*. Dunod.
- Chauffaut, D et David, E. (2003). La notion d'autonomie dans le travail social : l'exemple du RMI. CREDOC, *Cahier de recherche*, (186). publications@credoc.fr
- Chauvat, G. et Reau, J.P. (1992). *Statistique descriptives*, 2e éd. Armand Colin.
- Chelmicki-Tyszkiewicz, L. (2011). L'humanisme en criminologie et dans la lutte contre la criminalité. *Silesian Journal of Studies*, (3), 17-25
- Cloutier, R. (1982). *Psychologie de l'adolescence*. G. Morin.
- Combessie, P. (2003). Les fonctions sociales de l'enfermement carcéral : constats, hypothèses, projets de recherche. *Sciences de l'Homme et Société*. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00464087>
- Combessie, P. (2004). Intégration sociale des anciens détenus. Analyse logique pénale et leurs effets. in J. Poupart, S. Arcand et J. Cantin, *Dans au-delà du système pénal* (p. 231-248). PUQ.
- Combessie, P. (2017). Ambivalences des sociétés démocratiques vis-à-vis de la prison comme dispositif d'aide à la réinsertion : évolutions récentes (internet, téléphonie mobile, radicalisations). In J. Schmitz, *Le droit à la réinsertion des personnes détenues* (p. 61-71). Colloques & Essais.
- CONFEMEN. (1995). *L'éducation de base : vers une nouvelle école*. CONFEMEN.
- Cusson, M. (1971). Deux modalités de la peine et leurs effets sur le criminel. *Acta Criminologica*, 7, (1), 11-52.
- Cusson, M. (1974). *La resocialisation du jeune délinquant*. PUM.
- Cusson, M. (1975). L'observation du comportement des jeunes en institution. *Criminologie*, 8, (1-2), 119-144.

- Cusson, M. (1983). *Le contrôle social du crime*. PUF.
- Cusson, M. (1995). *Délinquants pourquoi ?*. Bibliothèque Québécoise.
- Cusson, M. (1998). *La criminologie actuelle*. PUF.
- Cusson, M. (2002). *Prévenir la délinquance : les méthodes efficaces*. PUF.
- Cusson, M. (2006). La délinquance une vie choisie. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 54, 131-148.
- Cusson, M. (2008). La prévention de la délinquance : son efficacité et ses rapports à la répression. *Problèmes actuels de la science criminelle*, (21), 26-36.
- Cusson, M. (2010). Dissuasion, justice et communication pénale. *Etudes et Analyses*, (9).
- Cusson, M. ; Laberge-Altmejd, D. et Gremier, H. (1978). Les normes de l'intervention auprès des jeunes mésadaptés. Bilan des écrits. *In criminologie*, 11, (2), 42-75.
- Dana, C. (2004). *Les interventions psychologiques dans les organisations*. Dunod.
- Dang-Vu- Tournyol-Duclos, L. (2005). *Analyse économique des causes de la délinquance juvénile. Etude empirique sur le cas français*. [Thèse de sciences économiques]. Université de Paris XII.
- Danis, A. ; Déret, D. ; Janet, F. ; Lammel, A. ; Netchine, S. ; Rousseau, F. ; Santolini, A. ; Tijus, C.-A. et Weil-Barais, A. (1998). *Enfants, adolescents : les approches psychologiques*. Rosny : T1, les fondements. Bréal.
- Debesse, M. (1997). *L'adolescence*. PUF.
- Deslandes, R. (2008). Contribution des parents à la sociabilité des jeunes. *Education et francophonie*, 36, (2), 156-172.
- Deslandes, R. et Cloutier, R. (2005). Pratiques parentales et réussite scolaire en fonction de la structure familiale et du genre des adolescents. *Revue française de pédagogie*, (151), 61-74

Dévault, A. et Fréchette, L. (2002). Le soutien social et l'intervention de nature psychosociale ou communautaire. *CERIS*, (19).

Document Satellite. (2012). Conditions de vie carcérale et détresse psychologique des personnes détenues. Handicap International.

Document Satellite. (2012). *Interventions psychosociales en milieu carcéral*. Handicap International.

Duclos, G. (2002). Favoriser l'estime de Soi chez les tout-petits. *Santé de l'homme*, (136). 18-25.

Dufour, A. ; Marcotte, C. et Tardif, S. (1992). *Un chemin vers l'indépendance. Guide d'intervention auprès des adolescents en difficulté d'adaptation*. le Phare.
<http://classiques.uqac.ca/>

Dutrenit, J.M. (1997). *La compétence sociale : diagnostic et développement*. Harmattan.

Ebale Moneze, C. (2019). *La psychologie sociale au Cameroun*. Monange.

Ebale Moneze, C. et Messanga, G. A. (2015). De l'effet brebis galeuse à l'effet Robin des bois : le jugement social des actes déviantes en fonction de leurs conséquences pour le groupe. *Mutibe*, 1, (6), 155-177.

Ela, J-M. (1980). *Le cri de l'homme africain. Questions aux chrétiens et aux églises d'Afrique*. Harmattan.

Ela, J-M. (1998). *Innovations sociales et renaissance de L'AFRIQUE NOIRE*. Harmattan.

ELA, J-M. (2001). *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*. Harmattan

Emery, Y. (2003). Compétences sociales et intégration professionnelle. Fondation pour le Développement de l'Education Permanente. URL: <http://fdep.ch/documents/compétences-soc.pdf>

- Eyike-Vieux. (2004). *Le mineur et la loi pénale camerounaise: étude socio-judiciaire*. Presses Universitaires d'Afrique, Collection droit uniforme
- Fischer, G. ; Tarquino, C. et Dodeler, V. (2020). Chapitre 4 ; Adaptation et coping, dans les bases de la psychologie de la santé : concepts, applications et perspectives, p. 103-141, Dunod
- Focus Santé. (2016). Compétences psychosociales des adultes et promotion de la santé. *Culture et Santé*, (4).
- Fonkoua, P. et Toukam. (2007). *Eléments d'éducation à la morale et à la citoyenneté au Cameroun*. Edition terroirs. Rocare.
- Fonkoua, P. (2006). *Quels futurs pour l'éducation en Afrique*. Harmattan.
- Fortin, J. (2012). Santé publique et développement des compétences psychosociales à l'école. [html : file://. Imprimer art/a30mhtml](file:///Imprimer%20art/a30mhtml).
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Gallimard.
- Gassin, R. (1996). Les fondements juridiques de la réinsertion des délinquants en droit positif français. *in RS*, (1), 155-182.
- Gaussel, M ; (2018). A l'école des compétences sociales. *Dossier de veille de l'IFE*, (121).
- Gendreau, P. Goggin, C. et Cullen, F. T. (1999-3). Incidence de l'emprisonnement sur la récidive. [Http/ : www.sgc.gc.ca](http://www.sgc.gc.ca).
- Ghiglione, R et Matalon, B (1978). *Les enquêtes sociologiques*. Armand Colin.
- Ghiglione, R. et Richard, J-F. (1998). *Cours de psychologie : origines et bases*. Dunod.
- Girandola, F. et Joule, R-V. (2008). La communication engageante. *Revue électronique de Psychologie Sociale*, (2), 41-51.

- Goffman, E. (1968). *Asile : étude sur la condition sociale de maladies mentales et autres reclus*. Minit.
- Grawitz, M. (1993). *Méthodes des sciences sociales*. Dalloz.
- Harris, J.R. (1999). *Pourquoi nos enfants deviennent ce qu'ils sont ? De la véritable influence des parents sur la personnalité de leurs enfants*. Laffont.
- Hohota, V. G. (2015). *La construction des identités carcérales dans le discours des prisonniers. Approche comparée français et roumain*. [Thèse de sciences du langage 1]. Université de Bourgogne.
- Houchon, G. (1982). La théorie de la marginalité urbaine dans le tiers-Monde. Etude différentielle du squatting et de l'économie informelle dans leurs aspects criminologiques. *Psychopathologie africaine*, 18, (2), 161-229.
- INPES. (2015). Développer les compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes. *La santé en action*, (433).
- INS. (2014). *Rapport sur la situation de référence des indicateurs de la chaîne Pénale au Cameroun*. Institut Nationale de la Statistique.
- Ireps. (2014). Compétences psychosociales et promotion de la santé. Bourgone, (5).
- Josnin, R. (2013). La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés. *Dossier Portrait social*, 127-141.
- Josnin, R. (2014). Une approche statistique de la récidive des personnes condamnées. *Infostat Justice*, (127).
- Koudou, O. (2009). Insécurité urbaine, analyse criminologique et prévention situationnelle intégrée. *Revista di criminologia, Vittimologia e sicurezza*, 3, (2), 68-79.
- Lable, J-F. (2015). *Sortie et sortants de prison ; une réinsertion déterminée*. [Thèse de sociologie]. Université de Paris-Saclay.

- Lalande, P. et Lamalice, O. (2006). *Sévérité pénale à l'heure du populisme. Punir ou réhabiliter, Opinions publiques, Système pénal*. BNC.
- Lamanda, V. (2008). Amoinrir les risques de récidive criminelle des condamnés dangereux. Rapport
- Lambo Ebelle, D. (2019). Assassinat lycée de Déido. *Cameroun info*. Sur data.text/html; charset=utf-8; ba
- Landreville, P. et Laberge, D. (1994). La prison, solution ou problème social ? in *Traité des problèmes sociaux*, chap 53, (1067-1080), Institut québécois de recherche sur la culture. <http://classiques.uqac.ca/>
- Larose, F., Terrisse, B., Lenin, Y. et Bédard, J. (2004). Approche éco systémique et fondement de l'intervention éducative précoce en milieux socio-économiques faibles. Les conditions de la résilience scolaire. *Brock Education*, 13, (2), 56-80.
- Larouche, A. (2009). L'expérience carcérale dans le parcours des jeunes de la rue à Montréal. *Champ pénal*, 6.
- Le Blanc, M. (1983). *Boscoville : la rééducation évaluée*. Collection Droit et Criminologie.
- Leblanc, M. (2000, 18, 19 et 20 mai). Quelle stratégie d'intervention choisir pour les adolescents en difficulté ? Entre les interventions universelles et personnalisées s'impose l'approche différencielle. Septième congrès de l'Association québécoise de la thérapie de la réalité, Québec. <http://classiques.uqac.ca/>
- Leblanc, M. (2003). *La conduite délinquante des adolescents : son développement et son explication*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. Chapitre 11, (367-420). <http://classiques.uqac.ca/>
- Leblanc, M. (2010). *La conduite déviante des adolescents : son développement et ses causes*. In *Traité de criminologie empirique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. Chapitre 8, (227-272).

- Lecomte, A et Pegon, G. (2010). *Conditions de vie carcérale et détresse psychologique des personnes détenues. Etat des lieux dans les prisons de Vatomandry et d'Antanimora à Madagascar*. Handicap international.
- Lhuilier, D. (2006). Violence et prisons. *Les mécanismes de la violence*, p.95-102.
<https://doi.org/10.3917/sh.meyra.2006.01.0095>
- Lhuilier, D. et Lemiszewska, A. (2001). *Le choc carcéral : survivre en prison*. Bayard.
- Loi N°2016/007 du 12 juillet 2016 Portant Code Pénal
- Lussier, P. (2010). Trajectoire criminelles et récidive des délinquants sexuels adultes : l'hypothèse « statique » revue et corrigée. *Criminologie*, 43, (2), 269-302.
- Mailloux, N. (1965). Délinquance et répétition compulsive. *Contribution à l'étude des sciences de l'homme*, (6), 73-82.
- Mailloux, N. (1965). Délinquance et répétition compulsive. Contribution à l'étude des sciences de l'homme, n° 6 : p73-82.
- Marcaire, F. (1979). *Notre beau métier*. Les classiques africains.
- Marguerat, Y. (1999). Les chemins qui mènent à la rue. Un essai de synthèse sur le processus de production d'enfants de la rue en Afrique noire. *Cahier de Marjuvia*, (9), 45-55.
- Marie Christine. (2020). Yaoundé : un élève poignarde à mort son enseignant. *Cameroun tribune*.
 Sur cameroun-tribune.cm
- Martin, A. (2018). *Les jeunes, l'insertion et les missions locales du pays d'Auge (Normandie) : les évolutions des représentations sociales entre 1982 et 2017*. Thèse de Doctorat, Conservation National des Arts et Métiers (Sciences l'éducation-Formation des adultes), Ecole Doctorale ABBE GREGOIRE
- Mary, P. et Durviaux, P. (1991). L'éducation en prison : resocialisation ou occupation ? *in RICPT*, 44, (1).

- Maslow, A. (2004). *L'accomplissement de soi : de la motivation à la plénitude*. Eyrolles.
- Mayer, M. (1997). Les contextes écologiques d'incidence de mauvais traitement à l'égard des enfants dans la région de Montréal. [Thèse de sciences humaines appliquées]. Université de Montréal.
- Mba Missang, F. (2021). La petite corruption dans les prisons centrales Kondengui et gros Bouquet : violence matérielle et psychologique. *Revue Internationale du Chercheur*, 2, (4), 71-94.
- Meier, O. (2009). *Le dico du manager*. Dunod.
- Merle, R. (1985). *La pénitence et la peine : Théologie, droit canonique, droit pénal*. Cerf-Cujas.
- Messanga, G. A. et Ebale Moneze C. (2016). Effet d'une réputation factice sur le comportement pro social dans une situation avec ou sans audience. *Mutibe*, (7), 27-42.
- Mgbwa, V. et Ngono Ossango, P. (2011). Pratique de la parentalité et développement intégral du jeune enfant. *Syllabus Review*, 2(3), 378-397.
- Minary, J-P et Perrin, P. (2004). Elaboration d'un cadre de travail pour un groupe de parole avec des « personnes dites exclues ». *Eres*, 2, (82), 83-104.
- MINAS. (2012). *Guide de prise en charge psychosociale des enfants en situation difficile*. Unicef
- MINEDU/CONFEMEN (1998). L'enseignement Primaire au Cameroun. Investigations et diagnostics pour l'amélioration de la qualité du système éducatif 1995/1996. *Rapport PASEC*
- Ministère de l'Education nationale. (1998). *Loi d'Orientation de l'Education au Cameroun*. Yaoundé.
- Ministère de l'Education nationale. (1998). *Loi d'Orientation de l'Education au Cameroun*.
- Mongeau, P. (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse*. PUQ.

- Monnery, B. (2015). The determinants of recidivism among ex-prisoners: a survival analysis on French data. *European journal of law and economics*, 1, (39), 37-56.
- Morelle, M. (2016). Être détenu à la prison centrale de Yaoundé (Cameroun) : une géographie du corps incarcéré. *L'information géographique*, 80, (2), 93-113.
- Morelle, M. Awondo, P. Birwe, H. et Eyenga, G. M. (2018). Politique de réforme et matérialité de la Prison au Cameroun. *Politique Africaine*, (150), 75-96.
- Morlaix, S. (2015). Les compétences sociales : quels apports dans la compréhension des différences de réussite à l'école primaire ? *Les Documents de Travail, IREDU*, (2).
- Mucchielli, L. (2001). Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empirique contestable. *Déviance et Société*, 25, (2), 209-228.
- Mucchielli, R. (1962). *La personnalité de l'enfant. Son édification de la naissance à la fin de l'adolescence*. 8^eEd. ESF.
- Ndjodo, L. (2002). *Les enfants de la transition : une génération en danger ?*. Yonga 8 Partners.
- Nga Ndongo, V. (2000). *Violence, Délinquance et Insécurité à Yaoundé*. Inédit.
- Ngono Bounougou, R. (2012). *La réforme du système pénitentiaire camerounais : entre héritage et traditions culturelles*. [Thèse de Droit]. Université de Grenoble.
- Nguimfack, L. (2008). *Réadaptation des mineurs délinquants placés en institution à l'environnement familial au Cameroun contemporain : implication des thérapies familiales systémiques*. [Thèse de Psychologie]. Université de Lille 3.
- Nguimfack, L. (2016). Comment a évolué la prise en charge thérapeutique des jeunes délinquants dans les recherches en sciences sociales ? Etat de la question. *In L'information psychiatrique*, 92, (3), 219-230.
- Nguimfack, L. Caron, L. Beaune, D et Tsala, J.P. (2010). Traditionnalité et modernité dans les familles contemporaines : un exemple africain. *Revue Psychothérapie*, (1), 25-35.

- Nguimfack, L. et Scelles, R. (2013). Thérapie familiale et prise en charge des symptômes familiaux s'exprimant à l'école, à propos des cas de fugues et de vagabondage. *In Thérapie Familiale*, 34, (4), 459-472.
- Njimeni Njotang, C. A. (2018). *Le discours de Paul BIYA à l'ère du multipartisme au Cameroun : mises en scène argumentatives et relation au pouvoir*. [Thèse en linguistique] 2, Université Bordeaux Montaigne.
- Nkoa, F. P. (2019). Le traitement pénal de la délinquance des mineurs : le statu quo contestable du législateur pénal camerounais. *Revista Mision Juridica*, 12, (16), 97-112.
- Nomo Onguéné, P. (2017). Environnement carcéral et perte de compétences psychosociale : Cas des adolescents du quartier des mineurs de la Prison Centrale de Yaoundé. [Master en Sciences de l'Education]. Université de Yaoundé I.
- Nomo Onguéné, P. et Ebale Moneze, C. (2023a). Responsabilisation en institution et compétences psychosociales des adolescents de la prison centrale de Yaoundé. *Revue DELLA/AFRIQUE*, 5, (12), 206-221, DOI : 10.5281/zenodo.7766957
- Nomo Onguéné, P. et Ebale Moneze, C. (2023b). Relations en institution et compétences psychosociales des adolescents de la Prison Centrale de Yaoundé. *Revue Gabonaise de Psychologie*, 6, (2), 472-484
- Nouiouat, R. et Mannoni, C. (2011). *Guide de l'intervention en milieu pénitentiaire*. Sidaction.
- Nzino, M. V. et Elizabeth Vuken, T. (2018). Le système éducatif au Cameroun : de l'opposition d'une culture au développement des facultés de la personne humaine. *Revue de Vulgarisation du Rocare*, (1), 56-60
- OMS. (1993). *Life skills education in schools*. UNESCO.
- Parent, G., Boisvert, D., Paré, C., Gariépy, I. & Ayotte, A. (1995). Entraînement aux habiletés sociales et discrimination des stimuli sociaux auprès d'adolescents ayant une limitation intellectuelle modérée. *Dans Revue francophone de la déficience intellectuelle*, (6), 101-116.

- Pérouse de Montclos, M-A. (2004). Violence urbaine et criminalité en Afrique subsaharienne : un état des lieux. *Déviance et société*, 28, (1), 81-95.
- Pigeaud, F. (2011). *Au Cameroun de Paul Biya*. Karthala.
- Porporino, F.J. ; Fabiano, E.A. et Robinson, D. (1991). Pour que la réinsertion sociale soit un succès : développement des aptitudes cognitives chez les délinquants. *Scandinavian Criminal Law*, (R-19).
- Quirion, B. (2006). Traiter les délinquants ou contrôler les conduites : le dispositif thérapeutique à l'ère de la nouvelle pénologie. *Criminologie*, 39, (2) ,137-164.
- Rauno, K., Parrila, R.K., Ma, X., Fleming, D. et Rinaldi, C. (2002). *Développement des compétences pro sociales : rapport final*. Québec. Direction générale de la recherche appliquée.
- Raynal, F. et Rieunier, A. (1997). *Pédagogie, dictionnaire des concepts clés. Apprentissage, formation, psychologie cognitive*. ESF.
- Relais-femmes. (2009). *L'intervention en contexte de vie, un arrimage indispensable entre le formel et l'informel*. BANQ.
- Relandeau, A., Cherubini, N., Didier Sevet, C. et Lafreniere, A. (2009). *Accompagnement social personnalisé : Réflexions, méthode et outils d'une approche en travail social de proximité*. Handicap International.
- Renaut, M-H. (1997). De l'enfermement sous l'Ancien Régime au bracelet magnétique du XXIème siècle. Qu'en est-il de l'exécution effective des peines d'emprisonnement ? *in RPDP*, (4), 271-305.
- Rossi, J-P. (1997). *L'approche expérimentale en psychologie*. Dunod.
- Rostaing, C. (2006). La compréhension sociologique de l'expérience carcérale. *Revue européenne des sciences sociales*, XLIV, (135), 29-43.

- Royer, E. (2006). Les jeunes en difficulté de comportement et la formation des enseignants : un savoir orphelin à la recherche de praticiens. *Journal du droit des jeunes*, 5, (255), 30-33.
- Saint-Jacques, M-C., Drapeau, S., Cloutier, R. et Lépine, R. (2003). *Lecture écologique de l'adaptation des adolescents et adolescentes de familles recomposées. La parole aux jeunes, aux parents et aux beaux-parents*. Université de Laval.
- Sandon, A. (2014). Compétences psychosociales et promotion de la santé. *IREPS de Bourgogne*, Dossier Technique, (5).
- Scelles, R. (2005). Recherches cliniques et sociologique sur le couple et la famille : Editorial. *Dialogue*, 4, (170), 3-5. <https://carim.info/revue-dialogue-2005>
- Schwartz, B. (1981). L'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Rapport
- Szabo, D. (1967, 08 février). Ordre et changement : essai d'interprétation psychoculturelle de l'inadaptation juvénile. Leçons inaugurales n°7, Université de Montréal. http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html
- Szabo, D. ; Leblanc, M. ; Deslauriers, L. et Gagné, D. (1968). Interprétation psychoculturelle de l'inadaptation juvénile dans la société de masse contemporaine. *Acta Criminologia*, 1(1), 9-113. <https://doi.org/10.7202/017001ar>
- Taboada Léonetti, I. (1994). « Intégration et exclusion », dans La lutte des places. Insertion et désinsertion. *Hommes et perspectives*, 51-78.
- Thibon, C. (2009). L'Etat et l'invention des délinquances : Europe-Afrique, réflexions comparatives. *Afrique et histoire*, 7, 119-129.
- Tsafak, G. (2004). *Comprendre les sciences de l'éducation*. Harmatan.
- Tsala, J-Ph. (1991). Thérapie familiale systémique et famille africaine contemporaine : le cas du Cameroun. *Thérapie familiale*, 12, (2), 111-120.
- Tsala, J-Ph. (2002). Adolescence et crise familiale en Afrique. Approche systémique d'un cas dans une famille camerounaise. *Santé Mentale, Psychothérapie et Sociétés*. WCP.

UNESCO. (1995). *Education de base dans les prisons*. Nations Unies.

Unicef. (2015). Enseignement sur l'appui psychosocial en milieu scolaire. Manuel de formation des enseignants

UNODC. (2013). *Manuel d'introduction pour la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des délinquants*. Nations Unies.

UNODC. (2016). *Manuel sur les stratégies de réduction de la surpopulation carcérale*. Nations Unies.

UNODC. (2018). *Feuille de route pour l'élaboration de programmes de réadaptation en milieu carcéral*. Nations Unies

VandenBos, G. V. (2015). *APA Dictionary of Psychology, second edition*. APA.

www. Statistics-cameroon.org (rapport Ministère de la Justice 2014).

Yvarel, E. (2007). De l'adaptation à la révolte : la souffrance carcérale des jeunes détenus. In C. Frédéric, *Histoire de la souffrance sociale : XVIIe-XXe siècles* (111-121). PUR.

TABLE DE MATIERES

DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
SOMMAIRE	iv
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
GRAPHIQUES	xi
RESUME	xii
ABSTRACT	xiii
INTRODUCTION GENERALE	1
1. Contexte de l'étude	4
2. Problème de l'étude	17
2.1. Position du problème	17
2.2. Formulation du problème	20
2.3. Appropriation du problème, question de recherche et hypothèse générale	23
3. Pertinence et originalité de l'étude	26
4. Intérêts l'étude	29
4.1. Intérêt social	29
4.2. Intérêt scientifique	31
5. La limitation de l'étude	32
5.1. La limitation thématique	32
5.2. Limitation spatiotemporelle	33
CADRE THEORIQUE	34
CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT CARCERAL	35
1.1. Institutionnalisation de la prison	36
1.1.1. Le fait colonial et l'enfermement des corps	36
1.1.2. Les fonctions de la prison	40
1.2. La culture carcérale	44
1.2.1. L'effet désocialisant de la culture carcérale	44

1.3. Les caractéristiques personnelles de l'adolescent détenu	53
2.3.1. Un parcours de vie marqué par des déficits (carences)	53
1.3.2. Effets de la situation d'incarcération sur la période de transition.....	63
1.4. Les intervenants de l'encadrement en milieu carcéral.....	67
1.4.1. Le personnel pénitencier	67
1.4.2. Les assistants sociaux	69
CHAPITRE 2 : ANALYSE DES STRATEGIES DE RESOCIALISATION EN INSTITUTION	
.....	79
2.1. La récidive.....	80
2.2. Les dispositifs de resocialisation	83
2.2.1. Concept resocialisation	83
2.2.2. Les principes et logiques de traitement en institution.....	88
2.2.2.1. Principes	88
2.2.2.2. Traitement en institution	91
2.2.2.2.1. La logique psychanalytique	91
2.2.2.2.2. L'approche de Boscovilienne.....	97
2.3. Dispositif institutionnel du MINAS	105
2.3.1. Brève présentation de l'institution de rééducation ou d'accueil des jeunes en difficulté au Cameroun.....	105
2.3.2. Dispositif de rééducation du MINAS.....	109
2.4. Les moyens techniques.....	111
CHAPITRE 3 : MODELE THEORIQUE PPCT ET COMPETENCES PSYCHOSOCIALES EXPLICATIVE	
.....	123
3.1. Les compétences psychosociales.....	123
3.1.1. Définitions	123
3.1.2. Typologie des compétences psychosociales.....	127
3.1.2.1. Agir Autonome	127
3.1.2.2. Identité (valeur affective).....	130
3.1.2.3. Compétences sociales	132
3.1.3. Développement des compétences psychosociales	133
3.1.3.1. L'incidence de l'éducation familiale	133
3.1.3.2. Education scolaire	136
3.1.3.3. Apprentissages expérientiels ou ateliers expérientiels.....	138
3.2. Le modèle PPCT de Bronfenbrenner ou « Processus-Personne-Contexte-Temps ».....	140
3.2.1. Une taxonomie de sous-couches d'environnement	141

3.2.2. Le modèle PPCT	142
CADRE METHODOLOGIQUE ET OPERATOIRE	149
CHAPITRE 4: METHODE DE RECHERCHE	150
4.1. Les variables de l'étude.....	151
4.1.1. La variable indépendante : Stratégies de resocialisation.....	151
4.1.2. La variable dépendante: Compétences psychosociales	153
4.2. Les objectifs de la recherche.....	154
4.3. Hypothèses	158
4.1.2. Les hypothèses de l'étude.....	158
4.4. Population d'étude et échantillon	163
4.4.1. Population de l'étude.....	163
4.4.2. Echantillonnage et échantillon	164
4.4.2.1. Echantillonnage	164
4.4.2.2. Présentation de l'échantillon	165
4.5. Type d'étude : choix de la méthode et justification.....	170
4.6. Présentations des instruments de collecte des données	170
4.6.1. Le questionnaire	170
4.6.2. La démarche de la collecte des données.....	171
4.7. Outil d'analyse des données.....	172
CHAPITRE 5 : PRESENTATION ET ANALYSES DES RESULTATS	174
5.1. LA VARIABLE INDEPENDANTE	174
5.1.1. Relations interpersonnelles.....	174
5.1.1.1. Relation avec les codétenus.....	174
5.1.2.1.2. Posture des encadreurs	176
5.1.2.1.3. Soutien familial	178
5.1.2.2. Dispositif D'action Ou Moyen D'action	181
5.1.2.2.1. Participation aux enseignements.....	181
5.1.2.2.2. Participation aux activités professionnelles (formation au métier)	183
5.1.2.2. 3. Participation aux activités récréatives.....	185
5.1.2.3. La pratique de l'accompagnement.....	189
5.1.2.3.1. Pratique de l'entretien individuel	189
5.1.2.3.2. Pratique des entretiens de groupe.....	193
5.1.2.3.3. Pratique de la médiation familiale	196
5.1.2.4. Système de responsabilisation	198

5.1.2.4.1. Les punitions	198
5.1.2.4.2. Rôles/tâches	201
5.1.2.4.3. Récompense.....	204
5.1.3. LA VARIABLE DEPENDANTE.....	205
5.1.3.1. Autonomie	205
5.1.3.2. Résoudre les problèmes.....	208
5.2. RESULTATS DE LA STATISTIQUE INFERENCIELLE	216
5.2.1. HYPOTHESE DE RECHERCHE 1.....	216
5.2.1.1. Rappel de l'hypothèse	216
5.2.1.2. Présentation des résultats du test.....	217
5.2.2. HYPOTHESE DE RECHERCHE 2.....	220
5.2.2.1. Rappel de l'hypothèse	220
5.2.2.2. Présentation des résultats du test.....	221
5.2.3. HYPOTHESE DE RECHERCHE 3.....	226
5.2.3.1. Rappel de l'hypothèse	226
5.2.3.2. Présentation des résultats du test.....	227
5.2.4. HYPOTHESE DE RECHERCHE 4.....	229
5.2.4.1. Rappel de l'hypothèse	229
5.2.4.2. Rappel de l'hypothèse	230
CHAPITRE 6 : DISCUSSIONS ET ENSEIGNEMENTS.....	236
6.1. DISCUSSIONS	237
6.1.1. Hypothèse de Recherche 1	237
6.1.2. Hypothèse de Recherche 2	245
6.1.3. Hypothèse de Recherche 3	250
6.1.4. Hypothèse de Recherche 4	258
6.1.5. Analyse d'Hypothèse générale.....	268
6.2. ENSEIGNEMENTS ET SUGGESTIONS	286
6.2.1. Enseignements	286
6.2.1.1. Carences non comblées	286
6.2.1.2. Impact susceptible sur le prolongement de la carrière délinquante	290
6.2.1.3. Prison un dispositif de production des inadaptations sociales	292
6.2.2. SUGGESTION EN INTERVENTION SOCIALE.....	294
6.2.2.1. Réponse institutionnelle	294
6.2.2.2. Modèle behavioriste	296

6.2.2.3. Modèle constructiviste ou socioconstructiviste	298
6.2.2.2.1. Une intervention éducative	300
6.2.2.2.2. Accompagnement au projet de vie	304
CONCLUSION GENERALE	308
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	325
ANNEXES	347
QUESTIONNAIRE	348

ANNEXES

QUESTIONNAIRE

Sujet : **Stratégies de resocialisation et compétences psychosociales des adolescents**

Ce questionnaire a donc été élaboré dans l'optique de saisir de la problématique de la resocialisation en institution. Chaque affirmation est suivie de chiffres. Attribue une note à chacune de celle-ci, en entourant un seul de ces chiffres. Pour mieux attribuer une note, tu peux te servir des indications suivantes : 1. Jamais 2. Rarement 3. Parfois 4. Souvent 5. Toujours. Rassure-toi, tes réponses resteront strictement confidentielles.

QUALITE DES RELATIONS INTERPERSONNELLES

- | | | | | | |
|---|---|---|--------------------------|---|----|
| 1- J'apprécie mes compagnons | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 2- Je me confie à eux | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 3- Je me méfie d'eux | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 4- Je me sens écouter par les encadreurs | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 5- Ils aiment donner des ordres | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6- Je ne me confier pas à eux | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 7- Je préfère me confier à : 1- mes encadreurs
visiteurs 4- codétenus 5- moi-même | | | 2- membres de ma famille | | 3- |
| 8- J'ai un contact avec les membres de ma famille, par
Téléphone 3- Lettre 4- Pas de contact | | | 1- Visite | | 2- |
| 9- Il m'apporte des provisions | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 10- Je ne me sens pas assister par eux | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 11- Je me sens aimé | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

PARTICIPATION AUX MOYENS D'ACTION

- | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|
| 1- J'assiste au cours | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 2- J'ai toutes mes fournitures scolaires | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 3- Je révise mes leçons | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 4- J'ai accès à la bibliothèque | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

	1	2	3	4	5
10- Je reçois des conseils d'eux	1	2	3	4	5
11- Nous parlons de mon avenir	1	2	3	4	5
12- Nous parlons de mes problèmes	1	2	3	4	5
13- Mes parents proposent des solutions	1	2	3	4	5

SYSTEME DE RESPONSABILISATION

1- Je respecte le règlement	1	2	3	4	5
2- J'impose mes règles	1	2	3	4	5
3- Même par la violence ou l'agressivité je m'impose	1	2	3	4	5
4- Je fais ce que je veux	1	2	3	4	5
5- Je suis régulièrement puni	1	2	3	4	5
6- Combien de fois as-tu déjà été puni ?				
7- Je suis régulièrement blâmé	1	2	3	4	5
8- J'ai une tâche quotidiennement	1	2	3	4	5
9- J'ai déjà changé de tâches	1	2	3	4	5

10- Cite les tâches que tu as déjà effectué

.....

11- Quand je fais ce qui est bien j'ai un cadeau	1	2	3	4	5
12- Quand j'ai un bon résultat à l'école je suis félicité	1	2	3	4	5

Cite le type de cadeau.....

VARIABLE INDEPENDANTE

AGIR AUTONOMIE

1. Je sais ce que je ferai après ma sortie 1 2 3 4 5

Que feras tu à la sortie de prison ?.....

2. Je peux le réaliser 1 2 3 4 5

3. Je vais obéir aux ordres 1 2 3 4 5

4. J'aime agir sous la pression du groupe 1 2 3 4 5

5. J'agis d'abord et je subis les conséquences 1 2 3 4 5

6. J'aime les satisfactions immédiates 1 2 3 4 5

RESOLUTION DES PROBLEMES (en face d'une situation problème)

1- Je cherche à mieux identifier le problème 1 2 3 4 5

2- J'identifie les moyens pour le résoudre 1 2 3 4 5

3- J'évalue mes propres capacités 1 2 3 4 5

4- Je mesure les bénéfices et les pertes 1 2 3 4 5

5- J'évalue les conséquences négatives 1 2 3 4 5

6- Je préfère faire ce qui me vient à l'esprit 1 2 3 4 5

7- L'essentiel pour moi est résultat 1 2 3 4 5

HABILETES SOCIALES

1. Je me sens responsable de mes actes 1 2 3 4 5

2. Je préfère négocier en cas de conflit 1 2 3 4 5

3. Je coopère avec les autres 1 2 3 4 5

4. J'aime travailler avec eux 1 2 3 4 5

5. Je participe aux activités de groupe 1 2 3 4 5

6. J'accepte les règles du groupe 1 2 3 4 5

7. J'encourage les autres à changer 1 2 3 4 5

8. Je les amène à accepter les règles 1 2 3 4 5

Thème 1 : identification du répondant

1. Région d'origine :
2. Age : 1- [12-15[2- [15-18[3- [18-21[
3. Durée d'incarcération : 1- [0-6 [2- [6-12[3- [12-18[4- [18 ... [
4. La classe fréquentée :
5. Motif d'incarcération : 1- vol simple 2- vol aggravé 3- viol4- Vol en Coaction 5-Meutre 6- Trafic/Consommation de Drogue 7- Aggression 8- Coup et Blessure 9- Détournement de Biens Publics
6. Le statut: 1-prévenu 2-Condanné
7. Lieu d'habitat avant l'incarcération : 1-Seul 2- En famille 3- Dans la rue 4- autre à préciser.....